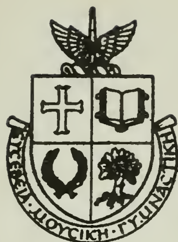
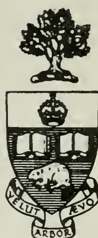

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01905068 4




VELUT
ÆVO
ARBOR

LETTRE A D'ALEMBERT

SUR

LES SPECTACLES

Paris - Imp. A. Dersé & C. Soubirou 9, Rue Edouard - Jacques

Sister M. Bernard.

J.-J. ROUSSEAU

LETTRE A D'ALEMBERT

SUR

LES SPECTACLES

TEXTE REVU D'APRÈS LES ANCIENNES ÉDITIONS
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

M. LÉON FONTAINE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1889

INTRODUCTION

Ce n'est pas dans une préface que nous pouvons trouver la véritable opinion d'un auteur sur son œuvre ; outre qu'il n'en est pas encore assez détaché pour la bien juger, presque toujours il croit devoir y prendre un ton d'humilité excessive. Nous n'en croirons pas Rousseau lorsqu'il dit au début de sa Lettre à d'Alembert que « dans les essais sortis de sa plume, ce papier est encore au-dessous des autres ». Plus tard, à distance, lorsqu'il pouvait s'exprimer plus librement, il en parlait au contraire avec complaisance comme d'une œuvre préférée. Ainsi dans les *Confessions* (liv. X) : « C'est ici, car la Julie n'était pas moitié faite, le premier de mes écrits où j'aie trouvé des charmes dans le travail. Jusqu'alors l'indignation de la vertu m'avait tenu lieu d'Apollon, la tendresse et la dou-

ceur d'âme m'en tinrent lieu cette fois. » Et quelques lignes plus bas : « Loin de craindre la mort, je la voyais approcher avec joie ; mais j'avais regret de quitter mes semblables sans qu'ils sentissent tout ce que je valais, sans qu'ils sussent combien j'aurais mérité d'être aimé d'eux s'ils m'avaient connu davantage. Voilà les secrètes causes du ton singulier qui règne dans cet ouvrage, et qui tranche si prodigieusement avec celui du précédent. » Partout où il en parle, la prédilection est visible ; elle tient moins peut-être à une juste notion de la valeur réelle de cet essai, qu'au souvenir attendri des circonstances dans lesquelles il avait été composé.

C'était, dit-il lui-même, le premier qu'il eût écrit à la campagne. Il sortait alors d'une crise terrible. Brouillé avec Mme d'Épinay, chez laquelle il venait de passer dix-huit mois à l'Ermitage, avec Grimm, dont il voyait partout les noirs desseins, avec le baron d'Holbach et ce qu'il appelait sa coterie, brouillé même avec Diderot, qui avait été son meilleur ami, s'exaltant dans la solitude jusqu'à compter tous les bienfaits pour des trahisons ou des injures, bouleversé par cette folle passion pour Mme d'Houdetot, passion qu'il savait sans issue, désespéré, mourant, il venait de trouver dans sa nouvelle retraite de Montlouis (15 décemb. 1757), un peu de calme et d'oubli, et s'était à peu près guéri par le travail. Alors commençait pour lui cette période de quatre années qui, après la *Lettre*

à d'Alembert, devait donner la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social*, l'*Emile*, années glorieuses, les plus tranquilles et les plus fécondes de sa vie. On comprend sa reconnaissance pour l'ouvrage auquel il croyait devoir son salut[1].

Pour nous, la publication de cette lettre n'est pas moins importante, en ce qu'elle marque une phase décisive dans la vie de l'auteur, un complet changement de direction dans sa conduite philosophique. Dès lors, s'il continue à combattre les préjugés et les abus, ce sera pour son compte, à sa manière, sans chef et sans alliés. Il ne connaît plus ni Diderot, ni d'Alembert, ni l'Encyclopédie, ni aucun groupe ; il ne veut plus être enrôlé, il se retourne même contre Voltaire et tout son ancien parti. Sa pleine émancipation date de cette rupture.

Ces circonstances ajoutent au mérite propre de l'œuvre, et lui font une place à part entre tous les écrits de Rousseau. Mais ce n'est pas seulement dans l'exposé de ses rapports avec l'Encyclopédie que nous devons chercher l'origine de cette querelle ; il faut remonter plus haut. C'est un curieux chapitre de l'histoire du théâtre et des mœurs au XVIIIe siècle ; c'est, pour mieux dire, l'histoire même de la transformation de la vieille société genevoise, sous l'influence des mœurs françaises, par l'effort de Voltaire.

1. Lettre à M. Deleyre, 3 octobre 1758.

Cette histoire est connue. M. Saint-Marc Girardin, dans son étude sur Jean-Jacques Rousseau, M. Desnoiresterres, dans ses remarquables travaux biographiques sur Voltaire, l'ont racontée. Plus récemment, MM. Lucien Péret et Gaston Maugras y ont ajouté quelques faits et des documents nouveaux. Nous devons, à notre tour, en exposer les circonstances principales. Nous le ferons brièvement, et presque toujours à leur suite.

Certes, pour un écrivain qui, comme Rousseau, semblait prendre à tâche de braver les idées reçues et d'être seul de son avis, le meilleur paradoxe à développer était de condamner les spectacles, la passion du siècle. Nul n'ignore ce goût si vif, si universel des Français d'alors pour le théâtre. Les représentations publiques ne pouvaient même leur suffire ; princes du sang, grands seigneurs, financiers, magistrats, riches bourgeois, avaient presque tous leur scène particulière et se plaisaient à y monter ; ce fut l'âge d'or des comédies de société. L'habitude faisait de ce plaisir une obligation. « M. d'Argental, écrit Voltaire au maréchal de Richelieu (6 avril 1757), prétend toujours que la comédie est un des premiers devoirs d'un honnête homme. »

Cette mode s'imposait même à l'étranger. Il ne se voyait guère de capitale qui n'eût sa troupe française, Saint-Pétersbourg, Copenhague, Stockholm, aussi bien que Madrid. Nos comédies disputaient à l'opéra italien la faveur de l'Alle-

magne ; parfois, à Berlin ou à Potsdam, c'étaient les princes eux-mêmes qui jouaient la tragédie en français. A défaut de théâtre permanent, il y avait encore les troupes de passage faisant leur tour d'Europe. Voltaire évaluait à plus de six cents le nombre de ces comédiens français disséminés à l'étranger; missionnaires profanes, dignes représentants de ce siècle mondain, ils répandaient partout, avec nos modes extravagantes, avec nos mœurs qui n'étaient pas toujours bonnes, du moins notre esprit et notre influence.

Parmi les pays voisins, la Suisse, rattachée à notre alliance par des traités séculaires, ne pouvait échapper entièrement à cette propagande, bien qu'elle luttât pour s'y soustraire. Elle avait à combattre, outre l'exemple du dehors, les tendances mondaines qui commençaient à se produire au sein même du pays. La Suisse subissait alors une transformation. L'ancienne simplicité de mœurs se maintenait encore en certains endroits, conséquence naturelle de l'isolement et de la pauvreté, plutôt que de la vertu républicaine ou de l'austérité protestante; mais en d'autres le commerce introduisait peu à peu le luxe avec les richesses, et les voyageurs étrangers, surtout anglais, qu'attiraient déjà en grand nombre l'agrément du séjour ou les beautés naturelles du pays, devaient transformer les habitants par leur contact. Enfin, les idées françaises les pénétraient de toutes parts.

« On aperçoit aujourd'hui dans la manière de

vivre des Bâlois, disait un voyageur[1], une espèce de combat entre l'ancienne simplicité et les mœurs du siècle. » Ce mot peut s'appliquer à toute la Suisse. A Berne, à Neuchatel, presque partout, se maintenaient encore les lois somptuaires. A Bâle, règles sévères sur les habillements, défense de faire monter un laquais derrière son carrosse, voilà pour l'ancienne simplicité. Voici maintenant pour l'esprit du siècle : « Il y a dans Bâle, nous dit le même témoin en 1781, un concert d'amateurs : quelquefois on admet des comédiens français, quoique leur langue soit encore peu familière chez le peuple. On a même joué des opéras sur un théâtre de société ; mais ces progrès des mœurs françaises y sont lents. »

Cette double tendance était partout ; mais tandis que certaines villes se laissaient doucement aller à la transformation, d'autres résistaient avec énergie. Lausanne et Genève nous représentent en cela les deux extrêmes. A Lausanne, les vieilles familles de refugiés français étaient en nombre ; la ville avait peu de commerce ; sujette de Berne et privée de toute autonomie, la politique ne pouvait lui offrir un dérivatif. Elle vivait surtout des étrangers, dont elle était le séjour favori, et pour les attirer, elle admettait, elle encourageait même les arts et les plaisirs ; les spectacles privés ou publics s'y donnaient librement.

1. Sinner. *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* 2 vol. Neuchatel, 1781.

Tout autre était encore l'esprit de Genève, c'est là que la lutte eut le plus de vivacité et d'éclat. Genève, État souverain, ville libre jusqu'à la Révolution, était restée à bien des égards la vieille cité de Calvin. Son code fondamental était toujours celui de 1543. La religion y primait encore la politique ; et l'autorité, jalouse de maintenir sous le nom d'anciennes mœurs certains dehors d'austérité puritaine, continuait à s'effaroucher des plus innocentes distractions. A côté des magistratures civiles, des conseils élus, s'élevait une assemblée religieuse, le Consistoire, dont l'autorité morale était grande, dont la surveillance était minutieuse et incessante. Souvent, dans des pays protestants, la liberté politique la plus étendue s'est alliée à cette étroite servitude en ce qui concerne les mœurs. Ainsi le Consistoire de Genève exerçait encore en plein XVIIIe siècle, et de l'aveu de tous, une véritable censure, plus active, plus sévère qu'elle ne le fut jamais chez aucun peuple de l'antiquité, inspirée qu'elle était par le zèle religieux, pratiquée non par un magistrat isolé, mais par une corporation nombreuse, alimentée par les dénonciations et les commérages d'une petite ville. Quelles étaient ses armes? Des réprimandes particulières n'auraient pas suffi. Dans leur prêche du dimanche, les pasteurs dénonçaient les actes repréhensibles, ou bien les coupables étaient mandés devant l'assemblée et censurés publiquement, comme le *fornicateur* Covelle, ou

une délibération du Consistoire signalait au magnifique Conseil les abus à réprimer.

Ainsi armés, on devine avec quelle minutie les membres du clergé veillaient au maintien des anciennes mœurs ou de leur apparence. Ce n'est pas seulement dans les fautes graves contre la morale, c'est dans les plus légères infractions à la coutume orthodoxe qu'ils poursuivaient les œuvres de Satan. Les registres du Consistoire[1], tous les extraits publiés de ses délibérations en font foi, et pour n'en citer qu'un exemple, trois tantes de Rousseau[2] furent admonestées pour avoir joué aux cartes un dimanche dans l'allée de leur maison, en vue des passants.

Parmi les amusements profanes, il en est un surtout qui passait pour une abominable impiété, le théâtre. Son nom seul faisait scandale. Ce n'est pas que Genève n'eût jamais connu les spectacles ; son histoire a conservé le souvenir de quelques représentations pompeuses, antérieures, il est vrai, à la Réforme. L'influence de Calvin mit fin à cet usage ; et depuis, tous les soins de l'autorité religieuse tendaient à l'empêcher de reparaître, à écarter du sol de Genève tout ce qui pouvait, de près ou de loin, ressembler à une œuvre dramatique. Les faits cités par M. Marc Monnier, par

1. *Recueil d'extraits des Registres du Consistoire de Genève* publié par M. Cramer, ancien syndic de la république de Genève.

2. Eug. Ritter. *La Famille de Jean-Jacques*, Genève, 1878.

M. Desnoiresterres, sont curieux et significatifs. En 1681 [1], des enfants du collège jouent dans une maison particulière le *Cid* de Corneille, avec quelques décorations de théâtre et des changements d'habit. Parmi eux figurait le fils du premier syndic. Ce mauvais exemple, venu de si haut, n'en était que plus pernicieux; il fut dénoncé en chaire par tous les pasteurs.

L'intolérance n'était pas moindre au xviiie siècle. En 1714, le Conseil d'État avait autorisé des marionnettes; on pouvait les croire inoffensives; elles ne le restèrent pas longtemps. Le Consistoire les fit bientôt interdire, parce que des acteurs s'y étaient peu à peu mêlés ou substitués, et en venaient à jouer des scènes de Molière.

Dans une place aussi bien gardée, l'ennemi ne pouvait pénétrer que par surprise : ou si parfois la force des choses arrachait aux pasteurs une concession, leur défaite n'était qu'apparente et temporaire; la tolérance prenait fin avec les circonstances extraordinaires qui l'avaient produite. C'est de France, comme toujours, que venait la corruption. Notre diplomatie en fut responsable; deux fois dans le même siècle, nos représentants forcèrent la main au Consistoire, et cela sans parti pris; ce n'était pas pour eux

1. Marc Monnier. *Le théâtre et la poésie à Genève au xviiie siècle. Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, n° 183, mars 1873.

une guerre de principes, il ne s'agissait que de leurs convenances personnelles.

Le peu d'étendue de cette république appelée par Voltaire la *parvulissime* n'y rendait pas moins vives les luttes d'intérêt et les haines politiques, loin de là. Plusieurs fois, au siècle dernier, la guerre civile éclata dans ses rues. Les puissances voisines intervenaient alors pour rétablir l'ordre et concilier les partis : le roi de France et le roi de Sardaigne, les cantons de Berne et de Zurich servaient de médiateurs. Leurs envoyés, surtout le nôtre, risquaient fort de s'ennuyer du train de vie monotone d'une petite ville bourgeoise. A quoi passer le temps dans l'intervalle de ces longues négociations? Un Français, homme de cour et diplomate, ne concevait guère la vie sans spectacles. Lors de la médiation de 1738, notre représentant, le comte de Lautrec, exprima donc le désir d'avoir un théâtre pour se distraire; il fallut s'incliner. Mais les pasteurs désarmés obtinrent du moins que l'autorisation, toute temporaire, cesserait avec l'année. Un théâtre en bois fut construit près de la Place Neuve, et les Genevois se portèrent en foule à cet amusement si nouveau. Il est probable que si l'on avait écouté leurs vœux, il se fût dès lors établi à demeure dans la ville; mais tel n'était pas l'avis du Consistoire, qui, le 16 décembre 1738, adressa une protestation au Grand Conseil. Il remontra : « que la comédie causait une perte de temps considérable

surtout aux étudiants et aux apprentis, qu'elle enracinait dans les cœurs l'esprit de mondanité, nourrissait l'amour du luxe et le goût de la parure, détournait des assemblées religieuses et causait une dépense considérable, puisque les comédiens avaient retiré l'année dernière 9 à 10 mille livres (la part de l'hôpital prélevée), qu'en un mot il serait à désirer qu'on l'interdît à perpétuité. »

Le Conseil résolut, sur ces instances, de ne point renouveler le privilège accordé pour trente-deux représentations. Mais sa décision causa un vif désappointement, car les pasteurs avouaient eux-mêmes « qu'il y avait dans cette ville un goût prodigieux pour le plaisir auquel il était bien important de ne pas fournir de nouveaux aliments. » Ce goût prodigieux ainsi frustré chercha une compensation dans des représentations particulières. Nous voyons plusieurs fois, dans le cours des années suivantes, l'autorité s'alarmer de l'existence de théâtres de famille, qui tendaient à se développer même dans le peuple. Le 5 mars 1744, un maître à danser est cité devant le Consistoire et grièvement censuré pour avoir « prêté territoire » à des particuliers qui jouaient *Mahomet*. Le 18 mars 1748, le professeur Maurice expose, avec plus de modération dans les termes, mais avec autant de rigueur pour le fond, que la tragédie de *Polyeucte* a été plusieurs fois représentée chez un particulier; « que, quoique tout se soit passé dans un grand ordre, sans travestisse-

ment ni mélange de sexe, n'ayant été représenté que par des jeunes filles, ces sortes de divertissements ne doivent pas être tolérés à cause des suites que le mauvais exemple pourrait produire. On charge MM. les pasteurs d'avertir les particuliers chez qui la tragédie s'est représentée, qu'ils aient à s'en abstenir comme étant chose défendue[1]. »

Telle était la situation à Genève vers le milieu du XVIIIe siècle : les vieilles traditions menacées, les mœurs françaises, la mondanité, comme on disait, s'infiltrant peu à peu, les pouvoirs publics encore fidèles au passé, mais un certain nombre de citoyens tendant à secouer le joug de cette censure d'un autre âge, à introduire dans la vie plus d'agrément et de facilité. Pour les grouper en parti, il suffisait d'une occasion, d'un chef. Ce chef allait venir.

En 1754, Voltaire, dans les circonstances que l'on sait, revenait de ce voyage de Prusse dont il s'était tant promis, irrité, humilié, désabusé sur l'amitié des rois. Après un court séjour en Alsace, n'osant ni ne pouvant se fixer à Paris, il se rendit à Lyon, de là en Suisse (décembre 1754), et songea bientôt à s'y établir. Il habita quelque temps à Prangins, acheta Monrion, près de Lausanne ; puis, dès le mois de février 1755, se rendit acquéreur, sous le nom de Robert Tronchin, de la

1. Desnoiresterres. *Voltaire aux Délices*, p. 125.

maison qu'il appela ses Délices, située aux portes de Genève, sur la colline de Saint-Jean. Enfin, en novembre 1758, l'acquisition de Ferney et de Tournay, que lui céda pour sa vie le président de Brosses, le transformait en grand seigneur et assurait son indépendance. Résidant sur terre française, mais à deux pas de la frontière, il pouvait, en cas de danger, choisir entre plusieurs asiles. Les États de Sardaigne ou de Berne le touchaient; aux Délices il était libre de la France; à Ferney, il bravait Genève. C'est de cette époque où il n'avait plus à craindre pour sa personne, que datent les plus grandes hardiesses et les licences de sa philosophie.

Dans quelque séjour que ce fût, son existence était toujours agitée et fiévreuse; il lui fallait la vie de société. Cette exaltation féconde de l'esprit que Rousseau cherchait dans la solitude, lui la trouvait au contraire dans le bruit. Or, de tous les plaisirs mondains, celui qu'il goûtait par-dessus tout était la comédie. A Berlin, chez Frédéric, comme déjà auparavant chez Mme du Châtelet, comme plus tard à Ferney, il la jouait avec passion. Très admiré des uns, qui déclaraient n'avoir jamais entendu un Cicéron plus noble, un Zopire plus pathétique, il plaisait peut-être moins à des connaisseurs non prévenus. Mais, si ses talents d'acteur ont été contestés, ce besoin de jouer, cette fièvre théâtrale ne peuvent l'être. « Dans les vingt-quatre heures, écrivait une fois Mme de Grafigny

pendant son séjour à Cirey, on a répété et joué trente-trois actes, tant tragédies et opéras que comédies. »

Ajoutons que, pour le poète, ces représentations intimes étaient une épreuve nécessaire, car le temps de son séjour en Suisse est la période, sinon la plus brillante, au moins la plus féconde de sa carrière dramatique. Il n'y jouait pas seulement ses œuvres anciennes, déjà célèbres ; il y essayait aussi ses productions nouvelles. Loin de tous ceux qu'il aurait aimé à consulter, il pouvait ainsi mieux juger par lui-même de certains effets scéniques, et retoucher ses pièces avant de les envoyer pour l'épreuve décisive à Paris.

Dès son arrivée à Lausanne, on commença donc à jouer. Les mœurs y étaient, nous l'avons dit, moins sévères qu'à Genève. Les spectateurs ne lui manquèrent pas ; il se trouva dans la société d'excellents acteurs, et, comme le prouve une lettre écrite un peu plus tard, les pasteurs eux-mêmes prirent sans scrupule leur part de cette distraction profane. Voltaire écrivait à M. Pictet, le 27 mars 1757 : « Une tragédie nouvelle (*Zulime*), jouée à Lausanne, et peut-être mieux jouée qu'elle ne le sera à Paris, est un phénomène assez singulier. Ce qui l'est encore davantage, c'est que nous avons eu douze ministres du saint Évangile, avec tous les petits proposants, à la première représentation. Il faut avouer que Lausanne donne d'assez bons exemples à Genève. »

Genève, en effet, avait besoin de cet exemple, et résistait de son mieux à l'invasion. Le parti fidèle aux vieilles mœurs n'avait pas vu sans inquiétude arriver ce nouvel hôte, dont on pouvait redouter la turbulence. Dès les premiers jours, le pasteur Vernet, un peu plus tard le conseiller Tronchin, s'étaient fait l'écho de ces appréhensions[1]. Voltaire leur avait répondu par les meilleures assurances, et peut-être en effet s'était-il promis d'être sage; d ailleurs les mille détails de son installation, qu'il surveillait avec la minutieuse exactitude d'un homme d'affaires, et les travaux entrepris pour remanier l'habitation de fond en comble suffisaient à l'absorber. Il eut avec les Genevois sa lune de miel. L'accueil empressé de la classe riche, les mœurs sans contrainte qu'il y pouvait observer lui firent illusion. Il crut que toute la ville s'était ouverte aux idées du siècle; il allait être bientôt détrompé.

En mars 1755, Lekain, son acteur favori, lui annonçait sa prochaine arrivée à Lyon. Aussitôt Voltaire l'invitait (lettre du 24 mars), à venir le trouver aux Délices, et le même jour, il écrivait à Thieriot. « J'attends Lekain ces jours-ci; nous le coucherons dans une galerie, et il déclamera des

1. La lettre de Vernet n'a pas de date, mais la réponse de Voltaire est du 9 février 1755, n° 2875, édition Moland. La réponse à Tronchin n'est pas datée non plus, M. Moland l'a placée au n° 2897, entre deux lettres qui sont, l'une du 25, l'autre du 28 mars.

vers aux enfants de Calvin. Leurs mœurs sont fort adoucies ; ils ne brûleraient pas aujourd'hui Servet, et ils n'exigent point de billets de confession. »

Le séjour de Lekain aux Délices fut de courte durée, mais on le mit à profit ; l'occasion était trop belle. Voltaire écrivait à d'Argental, le 2 avril : « Lekain a été, je crois, bien étonné ; il a cru retrouver en moi le père d'Orosmane et de Zamore, et il n'a trouvé qu'un maçon, un charpentier et un jardinier. Cela n'a pas empêché pourtant que nous n'ayons fait pleurer presque tout le Conseil de Genève. La plupart de ces messieurs étaient venus à mes Délices ; nous nous mîmes à jouer *Zaïre* pour interrompre le cercle. Je n'ai jamais vu verser plus de larmes ; jamais les Calvinistes n'ont été si tendres ! » Tout heureux de ce succès, il se hâtait d'en faire part le même jour au maréchal de Richelieu, à Tronchin de Lyon, deux jours après au Président de Ruffey.

L'expérience lui paraissait décisive ; il voulut continuer après le départ de Lekain. Un petit théâtre avait été construit dans une des galeries de Saint-Jean. Il se proposait d'y débuter par *Alzire* [1], et d'y essayer ensuite sa tragédie nouvelle, l'*Orphelin de la Chine* ; mais cette velléité fut aussitôt réprimée.

1. L. Péret et G. Maugras. *La vie intime de Voltaire aux Délices*, p. 92.

Dans la séance du 31 juillet, le pasteur Desroches déclare que le sieur de Voltaire se dispose à faire jouer des tragédies chez lui, à Saint-Jean, et qu'une partie des acteurs qui les représentent sont des particuliers de la ville. « Dont opiné, l'avis a été d'en parler à M. le premier syndic, et dire que le Consistoire est dans une parfaite confiance que le Magnifique Conseil ne se prêtera jamais à donner atteinte à ses arrêtés du 18 mars 1732 et 5 décembre 1739, qui défendent toutes représentations de comédie, tant publiques que particulières, et qu'à l'égard de ceux de cette ville qui pourraient avoir quelques rôles dans les tragédies chez le sieur Voltaire, MM. les pasteurs des quartiers les avertiront de la part du Consistoire, de s'en abstenir. »

Voltaire fit semblant de s'incliner[1] et il écrivit à Tronchin une lettre conciliante. Pour le moment, on ne pouvait plus jouer qu'à Lausanne; là du moins il se donna libre carrière. Mais il gardait aux « perruques Genevoises » une rancune terrible : acteur de société, on le privait de son plaisir favori; poète, il voyait censurer ses œuvres; philosophe, des théologiens lui faisaient la loi. Il jura de se venger. « Genève, disait-il, aura la comédie malgré Calvin. » (Lettre à d'Argental, 18 juillet.) Cette vengeance, l'Encyclopédie lui en fournit l'occasion.

Jusqu'à l'époque où cette publication commença,

1. Desnoiresterres, p. 171.

ses relations avec d'Alembert avaient toujours été courtoises, mais peu fréquentes et sans intimité. La préparation de cette œuvre immense, où Voltaire voyait le grand monument du siècle, les rapprocha. Il s'y voua avec ardeur, prodiguant à ceux qui la dirigeaient les encouragements, les critiques utiles. Leur correspondance devint presque journalière. « Garçon encyclopédiste », il envoyait ou proposait de nombreux articles. « Ajoutez, retranchez, disait-il, je vous donne mes cailloux pour fourrer dans quelque coin du mur. »

On préparait alors le tome septième, où devait figurer l'article *Genève*; d'Alembert s'en était chargé. Il voulut se renseigner sur place, voir la ville et son ami. Le 28 juillet 1756, il écrivit de Lyon à Voltaire, lui annonçant son arrivée pour le 10 août. Cette visite dura plus d'un mois. Il put voir tout ce que la ville renfermait d'esprits distingués, s'entretenir avec les membres du Conseil ou du Consistoire, écouter, observer, joindre à ses propres impressions, nécessairement superficielles, les remarques suggérées à Voltaire par une plus longue expérience du pays et des habitants. On s'était mis en frais pour lui ; on fit fête à son esprit et à sa renommée. Il partit plein de sympathie pour la petite ville libre, disposé à tout voir en beau, et à faire de Genève comme la Salente de l'Encyclopédie. On avait promis de lui envoyer à

1. Desnoiresterres, p. 128.

Paris un mémoire contenant les principaux détails nécessaires à son article.

D'autre part, Voltaire lui avait communiqué son regret de ne pouvoir jouer la comédie, son désir de mortifier les pasteurs et de leur forcer la main. Aux yeux des deux philosophes, pareille interdiction était un scandale ; le Consistoire de Genève faisait tache en Europe.

De là, dans l'article de d'Alembert, deux parties bien différentes : l'engouement naïf du français pour tout ce qui est étranger, la prévention du philosophe en faveur d'un pays républicain et protestant, se manifestent par une extrême bienveillance. Selon lui, cette ville qui compte à peine vingt-quatre mille âmes est une des plus florissantes de l'Europe ; elle juge tous les souverains sans les flatter, sans les blesser, sans les craindre ; son gouvernement a tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie ; le peuple y est beaucoup plus instruit que partout ailleurs ; il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux. Enfin, à ses yeux, la République des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires, et ce n'est peut-être que dans les petits Etats qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique.

Tels sont, en résumé, mais textuellement cités, les principaux points de l'éloge. Il n'y a qu'une ombre au tableau, on devine laquelle : Genève serait parfaite, si elle admettait dans ses murs la

comédie. L'auteur insiste longuement sur les avantages qu'un peu de tolérance à cet égard procurerait non seulement à la ville, mais à toute l'Europe, dont elle serait le modèle, en relevant l'art dramatique et la dignité des comédiens.

Ce long morceau sur le théâtre, si inopinément amené, était bien fait pour étonner le lecteur étranger à ces petites rancunes; c'est un hors-d'œuvre sans aucune proportion avec le reste. Rousseau en avait été frappé, et le faisait spirituellement observer dans sa préface : « En lisant ce passage isolé, plus d'un lecteur sera surpris du zèle qui l'a pu dicter. En le lisant dans son article, on trouvera que la comédie qui n'est pas à Genève, et qui pourrait y être, tient la huitième partie de la place qu'occupent les choses qui y sont. » Evidemment si d'Alembert, étranger à Genève, attribuait tant de valeur à cette mince question, c'est qu'il voulait servir le ressentiment de Voltaire. Que celui-ci ait été l'inspirateur, c'est chose trop manifeste; on ne l'a jamais contesté. Qu'il ait fait plus, qu'il ait lui-même écrit ces pages pour les faire insérer au milieu de l'article, on l'a supposé quelquefois. Rousseau même n'en doutait pas. « Je n'ignorais pas, écrit-il au pasteur Vernes le 22 octobre 1758, que l'article *Genève* était en partie de M. de Voltaire; quoique j'aie eu la discrétion de n'en rien dire, il vous sera aisé de voir, par la lecture de l'ouvrage, que je savais en écrivant à quoi m'en tenir. »

En dépit de ce témoignage, l'hypothèse nous paraît bien peu vraisemblable. Ni pour le fond des idées, ni dans la forme du style, rien ne rappelle la manière de Voltaire. Tous les arguments accumulés sont vraiment trop faibles et presque puérils. Des lois sévères et bien exécutées sur la conduite des comédiens! Les acteurs de Genève, par la régularité de leur conduite et la considération dont elle les ferait jouir, servant de modèle aux comédiens des autres nations, cette troupe devenant bientôt la meilleure de l'Europe! Tout cela est enchanteur, mais bien chimérique, et d'un optimisme auquel Voltaire ne nous a guère habitués. Ce n'est pas sur ce ton qu'il parle ordinairement du *tripot tragique*. On nous objectera qu'il se déguise, qu'indifférent à la valeur des arguments dont il sera le premier à se moquer, il affecte de penser comme ceux qu'il voudrait séduire : non, malgré tout, cette candeur dans l'utopie n'est pas de Voltaire.

Ce qui lui eût été peut-être plus difficile à déguiser que sa pensée, c'est son style. Tout ce qu'il a écrit porte la même empreinte, ce tour vif, aisé, malicieux, qui fait que dix lignes de sa main se distinguent à première vue de toute autre prose. Où trouver cette empreinte ici ? Pas un mot n'est marqué de sa griffe. Laissons donc à celui qui l'a signé, sinon l'idée première, au moins la rédaction de ce morceau.

Le tome VII de l'Encyclopédie parut dans les

derniers jours de novembre 1757. On peut croire qu'il était vivement attendu, et qu'il fut lu avec intérêt à Genève; mais il produisit un effet tout contraire à ce qu'avaient espéré les philosophes, et les esprits s'émurent pour une autre question plus grave que celle de la comédie.

Quoique averti déjà par plusieurs faits, Voltaire croyait encore ou affectait de croire que les théologiens de Genève étaient au fond du cœur à moitié philosophes; d'Alembert partagea cette confiance, et vit en eux ce modèle du prêtre idéal, à peu près sceptique et tout à fait tolérant, que cherchaient partout les encyclopédistes. Sans doute, dans leurs visites aux Délices, les pasteurs avaient dû, par politesse autant que par prudence, éviter toute discussion dogmatique, toute explication irritante avec l'écrivain illustre dont ils étaient les hôtes, dont ils admiraient l'esprit, et qu'il fallait ménager pour ne pas le transformer en un terrible adversaire. A plus forte raison d'Alembert, qui n'était là qu'en passant, put-il se tromper aux apparences. Un peu de calcul entrait aussi dans l'empressement qu'on lui témoigna. On voulait plaire à l'homme qui allait bientôt juger Genève au tribunal de l'opinion publique. Il lui était facile, quelque vanité aidant, de prendre ces égards pour autant d'adhésions. Et puis, n'avaient-ils pas tous, calvinistes et philosophes, le même adversaire, le prêtre catholique? Rapprochés sur ce point, ils durent croire qu'on n'était pas loin de s'entendre sur d'autres.

Ainsi s'expliquerait l'erreur de d'Alembert. On peut admettre aussi, sans lui faire injure, qu'il eut comme Voltaire certaine arrière-pensée : outrer l'éloge des théologiens de Genève, en faire les complices malgré eux et les prisonniers de l'Encyclopédie, pour les présenter aux yeux du public comme enrôlés dans le parti. A cela, ils trouvaient le double avantage de compromettre les uns par de fausses louanges, et de scandaliser impunément les autres par une profession de foi toute déiste ; ils renouvelaient ainsi par la bouche d'autrui leur propre déclaration de principes, avec la différence qu'elle émanait cette fois, non d'écrivains déjà suspects, mais d'un corps considérable et universellement estimé. Ce calcul est certain ; Voltaire l'avoue dans une lettre à Diderot : « L'article dont on fait semblant de se plaindre est un coup important dont il ne faut pas perdre le fruit. » (Édit. Moland, n° 3533).

Rien de perfide, en effet, comme la fin de ce morceau, où, parlant de l'esprit éclairé et vraiment tolérant des pasteurs de Genève, les donnant en modèle à tous les prêtres du monde, d'Alembert les loue de ne croire ni à l'éternité des peines, ni à la divinité du Christ, et les transforme en parfaits sociniens[1].

Il est vraisemblable que, dans un corps aussi nombreux et prenant pour règle de la foi le libre

1. Voir note 15, page 113.

examen, à une époque où l'incrédulité pénétrait partout, où l'Église calviniste subissait une véritable révolution [1] pour se rapprocher du rationalisme, quelques membres plus jeunes, plus hardis, n'adhéraient plus que des lèvres à d'anciens dogmes trop mystérieux ou trop terribles. Ces réserves, qu'ils n'auraient jamais exprimées publiquement, ils avaient pu en faire la confidence dans une heure de causerie intime. Mais cette confidence, dans quelle mesure d'Alembert était-il autorisé à la publier? N'était-ce pas comme une confession dont il violait le secret? et jusqu'à quel point avait-il le droit de conclure du particulier au général, de quelques opinions isolées à celles de tout un corps? Sans s'arrêter à ces scrupules, il écrivit son article, mais l'indiscrétion lui coûta cher.

Lorsque le livre parvint à Genève, il y causa, nous pouvons le croire sans peine, un vrai scandale. « Toute la ville, raconte l'abbé Irail [2], murmura et fut indignée... Il semblait, selon l'expression d'un Genevois, que ce fût le bourdonnement d'un essaim d'abeilles pour chasser un frelon de leur ruche. » Si l'on s'en rapporte au même témoin, l'effet produit en France n'aurait pas été plus heureux. « A Paris, dit-il, le cri général fut contre M. d'Alembert. Ses partisans même le blâmèrent, et ses ennemis l'accusèrent de

1. Sayous. *Le* XVIIIe *siècle à l'étranger*. I, p. 65, 70.
2. Irail. *Querelles Littéraires*. Paris, 1761.

n'avoir parlé des sentiments de quelques ministres rebelles à Calvin que pour avoir occasion d'autoriser ses propres idées. » A cela d'Alembert répondait [1], non sans esprit, que les théologiens catholiques avaient tort de s'irriter, et que Bossuet l'aurait plutôt remercié, lui qui avait prédit, quatre-vingts ans auparavant, que les principes des protestants les conduiraient au socinianisme.

La correspondance de Voltaire nous permet de suivre presque jour par jour les moindres détails de cette affaire, à Paris comme à Genève. Dès le milieu de décembre, il s'était transporté à Lausanne (sa première lettre datée de là est du 20) ; non pas pour fuir momentanément l'ennemi, mais les Délices n'étaient pour lui qu'une maison d'été. C'est à Lausanne, en attendant l'acquisition de Ferney, qu'il avait l'habitude de passer la mauvaise saison, et il y resta en effet jusqu'au milieu de mars. Mais il apprenait tous les incidents qui se produisaient à Genève aussi bien que s'il eût été sur les lieux, et se hâtait d'en informer d'Alembert. Il lui parle (12 décemb.) des « murmures de la synagogue... Ces drôles osent se plaindre de l'éloge que vous daignez leur donner, de croire un Dieu, et d'avoir plus de raison que de foi. » Tout d'abord, il semble traiter la chose assez légèrement. « Les ministres de Genève, écrit-il le 24 décembre au pasteur Bertrand, de Berne,

1. D'Alembert. Œuvres complètes. Tome V. p. 283.

lassés de leur vie douce, veulent l'empoisonner en excitant contre eux-mêmes une tempête dont M. d'Alembert ne fera que rire. » En même temps il proteste de son innocence ; il n'a pas vu le livre, il n'y est pour rien. « Si quelque orthodoxe ou hétérodoxe (lettre du 29 décembre au pasteur Vernes), m'accusait d'avoir la moindre part à l'article *Genève*, je vous supplie instamment de rendre gloire à la vérité. »

Cependant l'embarras des ministres égalait leur émotion. Ils devaient aux fidèles, ils se devaient à eux-mêmes de ne pas rester sous le coup de ce dangereux éloge; mais que faire? Leur hésitation fut longue. Le mieux eût été d'obtenir de l'auteur une concession. « Ils se remuent, ils aboient, ils voudraient engager les magistrats à solliciter à la cour une rétractation de votre part; mais assurément la cour ne se mêlera pas de ces huguenots, et vous soutiendrez noblement ce que vous avez avancé en connaissance de cause. » (Lettre à d'Alembert, 29 décembre 1757.)

A défaut des magistrats, ce fut le docteur Tronchin qui intervint. Il s'adressa directement à d'Alembert, fit appel à la bonté de son âme, à la droiture de son cœur. « Il s'agit, monsieur, disait-il en finissant, d'une tache que vous pouvez effacer ; vous n'y perdrez rien et nous y gagnerons beaucoup. Quelques lignes de votre main bienfaisante, dictées par votre belle âme, nous rendront

le repos que vous nous avez ôté, rempliront nos cœurs de reconnaissance et du respect que nous vous avions voué[1]. »

D'Alembert répondit (6 janvier 1758)[2] en protestant de sa surprise; il se serait attendu plutôt à des remerciements; les ministres de Genève n'avaient pas lu avec attention l'article qui les blessait; on ne les accusait nullement de n'être pas chrétiens. Bref, il se dérobait poliment, mais enfin il se dérobait à la demande du Consistoire.

Eût-il même été, pour sa part, disposé à quelque concession, Voltaire était là pour s'y opposer. Ne pas se rétracter, telle est sa recommandation dès le début, le mot d'ordre qu'il envoie chaque jour. « Il y va de votre salut, votre conscience y est engagée (12 décembre). » — « Je vous prie très instamment de leur mander pour toute réponse que vous avez reçu leur lettre, que vous leur rendrez service autant que vous le pourrez, et que vous me chargez de leur signifier vos intentions et de finir cette affaire. Je vous assure que, mes amis et moi, nous les mènerons beau train; ils boiront le calice jusqu'à la lie (3 janvier 1758). »

Après l'échec de cette première tentative, une commission fut nommée pour aviser. Voltaire s'amuse de les voir « s'assembler, se remuer, s'agiter, proposer, contredire, et ne savoir que

1. Lettre inédite de Tronchin à d'Alembert, publiée par M. Gaston Maugras. *Voltaire et J.-J. Rousseau*, 1886, p. 59.
2. Lettre également inédite, publiée par le même auteur.

faire. (A M. Bertrand, 19 janvier). » Il recommande à son ami de ne plus s'inquiéter, tout s'arrangera. « Continuez à me laisser avec Tronchin le soin de la plaisante affaire des sociniens de Genève ; vous les reconnaissez pour chrétiens, comme M. Chicaneau reconnaît Madame de Pimbesche

Pour femme très sensée et de bon jugement,

cela suffit.. » (A d'Alembert, 19 janvier.)

Mais pendant qu'il riait de cette agitation impuissante des théologiens, une grave contrariété se préparait pour lui. Le bruit courait que d'Alembert allait quitter l'Encyclopédie. En effet, dès le 6 janvier, dans le post-scriptum de sa réponse à Tronchin, le philosophe avait exprimé cette résolution. Renoncer à cette œuvre dont on s'était tant promis, laisser ce grand monument inachevé, en tout temps Voltaire eût appelé cela une désertion. Mais dans les circonstances présentes, après tout le bruit suscité par ce malencontreux article, accusé comme l'était d'Alembert, ou de légèreté et d'inexactitude, pour ne pas dire plus, ou d'une sorte d'abus de confiance, il ne pouvait se retirer sans rester sous le coup de ces graves reproches. Le public ne manquerait pas d'y voir un aveu. Voltaire le sentait bien, le lui disait sans cesse, et insistait pour qu'il demeurât à son poste. Tous ses efforts furent inutiles.

Depuis des années, d'Alembert avait à lutter

pour la publication de l'Encyclopédie contre des difficultés de tout genre auxquelles sa persévérance finit par céder. Entre lui et Diderot, cette uniformité de vues, cette confiance réciproque, cette intimité sans réserve nécessaires aux deux chefs d'une si grosse entreprise n'existaient pas. Chacun agissait à part et à sa guise dans sa spécialité [1]. De là bien des froissements entre eux, et, dans le travail, bien des incohérences ou des faiblesses. En outre, les attaques dont ils étaient l'objet, attaques qu'ils avaient dû prévoir, mais dont la vivacité semblait croître avec le succès de l'ouvrage, ne les laissaient pas indifférents. Quelques-unes leur étaient particulièrement sensibles et décourageantes. « Les brochures, les libelles, tout cela n'est rien, dit d'Alembert [2]; mais croiriez-vous que tel de ces libelles a été imprimé par des ordres supérieurs, dont M. de Malesherbes n'a pu empêcher l'exécution? Croiriez-vous qu'une satire atroce contre nous, qui se trouve dans une feuille périodique qu'on appelle les *Affiches de province*, a été envoyée de Versailles à l'auteur, avec ordre de l'imprimer; et qu'après avoir résisté autant qu'il a pu, jusqu'à s'exposer à perdre son gagne-pain, il a enfin imprimé cette satire en l'adoucissant de son mieux? Ce qui en reste, après cet *adoucissement* fait par *la discrétion du préteur*, c'est que nous

1. Voltaire. Lettre à d'Argental, 12 mars 1758.
2. Lettre à Voltaire, 28 janvier 1758.

formons une secte qui a juré la ruine de toute société, de tout gouvernement et de toute morale. »

Sa lettre du 8 février vient préciser les détails. « J'ai découvert encore de nouvelles atrocités... Il est très certain que l'on a forcé M. de Malesherbes à laisser imprimer les *Cacouacs*[1]; il est très certain que la satire plus que violente insérée contre nous dans les *Affiches de province* vient des bureaux d'un ministre (M. de Bernis) aussi cacouac pour le moins que nous, mais qui a cru pouvoir faire sa cour au redoutable protecteur des cacouacs par un sacrifice *in anima vili*. Jugez à présent, mon cher et illustre maître, s'il est possible d'achever dans cette terre de perdition le monument que nous avions commencé d'élever à la gloire des lettres. »

D'autres attaques étaient encore moins déguisées. Dans un sermon prêché devant la cour, véritable discours de harengère, disait Voltaire (Lettre du 13 février), l'abbé Le Chapelain avait condamné l'Encyclopédie et ses protecteurs. Ceci surtout les exaspérait. « L'ouvrage est imprimé *avec approbation et privilège du roi;* il ne faut donc pas souffrir qu'un misérable ose prêcher

1. Ce nom désigne les philosophes. J. N. Moreau, mort en 1303, avait publié un *Nouveau Mémoire pour servir à l'Histoire des Cacouacs*, 1757. Le *Catéchisme et décision des cas de conscience à l'usage des Cacouacs*, etc., publié en 1758, est d'un abbé de Saint-Cyr.

(Note de Beuchot, reproduite par L. Moland).

devant le roi contre la raison imprimée une fois *avec privilège.* » (Lettre à d'Argental, 26 février 1758).

Cette duplicité des ministres qui, tout en affectant de patronner leur entreprise[1], les laissaient attaquer impunément, les faisaient même injurier sous main, indignait d'Alembert, et contribua sans doute à sa retraite, mais n'en fut pas la seule cause. Le malheureux succès de l'article *Genève*, venant se joindre à toutes ces amertumes, dut hâter sa résolution.

C'était déjà là pour les pasteurs de Genève un grand avantage, un commencement de satisfaction aux yeux du public ; mais il fallait plus. On attendait d'eux un démenti formel. La commission nommée « pour voir ce qu'il y avait à faire » finit par se décider, mais elle y avait mis du temps. Elle ne fut pas moins longue ensuite à savoir ce qu'elle voulait dire, à peser tous les termes de la déclaration projetée. Cela dura plus de six semaines. Les philosophes riaient de cette lenteur, triomphaient de l'embarras qu'elle trahissait, et faisaient courir ce mot mordant d'une spirituelle genevoise, Mme Huber[2], que les prédicants étaient occupés « à donner un état à Jésus-Christ. » Les ennemis du Consistoire n'avaient pas tort. Une profession de foi si péniblement rédigée perd tout le mérite d'une manifestation spontanée.

1. Autre marque de cette situation contradictoire : depuis 1756, d'Alembert recevait du roi une pension de 1,200 livres.
2. Lettre à d'Alembert, 25 février 1758.

Elle parut enfin sous ce titre : « *Extrait des registres de la Vénérable compagnie des pasteurs et professeurs de l'Église et de l'Académie de Genève, du 10 février 1758*[1]. » Voltaire affecta, cela va sans dire, de la juger insuffisante. « Servet sans doute aurait signé cette confession. C'est là une des belles contradictions de ce monde. Ceux qui ont fait brûler Servet pensent absolument comme lui et le disent. » (A d'Alembert, 25 février). Ailleurs, il les traite de sociniens honteux. « Cette déclaration, dit-il encore à d'Argental (25 février) justifie entièrement d'Alembert. Ils ne disent point que l'enfer soit éternel, mais qu'il y a dans l'Écriture des menaces de peines éternelles ; ils ne disent point Jésus égal à Dieu le père ; ils ne l'adorent point ; ils disent qu'il ont pour lui plus que du respect ; ils veulent dire apparemment du goût. Ils se déclarent, en un mot, *chrétiens déistes.* »

C'est peut-être beaucoup dire. Ils se montrent, dans ce manifeste, moins philosophes que Voltaire n'affecte de le croire. En tout cas les Genevois jugèrent la réponse suffisante ; nous n'avons pas à nous montrer plus exigeants, et rien n'est plus délicat que ces matières de foi. Contentons-nous d'avoir exposé les faits ; la réponse des pasteurs clôt pour nous le débat.

Cette première phase de la querelle avait donc

1. Voir l'appendice II.

été toute religieuse. Pendant trois mois, le socinianisme vrai ou supposé des théologiens de Genève avait seul occupé les esprits; on s'était à peine arrêté au passage qui concerne la comédie. Cette question d'abord négligée va maintenant remplacer l'autre, et la voix de Rousseau lui donnera un bien plus grand retentissement.

Nous avons dit par quelle crise Rousseau passait alors, comment ce travail le sauva. Le livre X des *Confessions* nous raconte par quelles circonstances il fut amené à l'entreprendre. « Dans la dernière visite que Diderot m'avait faite à l'Ermitage, il m'avait parlé de l'article *Genève*, que d'Alembert avait mis dans l'Encyclopédie: il m'avait appris que cet article, concerté avec des Genevois du haut étage, avait pour but l'établissement de la comédie à Genève; qu'en conséquence les mesures étaient prises, et que cet établissement ne tarderait pas d'avoir lieu. Comme Diderot paraissait trouver tout cela fort bien, qu'il ne doutait pas du succès, et que j'avais avec lui trop d'autres débats pour discuter encore sur cet article, je ne lui dis rien; mais, indigné de tout ce manège de séduction dans ma patrie, j'attendais avec impatience le volume de l'Encyclopédie où était cet article, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'y faire quelque réponse qui pût parer ce malheureux coup. Je reçus le volume peu après mon établissement à Montlouis, et je trouvai l'article fait avec beaucoup d'adresse et d'art, et

digne de la plume dont il était parti. Cela ne me détourna pourtant pas de vouloir y répondre, et malgré l'abattement où j'étais, malgré mes chagrins et mes maux, la rigueur de la saison et l'incommodité de ma nouvelle demeure, dans laquelle je n'avais pas encore eu le temps de m'arranger, je me mis à l'ouvrage avec un zèle qui surmonta tout.

« Pendant un hiver assez rude, au mois de février, et dans l'état que j'ai décrit ci-devant, j'allais tous les jours passer deux heures le matin, et autant l'après-midi, dans un donjon tout ouvert, que j'avais au bout du jardin où était mon habitation. Ce donjon, qui terminait une allée en terrasse, donnait sur la vallée et l'étang de Montmorency, et m'offrait pour terme du point de vue le simple, mais respectable château de Saint-Gratien, retraite du vertueux Catinat. Ce fut dans ce lieu pour lors glacé, que sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai dans l'espace de trois semaines ma lettre à d'Alembert sur les spectacles. »

Rousseau excelle à se mettre ainsi en scène ; les *Confessions* dramatisent tout. Mais une lettre écrite à cette même époque nous le montre en vérité beaucoup plus calme. Il avait été chargé par le pasteur Vernes, que nous avons déjà vu en correspondance avec Voltaire, d'une mission auprès de d'Alembert, on devine laquelle, toujours la rétractation à obtenir. Et Rousseau répondait à la date

du 18 février : « Je n'ai point eu occasion d'exécuter votre commission auprès de M. d'Alembert. Comme nous ne nous sommes jamais beaucoup vus, nous ne vous écrivons point, et confiné dans ma solitude, je n'ai conservé nulle espèce de relation avec Paris ; j'en suis comme à l'autre bout de la terre, et ne sais pas plus ce qui s'y passe qu'à Pékin. Au reste, si l'article dont vous me parlez est indiscret et répréhensible, il n'est assurément pas offensant. Cependant, s'il peut nuire à votre corps, peut-être fera-t-on bien d'y répondre, quoiqu'à vous dire le vrai j'aie un peu d'aversion pour les détails où cela peut entraîner, et qu'en général je n'aime guère qu'en matière de foi l'on assujettisse la conscience à des formules. »

Où donc est ici cette indignation qui lui aurait servi de muse? Comparez ce ton tranquille et parfaitement détaché aux transports que suppose le récit des *Confessions*. Il ne s'agit pour le moment, il est vrai, que du prétendu socinianisme des pasteurs. Mais même sur ce point particulier, grande est la différence entre les opinions intimes de Rousseau et celles qu'il affiche en public.

Lorsqu'au début de son ouvrage il prend la défense des théologiens, Rousseau le fait encore, avouons-le, avec une certaine indifférence pour le dogme. Son meilleur argument consiste à dire qu'on ne peut juger de la foi d'autrui par conjecture ou sur l'affirmation d'un tiers, contre celle de la personne intéressée. Fort bien, mais il ne s'en

tient pas là. Après avoir dit qu'il ne sait ce que c'est que le socinianisme, et qu'ainsi il n'en peut parler ni en bien ni en mal, Rousseau ajoute : « et même sur quelques notions confuses de cette secte et de son fondateur, je me sens plus d'éloignement que de goût pour elle. » Voilà son langage officiel. Il était pourtant plus que socinien. Précisément à cette même date, dans la lettre au pasteur Vernes que nous avons citée plus haut, il déclarait que des peines éternelles ne s'accordent ni avec la faiblesse de l'homme ni avec la justice de Dieu. Mais est-il nécessaire de chercher dans ses écrits les moins connus des lambeaux de phrases, alors qu'il a lui-même, dans un long et célèbre morceau, exposé toute sa doctrine? La profession de foi du vicaire savoyard ne dépasse-t-elle pas les sociniens les plus hardis, pour aboutir au pur déisme? Chrétien, il ne l'est plus que de nom, lui qui fait ressortir l'injustice de l'idée de révélation tendant à constituer un peuple privilégié, et refuse en conséquence de croire à la condamnation des infidèles, lui qui trouve les dogmes révélés pleins de contradictions absurdes, leur reproche de dégrader Dieu en lui prêtant les passions humaines, n'accepte aucun miracle, et aboutit ainsi à la simple religion naturelle, la seule qui sera enseignée à son Émile. On s'explique assez mal quelle aversion les sociniens lui pourraient inspirer. Ce n'est pas d'ailleurs sans hésitation qu'il les condamne. Sur ce point l'histoire

de texte est curieuse à suivre. La phrase que nous avons rapportée : « et même sur quelques notions confuses de cette secte et de son fondateur..... » ne figure pas dans le texte de la première édition, celui qui nous représente l'expression plus naturelle et spontanée de sa pensée; elle n'est ajoutée qu'après coup, dans l'*erratum*. Puis elle disparaît dans l'édition de 1781, donnée après la mort de Rousseau, mais sur les notes qu'il avait laissées; elle disparaît, bien qu'il affirme ailleurs (§ 132, note), s'être fait une loi de ne rien supprimer. C'est que dans l'intervalle s'était produite la condamnation de l'*Émile*, et la rupture de l'auteur avec l'église de Genève; il ne jugeait plus nécessaire d'atténuer ou de déguiser sa pensée.

Cette déclaration même des pasteurs, il l'apprécie très diversement selon les époques. Après avoir dit dans sa lettre à d'Alembert, que le public l'a reçue avec applaudissement, voyons comme il en parle six ans plus tard.

« L'église de Genève paraissait depuis longtemps s'écarter moins que les autres du véritable esprit du christianisme, et c'est sur cette trompeuse apparence que j'honorai les pasteurs d'éloges dont je les croyais dignes; car mon intention n'était assurément pas d'abuser le public. Mais qui peut voir aujourd'hui ces mêmes ministres, jadis si coulants et devenus tout à coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude? On leur

demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre : on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils, et quels seront les articles fondamentaux, différents des miens, sur lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont pas compris?

« Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide ; il les pénètre, il les voit ariens, sociniens ; il le dit, et pense leur faire honneur : mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel, la seule chose qui généralement décide ici-bas de la foi des hommes.

« Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer ; et après force consultations, délibérations[1], conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. » (Lettres de la Montagne, II, p 80).

Voilà bien la justification de d'Alembert, le coup le plus dur asséné aux théologiens par celui qui fut un moment leur apologiste. Pour cette fois, Voltaire et Rousseau sont bien d'accord.

Si l'orthodoxie qu'il affectait alors étonna les anciens amis de Rousseau, les sentiments qu'il

1. Quand on est bien décidé sur ce qu'on croit, disait a ce sujet un journaliste, une profession de foi doit être bientôt faite. (Note de Rousseau.)

professait contre le théâtre ne durent pas leur paraître plus sincères. Sa conversion, comme il l'appelait, c'est-à-dire sa sauvagerie, son hypocondrie croissante, pouvait seule expliquer cette âpreté du philosophe à condamner un plaisir qu'il avait recherché pendant tant d'années, un art où il s'était lui-même exercé plus d'une fois. Pas plus que ses autres ouvrages, la Lettre à d'Alembert n'échappe à cette fatalité qui les fait tous démentir en premier lieu par l'auteur lui-même.

Amateur de spectacles, Rousseau l'avait été plus que personne ; il était fou du théâtre. Il avait ses entrées à l'Opéra, à la Comédie, et avoue lui-même (§ 161, note), en avoir suivi les représentations pendant dix ans, bons et mauvais jours, n'avoir jamais manqué volontairement une représentation de Molière (§ 218, note). Auteur dramatique, il l'était aussi ; pendant longtemps les contemporains ne connurent que comme musicien et poète celui qui devait s'illustrer comme philosophe. Le *Devin du village*, qui seul survit aujourd'hui, fut précédé et suivi de bien d'autres essais moins heureux. L'énumération en est longue, mais nécessaire ici.

Rousseau débuta de bonne heure, dès l'époque de son séjour à Chambéry. « Ce fut d'abord, dit-il (*Confessions*, liv. VII), un opéra-tragédie, intitulé *Iphis et Anaxarète*, que j'avais eu le bon sens de jeter au feu. J'en avais fait à Lyon (pendant son séjour comme précepteur chez M. de Mably, en 1740) un

autre, intitulé la *Découverte du Nouveau-Monde*, dont, après l'avoir lu à M. Bordes, à l'abbé de Mably, à l'abbé Trublet et à d'autres, j'avais fini par faire le même usage, quoique j'eusse déjà fait la musique du prologue et du premier acte, et que David m'eût dit, en voyant cette musique, qu'il y avait des morceaux dignes de Buononcini. » Tout ne fut pas brûlé, quoi qu'il en dise; il est resté de l'un et de l'autre ouvrage des fragments assez étendus.

Un autre essai dans le même genre fut l'opéra ou ballet héroïque des *Muses galantes*, commencé vers 1742, pendant sa liaison avec M. de Francueil et les Dupin. L'ouvrage fut cette fois poussé plus loin et eut meilleure fortune que les deux premiers. Rousseau en fit exécuter quelques fragments pendant son séjour à Venise, puis l'acheva de retour à Paris. Certaines parties furent jouées chez M. de la Popelinière, et une représentation complète en fut donnée chez M. de Bonneval, intendant des Menus, devant le duc de Richelieu, qui le destinait aux spectacles de la cour. Ajoutons que l'ouvrage, répété à l'Opéra en 1747, fut joué en 1761, la date a son importance, devant le prince de Conti.

La réputation qu'il s'était déjà acquise dans le monde du théâtre le désigna bientôt après pour une mission délicate. La *Princesse de Navarre*, poème de Voltaire, mis en musique par Rameau, devait être jouée à la cour, dans les fêtes qui

célébrèrent la victoire de Fontenoy; mais le duc de Richelieu voulait que l'œuvre fût remaniée. Les deux auteurs ne pouvant alors s'occuper de ce travail, on chercha pour les suppléer quelqu'un qui fût à la fois poète et musicien, et c'est à Rousseau qu'on pensa : tâche longue et difficile, qui ne lui valut ni honneur ni profit, mais dont il s'acquitta avec soin, et même, dit-il, avec talent[1].

De tous ces essais, seul le *Devin du village*, au lieu d'une existence éphémère, à peine publique, eut une vogue durable. Joué d'abord à Fontainebleau devant la cour (18 octobre 1752), ce gracieux intermède fut donné à l'Opéra quelques mois plus tard, se maintint longtemps au répertoire, et n'est pas encore oublié; c'est le chef-d'œuvre de Rousseau musicien.

Nous n'avons vu jusqu'ici en lui que l'auteur d'opéras, ou, comme on disait alors, le poète lyrique. N'eût-il d'autres titres, ce serait assez déjà pour le ranger au nombre de ces corrupteurs qu'il allait bientôt condamner. Avec ses danses voluptueuses, sa musique tendre ou passionnée, sa somptueuse mise en scène, l'opéra est de tous les spectacles celui qui agit le plus sur les sens; bien mieux que la comédie, il jette l'âme dans cet état de langueur qui prédispose à l'amour. L'opéra du siècle dernier surtout ne parlait que d'amour et de plaisir, n'était consacré, comme le dit Rous-

1. La *Princesse de Navarre* ainsi remaniée prit un titre nouveau, les *Fêtes de Ramire*.

seau lui-même [1], qu'à peindre les égarements du cœur et de la raison. Le *Devin du village* doit être mis à part; c'est une pastorale naïve; mais quand l'auteur des *Muses galantes* mettait successivement en scène les amours du Tasse, d'Ovide et d'Anacréon, faisait-il autre chose que de répéter, selon l'expression de Boileau, des lieux communs de morale lubrique?

C'est bien ce qu'avait toujours fait l'opéra, ce qu'il fait souvent encore de nos jours. Et cependant, comme si la musique sauvait tout, les sévérités de Rousseau, en cela semblable aux théologiens, ne sont que pour la comédie. A peine pourrait-on supposer, d'après la Lettre à d'Alembert, qu'il existe un opéra. Molière et Racine font tout le mal.

Admettons pour un instant qu'il en puisse être ainsi, que la parole non chantée soit seule dangereuse. Rousseau fut également, ou du moins voulut être auteur comique.

A Chambéry, il compose *Narcisse ou l'amant de lui-même*, qui ne devait être achevé et représenté que longtemps après.

Dix ans plus tard, les malheurs de nos armées en Bohême et en Bavière lui inspirent une petite comédie, les *Prisonniers de guerre*, qu'il ne fit jamais jouer, il est vrai, et ne publia même pas; il en donna le manuscrit à un ami.

Pendant l'automne de 1747, chez les Dupin,

1. *Discours sur les lettres.*

au château de Chenonceaux, il écrivit en quinze jours une pièce en trois actes, l'*Engagement téméraire*, qui n'avait d'autre mérite, dit-il, que beaucoup de gaieté.

Bientôt après, Francueil l'introduisit auprès de Mme d'Épinay. Il y avait un théâtre à la Chevrette. Une personne de cette société [1] écrivait alors : « On ne parle et l'on n'entend ici que comédie. On répète un rôle d'un côté, on fait les beaux bras de l'autre, on essaie des habits, on fait des plaisanteries auxquelles personne n'entend rien. J'ai pris le parti d'assister aux répétitions afin de m'ennuyer moins. J'y aurais réussi si j'avais quelqu'un à qui confier mes remarques. Ils sont là une troupe d'amoureux. En vérité cette société est comme un roman mouvant. »

Rousseau se laissa d'assez bonne grâce entraîner dans ce tourbillon. On joua sa pièce. Il y avait même accepté un rôle qu'il étudia six mois sans relâche et qu'il fallut, dit-il, lui souffler d'un bout à l'autre.

Tel est Rousseau avant sa conversion. C'est dans l'été de 1749 qu'il jouait à la Chevrette l'*Engagement téméraire;* quelques semaines plus tard, il allait trouver sur la route de Vincennes son chemin de Damas, et composer le *Discours sur les sciences et les arts*. Cette œuvre contient en germe tous ses autres paradoxes ; la Lettre à d'Alembert

1. Mlle d'Ette. *Mémoires de Mme d'Épinay*, I, 228.

ne sera que l'application des mêmes principes à un cas particulier. Il n'est fait aux spectacles que deux courtes allusions dans la prosopopée de Fabricius, mais leur condamnation y est implicitement contenue.

On pourrait croire alors que le philosophe va renoncer à l'art dramatique; nullement. Cette conversion fameuse est plutôt une réforme somptuaire; laissant là tout espoir de fortune, il prononce comme un vœu de pauvreté; ce caissier d'un fermier général, écrivain déjà célèbre, se fait copiste de musique; il vend sa montre, quitte l'épée, la dorure et les bas blancs, renonce au beau linge, mais il continue à travailler pour le théâtre. C'est en 1752 qu'il donne le *Devin du village*. C'est à la fin de la même année, 18 décembre, que sa pièce de *Narcisse*, destinée d'abord aux Italiens, est jouée à la Comédie-Française, non seulement jouée, mais bientôt après imprimée par les soins de l'auteur, avec une préface où il essaie de justifier cette contradiction.

Déjà, au lieu de faire sa cour au public, il le rudoie, avec un ton d'arrogance et de dédain singulier. La préface débute ainsi : « J'ai écrit cette comédie à l'âge de dix-huit ans, et je me suis gardé de la montrer, aussi longtemps que j'ai tenu quelque compte de la réputation d'auteur. Je me suis enfin senti le courage de la publier, mais je n'aurai jamais celui d'en rien dire. » Elle avait échoué complètement; l'auteur fait bon marché

Excuse for publishing a comedy after condemning the stage

de son œuvre et de sa personne; cependant il doit répondre aux critiques, dont on prévoit l'objection : « Ils diront donc qu'en faisant de la musique et des vers on a mauvaise grâce à déprimer les beaux-arts, et qu'il y a dans les belles-lettres, que j'affecte de mépriser, mille occupations plus louables que d'écrire des comédies. » L'argument ainsi posé, voyons comment il le réfute.

D'abord il y aurait quelque dureté à lui reprocher d'avoir contredit par cet ouvrage de jeunesse des principes qui n'étaient pas encore les siens. — Fort bien, s'il n'avait remanié, fait jouer et imprimer cet ouvrage de jeunesse postérieurement à l'adoption de ces principes.

Nul homme, dit-il ensuite, n'agit en toute circonstance conséquemment à ses maximes. Si la contradiction existe, elle prouverait contre la conduite de l'auteur, non contre ses idées ou sa sincérité. Mais cette contradiction, Rousseau ose même la nier. Reprenant sa thèse du discours de Dijon, il l'explique, la confirme, et y introduit une *distinction* par laquelle il espère s'échapper. Sans doute l'étude est mauvaise, la pratique des sciences, des lettres et des arts corrompt les peuples qui ont des mœurs pures, il l'a dit et le répète. Mais chez ceux qui sont déjà dépravés, on doit au contraire conserver ces études pour prévenir une corruption plus grande. « C'est ainsi que celui qui s'est gâté le tempérament par un usage indiscret de la médecine est forcé de recourir encore aux médecins

pour se conserver en vie. Et c'est ainsi que les arts et les sciences, après avoir fait éclore les vices, sont nécessaires pour les empêcher de se tourner en crimes [1]. Ce n'est donc pas la faute de l'auteur, c'est celle du public, de tous ses contemporains, s'il paraît en contradiction avec lui même. « Il est vrai qu'on pourra dire quelque jour : cet ennemi si déclaré des sciences et des arts fit pourtant et publia des pièces de théâtre, et ce discours sera, je l'avoue, une satire très amère, non de moi, mais de mon siècle. »

Cette façon si dégagée de rejeter ses torts sur autrui est familière à Rousseau. N'est-ce pas ainsi qu'il dit dans la préface de sa *Nouvelle Héloïse* : « Il faut des spectacles dans les grandes villes, et des romans aux peuples corrompus. J'ai vu les mœurs de mon temps et j'ai publié ces lettres. Que n'ai-je vécu dans un temps où je dusse les jeter au feu! » Et, plus loin, s'adressant aux jeunes filles : « Celle qui, malgré ce titre, en osera lire une seule page, est une fille perdue. Mais qu'elle n'impute point sa perte à ce livre. Le mal était fait d'avance. » Théorie commode pour tout publier sans scrupule. Toujours même inconséquence et même bravade ; au milieu de la perversité générale, l'auteur seul est innocent.

Mais *Narcisse* ne termine pas la série de ses

1. Même *distinguo* dans la Lettre à d'Alembert : il ne faut pas de spectacles à Genève, il en faut à Paris.

œuvres dramatiques. Il faudrait citer encore l'ébauche d'une *Lucrèce*, tragédie en prose qu'il commença en 1754 pendant un séjour à Genève, enfin beaucoup plus tard, une scène lyrique, *Pygmalion*, prose et musique, jouée d'abord à Lyon en 1770 par des acteurs de société, et représentée pour la première fois à Paris le 30 octobre 1775. Jusqu'à la fin de sa vie, Rousseau conserva ce goût pour le théâtre qui s'était manifesté en lui dès sa première jeunesse.

Ce n'est pas seulement dans les menus faits de sa biographie, ou dans des essais dramatiques plus ou moins heureux, que nous devons chercher sa réfutation faite par lui-même. Son œuvre la plus éclatante est un démenti formel à ses théories. Nous nommions tout à l'heure la *Nouvelle Héloïse ;* si une pièce de théâtre paraît dangereuse, un roman l'est-il moins? N'a-t-il pas également l'amour pour unique objet? Fait-il, lui aussi, autre chose, que nous présenter la passion commme l'état naturel, désirable, de l'homme, sa satisfaction comme le suprême bonheur, et nous jeter dans un état de rêverie et de désir qui prédispose à toutes les folies? Tout ce que Rousseau dit de la comédie sur la supériorité que cette prédominance de l'amour assure aux personnages de femmes et de jeunes gens, sur le caractère presque toujours sacrifié des vieillards ou des hommes sensés, sur l'impossibilité d'intéresser le public à un rôle simplement vertueux, sans passions ni

faiblesses, tout cela peut aussi bien se dire du roman. Il ne serait même pas juste de les assimiler l'un à l'autre ; s'il y a danger, ce n'est pas du côté que Rousseau indique ; le roman a tourné plus de têtes que la tragédie ou la comédie. L'illusion dramatique n'est jamais entière, souvent même elle se réduit à rien. Nous ne venons au théâtre qu'avec le parti pris d'être trompés ; depuis les décors jusqu'aux attitudes, jusqu'au langage, tout y est convenu et faux, nous le savons, et ce sentiment suffit pour nous préserver. Tout autre est le roman ; outre que sa liberté est illimitée, qu'il peut tout dire et tout montrer, il se présente à nous affranchi de toute convention, comme un récit véridique, fidèle image de la vie. Il n'est certes pas plus vrai, mais il prétend l'être, et c'est un confident qui choisit son heure pour s'insinuer. Le vrai tentateur, c'est lui.

Un romancier a donc moins que personne le droit de jeter la pierre aux auteurs dramatiques ; cela en thèse générale. Et dans ce cas particulier, quel est celui qui déclare dangereux le *Misanthrope* ou *Bérénice?* L'auteur d'un livre qui fut pour les contemporains le modèle et la voix même de la passion. Il nous laisse froids maintenant ; mais des milliers d'êtres se sont enivrés de cette lecture, ont pris pour idéal Julie et Saint-Preux, ont admiré leurs sacrifices sans les imiter peut-être, mais surtout ont pleuré leurs malheurs et ont été brûlés de leurs feux. Ce livre n'est certes

pas immoral, mais peut-on prétendre qu'il soit sans danger?

Rousseau est le premier à reconnaître (*Confessions*, liv. IX) dans quel embarras le jeta plus tard, lors de la publication de la *Nouvelle Héloïse* « la honte de se démentir ainsi ». Lorsqu'il prit la plume pour réfuter d'Alembert, le roman était déjà fait en partie, et l'objection facile à prévoir, mais il ne s'y arrêta pas. Il n'était plus libre ; le discours de Dijon l'avait engagé dans la voie des paradoxes, et sa qualité de Genevois l'obligeait à intervenir dans la querelle, aussi bien que son antipathie croissante contre Voltaire.

Pendant longtemps, Rousseau avait admiré Voltaire comme le plus bel esprit du siècle. C'est la lecture de ses écrits, surtout des *Lettres philosophiques*, qui avait contribué à l'attirer vers l'étude ; c'est dans ce modèle qu'il avait cherché les secrets du style. Quand la *Princesse de Navarre* lui fournit l'occasion d'entrer en rapport avec l'auteur célèbre, il s'adressa à lui comme un humble disciple, sur le ton de l'admiration la plus vive[1], et Voltaire répondait à ces avances par une lettre courte et polie, assez indifférente au fond, malgré sa forme gracieuse, avec un air de protection qui ne pouvait froisser un débutant encore obscur. Même après que le désaccord se fut produit entre leurs idées, la forme de leurs rares

1. Pour les détails, voir Maugras, *Voltaire et Rousseau*.

relations resta courtoise. Ainsi, en 1755, lors de la publication du *Discours sur l'Inégalité*, Voltaire lui écrivait : « J'ai reçu, monsieur,votre nouveau livre contre le genre humain, je vous en remercie. » Il raillait finement cette théorie du retour à l'état sauvage, réfutait en quelques mots rapides les reproches adressés à la science, et leur opposait à son tour cette parole remarquable : « Les grands crimes n'ont guère été commis que par de célèbres ignorants. » S'exprimant ensuite sur un ton plus intime, comme s'il se fût épanché dans le sein de son meilleur ami, Voltaire parlait des mille tracas dont il aimait à se plaindre, des nombreux méfaits des libraires envers lui, et surtout de l'inquiétude, en effet très réelle, que lui causaient les copies de sa maudite *Jeanne*, circulant alors à Paris. Dans sa réponse datée du 10 septembre, Rousseau maintenait sa thèse avec fermeté, mais en même temps consolait Voltaire de ces contrariétés, « épines inséparables des fleurs qui couronnent les grands talents ». Ces rapports sans cordialité étaient dans la forme irréprochables.

Déjà cependant la divergence de leurs idées était sensible; elle se manifesta mieux encore l'année suivante, lorsqu'en réponse au poème sur le désastre de Lisbonne, Rousseau écrivit sa longue Lettre sur la Providence. Mais ce ne sont pas malgré tout leurs opinions qui les brouillèrent. La rupture tient à un motif plus intime que Rous-

seau lui-même avoue, et que M. Maugras, dans son ouvrage, a parfaitement indiqué.

En 1754, Rousseau avait fait un voyage à Genève. Déjà célèbre, il se vit « fêté, caressé dans tous les états ». Cet accueil faisait, avec la manière dont il avait jadis quitté la ville, pauvre apprenti fugitif, un contraste dont il sentit toute la douceur. Il revint à la religion réformée, reprit son titre et ses droits de citoyen, et, séduit par les honneurs qu'on lui rendait, se laissa facilement arracher la promesse de revenir habiter Genève pour le reste de ses jours. Paris commençait à le lasser; il souhaitait, non encore la solitude complète, mais le calme et le recueillement. Rentré en France au mois d'octobre, il attendait le printemps suivant pour mettre son projet à exécution.

Mais un fait se produisit dans l'intervalle, qui vint renverser tous ses plans. C'est à la fin de cette année 1744 que Voltaire arrivait en Suisse. Quelques semaines plus tard, il se fixait aux Délices. Le rêve de Rousseau s'était évanoui. Dans ce petit pays où il avait espéré régner par le talent, il n'y avait pas place à la fois pour lui et pour Voltaire. Il ne pouvait, ni rompre ouvertement pour se mettre à la tête d'un parti contraire, ni se résoudre à jouer près de son rival un rôle subalterne, perdu dans la foule de ses courtisans. Ainsi Voltaire lui gâtait Genève. Il le déclare nettement lorsqu'il parle dans ses *Confessions* (liv. VIII) des motifs qui lui firent préférer

l'Ermitage. « Une chose qui aida beaucoup à me déterminer, fut l'établissement de Voltaire auprès de Genève; je compris que cet homme y ferait révolution, que j'irais retrouver dans ma patrie le ton, les airs, les mœurs qui me chassaient de Paris; qu'il me faudrait batailler sans cesse, et que je n'aurais d'autre choix dans ma conduite que celui d'être un pédant insupportable, ou un lâche et mauvais citoyen. » La moindre occasion devait dès lors suffire pour faire éclater cette antipathie. L'article de l'Encyclopédie, Rousseau le savait inspiré, le croyait même en partie rédigé par Voltaire. C'est bien à lui qu'il répondait, indigné, comme il le dit, de tout ce manège de séduction dans sa patrie, mais avec cet avantage qu'il semblait encore ne s'attaquer qu'à un tiers. Voltaire ne s'était pas mis en avant; Rousseau pouvait feindre d'ignorer son rôle actif, et même, plus il se montrait intraitable à combattre les idées de son adversaire, plus il s'appliquait à se donner l'apparence des bons procédés en le couvrant de fleurs, en louant sans réserve son génie dramatique. Ni Racine, ni Molière ne trouvent grâce à ses yeux; il condamne Regnard et Dancourt; il est dur pour Crébillon; Voltaire est le seul qu'il ménage. Dans ce débordement d'œuvres immorales, son théâtre semble faire exception. Il n'est point d'œuvre sur notre scène « où la main d'un grand maître soit plus sensiblement empreinte » que dans *Mahomet*. *Zaïre* est une

pièce enchanteresse. Ainsi cette rude franchise dont Rousseau faisait profession n'exclut pas l'habileté.

Mais Voltaire ne pouvait s'y tromper. Sous toutes ces belles paroles, c'est bien lui, lui seul, qui était visé. S'il ne répondit[1] pas, il garda bonne rancune, et cessa de se contraindre en parlant de Rousseau. L'année suivante, lorsque d'Alembert entreprit une réfutation de la Lettre sur les Spectacles, il lui écrivait (4 mai 1759) : « Quoi ! vous répondez sérieusement à ce fou de Rousseau, à ce bâtard du chien de Diogène ! »

La préface de Rousseau est datée du 20 mars 1758 ; ainsi l'ouvrage avait été promptement terminé. Il fut imprimé en Hollande, chez Marc-Michel Rey, d'Amsterdam, et parut dans le cou-

1. Il ne répondit pas directement, mais profita bientot après d'une occasion pour parler à son tour. On lit dans l'Épître dédicatoire de Tancrède : « De tous les arts que nous cultivons en France, l'art de la tragédie n'est pas celui qui mérite le moins l'attention publique; car il faut avouer que c'est celui dans lequel les Français se sont le plus distingués. C'est d'ailleurs au théâtre seul que la nation se rassemble, c'est là que l'esprit et le goût de la jeunesse se forment : les étrangers y viennent apprendre notre langue; nulle mauvaise maxime n'y est tolérée, et nul sentiment estimable n'y est débité sans être applaudi; c'est une école toujours subsistante de poésie et de vertu. » Cette Épître est du 10 octobre 1759; la date est significative.

Bientôt après, dans sa lettre au marquis Albergati Capacelli sur la tragédie de *Zulime*, 23 décembre 1760, se trouve encore une longue apologie du théâtre. « Qu'est-ce, en effet, que la vraie comédie? C'est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances en action et en dialogues... »

rant[1] d'octobre. Cette publication fournit à d'Alembert, alors censeur, l'occasion d'une petite comédie finement racontée par M. Brunetière [2]. Lorsque l'ouvrage, dit-il, fut sur le point de paraître, « l'éditeur sollicita l'autorisation d'en adresser un certain nombre d'exemplaires à ses correspondants de Paris. Malesherbes répondit favorablement, mais, par déférence pour un collègue de l'Académie des sciences, il communiqua l'ouvrage à d'Alembert. « Si vous jugez à propos de nom- « mer un censeur, lui écrit d'Alembert, et de me « choisir pour cela, je vous donne par avance « mon approbation par écrit. » Et quinze jours plus tard, emphatiquement, quand il a lu tout l'ouvrage, qui venait à Paris feuille par feuille : « J'ai lu l'ouvrage de M. Rousseau contre moi, il « m'a fait beaucoup de plaisir. » N'est-ce pas dommage que tant de générosité soit en pure perte, que les ouvrages qui comme celui de Rousseau viennent de l'étranger n'aient besoin que d'une approbation tacite, et que les affaires de Rousseau, comme d'Alembert le sait fort bien, se règlent pour ainsi dire personnellement entre M. de Malesherbes et Rousseau ? Mais d'Alembert n'en a pas moins pris le beau rôle. »

Malgré les conseils de Voltaire, il voulut répliquer. Sa *Lettre à M. J.-J. Rousseau* parut en 1759,

1. Le 20 octobre, d'après M. Maugras, p. 68.
2. La direction de la librairie sous Malesherbes, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1882.

à Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, et fut bientôt après insérée dans une nouvelle édition, qu'il publia cette même année, de ses *Mélanges de Littérature, d'Histoire et de Philosophie*. Cette réponse paraît bien pâle à côté de l'écrit de Rousseau. Quelques traits assez heureux sont dirigés contre la personne du philosophe, et font vivement ressortir son inconséquence : « La plupart de nos orateurs chrétiens, en attaquant la comédie, condamnent ce qu'ils ne connaissent pas ; vous avez au contraire étudié, analysé, composé vous-même, pour en mieux juger les effets, le poison dont vous cherchez à nous préserver, et vous décriez nos pièces de théâtre avec l'avantage, non seulement d'en avoir vu, mais d'en avoir fait. » Il le raille sur cette apologie, singulière en effet, de l'ivrognerie et de la médisance, et relève avec raison, parmi tant de reproches adressés aux femmes par l'auteur, « le goût très pardonnable qu'il a conservé pour elles, peut-être même quelque chose de plus vif ». Mais sauf cette légère satire qu'il faut avouer bien méritée, la réfutation, trop rapide, n'a ni vigueur ni éclat ; elle est simplement raisonnable, froide, et sent le géomètre. Nous ne savons comment Voltaire l'apprécia. A peine y fait-il allusion dans sa correspondance (Lettre du 15 octobre), et cette réserve de la part d'un homme qui savait si bien prodiguer l'éloge aux plus indifférents nous autorise à croire qu'il en fut peu satisfait.

Une autre réfutation fut entreprise par Marmontel, qui venait précisément de rompre avec Rousseau. Les *Confessions* nous donnent la cause de cette inimitié. « Marmontel, y est-il dit, faisait alors le *Mercure de France*. Comme j'avais la fierté de ne point envoyer mes ouvrages aux auteurs périodiques, et que je voulais cependant lui envoyer celui-ci, sans qu'il crût que c'était à ce titre, ni pour qu'il en parlât dans le *Mercure*, j'écrivis sur son exemplaire que ce n'était point pour l'auteur du *Mercure*, mais pour M. Marmontel. Je crus lui faire un très beau compliment; il crut y voir une cruelle offense, et devint mon irréconciliable ennemi. Il écrivit contre cette même lettre avec politesse, mais avec un fiel qui se sent aisément, et depuis lors il n'a manqué aucune occasion de me nuire dans la société, et de me maltraiter indirectement dans ses ouvrages. »

Cet écrit[1] est intitulé : *Réponse de M. Marmontel à la lettre adressée par M. J.-J. Rousseau à M. d'Alembert de l'Académie des Sciences, etc., etc., sur son article* Genève *dans le VII*e *volume de l'Encyclopédie, et principalement sur ses sentiments touchant les spectacles*. A Genève, chez Emmanuel du Villard fils, 1759. L'*Apologie du Théâtre*, qui se trouve au tome X des œuvres complètes de

1. Publié d'abord dans le *Mercure de France*, de novembre 1758 à janvier 1759.

Marmontel, édition de 1819, est le même ouvrage avec quelques retouches. Les phrases qui contiennent des personnalités trop vives ont été supprimées. Si l'on en croit l'auteur lui-même [1], cette défense du théâtre « eut tout le succès que put avoir la vérité qui combat des sophismes et la raison qui saisit corps à corps et serre de près l'éloquence ». Laharpe dit au contraire [2] que le public, qui aime mieux être amusé qu'instruit, et remué que convaincu, parut goûter plus les écarts et l'enthousiasme de Rousseau, que la raison supérieure de ses adversaires.

Une note plus gaie fut donnée par Piron. Gresset avait cru devoir intervenir dans la mêlée et prendre la défense de Rousseau. Comme s'il se fût repenti d'avoir écrit le *Méchant*, un chef-d'œuvre, il publia, lui aussi, sa *Lettre sur la Comédie*, où il appelait la poésie un art dangereux, et déclarait renoncer au théâtre. L'occasion était trop belle. Piron fit une épigramme où il le remerciait au nom du public de cette bonne résolution.

Les *Annales Encyclopédiques* de Millin, 1818, tome VI, p. 35, dans une longue liste [3] d'ouvrages relatifs à la personne et aux écrits de J.-J. Rousseau (par Barbier), mentionnent encore un certain nombre de brochures publiées à l'occasion de cette

1. *Mémoires* de Marmontel, liv. VI.
2. *Cours de Littérature*, fragments sur Rousseau.
3. Reproduite et complétée dans la *France littéraire* de Quérard.

querelle, et dont l'indication doit trouver place ici.

Lettre à M. Rousseau sur l'effet moral des theâtres (par le marquis de Ximenès). 1758, in-8°.

P. A. Laval, comédien, à M. J.-J. Rousseau de Genève, etc. La Haye, 1758, in-8°.

Dancourt, arlequin de Berlin, à M. J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. Berlin et Amsterdam, 1759, in-8°.

Lettre à M. Rousseau au sujet de sa lettre à M. d'Alembert (par M. de Bastide). Paris, 1758, in-12.

Considérations sur l'Art du Théâtre, D*** (dédiées) à M. J.-J. Rousseau, citoyen de Genève (par Villaret), Genève, 1759, in-8°.

Cette brochure a aussi paru sous ce titre : *Lettre d'un écolier de philosophie à M. J.-J. Rousseau*, citoyen de Genève et habitant de Montmorency, en réponse à sa lettre à M. d'Alembert sur les spectacles. Genève (sans date), avec permission.

Critique d'un livre contre les Spectacles, intitulé : J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à M. d'Alembert (par le marquis de Mézières). Amsterdam et Paris, 1760, in-8°.

Lettre d'un curé du diocèse de *** (M. Secousse, curé de Saint-Eustache, à Paris), à M. M. (Marmontel), sur son extrait critique de la lettre de J.-J. Rousseau à d'Alembert. En France (Paris), 1760, in-12.

Lettres critiques d'un voyageur anglais, sur

l'article « Genève » de l'Encyclopédie, et la lettre de d'Alembert à Rousseau sur les spectacles. Copenhague, 1766, 2 vol. in-8.

Enfin, à la liste donnée plus haut des nombreux réfutateurs de Rousseau, il convient d'ajouter Laharpe, qui dans son *Lycée* (seconde partie, livre 1er, chap. 6, section 3), expose brièvement la défense de *Misanthrope*.

Ici se termine la discussion littéraire, mais non la lutte des deux partis; après s'être un moment transportée à Paris, cette lutte reprend ensuite de plus belle à Genève. Rousseau garde le silence, d'Alembert, après sa réplique, disparaît pour nous de la scène; reste Voltaire. Piqué au jeu, mis en quelque sorte au défi, il néglige de réfuter des écrits, mais il va répondre par des actes. Soumis en apparence, et protestant de ses bonnes intentions, il va sans cesse harceler l'ennemi, en attendant que l'occasion se présente de reprendre hardiment l'offensive.

Les beaux jours des représentations de Lausanne étaient passés. Ses démêlés avec Gresset, dont il aurait voulu supprimer les libelles, et contre lequel il n'obtint pas toutes les sévérités qu'il réclamait, lui rendaient ce séjour moins agréable[1]. Bientôt il abandonna Monrion, et porta ailleurs son théâtre.

C'est à Tournay qu'il le dressa, à une demi-

1. Desnoiresterres. *Voltaire aux Délices*, p. 326.

lieue de Genève, mais en terre française, hors des atteintes du Consistoire : théâtre minuscule, théâtre de polichinelle, disait-il, très coquet néanmoins avec sa décoration vert et or, et suffisant pour des amateurs, puisqu'on pouvait sur la scène se tenir jusqu'à neuf en demi-cercle assez à l'aise. En quelques minutes, la société des Délices pouvait s'y transporter pour jouir impunément du plaisir défendu. C'est là qu'on essaie *Tancrède* à peine ébauché. Le marquis de Chauvelin, en route pour Turin, où il était ambassadeur, passe par Saint-Claude afin de s'arrêter quelques jours chez Voltaire. On lui donne la tragédie ; on a la gloire de faire pleurer les beaux yeux de madame l'ambassadrice, les plus beaux du monde ; on a même le bonheur de l'entendre ; elle chante comme une sirène (novembre 1759).

L'année suivante, autre visiteur non moins illustre. C'était le gouverneur de Provence, le duc de Villars, fils du vainqueur de Denain. Il amenait nombreuse compagnie, et fit un long séjour. Amateur éclairé, passionné pour le théâtre, il aimait à conseiller, à réformer le jeu des acteurs, et sans monter lui-même sur la scène, il déclamait de temps en temps quelque fragment tragique[1]. On se mit en frais pour lui ; on joua *Tancrède*, *Alzire*, *Mahomet*, l'*Orphelin de la Chine*, le vieux répertoire déjà célèbre, aussi bien que les essais

1. Desnoiresterres, p. 401.

nouveaux. On répéta *Fanime.* Mme Rilliet, future marquise de Florian, était, paraît-il, admirable dans le rôle de Palmire. Grande fut l'attraction de ces fêtes. « Je corromps toute la jeunesse de la pédante ville de Genève. Je crée les plaisirs. Les prédicants enragent; je les écrase. Ainsi soit-il de tous les prêtres insolents et de tous les cagots! » (Lettre à d'Argental, 27 septembre 1760.)

La présence d'un duc et pair et de tant d'autres visiteurs de marque, sans compter les Genevois qui affluaient, parut une bonne occasion pour sortir de la réserve qu'il avait fallu s'imposer jusqu'alors, et braver l'ennemi sur son propre territoire. Se transporter à Tournay pour la représentation était encore une contrainte. Mieux valait rester aux Délices; on y joua l'*Orphelin* (19 oct. 1760.) Mais les pasteurs veillaient. Dès le lendemain, la protestation se produisit dans une séance du Consistoire.

« Rapporté que dans le public on est fort surpris que le Consistoire ne fasse aucune démarche pour réprimer l'indécence que commettent plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe de cette ville qui sont acteurs dans les comédies qui se représentent dans notre voisinage, faisant observer qu'il importe d'autant plus d'y pourvoir que, outre le théâtre établi en terre étrangère, le sieur de Voltaire fit représenter hier une pièce à Saint-Jean, territoire de la République, contre la promesse

qu'il avait faite au mois d'août 1755 que cela n'arriverait plus. »

En conséquence l'assemblée, à la date du 17 novembre, faisait observer au Magnifique Conseil: « que le moyen de couper le mal par la racine paraissait devoir être : 1° d'intimer au sieur Voltaire une défense expresse de jouer et de permettre que l'on joue dans sa maison de Saint-Jean aucune pièce de théâtre, soit par représentation publique ou par répétition ; 2° qu'il plaise au Magnifique Conseil de rendre un arrêt de défense plus étendu que les précédents et qui interdise expressément à toutes personnes de cet État de représenter aucune pièce de théâtre tant sur le territoire de cette ville que sur les terres étrangères qui sont dans notre voisinage ».

Le Magnifique Conseil prit bonne note de ces remontrances, se déclara résolu à faire exécuter les lois de l'État[1], promit d'agir, et ne fit rien. C'était là un premier encouragement, un commencement de victoire pour Voltaire, désormais assuré de goûter sans contrainte son plaisir favori. Mais sa rancune exigeait davantage. Il lui fallait une scène publique, ouverte à tous, pour corrompre, c'était son mot, la petite bourgeoisie et le menu peuple aussi bien que la haute société. En attendant qu'il puisse dresser le théâtre au cœur même de la ville, du moins il essaiera de l'établir à ses

1. Desnoiresterres, p. 405.

portes. C'est là que vont tendre désormais tous ses efforts. Nous allons le voir, pendant plusieurs années, avec une ténacité, une adresse merveilleuses, faire ainsi sur plusieurs points à la fois le siège de la ville.

Carouge, un des faubourgs de Genève, appartenait alors au roi de Sardaigne, et Châtelaine était à la France. Déjà en 1758, une troupe française avait donné quelques représentations à Carouge. L'idée était bonne : Voltaire y voulut un établissement plus durable, et dès qu'il se présenta un entrepreneur, il l'adressa au marquis de Chauvelin, le même que nous avons vu figurer parmi les spectateurs de Tournay, pour obtenir de la cour de Turin l'autorisation nécessaire. Le 27 janvier 1761, il écrivait à l'ambassade : « Le porteur a une troupe catholique : il peut donner du plaisir sur terre de France ; mais les terres de Savoie sont plus à sa portée. S'il peut s'établir à Carouge, petit village aux portes de Genève, il croit nos plaisirs assurés et sa fortune faite. Il demande donc votre protection. O belle ambassadrice, actrice charmante, portez nos prières à M. de Chauvelin ; favorisez un art dans lequel vous daignez exceller ; confondez les hérétiques qui prêchent contre la divinité de Jésus-Christ, et contre Athalie et Polyeucte. La descendante du grand Corneille, qui est aux Délices, vous conjure, par les mânes de Cinna et de Chimène, de procurer une église dans Carouge au sacristain que nous vous dépêchons. »

La même année, infatigable, il dirigeait une autre attaque du côté des frontières de France. Notre résident à Genève, M. de Montpéroux,— décidément la diplomatie était du complot, — avait formé quelques années auparavant le projet d'établir un théâtre à Châtelaine, et n'y avait renoncé que sur les instances du Conseil. Voltaire reprit cette idée, et s'en fit l'ardent promoteur. Une salle fut construite en 1761. On le voit, dans une lettre du 14 juin, se plaindre au syndic des États de Gex de son peu de solidité.

Que pouvait faire le Consistoire pour répondre à toutes ces manœuvres? Il se sentait impuissant. Comment empêcher les habitants de sortir de Genève pour se rendre au spectacle? Il voulut du moins se venger sur les acteurs, qui avaient l'impudence de loger en ville, et sur ses instances, par une décision du 18 juillet 1765, le Conseil leur donna huit jours pour déguerpir. Il se plaignit également des voituriers, qui, en transportant les spectateurs à Châtelaine, se rendaient complices de l'œuvre de Satan. Plaintes sans effet, taquineries mesquines, plus propres à faire rire des pasteurs qu'à gêner beaucoup leurs adversaires. La vénérable assemblée allait bientôt passer par d'autres épreuves, et subir une plus grave confusion.

En 1766, il y eut des troubles à Genève, une petite guerre civile. Parmi ses causes multiples, dont la plupart nous importent ici fort peu, citons

cependant les démêlés amenés par la condamnation de l'*Émile*. Il y eut comme toujours médiation. Les voisins intervinrent, Berne et Zurich, la Sardaigne, enfin la France, représentée par M. de Bauteville, notre ministre à Soleure, et comme déjà en 1738, les négociateurs demandèrent la comédie pour se désennuyer. Ils étaient les maîtres. Une salle en bois fut construite, à peu près à l'endroit où s'élève le théâtre actuel : lorsque les représentations s'ouvrirent, on devine la joie de Voltaire : « Le théâtre est dans Genève. En vain Jean-Jacques a-t-il joué dans cette affaire le rôle d'une cervelle mal timbrée, les plénipotentiaires lui ont donné le fouet d'une manière publique. Quant aux prédicants, ils n'osent lever la tête : lorsqu'on donne *Tartufe*, le peuple choisit avec transport les allusions qui les concernent. »

Cependant toute la ville n'applaudissait pas également à cette défaite du Consistoire : les sentiments étaient fort mélangés. Selon M. Desnoiresterres, le menu peuple était devenu plutôt hostile, et ne pouvait s'empêcher de comparer la demi-complicité des magistrats, leur indulgence pour tout ce beau monde qui depuis des années s'amusait autour de Voltaire, avec la rigueur déployée jadis contre les petites gens, maîtres à danser, barbiers, tailleurs, impitoyablement notés par la censure ecclésiastique. Sans compter que cette intervention étrangère venait froisser le sentiment national. Une partie de la population

était donc ou indifférente ou franchement hostile, et ne tarda pas à le prouver. Laissons ici la parole à M. Desnoiresterres[1] :

« La salle était toujours comble, et Rosimond faisait les meilleures recettes, lorsqu'un soir de février 1768, vers les six heures, le ciel est tout à coup traversé de lueurs blafardes : c'était le théâtre qui flambait. Chacun accourt pour éteindre l'incendie, armé de seaux, « seilles ou seillots ». Mais lorsque l'on sut qu'il ne s'agissait que de la salle de la Place Neuve, les seaux tombèrent des mains, et ces mêmes gens, si bien disposés tout à l'heure, de dire en ricanant : « Ah ! c'est le théâtre qui brûle ! Eh bien ! mes beaux messieurs, que ceux qui l'ont voulu l'éteignent ! » Ces paroles, l'on n'a pas de peine à le croire, irritèrent au plus haut point le patriarche de Ferney, qui s'écria : « Ah ! cette Genève, quand on croit la tenir, tout vous échappe ! Perruques et tignasses, c'est tout un ! » Il parle de cet événement dans sa correspondance : « Les Genevois, dit-il, se sont avisés de brûler le théâtre qu'on avait bâti dans leur ville pour les rendre plus doux et plus aimables. » En effet, cet incendie ne fut pas le résultat d'une imprudence, d'une circonstance due au seul hasard. Le feu fut bien mis au théâtre, intentionnellement, et pour supprimer d'un coup cette cause de damnation. Mais par qui ? C'est ce qu'on ne put savoir. »

1. *Voltaire et Genève*, p. 105.

Ainsi la victoire que Voltaire croyait tenir lui échappait encore. Il fallut se rabattre snr Châtelaine ; mais pour éviter le retour de pareils accidents, l'ancien théâtre de bois fut remplacé par une construction en pierre. Le goût du spectacle était tellement entré dans les mœurs, qu'on s'y portait en foule. Les représentations commençaient à trois heures : dès qu'elles étaient terminées, c'était chaque fois un long défilé de voitures courant au galop vers Genève, afin de rentrer en ville avant la fermeture des portes[1]. Les œuvres de Voltaire faisaient naturellement le fond du répertoire. Il s'y montrait souvent. On le voyait assis dans la coulisse, assez mal dissimulé derrière un décor, animant ou gourmandant les acteurs, et s'attendrissant tout le premier aux beaux endroits. C'était pour lui une perpétuelle ovation. Il eut même avant de mourir la satisfaction de montrer aux Genevois la tragédie dans tout son éclat, avec l'inimitable Lekain, son interprète préféré, qui vint jouer quelque temps à Châtelaine. Ce fut le coup de grâce pour le Consistoire. Qui pouvait résister à une pareille tentation ? Même des pasteurs se glissaient dans la foule, et revenaient pleins d'enthousiasme.

Les événements qui suivirent, bien que postérieurs à la mort de Voltaire, peuvent être men-

1. Marc Monnier, p. 100.

tionnés comme se rattachant à la dernière phase de cette longue querelle.

C'est en 1783 qu'à la suite d'une nouvelle intervention des puissances voisines, un théâtre en pierre fut construit au cœur de la ville, inauguré le 18 octobre par le *Jeu de l'Amour et du hasard*. Parmi les acteurs qui s'y succédèrent, quelques-uns devinrent célèbres dans la suite[1]. On y entendit Fabre d'Églantine. Collot d'Herbois en fut un moment directeur. Fermé en 1792 et transformé en club, il se rouvrit en 1798 à la suite de l'annexion de Genève à la France. Les événements de 1814 et 1815 amenèrent de nouveau sa fermeture. Il fut long à se rouvrir : son existence a été depuis celle de toutes nos scènes de second ordre.

Cette longue lutte que nous venons d'exposer n'est qu'un épisode d'une querelle aussi ancienne que la littérature elle-même. Tant qu'il y aura des poètes, il se trouvera des moralistes ou des théologiens pour les censurer ; tant qu'il y aura des théâtres, il se trouvera des puritains pour dénoncer leur pernicieuse influence, ou simplement des politiques disposés à contester leur utilité sociale et à leur refuser le secours des deniers publics. La controverse renaît périodiquement.

1. Voir Marc Monnier.

Tous ceux qui étudient la Lettre à d'Alembert doivent donc la rattacher aux autres incidents bien connus de cette interminable querelle; M. Saint-Marc Girardin en a spirituellement résumé l'histoire. On peut, comme il l'a fait, remonter fort loin, jusqu'au paganisme, et rappeler le père de toute poésie épique ou dramatique, Homère, banni de la cité idéale de Platon comme corrupteur. On peut mentionner un passage des *Tusculanes* (IV, 32), où « Cicéron se moque de la prétention que la comédie avait déjà de son temps d'être une école de mœurs et d'enseigner l'art de réprimer les passions ». On cite également le célèbre passage de la septième lettre de Sénèque à Lucilius. Mais ce que Sénèque réprouve, ce sont les jeux sanguinaires du cirque; Platon est dans l'utopie, Cicéron s'est plus d'une fois démenti; et ce sont là des opinions isolées, non une doctrine.

Pour voir dans l'antiquité une condamnation formelle des spectacles, il nous faut arriver au christianisme. Rien de plus éloquent, de plus mérité à coup sûr, que l'anathème lancé contre eux par les Pères et les Apologistes. Considéré même dans ses manifestations les plus nobles, le drame ancien, celui d'Eschyle et de Sophocle, tout imprégné de l'esprit du paganisme, serait à leurs yeux condamnable. A plus forte raison, si l'on songe à ce qu'étaient parfois les représentations. Leur cruauté nous confond comme leur licence. Habitués à savourer les égorgements du

cirque, les Romains en étaient venus à ne plus pouvoir goûter la simple représentation artistique de la douleur et de la mort. Il leur fallait du vrai. Ce réalisme horrible ensanglanta plus d'une fois même la scène des pantomimes [1]. L'impudicité n'était pas moindre. Déjà du temps de Caton d'Utique, le peuple avait coutume, dans les Jeux Floraux, de réclamer à grands cris des actrices nues. On fit mieux plus tard : les ébats amoureux des héros mythologiques furent donnés dans leur entière crudité. Que l'horreur pour ces jeux inouis fût chez les chrétiens un article de foi, on le comprend sans peine. Tertullien, Clément d'Alexandrie, Minutius Félix, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, tous les docteurs, tous les conciles, interdisent le théâtre aux fidèles. Cette abstention était la marque distinctive du chrétien.

Mais tout change au moyen âge. L'Église ne tolère pas seulement, elle invente et organise elle-même certains spectacles. Quand le théâtre renaît alors, c'est dans l'enceinte sacrée qu'il débute. Quand les représentations cessent d'être données dans l'Église, les troupes de comédiens sont des confréries. Quand le nom de Mystères disparaît, les tragédies sacrées, si nombreuses au XVI[e] siècle, en continuent la tradition, pour attester cette pieuse origine du théâtre moderne.

1. Voir Ch. Magnin, les *Origines du Théâtre antique*.

L'Église pouvait donc encore les voir avec complaisance; elle admettait même alors les œuvres les plus profanes. C'est à la cour des papes que l'Italie avait vu se produire les premières pièces imitées des anciens. C'est dans les collèges, domaine de l'Église, qu'avaient été jouées nos premières ébauches classiques. A l'âge suivant Richelieu, Mazarin, continuent la tradition des prélats du xvie siècle, et l'on sait par le mot de Jean de Wert que les évêques étaient en nombre à la comédie

C'est à l'époque la plus brillante de notre théâtre que les scrupules religieux viennent réveiller contre lui l'ancienne réprobation. Notre Église s'était réformée : plus sévère pour elle-même, elle avait le droit d'exiger plus des fidèles. Mais le moment était-il bien choisi pour renouveler l'anathème? Qu'avait de commun l'art dramatique des modernes avec les monstruosités de la décadence romaine? Le nom seul de spectacles. Notre scène s'épurait chaque jour. Corneille l'avait portée à une incomparable élévation morale. Cette condamnation si rigoureuse ne reposait-elle pas sur une fausse analogie? Ainsi s'explique une certaine hésitation des consciences, et la scission du clergé sur ce point.

D'une part les intraitables, qui acceptent et reproduisent mot pour mot l'interdiction jadis portée par les Pères. Pour eux, il n'y a pas à équivoquer en distinguant le présent du passé; la

doctrine primitive est encore debout. C'est dans cet esprit si étroit que le prince de Conti, l'ancien protecteur de Molière, devenu dévot, rédige son *Traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Église, tirée des conciles et des saints Pères*[1], ouvrage publié en 1667, mais terminé une année avant la mort de l'auteur, qui arriva le 21 février 1666. Ce traité n'est qu'une longue et sèche énumération de tous les canons des conciles relatifs à cette question, de tous les passages des écrivains chrétiens, jusqu'à saint Bernard et Jean de Salisbury. A cette compilation, le prince ajoute une préface où il expose ses vues générales, innocente les anciens Grecs, et condamne ces peintures de l'amour passionné où les modernes ont placé le seul intérêt du théâtre.

Le prince de Conti s'était fait janséniste ; sa doctrine est simplement celle de tout Port-Royal, qui se piquait de renouer les traditions oubliées de l'Église. Ainsi pense Lancelot, ainsi Nicole, lorsqu'en réponse aux railleries de Desmarets de Saint-Sorlin, il déclare « qu'un faiseur de romans et un poète de théâtre est un empoisonneur public, non des corps, mais des âmes des fidèles, qui se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels ». Ainsi pense Racine lui-même, lui dont la vocation dramatique avait tant affligé et scandalisé la sainte maison,

1. Réimpression par Karl Vollmöller, Heilbronn, 1881.

lorsqu'il se réconcilie avec Arnauld, quitte le théâtre dans toute la force de son génie, et fait pénitence de ses chefs-d'œuvre.

Mais ces intransigeants rencontrent dans le clergé même des adversaires. Il y a des prêtres plus conciliants, qui font la part de la faiblesse humaine, craignent de rebuter les fidèles par des exigences trop austères, et tolèrent certaines satisfactions mondaines. Les jésuites, ici comme ailleurs, soutiennent la thèse contraire à Port-Royal. Sans approuver, loin de là, tout ce qui se débite sur notre scène, ils ne croient pas le théâtre nécessairement condamné. Non seulement leurs casuistes admettent que les directeurs de conscience en autorisent dans certains cas la fréquentation ; ils font plus : eux-mêmes se servent du théâtre, dans lequel ils persistent à voir un merveilleux moyen d'éducation. Ils épurent d'anciennes œuvres classiques pour les faire jouer par leurs élèves, et plus souvent composent eux-mêmes les pièces qui seront représentées dans leurs solennités scolaires. Pièces édifiantes, si l'on veut, sujets bibliques, historiques, ou comédies morales ; il n'en est pas moins vrai que les jésuites ont alors de véritables théâtres, et vont quelquefois jusqu'à y donner des représentations payantes.

L'exemple de Mme de Maintenon est plus célèbre encore. Son principal titre aux yeux de la postérité n'est-il pas d'avoir fait jouer à Saint-Cyr *Esther* et *Athalie?*

Nous voyons donc au XVIIe siècle les esprits les plus chrétiens très divisés sur cette question. La grande autorité de Bossuet lui-même ne peut les amener à un sentiment uniforme. Un théatin, le P. Caffaro, dans un discours préliminaire aux œuvres de Boursault, soutenait, non sans quelque raison, que les spectacles n'étaient plus ce que les Pères avaient jadis condamné, et pouvaient être autorisés quelquefois. Bossuet compose alors ses *Maximes et Réflexions sur la Comédie*. Il développe avec une impitoyable rigueur l'ancienne doctrine reprise par Port-Royal; il condamne sans distinction tous les spectacles, tous les auteurs, Corneille, Molière, aussi bien que Quinault, et son impétueuse éloquence force le P. Caffaro à se rétracter, mais c'est en vain. Les autres casuistes tiennent bon, persistent à distinguer les mauvais spectacles, qu'ils réprouvent, des bons qu'ils tolèrent ou encouragent. Malgré Bossuet, malgré Massillon qui, dans son *Sermon sur le Petit nombre des élus*, ne devait pas se montrer moins sévère, l'Église se partage entre les deux opinions.

On le vit surtout au XVIIIe siècle, dans une circonstance remarquable sur laquelle M. Saint-Marc Girardin a justement insisté. C'était en 1733, à la distribution des prix du collège Louis-le-Grand. La présence du nonce du pape, des cardinaux de Bissy et de Polignac n'ajoutait pas seulement à l'éclat de la fête; elle impliquait une adhésion. L'orateur désigné pour le discours d'usage, le

célèbre P. Porée, auteur dramatique lui-même [1], avait choisi comme sujet la moralité du théâtre : *sitne theatrum vel esse possit scola informandis moribus idonea.* Le théâtre peut-il être une école pour les mœurs? Par sa nature, il peut l'être, répond le P. Porée ; par notre faute, il ne l'est pas. Notre tragédie est trop amoureuse, notre comédie raille trop souvent la vertu. Ainsi ce discours, qui ne paraît être à première vue qu'un plaidoyer en faveur de l'indulgence, reproduit en même temps toutes les anciennes sévérités. Le P. Porée blâme aussi bien que le prince de Conti l'abus de l'amour dans les tragédies ; il censure Molière avec moins de véhémence que Bossuet, mais aussi nettement ; il reproduit contre lui le reproche déjà exprimé par Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie*, d'avoir rendu ridicule la haute vertu de Misanthrope, et se trouve ainsi avoir fourni à Rousseau soutenant la thèse contraire ses principaux arguments. Si singulière que paraisse cette coïncidence, elle s'explique sans peine. Tous sont d'accord pour blâmer ce qui existe, et le font presque dans les mêmes termes. La différence consiste en ce que les uns croient possible de ramener le théâtre à de meilleures mœurs, et prouvent que rien en théorie ne s'y oppose, tandis que les autres estiment que cette perfection, réalisable dans les tragédies de collège,

1. Il composa quatre comédies et six tragédies latines, dont un *Brutus* que Voltaire imita.

XVII
a

ne se verra jamais sur une scène publique, et que mieux vaudrait tout supprimer.

Mais quand on avance dans le XVIIIe siècle, le clergé a perdu la direction des esprits, qui passe aux philosophes. La controverse sur le théâtre n'est plus entre théologiens; elle se *sécularise*. En quoi est-elle modifiée par ce changement de personnes? Quel rapport existe entre les écrits composés alors et ceux qui les avaient précédés?

La théologie ne connaît que l'autorité. Pour elle, tout l'effort consistait à rechercher ce qu'avaient dit les Pères, les Conciles, et à savoir si leur sentence était encore applicable. Avec les philosophes, la tradition ne compte pas; toute cette série d'arguments est naturellement délaissée. Et cependant Rousseau doit quelque chose à ses prédécesseurs.

Si variées qu'eussent été ses lectures, nous ne supposons pas qu'il eût jamais fréquenté beaucoup saint Jean Chrysostôme ou saint Augustin. Ce n'était pas dans les habitudes du temps. Mais il trouvait condensée en un seul écrit toute la fleur du sujet. Le traité du prince de Conti était un manuel commode pour ceux qui se contentaient d'une érudition de seconde main.

Rousseau se plaint de la disette de livres qu'il éprouvait à Montlouis, et cite de mémoire, dit-il, les vers de Molière. N'y a-t-il pas là un peu d'affectation? Il est certain pour nous au contraire qu'en prenant la plume, il avait eu soin de s'entourer des principaux ouvrages sur la matière. Le traité

du prince de Conti, notamment, était entre ses mains. Où aurait-il puisé, si ce n'est là, cette anecdote rapportée par saint Jean Chrysostôme, du barbare s'écriant qu'il semblerait que les Romains n'ont ni femmes ni enfants, puisqu'ils sont ainsi contraints de s'aller divertir hors de chez eux? (§ 13.)

Il avait aussi sous les yeux, nous n'en pouvons douter, l'ouvrage de Bossuet, *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, car les emprunts qu'il lui a faits sont considérables. Sans qu'il le nomme une seule fois, on voit qu'il s'en était pénétré. Sur bien des points, ses arguments ne sont que l'amplification d'une de ces idées lumineuses semées par Bossuet dans son traité.

Mais avant d'indiquer les emprunts, signalons certaine analogie de caractère qui est frappante. Tous deux ont même antipathie pour le rire, tous deux le condamnent, quoique pour des raisons différentes, avec une égale sévérité. Rousseau, qui pouvait avoir ses moments de franche gaieté, n'aimait cependant pas la plaisanterie, était inhabile à la manier, et inclinait à y voir une marque de frivolité, de sécheresse de cœur, de méchanceté. De même, Bossuet réfute ceux qui s'appuient sur l'opinion de saint Thomas autorisant certains divertissements honnêtes, pour en faire sortir une approbation implicite de la comédie; à saint Thomas, il oppose Platon, surtout saint Paul, saint Ambroise, saint Jérôme; il répète ce mot terrible qu'il avait déjà

appliqué à Molière : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez ! » et, considérant la plaisanterie comme incompatible avec le sérieux d'une vie chrétienne, la met au nombre des vices.

Ce n'est là qu'une coïncidence fortuite ; mais en d'autres cas la conformité est telle, qu'il est impossible de ne pas croire à un emprunt. Tous deux croient la comédie incapable de s'épurer, et traitent de chimère le théâtre moral[1]. Selon Bossuet (ch. 13), « comme on veut contenter la multitude dont la plus grande partie est livrée aux sens, on se propose toujours d'en flatter les inclinations par quelques endroits ». De même Rousseau (§ 15) : « Il faut, pour leur plaire, des spectacles qui favorisent leurs penchants, au lieu qu'il en faudrait qui les modérassent. »

Tous deux font la même description de l'état de l'âme du spectateur à la sortie. Bossuet, 13 : « Ce n'est rien pour ainsi dire en particulier, et s'il y fallait remarquer précisément ce qui est mauvais, souvent on aurait peine à le faire : c'est le tout qui est dangereux ; c'est qu'on y trouve d'imperceptibles insinuations, des sentiments faibles et vicieux, qu'on y donne un secret appât à cette intime disposition qui ramollit l'âme et ouvre le cœur à tout le sensible ; on ne sait pas bien ce qu'on veut, mais enfin on veut vivre de la vie des sens. » Rous-

1. Bossuet ne le croit possible que dans les collèges, encore très rarement et en s'entourant de précautions infinies.

seau, 78 : « Les douces émotions qu'on y ressent n'ont pas, par elles-mêmes, un objet déterminé, mais elles en font naître le besoin ; elles ne donnent pas précisément de l'amour ; mais elles préparent à en sentir ; elles ne choisissent pas la personne qu'on doit aimer, mais elles nous forcent à faire ce choix. »

Tous deux pensent qu'il ne suffit pas, pour rendre inoffensive cette peinture de l'amour, de terminer la pièce par un mariage :

Bossuet, 5 : « Le licite, loin d'empêcher son contraire, le provoque : en un mot, ce qui vient par réflexion n'éteint pas ce que l'instinct produit ; et vous pouvez dire à coup sûr de tout ce qui excite le sensible dans les comédies les plus honnêtes, qu'il attaque secrètement la pudeur. Que ce soit ou de plus loin ou de plus près, il n'importe : c'est toujours là que l'on tend par la pente du cœur humain à la corruption : on commence par se livrer aux impressions de l'amour sensuel, le remède des réflexions ou du mariage vient trop tard ; déjà le faible du cœur humain est attaqué, s'il n'est vaincu, et l'union conjugale, trop grave et trop sérieuse pour passionner un spectateur qui ne cherche que le plaisir, n'est que par façon et pour la forme dans la comédie. » Rousseau, 78 : « Mais si l'idée de l'innocence embellit quelques instants le sentiment qu'elle accompagne, bientôt les circonstances s'effacent de la mémoire, tandis que l'impression d'une passion si douce reste gravée au fond du cœur. »

Pour tous deux cet amour n'est que l'asservissement des hommes. Bossuet, 6 : « Ce qu'on y appelle les belles passions sont la honte de la nature raisonnable ; l'empire d'une fausse et fragile beauté, et cette tyrannie qu'on y étale sous les plus belles couleurs flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, et asservit l'un et l'autre au règne des sens. » Rousseau, 73 : « Un effet naturel de ces sortes de pièces est donc d'étendre l'empire du sexe, de rendre des femmes et des jeunes filles les précepteurs du public, et de leur donner sur les spectateurs le même pouvoir qu'elles ont sur leurs amants. » Et encore, § 74 : « N'y aurait-il aucun moyen d'honorer leur sexe, à moins d'avilir le nôtre ? »

Cette sévérité morale les amène tous deux aux mêmes opinions littéraires. Ils condamnent notre tragédie comme trop galante. Ces fadeurs de pastorale sont ridicules dans la bouche des héros tragiques, et sous ce rapport, dit Bossuet (chap. 15), les anciens nous surpassaient beaucoup en gravité et en sagesse. La prédominance de l'amour n'est pas moins énergiquement blâmée par Rousseau ; il déclare (§ 72), que « depuis Molière et Corneille, on ne voit plus réussir au théâtre que des romans sous le nom de pièces dramatiques ». Mais, différence à noter, tous deux ne personnifient pas dans le même poète la tragédie amoureuse. Bossuet nomme à peine Racine, qu'il voyait à la cour, qui venait d'écrire *Esther* et *Athalie*, qui

enfin, par sa retraite volontaire et la pénitence de ses dernières années, prononçait lui-même la plus éclatante censure de ses œuvres profanes. Il le montre renonçant à sa *Bérénice* pour s'occuper de sujets plus dignes de lui. Racine est donc hors de cause. C'est le *Cid*, cette œuvre immortelle de jeunesse, d'enthousiasme et d'amour, qu'il choisit comme type de la tragédie passionnée (chap. 4) : « Dites moi, que veut Corneille dans son *Cid,* sinon qu'on aime Chimène, qu'on l'adore avec Rodrigue, qu'on tremble avec lui lorsqu'il est dans la crainte de la perdre, et qu'avec lui on s'estime heureux lorsqu'il espère de la posséder? »

Rousseau, tout au contraire, s'occupe peu de Corneille. Ceux qu'il cite à tout moment, ce sont Racine, Crébillon, Voltaire. Il est visible que du temps où il fréquentait les spectacles, Racine avait toutes ses tendresses. Sous la rigueur qu'à présent il affecte, on devine la secrète complaisance du pécheur mal converti pour ses anciennes faiblesses. Veut-il parler des plus vives impressions d'amour produites par une tragédie, c'est *Berénice* qu'il cite, non plus avec ce ton dédaigneux de Bossuet qui ne la nomme « que parce qu'elle vient la première à son esprit », mais en rappelant avec délices à d'Alembert cette représentation où ils avaient assisté ensemble, quand le jeu merveilleux de Mlle Gaussin séduisit toute la salle et donna tort à Titus.

On pourrait de même rapprocher la critique

qu'ils font l'un et l'autre de la comédie. Lorsque Bossuet lui reproche de n'attaquer que le ridicule du monde, en lui laissant cependant toute sa corruption, lorsqu'il ajoute que l'homme y fait à la fois un jeu de ses vices et un amusement de la vertu, ces deux lignes contiennent en germe toute la critique de Rousseau, tout ce que bien d'autres après lui, y compris Stendhal, ont répété sur Molière. En définitive, Rousseau n'a rien ajouté d'essentiel. Il s'est contenté de *développer*, sous forme oratoire, avec une rigueur de raisonnement plus apparente que réelle.

Beaucoup, même dans le clergé, avaient jugé excessive la sévérité de Bossuet. Pour nous, ce que nous avons peine à lui pardonner, c'est cette implacable malédiction de Molière ; tout ce morceau est pour nous pénible, presque odieux. Et cependant son ouvrage, considéré dans l'ensemble, choque moins que celui de Rousseau. L'évêque est dans son rôle ; il a le droit de parler de la sorte ; il est sincère, et si l'on admet ses principes, force est bien de le suivre jusqu'en ses conclusions. Tandis que le philosophe qui aime Molière, qui adore Racine, s'évertue à les blâmer. Il affecte une austérité qu'il n'a pas. Il s'est imposé un paradoxe, il l'amplifie. C'est un tour de force. Nous en suivons curieusement l'exécution, rien de plus. Tout cela sonne faux, et ne peut nous convaincre.

Montaigne ne lui fut pas d'un moindre secours ; c'était un de ses auteurs préférés, qu'il mit à con-

tribution en mainte autre circonstance, et auquel il se reporta plus d'une fois en écrivant cet ouvrage. On a retrouvé dans les *Essais* la plupart des principes qui sont le fond de l'*Emile*. Les rapprochements qui se présentent ici, pour n'avoir pas la même importance, n'en sont pas moins curieux à observer.

Ce sont d'abord des idées de détail, sur la pudeur et ses attraits, sur la condition différente du désir dans les deux sexes, etc. Nous indiquons en note toutes ces analogies, mais nous n'y insisterons pas ici, ces pages où le philosophe parle de la pudeur avec si peu de chasteté étant par leur nature assez difficiles à commenter.

Mais ce qui doit surtout nous frapper, c'est le nombre des passages d'auteurs anciens, allégués par lui, qui se trouvent également dans les *Essais*. On ne peut voir là un hasard. Si le xviiie siècle en général connaissait mal l'antiquité, Rousseau en avait une notion plus confuse encore que la plupart des écrivains de son temps. Plutarque et Platon en certaines parties, Tacite, Virgile peut-être, étaient les seuls qu'il eût réellement étudiés. Il ignorait presque tous les autres. Ce n'est pas lui faire injure que de supposer que Valère-Maxime, Hérodote, avaient passé par Montaigne pour arriver jusqu'à lui; le livre des *Essais* est son répertoire et son trésor en fait d'érudition classique.

Faut-il s'étonner alors si cette antiquité, si van-

tée par lui, est presque toujours si mal comprise ? Qu'il s'agisse de Rome, d'Athènes ou de Sparte, de la condition des femmes, des institutions de Lycurgue ou des délateurs, le sens historique et la précison lui manquent. Il exagère et généralise ; il déclame comme Mably ; ses tableaux sont de pure fantaisie ; mais on ne demandait pas davantage alors.

Les Anglais aussi tiennent une grande place dans sa pensée, il en parle à mainte reprise, les juge comme s'il les avait mûrement étudiés ; il va bientôt, dans la *Nouvelle Héloïse*, faire une longue comparaison de leurs mœurs et des nôtres. Toujours son air d'assurance en impose. Il ne les connaissait cependant que par ouï-dire, n'ayant pas encore visité leur pays. Par bonheur, c'est un témoin sagace et pénétrant qu'il avait cette fois consulté, un homme qui les avait longtemps observés de près, un de ceux qui ont le mieux saisi le caractère anglais [1]. Cet auteur, Muralt, si ignoré maintenant, et qui peut-être aurait mérité de survivre, est de ceux auxquels il doit le plus. Il le cite quelquefois ; plus souvent encore il lui emprunte sans le nommer.

Faut-il croire qu'en faisant le tableau des mœurs de Genève il ait eu la main moins heureuse, et qu'il apprécie mal, avec légèreté, inexactitude, ceux qu'il aurait dû connaître le

1. Voir note 43, p. 135.

mieux, ses compatriotes? On le lui a reproché. Nous lisons, en effet, dans la *Correspondance de Grimm*, février 1759 :

« Si l'article de M. d'Alembert a paru ridicule à Paris, le livre de M. Rousseau a été trouvé bien ridicule à Genève. Les Genevois sensés disent : De quoi se mêle M. Rousseau ? Dès l'âge le plus tendre il est sorti de sa patrie, il a reçu une éducation tout à fait étrangère ; il a passé quarante ans de sa vie sans connaître Genève; il n'y a jamais vécu; il n'y a fait dans tout le cours de sa vie que deux ou trois voyages dont chacun n'a pas duré au delà d'un mois ou six semaines, pendant lesquels il n'a formé que quelques liaisons obscures ; il n'a conservé que fort peu de relations avec quelques gens du peuple. Si vous étiez né à Constantinople et que vous en fussiez sorti à l'âge de cinq ou six ans, pourriez-vous vous imaginer, non seulement de connaître, mais d'avoir conservé vous-même l'esprit et les mœurs des Turcs? M. Rousseau ne connaît ni nos lois, ni nos usages, ni notre génie, ni les sources de nos avantages, ni celles de nos maux, ni l'esprit de notre gouvernement, ni celui de nos magistrats, ni celui de notre peuple, et M. Rousseau, sans aucune de ces idées, s'érige en arbitre de nos affaires, il plaide pour nous, il nous prescrit des lois, il règle nos occupations publiques, civiles, domestiques, comme si la République l'avait appointé pour cela ; il regarderait même son silence dans

cette occasion comme criminel. Tant de zèle est bien gratuit et bien extraordinaire. — Les Genevois sensés, en parlant ainsi, ont raison. Ceux qui connaissent un peu la ville de Genève sentiront aisément que M. Rousseau n'a pas dépeint les mœurs de sa patrie comme elles sont, mais comme il les a imaginées dans sa tête. Rien de moins ressemblant que ce que notre citoyen de Genève dit du caractère de ses compatriotes et de l'esprit qui règne dans la République; rien de plus ridicule que ce qu'il dit des femmes, des cercles, des amusements de Genève; et cette danse autour de la fontaine de Saint-Gervais, dont on a trouvé à Paris la description si admirable, a paru à Genève un chef-d'œuvre de platitude. »

Si l'on avait à réfuter maintenant la thèse de Rousseau, toutes ces critiques de fait pourraient ébranler singulièrement son paradoxe. Que penser de la solidité des arguments dont la base repose sur tant d'erreurs ? Mais peu de ces critiques se produisirent alors, et la rupture bien connue de Grimm avec l'auteur devait rendre son opinion suspecte. D'ailleurs le public n'entre pas volontiers dans ces chicanes de détail. C'est l'ensemble qu'il juge, et il le juge surtout d'instinct. Celui-là a nécessairement raison qui sait lui plaire, l'émouvoir ou l'éblouir. La rigueur des raisonnements de Rousseau n'est qu'apparente ; mais sa hardiesse en imposa, sa verve entraîna ; l'éclat du style, la sensibilité, toutes les qualités extérieures

de l'éloquence devaient lui assurer la victoire sur des adversaires qui n'étaient capables que d'avoir froidement raison.

C'était l'ouvrage le plus personnel qu'il eût encore produit. Ses deux discours antérieurs, si intéressants à d'autres titres, et dont le premier avait fait en un moment sa célébrité, ne le montraient pas tout entier : il y était gêné par les exigences du concours académique. Libre cette fois de toute convention, il pouvait se développer à l'aise et être lui-même. C'était là peut-être, pensait-il, son dernier ouvrage ; il voulait à la fois s'y faire honneur et y exprimer, puisque l'occasion s'en trouvait, des idées sans doute étrangères à la cause, mais qu'il avait à cœur de dire. De là ces digressions sur le duel, sur la pudeur, d'autres encore, où il se lance à tout propos. Il est le premier à les signaler ; cet aveu ainsi fait, nous aurions mauvaise grâce à les blâmer.

De là aussi, et c'est ce qu'il importe le plus de remarquer, de là cet accent si personnel, ces confidences si intimes. Rappelons-nous ce qu'il en dit : « J'avais regret de quitter mes semblables sans qu'ils sentissent tout ce que je valais, sans qu'ils sussent combien j'aurais mérité d'être aimé d'eux s'ils m'avaient connu davantage. Voilà les secrètes causes du ton singulier qui règne dans cet ouvrage. »

Où donc a-t-il ainsi cherché à se faire connaître ? Où se trouvent exprimées ses confidences ? Un

peu partout, nous les indiquons en leur lieu ; mais surtout dans le morceau culminant de sa lettre, la critique du *Misanthrope*.

Cette critique fameuse, dont la discussion a été tant de fois reprise, a-t-elle besoin d'être réfutée ? Devons-nous la considérer comme un morceau purement littéraire ? Dans ce cas, il est étrange à quel point Rousseau travestit la pièce dont il parle, méconnaît la pensée de Molière et le caractère manifeste de ses personnages. C'est à rétablir ce caractère que se sont appliqués tous ses contradicteurs; la démonstration est aisée, mais inutile.

En réalité Molière n'est ici qu'un prétexte, l'Alceste et le Philinte de Rousseau ne sont pas ceux de la comédie ; lui-même le savait mieux que personne. « Plein de tout ce qui venait de m'arriver, dit-il, encore ému de tant de violents mouvements, le mien (mon cœur) mêlait le sentiment de ses peines aux idées que la méditation de mon sujet n'avait fait naître ; mon travail se sentit de ce mélange. Sans m'en apercevoir j'y décrivis ma situation actuelle ; j'y peignis Grimm, Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, Saint-Lambert, moi-même. En l'écrivant, que je versai de délicieuses larmes ! Hélas ! on y sent trop que l'amour, cet amour fatal dont je m'efforçais de guérir, n'était pas encore sorti de mon cœur. A tout cela se mêlait un certain attendrissement sur moi-même, qui me sentais mourant, et qui croyais faire au public mes derniers adieux. » (*Confessions*, livre X.)

Nous sommes donc bien avertis, l'exacte analyse des caractères de la comédie fut son moindre souci ; ce n'est pas Molière qu'il nous faut chercher ici, mais Rousseau lui-même, et ceux qui, depuis quelques années, avaient tenu tant de place dans sa vie.

L'identification de Rousseau est facile. On l'a toujours reconnu sous les traits d'Alceste. Sa situation personnelle et surtout son caractère, cette franchise qu'il affectait, cette humeur de plus en plus brusque et sauvage, le rapprochaient assez bien du misanthrope. De toutes les analogies qu'il établit, celle-ci est la plus légitime. Les deux portraits qu'il dessine, le sien et celui d'Alceste, se pénètrent si bien qu'ils se confondent ; il peut parler de lui-même sans altérer la pensée de Molière. Mais alors tombe ce petit ridicule qu'on lui attribue, d'en avoir voulu au poète comme s'il était personnellement visé dans cette satire, et d'être parti en guerre, vrai don Quichotte, pour la défense de la misanthropie. Non, il fait mieux, il veut soulager son cœur oppressé ; tout ce morceau est sincère et douloureux

Sans une interprétation du même genre, tout ce qu'il a dit de Philinte [1] est franchement inexplicable. Comment se serait-il mépris à ce point, de transformer en un être presque méprisable ce personnage que Molière ne nous donne certes pas

1. § 53.

pour un héros, mais qu'il représente comme un sage de moyenne vertu, aimable, tolérant, clairvoyant, un peu égoïste et sceptique, ennemi de tout excès? Le Philinte de Rousseau n'est pas Philinte, c'est l'ami Grimm, un des hommes qu'il a le plus détestés, l'auteur, disait-il, de toutes ses infortunes. Sans admirer outre mesure le caractère de cet Allemand, toujours un peu équivoque, nous ne sommes pas obligés de reconnaître toutes les noirceurs que son ennemi lui impute. Régnant en maître sur la maison et dans le cœur de M[me] d'Épinay, il s'était plus d'une fois heurté à Rousseau. Mais quelles étaient ses mauvaises actions? Au contraire, il s'était montré généreux, remettant sous main des secours à Thérèse, bienfait qui fut plus tard interprété comme une injure. Avouons-le, son grand tort, et celui-ci impardonnable, était la clairvoyance. Grimm n'était pas volontiers dupe des gens. Depuis des années, il connaissait Rousseau, avait percé à jour toutes ses faiblesses, avait deviné ses prétentions, ses souffrances de vanité, ses méfiances incurables, sa folie naissante. Il le savait insociable au premier chef. Du jour où il fut question de l'installer à l'Ermitage, il avait prévu tout ce qui arriva en effet. La solitude, disait-il, lui est mauvaise, sa tête ne fera que s'y échauffer davantage, et toute cette belle amitié finira par une éclatante rupture.

Voilà ce que Rousseau ne pouvait lui pardonner. Avec son flegme ironique, son habitude du

monde, son autorité dans la maison, Grimm devait briller plus que lui, et le démonter aisément. Dans Molière, Alceste et Philinte ne se sont jamais demandé si le peuple avait faim ; mais il est possible qu'un jour, chez Mme d'Épinay, nos deux philosophes en aient parlé, qu'en réponse aux déclamations plébéiennes de Rousseau, Grimm se soit amusé, pour le piquer, à soutenir exactement la thèse contraire. On se les figure bien tous deux dans ce rôle, et voilà comment le vrai Philinte, qui n'en peut mais, se trouve porter la peine des plaisanteries impertinentes d'autrui.

Un autre passage encore, incompréhensible s'il s'agit des personnages de Molière, devient très clair, pour peu qu'on l'applique à la situation présente de l'auteur. Il s'agit d'Alceste (§ 56) : « Qu'une femme fausse le trahisse, que d'indignes amis le déshonorent, que de faibles amis l'abandonnent, il doit le souffrir sans en murmurer. » On connaît bien une femme fausse dans la pièce ; mais où sont les indignes amis? Pour nous, la femme fausse est Mme d'Épinay, les indignes amis, Grimm et d'Holbach, l'ami faible, Diderot, avec lequel il venait de rompre.

Resterait à trouver Mme d'Houdetot et Saint-Lambert. Pour celui-ci, la recherche est assez difficile. Aucun passage de la lettre ne semble s'appliquer à lui, pas un mot ne le désigne, l'auteur n'avait contre lui aucun grief réel ; n'est-ce pas plutôt Saint-Lambert qui aurait eu quelque

droit de se plaindre? Son nom ne vient sans doute ici que comme inséparable de celui de M[me] d'Houdetot.

Cette Sophie, que Rousseau avait si passionnément aimée, et qui allait devenir la *Julie* de la *Nouvelle Héloïse*, ne pouvait trouver place dans la critique du *Misanthrope;* elle n'est ni Célimène, ni Arsinoé, ni Éliante, mais elle se rencontre ailleurs. Parmi ses longues et nombreuses digressions, celle sur la pudeur permettait à Rousseau d'épancher le trop plein de son cœur, de parler de femmes et d'amour, ce qui est encore un moyen de se confesser à demi. Il en disserte avec une extrême crudité; il n'est jamais plus sensuel que lorsqu'il vante la pudeur et la vertu. Plusieurs passages répondent assez bien à l'étrange caractère de sa passion, à ce mélange de folle ardeur et de retenue d'un côté, d'abandon confiant et de coquetterie de l'autre, que nous font imaginer les *Confessions*. Citons notamment ceux-ci (§ 140): « Le véritable amour possède, en effet, ce que la seule pudeur lui dispute; ce mélange de faiblesse et de modestie le rend plus touchant et plus tendre; moins il obtient, plus la valeur de ce qu'il obtient en augmente, et c'est ainsi qu'il jouit à la fois de ses privations et de ses plaisirs. » (§141, note.) « Le cœur accorde en vain ce que la volonté refuse. L'honnête homme ou l'amant s'en abstient, même quand il pourrait l'obtenir. »

(§173) «De la manière que je conçois cette pas-

sion terrible, son trouble, ses égarements, ses palpitations, ses transports, ses brûlantes expressions, son silence plus énergique, ses inexprimables regards que leur timidité rend téméraires et qui montrent les désirs par la crainte..... »

Enfin et surtout celui-ci (§ 202) : « On triomphe aisément d'un faible penchant, mais celui qui connut le véritable amour et qui l'a su vaincre, ah ! pardonnons à ce mortel, s'il existe, d'oser prétendre à la vertu ! »

Mme d'Houdetot nous a entraînés loin du *Misanthrope*. Ainsi interprétée, la critique de cette pièce perd assurément beaucoup de sa valeur littéraire, ou plutôt elle cesse d'être littéraire et désintéressée ; sa réfutation, surtout en ce qui concerne le personnage de Philinte, se fait d'elle-même. Philinte n'est qu'un prête-nom. Pourquoi répondre à ce que l'auteur n'a pas voulu dire ?

Par contre, ce morceau y gagne un réel intérêt historique, en devenant comme un chapitre anticipé des *Confessions*.

Que de choses encore resteraient à dire, si l'on se proposait de faire une critique un peu complète et régulière de cet ouvrage, qui, sous prétexte de littérature et de spectacles, touche à tant d'autres questions, soulève tant de problèmes en morale, en législation, en politique ! Nous ne pouvions qu'indiquer ici les principaux points de la discussion possible ; c'est au lecteur à se défendre lui-même contre le prestige de l'écrivain. Il en est

souvent ainsi avec Rousseau : on se laisse charmer par la magie de son style, on admire l'orateur, sans qu'il en résulte la moindre adhésion à ses idées. L'effet pratique de ce livre a été nul. A Paris, qui d'ailleurs n'était point en cause, la Comédie-Française n'y perdit pas un spectateur. A Genève, la lecture de cette déclamation passionnée ne retarda pas d'un jour l'époque où le progrès de l'influence française devait amener l'ouverture d'un spectacle public. Mais il serait puéril de se placer à ce point de vue. Faisons comme les contemporains de Rousseau. C'était à leurs yeux une simple joute d'éloquence : l'auteur brûlait ce qu'il avait publiquement adoré, ce qu'il adorait encore au fond de son cœur ; on suivait le développement de son paradoxe avec cette curiosité mêlée d'ironie qui devait être jadis celle des Grecs venant assister aux exercices oratoires d'un sophiste, pour avoir le plaisir d'entendre réfuter par lui-même la thèse qu'il avait soutenue la veille. Tel fut le sentiment des premiers lecteurs de la Lettre à d'Alembert ; tel, à plus forte raison, sera le nôtre, initiés à bien des secrets dont la connaissance ne permet aucune illusion sur la sincérité de l'auteur. Grimm, presque toujours si bon juge, l'avait dit dès le premier jour [1] : « Tout cela est très beau et très faux. »

1. *Correspondance littéraire*, décembre 1758.

La première édition de la Lettre sur les spectacles parut en 1758 avec ce titre :

J.-J. ROUSSEAU

CITOYEN DE GENÈVE

A M. D'ALEMBERT

de l'Académie française, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suède, et de l'Institut de Bologne :

Sur son article GENÈVE

Dans le VIIme volume de l'*Encyclopédie*,

Et particulièrement
sur le projet d'établir un
théâtre de comédie en cette ville.

Dii (sic) *meliora piis, erroremque hostibus illum.*

A Amsterdam;

Chez Marc-Michel Rey.

MDCCLVIII.

C'est un in-8° de XVIII et 264 pages de texte, plus un *erratum* de 4 pages non numérotées, précédé de l'avis suivant : M. Rousseau m'ayant adressé les corrections et les additions suivantes pour être placées en leur lieu, je n'ai pu les y faire entrer, ces feuilles étant déjà toutes imprimées. Je crois faire plaisir au public et remplir les vues de l'auteur en les ajoutant à la fin de son ouvrage. A Amsterdam, le 15 juillet 1758.

La seconde édition publiée l'année suivante par le même libraire est la reproduction exacte de la précédente, avec cette seule différence que les corrections indiquées par l'*erratum* ont été cette fois introduites dans le texte; c'est un in-12 de 232 pages. Amsterdam, 1759.

Une troisième édition fut encore donnée en 1763 par Marc-Michel Rey. L'auteur avait fait subir au texte quelques légers changements et des additions que nous indiquons en leur lieu. Enfin on avait joint à l'ouvrage plusieurs autres écrits qui en sont le complément naturel, la Réponse de d'Alembert, la reproduction de l'article *Genève*, la profession de foi des ministres, etc. C'est un in-12 de 406 pages.

Nous ne citons que pour mémoire l'édition qui fut donnée l'année suivante par le libraire Duchesne, de Paris, sous la rubrique de Neuchatel, 1764, au tome IV des *Œuvres diverses de M. J.-J. Rousseau.* Son seul mérite est de reproduire les appendices de la précédente, mais elle ne peut être d'aucune ressource pour un éditeur moderne, tant les fautes y abondent. Il est trop visible que l'auteur y est resté complètement étranger. Elle a été préparée avec une telle négligence, qu'en copiant le texte de 1758, on ne s'est même pas reporté à l'*erratum* qui le corrige.

L'édition de 1781, au tome VI (tome Ier des *Mélanges*), des *Œuvres complètes* de Rousseau publiées à Genève, est pour nous la plus importante. Préparée par du Peyrou, d'après les notes qu'avait laissées l'auteur, elle contient plusieurs corrections qui donnent la forme dernière et définitive de sa pensée. C'est ce texte que nous avons régulièrement suivi, en ayant soin de toujours indiquer les variantes des éditions antérieures.

Les notes assez nombreuses ajoutées par Rousseau lui-même forment une série à part et sont marquées d'un astérisque. Quelques-unes ne figuraient pas dans le texte primitif; nous indiquons alors la date de l'édition qui les a introduites.

Nous avons cru nécessaire de numéroter les paragraphes du texte. Cette habitude, consacrée pour tous les auteurs grecs et latins, devrait être adoptée pour nos classiques français. Par suite de la multiplicité des éditions, c'est le seul moyen de se reporter rapidement à un passage cité.

PRÉFACE

1. — J'ai tort, si j'ai pris en cette occasion la plume sans nécessité. Il ne peut m'être ni avantageux ni agréable de m'attaquer à M. d'Alembert. Je considère sa personne, j'admire ses talents, j'aime ses ouvrages (1), je suis sensible au bien qu'il a dit de mon pays : honoré moi-même de ses éloges, un juste retour d'honnêteté m'oblige à toutes sortes d'égards envers lui ; mais les égards ne l'emportent sur les devoirs que pour ceux dont

(1) J'aime ses ouvrages). D'Alembert, né le 16 novembre 1717, devint en 1741, à 23 ans, membre de l'Académie des sciences, et en 1754, membre de l'Académie française. C'est surtout comme philosophe et littérateur que Rousseau le considère ici. Il avait publié, outre le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* et la préface du troisième volume des *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, 2 vol. 1753, où se trouvent entre autres un Essai sur la société des gens de lettres et des grands, des Réflexions et anecdotes sur Christine, reine de Suède, et un Essai de traduction de quelques morceaux de Tacite. Ses œuvres philosophiques, historiques et littéraires, réunies en 1805, ne forment pas moins de 18 volumes. Dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, IIe partie, p. 296, il avait parlé de Rousseau avec éloge : « Ce serait peut-être ici le lieu de repousser les traits qu'un écrivain éloquent et philosophe a lancés depuis peu contre les sciences et les arts, en les accusant de corrompre les mœurs. » Suit une brève et courtoise réfutation du discours de Dijon.

toute la morale consiste en apparences. Justice et vérité, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ses premières affections (2). Toutes les fois que des ménagements particuliers lui font changer cet ordre, il est coupable. Puis-je l'être en faisant ce que j'ai dû? Pour me répondre, il faut avoir une patrie à servir, et plus d'amour pour ses devoirs que de crainte de déplaire aux hommes.

2. — Comme tout le monde n'a pas sous les yeux l'*Encyclopédie*, je vais transcrire ici de l'article *Genève* le passage qui m'a mis la plume à la main. Il aurait dû l'en faire tomber, si j'aspirais à l'honneur de bien écrire; mais j'ose en rechercher un autre, dans lequel je ne crains la concurrence de personne. En lisant ce passage isolé, plus d'un lecteur sera surpris du zèle qui l'a pu dicter : en le lisant dans son article, on trouvera que la comédie qui n'est pas à Genève, et qui pourrait y être, tient la huitième partie de la place qu'occupent les choses qui y sont.

3. — « On ne souffre point de comédie à « Genève; ce n'est pas qu'on y désapprouve les « spectacles en eux-mêmes; mais on craint, dit- « on, le goût de parure, de dissipation et de liber- « tinage que les troupes de comédiens répandent « parmi la jeunesse. Cependant ne serait-il pas

(2) Ses premières affections). Non les premières par ordre de naissance, mais celles qui doivent passer les premières, même sens que dans l'expression *les premiers devoirs*.

« possible de remédier à cet inconvénient par des
« lois sévères et bien exécutées sur la conduite des
« comédiens? Par ce moyen, Genève aurait des
« spectacles et des mœurs, et jouirait de l'avantage
« des uns et des autres; les représentations théâ-
« trales formeraient le goût des citoyens, et leur
« donneraient une finesse de tact, une délicatesse
« de sentiment, qu'il est très difficile d'acquérir
« sans ce secours; la littérature en profiterait sans
« que le libertinage fît des progrès, et Genève réu-
« nirait la sagesse de Lacédémone à la politesse
« d'Athènes. Une autre considération, digne d'une
« république si sage et si éclairée, devrait peut-
« être l'engager à permettre les spectacles. Le
« préjugé barbare contre la profession de comé-
« dien, l'espèce d'avilissement où nous avons mis
« ces hommes si nécessaires au progrès et au sou-
« tien des arts, est certainement une des princi-
« pales causes qui contribuent au dérèglement
« que nous leur reprochons; ils cherchent à se
« dédommager par les plaisirs de l'estime que leur
« état ne peut obtenir. Parmi nous, un comédien
« qui a des mœurs est doublement respectable;
« mais à peine lui en sait-on gré. Le traitant qui
« insulte à l'indigence publique et qui s'en nour-
« rit, le courtisan qui rampe et qui ne paie point
« ses dettes, voilà l'espèce d'hommes que nous
« honorons le plus. Si les comédiens étaient non
« seulement soufferts à Genève, mais contenus
« d'abord par des règlements sages, protégés

« ensuite et même considérés dès qu'ils en seraient « dignes, enfin absolument placés sur la même « ligne que les autres citoyens, cette ville aurait « bientôt l'avantage de posséder ce qu'on croit si « rare et qui ne l'est que par notre faute, une « troupe de comédiens estimables. Ajoutons que « cette troupe deviendrait bientôt la meilleure de « l'Europe; plusieurs personnes, pleines de goût « et de dispositions pour le théâtre, et qui crai- « gnent de se déshonorer parmi nous en s'y livrant, « accourraient à Genève pour cultiver non seule- « ment sans honte, mais même avec estime, un « talent si agréable et si peu commun. Le séjour « de cette ville, que bien des Français regardent « comme triste par la privation des spectacles, « deviendrait alors le séjour des plaisirs honnêtes, « comme il est celui de la philosophie et de la « liberté, et les étrangers ne seraient plus surpris « de voir que, dans une ville où les spectacles « décents et réguliers sont défendus, on permette « des farces (3) grossières et sans esprit, aussi con- « traires au bon goût qu'aux bonnes mœurs. Ce « n'est pas tout : peu à peu l'exemple des comé- « diens de Genève, la régularité de leur conduite, « et la considération dont elle les ferait jouir, « serviraient de modèle aux comédiens des autres

(3) Des farces grossières et sans esprit). Genève, qui n'admettait pas un théâtre régulier de comédie, tolérait des baladins et des marionnettes. Rousseau en parle au début des *Confessions*, et y fait allusion dans cette lettre au § 209. Cependant, lorsque de vrais acteurs essayaient de s'y joindre, les marionnettes elles-mêmes furent quelquefois expulsées. Voir Introduction, p. 13.

« nations, et de leçon à ceux qui les ont traités « jusqu'ici avec tant de rigueur et même d'incon- « séquence. On ne les verrait pas d'un côté pen- « sionnés par le gouvernement, et de l'autre un « objet d'anathème; nos prêtres perdraient l'habi- « tude de les excommunier, et nos bourgeois de « les regarder avec mépris; et une petite répu- « blique aurait la gloire d'avoir réformé l'Europe « sur ce point, plus important peut-être qu'on ne « pense. »

4. — Voilà certainement le tableau le plus agréable et le plus séduisant qu'on pût nous offrir; mais voilà en même temps le plus dangereux conseil qu'on pût nous donner. Du moins tel est mon sentiment, et mes raisons sont dans cet écrit. Avec quelle avidité la jeunesse de Genève, entraînée par une autorité d'un si grand poids, ne se livrera-t-elle point à des idées auxquelles elle n'a déjà que trop de penchant? Combien, depuis la publication de ce volume, de jeunes Genevois, d'ailleurs bons citoyens, n'attendent-ils que le moment de favoriser l'établissement d'un théâtre, croyant rendre un service à la patrie et presque au genre humain? Voilà le sujet de mes alarmes, voilà le mal que je voudrais prévenir. Je rends justice aux intentions de M. d'Alembert, j'espère qu'il voudra bien la (4) rendre aux miennes : je n'ai pas plus d'envie

(4) La rendre aux miennes). *Rendre justice* est une expression qui fait corps, presque un mot composé. Dans ce cas, le substantif n'est plus considéré comme indépendant; il est pour nous difficile, et presque toujours incorrect, d'y rattacher un pronom dans la proposition suivante.

de lui déplaire que lui de nous nuire. Mais enfin quand je me tromperais, ne dois-je pas agir, parler, selon ma conscience et mes lumières? Ai-je (5) dû me taire, l'ai-je pu, sans trahir mon devoir et ma patrie?

5. — Pour avoir droit de garder le silence en cette occasion, il faudrait que je n'eusse jamais pris la plume sur des sujets moins nécessaires. Douce obscurité qui fis trente ans mon bonheur, il faudrait avoir toujours su t'aimer; il faudrait qu'on ignorât que j'ai eu quelques liaisons (6) avec les éditeurs de l'*Encyclopédie*, que j'ai fourni quelques articles à l'ouvrage, que mon nom se trouve avec ceux des auteurs; il faudrait que mon zèle pour mon pays fût moins connu, qu'on supposât que l'article *Genève* m'eût échappé, ou qu'on ne pût inférer de mon silence que j'adhère à ce qu'il contient. Rien de tout cela ne pouvant être, il faut donc parler, il faut que je désavoue ce que je n'approuve point, afin qu'on ne m'impute pas

Mais à l'époque où les deux termes juxtaposés étaient moins étroitement unis, chacun d'eux conservait mieux sa vie propre. Aussi les exemples de ces rattachements imprévus abondent dans la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle. Un des plus étonnants peut-être se trouve dans les *Mémoires de Mademoiselle*, édition Michaud. p. 368. « Elle envoya tout son équipage, ne garda pas seulement une femme de chambre, et elle coucha dans la mienne pendant deux ou trois jours que nous demeurâmes à Fontainebleau »

(5) Ai-je dû). Emploi assez fréquent, dans notre langue classique, du prétérit pour le conditionnel, comme en latin *debuit, oportuit*. RACINE, *Mithridate*, IV, 2 :

J'ai dû continuer : J'ai dû dans tout le (reste...
J'ai dû craindre du roi les dons empoi- (sonnés.

(6) Quelques liaisons). Rousseau comptait parmi les collaborateurs en titre de l'*Encyclopédie*, et s'était chargé de la partie musicale, qu'il exécuta, dit-il (*Confessions*, VII), très à la hâte et très mal. On ne peut pas dire qu'il eût été lié d'amitié avec d'Alembert, mais les termes dont il se sert ici sont bien faibles, bien froids, pour indiquer une intimité aussi étroite que celle qui pendant des années l'avait uni à Diderot.

d'autres sentiments que les miens. Mes compatriotes n'ont pas besoin de mes conseils, je le sais bien ; mais moi j'ai besoin de m'honorer, en montrant que je pense comme eux sur nos maximes.

6. — Je n'ignore pas combien cet écrit, si loin de ce qu'il devrait être, est loin même de ce que j'aurais pu faire en de plus heureux jours. Tant de choses ont concouru à le mettre au-dessous du médiocre où je pouvais autrefois atteindre, que je m'étonne qu'il ne soit pas pire encore. J'écrivais pour ma patrie ; s'il était vrai que le zèle tînt lieu de talent, j'aurais fait mieux que jamais : mais j'ai vu ce qu'il fallait faire et n'ai pu l'exécuter. J'ai dit froidement la vérité : qui est-ce qui se soucie d'elle? triste recommandation ([a]) pour un livre ! Pour être utile, il faut être agréable, et ma plume a perdu cet art-là. Tel me disputera (7) malignement cette perte. Soit : cependant je me sens déchu, et l'on ne tombe pas au-dessous de rien.

7. — Premièrement, il ne s'agit plus ici d'un vain babil de philosophie, mais d'une vérité de pratique importante à tout un peuple. Il ne s'agit plus de parler au petit nombre, mais au public, ni de faire penser les autres, mais d'expliquer nettement ma pensée. Il a donc fallu changer de style : pour

a) Recommendation, 1758, 1759.

(7) Me disputera). Emploi rare et assez obscur ici du verbe disputer. Me disputera, c'est-à-dire me contestera malignement cette perte, s'amusera à me répondre que je n'étais pas plus agréable autrefois qu'aujourd'hui. Cependant il se sent déchu, il était donc quelque chose, il avait quelque talent.

me faire mieux entendre à tout le monde, j'ai dit moins de choses en plus de mots ; et voulant être clair et simple, je me suis trouvé lâche et diffus.

8. — Je comptais d'abord sur une feuille ou deux d'impression tout au plus ; j'ai commencé à la hâte, et mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai laissée aller sans contrainte. J'étais malade et triste ; et quoique j'eusse grand besoin de distraction, je me sentais si peu en état de penser et d'écrire, que si l'idée d'un devoir à remplir ne m'eût soutenu, j'aurais jeté cent fois mon papier au feu. J'en suis devenu moins sévère à moi-même. J'ai cherché dans mon travail quelque amusement qui me le fît supporter. Je me suis jeté dans toutes les digressions qui se sont présentées, sans prévoir combien, pour soulager mon ennui, j'en préparais peut-être au lecteur.

9. — Le goût, le choix, la correction, ne sauraient se trouver dans cet ouvrage. Vivant seul, je n'ai pu le montrer à personne. J'avais un Aristarque sévère et judicieux, je ne l'ai plus (8), je n'en veux plus * ;

* Ad amicum etsi produxeris gladium, non desperes; est enim regressus ad amicum. Si aperueris os triste, non timeas; est enim concordatio : excepto convicio, et improperio, et superbia, et mysterii revelatione, et plaga dolosa. In his omnibus effugiet amicus. (Ecclesiastic. XXII, 26, 27.)

(8) Je ne l'ai plus). C'est la déclaration publique de sa rupture avec Diderot. Déjà il l'avait averti par une lettre du 2 mars 1758 : « Il faut, mon cher Diderot, que je vous écrive encore une fois en ma vie. » Les causes de cette rupture sont diversement exposées au Xe livre des *Confessions* et dans les *Mémoires de Mme d'Épinay*, t. II, page 163, édition Boiteau. Diderot garda le silence, mais se montra vivement blessé du procédé. « Je crains bien, écrivait-il à un Genevois, que votre compatriote ne se soit brouillé avec moi parce qu'il ne pouvait plus supporter ma présence. Il m'avait appris deux ans à supporter les injures particulières,

mais je le regretterai sans cesse, et il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits.

10. — La solitude calme l'âme (9), et apaise les passions que le désordre du monde a fait naître. Loin des vices qui nous irritent, on en parle avec moins d'indignation ; loin des maux qui nous touchent, le cœur en est moins ému. Depuis que je ne vois plus les hommes, j'ai presque cessé de haïr les méchants. D'ailleurs, le mal qu'ils m'ont fait à moi-même m'ôte le droit d'en dire d'eux. Il faut désormais que je leur pardonne, pour ne leur pas ressembler. Sans y songer, je substituerais l'amour de la vengeance à celui de la justice ; il vaut mieux tout oublier. J'espère qu'on ne me trouvera plus cette âpreté qu'on me reprochait, mais qui me faisait lire ; je consens (10) d'être moins lu, pourvu que je vive en paix.

mais celle-ci est publique, et je n'y sais plus de remèdes. Je n'ai point lu son dernier ouvrage ; on m'a dit qu'il s'y montrait religieux ; si cela est, je l'attends au dernier moment. » Edition Assézat. *Correspondance générale*, lettre 18. Cette lettre, attribuée par erreur à l'année 1757, se rapporte évidemment aux derniers mois de 1758.

(9) Diderot avait dit dans ses *Entretiens sur le Fils naturel :* « Il n'y a que le méchant qui soit seul. » Rousseau, qui crut y voir une personnalité (*Confessions*, IX), répond ici par l'éloge de la solitude, qui calme l'âme. Tel n'est pas cependant l'effet qu'elle produisait sur lui ; il s'y exaltait au contraire, et c'est précisément ce que redoutaient ses amis, quand ils s'efforçaient de le détourner de son projet de retraite à l'Ermitage. Mme d'Épinay, après avoir décidé Rousseau à accepter l'asile qu'elle lui offrait fut tout étonnée de voir que Grimm ne partageait pas son enthousiasme : « Vous lui rendez, disait-il, un mauvais service. La solitude achèvera de noircir son imagination ; il verra tous ses amis injustes, ingrats, et vous toute la première, si vous refusez une seule fois d'être à ses ordres. » Elle reconnut plus tard que Grimm avait raison ; voyant Rousseau décidé à passer un hiver à l'Ermitage, elle écrivait : « Il est certain que son humeur le gagne de jour en jour, et je redoute pour lui l'effet de cette solitude profonde durant six mois. »

(10) Je consens). Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on disait indifféremment *je consens à* et *je consens de*. C'est depuis que certains grammairiens ont essayé d'établir une distinction, en faisant dominer dans *consentir de* le sens de ne pas s'opposer, et dans *consentir à* celui de donner son consentement.

11. — A ces raisons, il s'en joint une autre plus cruelle, et que je voudrais en vain dissimuler; le public ne la sentirait que trop malgré moi. Si dans les essais sortis de ma plume ce papier est encore au-dessous des autres, c'est moins la faute des circonstances que la mienne : c'est que je suis au-dessous de moi-même. Les maux du corps épuisent l'âme : à force de souffrir, elle perd son ressort. Un instant de fermentation passagère produisit en moi quelque lueur de talent ; il s'est montré tard, il s'est éteint de bonne heure. En reprenant mon état naturel, je suis rentré dans le néant. Je n'eus qu'un moment, il est passé ; j'ai la honte de me survivre. Lecteur, si vous recevez ce dernier ouvrage avec indulgence, vous accueillirez (11) mon ombre : car pour moi, je ne suis plus.

A Montmorency, le 20 mars 1758.

(11) Vous accueillirez). Littré ne mentionne pas cette forme au verbe accueillir, mais il en donne plusieurs exemples pour cueillir. Je cueillirai tellement la somme de ce qu'il dit là. *Calvin*, Institut., 1014. — Je cueillirais plus d'orge et de froment, *La Boétie*, 229. Cueillirai, dit-il, supposerait un infinitif dérivé de *colligire*, et cueillerai, un dérivé de *colligere;* cette dernière forme est donc la vraie. Au XVIIe siècle, l'usage se partageait entre les deux. « A la cour tout le monde dit *cueillira* et *recueillira*, à la ville tout le monde dit *cueillera* et *recueillera* (Vaugelas). »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

CITOYEN DE GENÈVE

A MONSIEUR D'ALEMBERT

---

1. — J'ai lu, Monsieur, avec plaisir votre article Genève dans le septième volume de l'*Encyclopédie*. En le relisant avec plus de plaisir encore, il m'a fourni quelques réflexions que j'ai cru pouvoir offrir, sous vos auspices, au public et à mes concitoyens. Il y a beaucoup à louer dans cet article; mais si les éloges dont vous honorez ma patrie m'ôtent le droit de vous en rendre (12), ma sincérité parlera pour moi; n'être pas de votre avis sur quelques points, c'est assez m'expliquer sur les autres.

2. — Je commencerai par celui que j'ai le plus de répugnance à traiter, et dont l'examen me convient le moins, mais sur lequel, par la raison que je viens de dire, le silence ne m'est pas permis. C'est le jugement que vous portez de la doctrine de nos ministres en

(12) On connait le mot de Louis XIV à Racine après la lecture de son discours à l'Académie pour la réception de Thomas Corneille. « Je vous louerais davantage, si vous m'aviez moins loué. » Très naturelle et délicate dans la bouche de Louis XIV, cette pensée est moins à sa place ici. Rousseau peut accepter sans fausse modestie l'eloge qu'on a fait de Genève; sa personne n'est pas en cause.

matière de foi. Vous avez fait de ce corps respectable un éloge très beau, très vrai, très propre (13) à eux seuls dans tous les clergés du monde, et qu'augmente encore la considération qu'ils vous ont témoignée, en montrant qu'ils aiment la philosophie et ne craignent pas l'œil du philosophe. Mais, Monsieur, quand on veut honorer les gens, il faut que ce soit à leur manière et non pas à la nôtre, de peur qu'ils ne s'offensent avec raison des louanges nuisibles qui, pour (14) être données à bonne intention, n'en blessent pas moins l'état, l'intérêt, les opinions ou les préjugés de ceux qui en sont l'objet. Ignorez-vous que tout nom de secte est toujours odieux, et que de pareilles imputations, rarement sans conséquence pour des laïques, ne le sont jamais pour des théologiens?

3. — Vous me direz qu'il est question de faits et non de louanges, et que le philosophe a plus d'égard à la vérité qu'aux hommes : mais cette prétendue vérité n'est pas si claire, ni si indifférente, que vous soyez en droit de l'avancer sans de bonnes autorités, et je ne vois pas où l'on en peut prendre pour prouver que les sentiments qu'un corps professe et sur lesquels il se conduit ne sont pas les siens. Vous me direz encore que vous n'attribuez point à tout le corps ecclésiastique les sentiments dont vous parlez; mais vous les attribuez à plusieurs, et plusieurs dans un petit nombre sont toujours une si grande partie que le tout doit s'en ressentir.

4. — Plusieurs pasteurs de Genève n'ont, selon

(13) Très propre à eux seuls.) *Propre* a ici son sens ordinaire, qui est bien à eux, qui leur convient. Mais l'addition de ces mots, *dans tous les clergés du monde*, rend la phrase embarrassée et louche.

(14) *Pour*, fréquemment employé jadis avec ce sens de quoique ou parce que.

Pour aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères.
CORNEILLE, *Horace*, III, 4.

Id. Epitre dédicatoire de la *Veuve*. Elle (la comédie) espère que vous ne la méconnaîtrez pas, pour être dépouillée de tous autres ornements que les siens

vous, qu'un socinianisme (15) parfait. Voilà ce que vous déclarez hautement à la face de l'Europe. J'ose vous demander comment vous l'avez appris. Ce ne peut être que par vos propres conjectures, ou par le témoignage d'autrui, ou sur l'aveu des pasteurs en question.

5. — Or, dans les matières de pur dogme et qui ne tiennent point à la morale, comment peut-on juger de la foi d'autrui par conjecture? Comment peut-on même en juger sur la déclaration d'un tiers, contre celle de la personne intéressée? Qui sait mieux que moi ce que je crois ou ne crois pas, et à qui doit-on s'en rapporter là-dessus plutôt qu'à moi-même? Qu'après avoir tiré des discours ou des écrits d'un honnête homme des conséquences sophistiques et désavouées, un prêtre acharné poursuive l'auteur sur ces conséquences, le prêtre fait son métier (16) et n'étonne personne : mais devons-nous honorer les gens de bien comme un fourbe les persécute, et le philosophe imitera-t-il des raisonnements captieux dont il fut si souvent la victime?

6. — Il resterait donc à penser, sur ceux de nos pas-

(15) La secte des Sociniens eut pour fondateur Lelio Sozzini, né à Sienne en 1525, mort à Zurich en 1562, et fut ensuite dirigée par le neveu de celui-ci, Fauste Sozzini, né à Sienne en 1539, mort à Luclavie (Pologne) en 1604. Combattue par Calvin et la plupart des autres chefs de la Réforme, la doctrine socinienne s'est cependant imposée à bon nombre d'églises protestantes. Les sociniens, sans contester que Jésus ait été miraculeusement conçu dans le sein d'une vierge, refusent de le placer au même rang que le Père, et voient dans le Saint-Esprit, non une personne, mais seulement une force divine. Dans leur idée, Dieu est l'architecte du monde, mais ne l'a pas créé de rien : il n'y a pas de péché originel, la grâce est universelle et accessible à tous : les sacrements, baptême, communion, sont de simples formes commémoratives sans vertu particulière; enfin, s'ils admettent des peines, ce ne sont pas, même pour Satan et les démons, des peines éternelles. Telle est la substance de cette doctrine, bien voisine du pur déisme, pour laquelle Rousseau éprouvait en réalité beaucoup moins d'aversion qu'il ne l'affecte ici. (Voir Introduction, p. 40.)

(16) Au moment même où il défend un clergé, Rousseau en attaque un autre. Quand il parle des membres de l'église calviniste de Genève, il les appelle pasteurs, théologiens, ministres, mais s'il dit *prêtre*, c'est toujours en mauvaise part. Il a en vue le fanatique, l'intolérant, contre lequel étaient alors dirigés tous les coups des philosophes, et il en parle sur le même ton d'inimitié et de dédain que les plus déterminés encyclopédistes. C'est ainsi qu'il dira, § 10, « se rabaisser jusqu'à n'être plus que des gens d'église ».

teurs que vous prétendez être sociniens parfaits et rejeter les peines éternelles, qu'ils vous ont confié là-dessus leurs sentiments particuliers : mais si c'était en effet leur sentiment et qu'ils vous l'eussent confié, sans doute ils vous l'auraient dit en secret, dans l'honnête et libre épanchement d'un commerce philosophique; ils l'auraient dit au philosophe et non pas à l'auteur. Ils n'en ont donc rien fait, et ma preuve est sans réplique: c'est que vous l'avez publié.

7. — Je ne prétends point pour cela juger ni blâmer la doctrine que vous leur imputez; je dis seulement qu'on n'a nul droit de la leur imputer, à moins qu'ils ne la reconnaissent, et j'ajoute qu'elle ne ressemble en rien à celle dont ils nous instruisent. Je ne sais ce que c'est que le socinianisme, ainsi je n'en puis parler ni en bien ni en mal; [et ([a]) même, sur quelques notions confuses de cette secte et de son fondateur, je me sens plus d'éloignement que de goût pour elle ;] mais en général je suis l'ami de toute religion paisible, où l'on sert l'Être éternel selon la raison qu'il nous a donnée. Quand un homme ne peut croire ce qu'il trouve absurde, ce n'est pas sa faute, c'est celle de sa raison*, et

* Je crois voir un principe qui, bien démontré comme il pourrait l'être, arracherait à l'instant les armes des mains à l'intolérant et au superstitieux, et calmerait cette fureur de faire des prosélytes qui semble animer les incrédules. C'est que la raison humaine n'a pas de mesure commune bien déterminée, et qu'il est injuste à tout homme de donner la sienne pour règle à celle des autres.

Supposons de la bonne foi, sans laquelle toute dispute n'est que du caquet. Jusqu'à certain point, il y a des principes communs, une évidence commune, et de plus, chacun a sa propre raison qui le détermine; ainsi ce sentiment ne mène point au scepticisme : mais aussi les bornes générales de la raison n'étant point fixées, et nul n'ayant inspection sur celle d'autrui,

a) Toute cette partie de phrase entre crochets, ajoutée par l'*Erratum* de la première édition, et reproduite par toutes les éditions suivantes, est supprimée dans celle de 1781.

comment concevrai-je que Dieu le punisse de ne s'être pas fait un entendement* contraire à celui qu'il a reçu de lui? Si un docteur venait m'ordonner de la part de Dieu de croire que la partie est plus grande que le tout, que pourrais-je penser en moi-même, sinon que cet

voilà tout d'un coup le fier dogmatique arrêté. Si jamais on pouvait établir la paix où règnent l'intérêt, l'orgueil et l'opinion, c'est par là qu'on terminerait à la fin les dissensions des prêtres et des philosophes. Mais peut-être ne serait-ce le compte ni des uns ni des autres: il n'y aurait plus ni persécutions, ni disputes; les premiers n'auraient personne à tourmenter, les seconds personne à convaincre : autant vaudrait quitter le métier.

Si l'on me demandait là-dessus pourquoi donc je dispute moi-même? Je répondrais que je parle au plus grand nombre, que j'expose des vérités de pratique, que je me fonde sur l'expérience, que je remplis mon devoir, et qu'après avoir dit ce que je pense, je ne trouve point mauvais qu'on ne soit pas de mon avis.

* Il faut se ressouvenir que j'ai à répondre à un auteur qui n'est pas protestant; et je crois lui répondre en effet, en montrant que ce qu'il accuse nos ministres de faire dans notre religion s'y ferait inutilement, et se fait nécessairement dans plusieurs autres sans qu'on y songe.

Le monde intellectuel, sans en excepter la géométrie, est plein de vérités incompréhensibles, et pourtant incontestables, parce que la raison qui les démontre existantes ne peut les toucher pour ainsi dire, à travers les bornes qui l'arrêtent, mais seulement les apercevoir. Tel est le dogme de l'existence de Dieu, tels sont les mystères admis dans les communions protestantes. Les mystères qui heurtent la raison, pour me servir des termes de M. d'Alembert, sont tout autre chose. Leur contradiction même les fait rentrer dans ses bornes; elle a toutes les prises imaginables pour sentir qu'ils n'existent pas : car bien qu'on ne puisse voir une chose absurde, rien n'est si clair que l'absurdité. Voilà ce qui arrive lors qu'on soutient à la fois deux propositions contradictoires. Si vous me dites qu'un espace d'un pouce est aussi un espace d'un pied, vous ne dites point du tout une chose mystérieuse, obscure, incompréhensible; vous dites au contraire une absurdité lumineuse et palpable, une chose évidemment fausse. De quelque genre que soient les démonstrations qui l'établissent, elles ne sau-

homme vient m'ordonner d'être fou? Sans doute l'orthodoxe, qui ne voit nulle absurdité dans les mystères, est obligé de les croire : mais si le socinien y en trouve, qu'a-t-on à lui dire? Lui prouvera-t-on qu'il n'y en a pas? Il commencera, lui, par vous prouver que c'est une absurdité de raisonner sur ce qu'on ne saurait entendre. Que faire donc? Le laisser en repos.

8. — Je ne suis pas plus scandalisé que ceux qui servent un Dieu clément rejettent l'éternité des peines, s'ils la trouvent incompatible avec sa justice. Qu'en pareil cas ils interprètent de leur mieux les passages contraires à leur opinion, plutôt que de l'abandonner, que peuvent-ils faire autre chose? Nul n'est plus pénétré que moi d'amour et de respect pour le plus sublime de tous les livres (17); il me console et m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que si l'Écriture elle-même nous donnait de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudrait la rejeter en cela, comme vous rejetez en géométrie les démonstrations qui mènent à des conclusions absurdes : car de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou malfaisant.

raient l'emporter sur celle qui la détruit, parce qu'elle est tirée immédiatement des notions primitives qui servent de base à toute certitude humaine. Autrement la raison, déposant contre elle-même, nous forcerait à la récuser; et loin de nous faire croire ceci ou cela, elle nous empêcherait de plus rien croire, attendu que tout principe de foi serait détruit. Tout homme, de quelque religion qu'il soit, qui dit croire à de pareils mystères, en impose donc, ou ne sait ce qu'il dit.

(17) Ceci est vrai. Rousseau relisait souvent la *Bible*, et dans un tout autre esprit que les philosophes du XVIIIe siècle « Ma lecture ordinaire du soir était la *Bible*, dit-il (*Confessions*, XI), et je l'ai lue entière au moins cinq ou six fois de suite de cette façon. » La veille du jour où il s'enfuit de Montmorency pour gagner la Suisse, en 1762, il avait lu le *Lévite d'Ephraïm*, et c'est au milieu même des soucis du voyage qu'il composa une sorte de poème en prose sur ce sujet.

9. — Voilà, Monsieur, les raisons qui m'empêcheraient de blâmer ces sentiments dans d'équitables et modérés théologiens, qui de leur propre doctrine apprendraient à ne forcer personne à l'adopter. Je dirai plus : des manières de penser si convenables à une créature raisonnable et faible, si dignes d'un créateur juste et miséricordieux, me paraissent préférables à cet assentiment stupide qui fait de l'homme une bête, et à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourments éternels dans l'autre. En ce sens, je vous remercie pour ma patrie de l'esprit de philosophie et d'humanité que vous reconnaissez dans son clergé, et de la justice que vous aimez à lui rendre ; je suis d'abord avec vous sur ce point. Mais pour être philosophes et tolérants *, il ne s'ensuit pas que ses membres soient hérétiques. Dans le nom de parti que vous leur donnez, dans les dogmes que vous dites être les leurs, je ne puis ni vous approuver ni vous suivre. Quoiqu'un tel système n'ait rien peut-être que d'honorable à ceux qui l'adoptent, je me garderai de l'attribuer à mes pasteurs, qui ne l'ont pas adopté, de peur que l'éloge que j'en pourrais faire ne fournît à d'autres le sujet d'une accusation très grave, et ne

* Sur la tolérance chrétienne, on peut consulter le chapitre qui porte ce titre, dans le onzième livre de la *Doctrine chrétienne* de M. le professeur Vernet (18). On y verra par quelles raisons l'Église doit apporter encore plus de ménagement et de circonspection dans la censure des erreurs sur la foi que dans celle des fautes contre les mœurs, et comment s'allient dans les règles de cette censure la douceur du chrétien, la raison du sage, et le zèle du pasteur.

(18) Jacob Vernet, d'une famille provençale réfugiée vers 1650, né à Genève le 29 août 1698, pasteur, puis, en 1756, professeur de théologie à Genève. On cite parmi ses nombreux ouvrages l'*Instruction chrétienne*, 4 vol. 1752, Genève (c'est sans doute le livre que Rousseau désigne sous un autre titre), et les *Lettres critiques d'un voyageur anglais* sur l'article Genève du *Dictionnaire encyclopédique*, 2 vol. Utrecht, 1766 C'est à lui que Montesquieu, qui l'avait connu à Rome, confia le soin de publier la première édition de l'*Esprit des Lois*.

nuisît à ceux que j'aurais prétendu louer. Pourquoi me chargerais-je de la profession de foi d'autrui? N'ai-je pas trop appris à craindre ces imputations téméraires? Combien de gens se sont chargés de la mienne en m'accusant de manquer de religion, qui sûrement ont fort mal lu dans mon cœur? Je ne les taxerai point d'en manquer eux-mêmes, car un des devoirs qu'elle m'impose est de respecter les secrets des consciences. Monsieur, jugeons les actions des hommes, et laissons Dieu juger de leur foi.

10. — En voilà trop peut-être sur un point dont l'examen ne m'appartient pas, et n'est pas aussi (19) le sujet de cette lettre. Les ministres de Genève n'ont pas besoin de la plume d'autrui pour se défendre *; ce n'est pas la mienne qu'ils choisiraient pour cela, et de pareilles discussions sont trop loin de mon inclination pour que je m'y livre avec plaisir; mais ayant à parler du même article où vous leur attribuez des opinions que nous

* C'est ce qu'ils viennent de faire, à ce qu'on m'écrit, par une déclaration publique. Elle ne m'est point parvenue dans ma retraite; mais j'apprends que le public l'a reçue avec applaudissement. Ainsi non seulement je jouis du plaisir de leur avoir le premier rendu l'honneur qu'ils méritent, mais de celui d'entendre mon jugement unanimement confirmé. Je sens bien que cette déclaration rend le début de ma lettre entièrement superflu, et le rendrait peut-être indiscret dans tout autre cas; mais étant sur le point de le supprimer, j'ai vu que parlant du même article qui y a donné lieu, la même raison subsisterait encore, et qu'on pourrait toujours prendre mon silence pour une espèce de consentement. Je laisse donc ces réflexions d'autant plus volontiers que si elles viennent hors de propos sur une affaire heureusement terminée, elles ne contiennent en général rien que d'honorable à l'église de Genève, et que d'utile aux hommes en tout pays.

(19) *Aussi* ne s'emploie maintenant que dans le sens affirmatif. Jadis on l'employait souvent dans des phrases négatives, où l'usage actuel exigerait *non plus*. Pascal (*Pensées*, II, art. 17). Il ne faut pas aussi qu'il en voie assez pour croire qu'il possède la vérité. Massillon (*Carême*, *Mauvais Riche*). Nous ne savons pas ce qu'il souffre, et je ne prétends pas aussi vous l'expliquer. (Littré.)

ne leur connaissons point, me taire sur cette assertion, c'était y paraître adhérer, et c'est ce que je suis fort éloigné de faire. Sensible au bonheur que nous avons de posséder un corps de théologiens philosophes et pacifiques, ou plutôt un corps d'officiers de morale* et de ministres de la vertu, je ne vois naître qu'avec effroi toute occasion pour eux de se rabaisser jusqu'à n'être plus que des gens d'église. Il nous importe de les conserver tels qu'ils sont. Il nous importe qu'ils jouissent eux-mêmes de la paix qu'ils nous font aimer, et que d'odieuses disputes de théologie ne troublent plus leur repos ni le nôtre. Il nous importe enfin d'apprendre toujours par leurs leçons et par leur exemple, que la douceur et l'humanité sont aussi les vertus du chrétien.

11. — Je me hâte de passer à une discussion moins grave et moins sérieuse, mais qui nous intéresse encore assez pour mériter nos réflexions, et dans laquelle j'entrerai plus volontiers, comme étant un peu plus de ma compétence; c'est celle du projet d'établir un théâtre de comédie à Genève. Je n'exposerai point ici mes conjectures sur les motifs qui vous ont pu porter à nous proposer un établissement si contraire à nos maximes (20). Quelles que soient vos raisons, il ne s'agit pour moi que des nôtres, et tout ce que je me permettrai de dire à votre égard, c'est que vous serez sûrement le premier philosophe** qui jamais ait excité un

* C'est ainsi que l'abbé de Saint-Pierre appelait toujours les ecclésiastiques, soit pour dire ce qu'ils sont en effet, soit pour exprimer ce qu'ils devraient être.

** De deux célèbres historiens (21), tous deux philosophes, tous deux chers à M. d'Alembert, le moderne serait de son avis peut-être; mais Tacite qu'il aime, qu'il médite, qu'il daigne traduire, le grave Tacite qu'il cite si volontiers, et qu'à l'obscurité près il imite si bien quelquefois, en eût-il été de même?

(20) Rousseau désigne ici, et avec raison, l'influence de Voltaire. (Voir l'Introduction.)

(21) L'historien moderne si cher à d'Alembert est l'Ecossais David Hume, celui même qui devait en 1766

peuple libre, une petite ville, et un État pauvre, à se charger d'un spectacle public.

12. — Que de questions je trouve à discuter dans celle que vous semblez résoudre! Si les spectacles sont bons ou mauvais en eux-mêmes? S'ils peuvent s'allier avec les mœurs? Si l'austérité républicaine les peut comporter? S'il faut les souffrir dans une petite ville? Si la profession de comédien peut être honnête? Si les comédiennes peuvent être aussi sages que d'autres femmes? Si de bonnes lois suffisent pour réprimer les abus? Si ces lois peuvent être bien observées? etc. Tout est problème encore sur les effets du théâtre, parce que les disputes qu'il occasionne ne partageant que les gens d'église et les gens du monde, chacun ne l'envisage que par ses préjugés. Voilà, Monsieur, des recherches qui ne seraient pas indignes de votre plume. Pour moi, sans croire y suppléer, je me contenterai de chercher dans cet essai les éclaircissements que vous nous avez rendus nécessaires, vous priant de considérer qu'en disant mon avis à votre exemple, je remplis un devoir envers ma patrie, et qu'au moins, si je me trompe dans mon sentiment, cette erreur ne peut nuire à personne.

13. — Au premier coup d'œil jeté sur ces institutions, je vois d'abord qu'un spectacle est un amusement; et s'il est vrai qu'il faille des amusements à l'homme, vous conviendrez au moins qu'ils ne sont permis qu'autant qu'ils sont nécessaires, et que tout amusement inutile est un mal pour un être dont la vie est si courte et le temps si précieux (22). L'état d'homme a ses plaisirs, qui dérivent de sa nature, et naissent de ses travaux, de ses rapports, de ses besoins; et ces plai-

emmener Rousseau en Angleterre, et comme tous ses autres amis, se brouiller bientôt avec lui. Leur rupture fut retentissante.

(22) L'auteur est loin de se montrer toujours aussi sévère. Plus loin il dit au contraire (§ 213, note): « Voulez-vous donc rendre un peuple actif et laborieux, donnez-lui des fêtes, offrez-lui des amusements qui lui fassent aimer son état. »

sirs, d'autant plus doux que celui qui les goûte a l'âme plus saine, rendent quiconque en sait jouir peu sensible à tous les autres. Un père, un fils, un mari, un citoyen, ont des devoirs si chers à remplir, qu'ils ne leur laissent rien à dérober à l'ennui. Le bon emploi du temps rend le temps plus précieux encore, et mieux on le met à profit, moins on en sait trouver à perdre. Aussi voit-on constamment que l'habitude du travail rend l'inaction insupportable, et qu'une bonne conscience éteint le goût des plaisirs frivoles : mais c'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples et naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger. Je n'aime point qu'on ait besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, comme s'il était mal à son aise au dedans de nous. La nature même a dicté la réponse de ce barbare* à qui l'on vantait les magnificences du cirque et des jeux établis à Rome. Les Romains, demanda ce bonhomme, n'ont-ils ni femmes, ni enfants? Le barbare avait raison. L'on croit s'assembler au spectacle, et c'est là que chacun s'isole ; c'est là qu'on va oublier ses amis, ses voisins, ses proches, pour s'intéresser à des fables, pour pleurer les malheurs des morts, ou rire aux dépens des vivants. Mais j'aurais dû sentir que ce langage n'est plus de saison dans notre siècle. Tâchons d'en prendre un qui soit mieux entendu.

14.— Demander si les spectacles sont bons ou mauvais en eux-mêmes, c'est faire une question trop vague ; c'est examiner un rapport avant que d'avoir fixé les termes. Les spectacles sont faits pour le peuple, et ce n'est que par leurs effets sur lui qu'on peut déterminer leurs qualités absolues. Il peut y avoir des spectacles d'une infinité d'espèces ;** il y a de peuple à peuple une prodigieuse

* Chrysost. *in Matth. homel.* 38.

** « Il peut y avoir des spectacles blâmables en eux-mêmes, » comme ceux qui sont inhumains, ou indécents et licencieux :

diversité de mœurs, de tempéraments, de caractères. L'homme est un, je l'avoue ; mais l'homme modifié par les religions, par les gouvernements, par les lois, par les coutumes, par les préjugés, par les climats, devient si différent de lui-même, qu'il ne faut plus chercher parmi nous ce qui est bon aux hommes en général, mais ce qui leur est bon dans tel temps ou dans tel pays : ainsi les pièces de Ménandre (23), faites pour le théâtre d'Athènes, étaient déplacées sur celui de Rome ; ainsi les combats des gladiateurs, qui sous la république animaient le courage et la valeur des Romains, n'inspiraient sous les empereurs à la populace de Rome que

« tels étaient quelques-uns des spectacles parmi les païens. Mais « il en est aussi d'indifférents en eux-mêmes, qui ne deviennent mauvais que par l'abus qu'on en fait. Par exemple, les « pièces de théâtre n'ont rien de mauvais en tant qu'on y trouve « une peinture des caractères et des actions des hommes, où « l'on pourrait même donner des leçons (a) utiles et agréables « pour toutes les conditions; mais si l'on y débite une morale « relâchée, si les personnes qui exercent cette profession mènent « une vie licencieuse et servent à corrompre les autres, si de « tels spectacles entretiennent la vanité, la fainéantise, le luxe, « l'impudicité, il est visible alors que la chose tourne en abus, « et qu'à moins qu'on ne trouve le moyen de corriger ces abus « ou de s'en garantir, il vaut mieux renoncer à cette sorte « d'amusement. » *Instruction chrétienne*, t. III, l. III, chap. 16.

Voilà l'état de la question bien posé. Il s'agit de savoir si la morale du théâtre est nécessairement relâchée, si les abus sont inévitables, si les inconvénients dérivent de la nature de la chose, ou s'ils viennent de causes qu'on en puisse écarter.

a) Agréables et utiles, 1758, 1759.

(23) On parlait beaucoup de l'antiquité alors, mais presque tous la connaissaient mal, Rousseau comme les autres, et peut-être plus que les autres. En dépit des mésaventures de Térence à la représentation de l'*Hecyra*, qui précisément est d'Apollodore et non de Ménandre, l'imitation des pièces de la Comédie Nouvelle, loin de paraître déplacée à Rome, y fut longtemps florissante, et le théâtre latin eut une vogue populaire. La distinction entre les combats de gladiateurs sous la République et sous l'Empire n'est pas moins forcée : quand les philosophes du XVIIIe siècle, à part Montesquieu, parlent de l'antiquité, presque toujours la note est fausse.

l'amour du sang et la cruauté : du même objet offert au même peuple en différents temps, il apprit d'abord à mépriser sa vie, et ensuite à se jouer de celle d'autrui.

15. — Quant à l'espèce des spectacles, c'est nécessairement le plaisir qu'ils donnent, et non leur utilité, qui la détermine. Si l'utilité peut s'y trouver, à la bonne heure; mais l'objet principal est de plaire (24), et pourvu que le peuple s'amuse, cet objet est assez rempli. Cela seul empêchera toujours qu'on ne puisse donner à ces sortes d'établissements tous les avantages dont ils seraient susceptibles, et c'est s'abuser beaucoup que de s'en former une idée de perfection qu'on ne saurait mettre en pratique sans rebuter ceux qu'on croit instruire. Voilà d'où naît la diversité des spectacles, selon les goûts divers des nations. Un peuple intrépide, grave et cruel, veut des fêtes meurtrières et périlleuses, où brillent la valeur et le sang-froid ([a]). Un peuple féroce et bouillant veut du sang, des combats, des passions atroces. Un peuple voluptueux veut de la musique et des danses. Un peuple galant veut de l'amour et de la politesse. Un peuple badin veut de la plaisanterie et du ridicule. *Trahit sua quemque voluptas* (25). Il faut pour leur plaire des spectacles qui favorisent leurs penchants, au lieu qu'il en faudrait qui les modérassent.

16. — La scène, en général, est un tableau des passions humaines, dont l'original est dans tous les cœurs : mais si le peintre n'avait soin de flatter ces passions,

a) Sens froid, 1758, 1759, 1781

(24) Il dira de même plus loin, § 21, « la première loi de son art, celle qui sert de base à toutes les autres, qui est de réussir. » Tous les auteurs dramatiques l'ont également déclaré. Moliere (*Critique de l'Ecole des femmes*, scène VII) : « Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin. « Racine (Préface de *Bérénice*) : « La principale règle est de plaire et de toucher : toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première. » Bossuet à son tour (*Maximes et Réflexions sur la Comédie*, ch. IV), insiste sur cette nécessité pour prouver que le théâtre ne sera jamais moral.

(25) Virgile, *Bucoliques*, II, 65.

les spectateurs seraient bientôt rebutés, et ne voudraient plus se voir sous un aspect qui les fît mépriser d'eux-mêmes. Que s'il donne à quelques-unes des couleurs odieuses, c'est seulement à celles qui ne sont point générales, et qu'on hait naturellement. Ainsi l'auteur ne fait encore en cela que suivre le sentiment du public; et alors ces passions de rebut sont toujours employées à en faire valoir d'autres, sinon plus légitimes, du moins plus au gré des spectateurs. Il n'y a que la raison qui ne soit bonne à rien sur la scène. Un homme sans passions, ou qui les dominerait toujours, n'y saurait intéresser personne (26); et l'on a déjà remarqué qu'un stoïcien, dans la tragédie, serait un personnage insupportable : dans la comédie, il ferait rire tout au plus.

17. — Qu'on n'attribue donc pas au théâtre le pouvoir de changer des sentiments ni des mœurs qu'il ne peut que suivre et embellir. Un auteur qui voudrait heurter le goût général composerait bientôt pour lui seul. Quand Molière corrigea la scène comique, il attaqua des modes, des ridicules ; mais il ne choqua pas pour cela le goût du public*; il le suivit ou le développa, comme

* Pour peu qu'il anticipât, ce Molière lui-même avait peine à se soutenir; le plus parfait de ses ouvrages tomba dans sa naissance, parce qu'il le donna trop tôt, et que le public n'était pas mûr encore pour le *Misanthrope* (27).

Tout ceci est fondé sur une maxime évidente, savoir, qu'un peuple suit souvent des usages qu'il méprise, ou qu'il est prêt à mépriser sitôt qu'on osera lui en donner l'exemple. Quand

(26) Tous les faiseurs de Poétiques l'ont en effet déclaré, tous les poètes ont reconnu et pratiqué ce précepte. (Voir Corneille, *Epître dédicatoire de don Sanche*, et surtout Racine, Première préface d'*Andromaque*.) « Aristote, bien éloigné de nous demander des héros parfaits, veut au contraire que les personnages tragiques, c'est-à-dire ceux dont le malheur fait la catastrophe de la tragédie, ne soient ni tout à fait bons ni tout à fait méchants. Il ne veut pas qu'ils soient extrêmement bons, parce que la punition d'un homme de bien exciterait plus l'indignation que la pitié du spectateur ; ni qu'ils soient méchants avec excès, parce qu'on n'a pas pitié d'un scélérat. Il faut donc qu'ils aient une bonté médiocre, c'est-à-dire une vertu capable de faiblesse, et qu'ils tombent dans le malheur par quelque faute qui les fasse plaindre sans les faire détester. »

(27) Le *Misanthrope* ne tomba

fit aussi Corneille de son côté. C'était l'ancien théâtre qui commençait à choquer ce goût, parce que, dans un siècle devenu plus poli, le théâtre gardait sa première grossièreté. Aussi le goût général ayant changé depuis ces deux auteurs, si leurs chefs-d'œuvre étaient encore à paraître, tomberaient-ils infailliblement aujourd'hui. Les connaisseurs ont beau les admirer toujours ; si le public les admire encore, c'est plus par honte de s'en dédire que par un vrai sentiment de leurs beautés. On dit que jamais une bonne pièce ne tombe ; vraiment, je le crois bien, c'est que jamais une bonne pièce ne choque les mœurs* de son temps. Qui est-ce qui doute que sur nos théâtres la meilleure pièce de Sophocle ne tombât

de mon temps on jouait la fureur des pantins (28), on ne faisait que dire au théâtre ce que pensaient ceux mêmes qui passaient leur journée à ce sot amusement : mais les goûts constants d'un peuple, ses coutumes, ses vieux préjugés doivent être respectés sur la scène. Jamais poète ne s'est bien trouvé d'avoir violé cette loi.

* Je dis le goût ou les mœurs indifféremment : car bien que l'une de ces choses ne soit pas l'autre, elles ont toujours une origine commune et souffrent les mêmes révolutions. Ce qui ne signifie pas que le bon goût et les bonnes mœurs règnent toujours en même temps, proposition qui demande éclaircissement et discussion, mais qu'un certain état du goût répond toujours à un certain état de mœurs, ce qui est incontestable.

nullement. Donné pour la première fois le 4 juin 1666, il eut en cette année trente-quatre représentations. Ce n'est que le 3 septembre, à la vingt-deuxième, qu'on le soutint du *Médecin malgré lui*, déjà joué onze fois avec d'autres pièces. « On ne peut donc admettre, dit M. Ménard dans son excellente notice, que celui-ci ait été composé pour servir d'appui à notre comédie chancelante, comme le veut Grimarest, qui fait intervenir ce secours dès la seconde semaine de juin. Sans doute le registre de Lagrange nous apprend que les recettes tombèrent assez bas. « Le *Misanthrope* ne fut pas une des comédies de Molière qui attirèrent le plus la foule : il ne laissa pas de trouver sur-le-champ des admirateurs intelligents. » En tout cas ce ne fut pas une chute.

(28) Pantins. C'est dans le courant de 1746 que cette singulière manie de jouer avec des pantins s'introduisit à Paris, et, imposée par la mode, devint en effet une véritable fureur. Cette folie durait encore au commencement de l'année suivante, comme l'atteste le *Journal* de Barbier, janvier 1747.

tout à plat? On ne saurait se mettre à la place de gens qui ne nous ressemblent point.

18. — Tout auteur qui veut nous peindre des mœurs étrangères a pourtant grand soin d'approprier sa pièce aux nôtres. Sans cette précaution, l'on ne réussit jamais, et le succès même de ceux qui l'ont prise a souvent des causes bien différentes de celles que lui suppose un observateur superficiel. Quand *Arlequin sauvage* (29) est si bien accueilli des spectateurs, pense-t-on que ce soit par le goût qu'ils prennent pour le sens et la simplicité de ce personnage, et qu'un seul d'entre eux voulût pour cela lui ressembler? C'est, tout au contraire, que cette pièce favorise leur tour d'esprit, qui est d'aimer et rechercher les idées neuves et singulières. Or il n'y en a point de plus neuves pour eux que celles de la nature. C'est précisément leur aversion pour les choses communes qui les ramène quelquefois aux choses simples.

19. — Il s'ensuit de ces premières observations que l'effet général du spectacle est de renforcer le caractère national, d'augmenter les inclinations naturelles, et de donner une nouvelle énergie à toutes les passions. En ce sens, il semblerait que cet effet se bornant à charger et non changer les mœurs établies, la comédie serait bonne aux bons, et mauvaise aux méchants. Encore dans le premier cas resterait-il toujours à savoir si les passions trop irritées ne dégénèrent point en vices. Je sais que la poétique du théâtre prétend faire tout le contraire, et purger (30) les passions en les

(29) *Arlequin Sauvage*, comédie de Delisle. Jouée en 1721, elle a quelque rapport avec les *Lettres persanes*. Arlequin, le jeune sauvage amené en France, critique nos mœurs et nos lois avec une naïveté malicieuse et une audace philosophique surprenante. Cette pièce fut longtemps célèbre au XVIII[e] siècle. Rousseau en parle avec une certaine complaisance; déjà s'y montre en effet son idée favorite, l'homme de la nature supérieur à l'homme civilisé.

(30) C'est le fameux mot d'Aristote dans sa définition de la tragédie (*Poëtique*, VI) δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν Sur l'interprétation de cette phrase si diversement commentée. Voir Egger, *Histoire de la Critique chez les Grecs*, chap. III.)

excitant : mais j'ai peine à bien concevoir cette règle. Serait-ce que, pour devenir tempérant et sage, il faut commencer par être furieux et fou?

20. — « Eh non ! ce n'est pas cela, disent les par- « tisans du théâtre. La tragédie prétend bien que « toutes les passions dont elle fait des tableaux nous « émeuvent, mais elle ne veut pas toujours que notre « affection soit la même que celle du personnage « tourmenté par une passion. Le plus souvent, au con- « traire, son but est d'exciter en nous des sentiments « opposés à ceux qu'elle prête à ses personnages. » Ils disent encore que, si les auteurs abusent du pouvoir d'émouvoir les cœurs pour mal placer l'intérêt, cette faute doit être attribuée à l'ignorance et à la dépravation des artistes, et non point à l'art. Ils disent enfin que la peinture fidèle des passions et des peines qui les accompagnent suffit seule pour nous les faire éviter avec tout le soin dont nous sommes capables.

21. — Il ne faut, pour sentir la mauvaise foi de toutes ces réponses, que consulter l'état de son cœur à la fin d'une tragédie. L'émotion, le trouble et l'attendrissement qu'on sent en soi-même et qui se prolonge après la pièce, annoncent-ils une disposition bien prochaine (31) à surmonter et régler nos passions? Les impressions vives et touchantes dont nous prenons l'habitude, et qui reviennent si souvent, sont-elles bien propres à modérer nos sentiments au besoin? Pourquoi l'image des peines qui naissent des passions effacerait-elle celle des transports de plaisir et de joie qu'on en voit aussi naître, et que les auteurs ont soin d'embellir encore

(31) Terme de philosophie ; cause prochaine, celle qui est immédiate. Il appartient aussi à la langue de la dévotion. Occasion prochaine, occasion de pécher qui est présente, occasion qui peut porter facilement au peché (Littré). Il se rencontre plusieurs fois dans La Bruyère : l'occasion prochaine de la pauvreté, c'est de grandes richesses. (*Des Biens de Fortune.*) Des dispositions très proches à rompre avec nous, et à devenir notre ennemi (*Id.*)

pour rendre leurs pièces plus agréables ? Ne sait-on pas que toutes les passions sont sœurs, qu'une seule suffit pour en exciter mille, et que les combattre l'une par l'autre n'est qu'un moyen de rendre le cœur plus sensible à toutes? Le seul instrument qui serve à les purger est la raison, et j'ai déjà dit que la raison n'avait nul effet au théâtre. Nous ne partageons pas les affections de tous les personnages, il est vrai : car leurs intérêts étant opposés, il faut bien que l'auteur nous en fasse préférer quelqu'un, autrement nous n'en prendrions point du tout; mais loin de choisir pour cela les passions qu'il veut nous faire aimer, il est forcé de choisir celles que nous aimons. Ce que j'ai dit du genre des spectacles doit s'entendre encore de l'intérêt qu'on y fait régner. A Londres, un drame intéresse en faisant haïr les Français; à Tunis, la belle passion serait la piraterie; à Messine, une vengeance bien savoureuse à Goa, l'honneur de brûler des Juifs. Qu'un auteur * choque ces maximes, il pourra faire une fort belle pièce où l'on n'ira point; et c'est alors qu'il faudra taxer cet auteur d'ignorance, pour avoir manqué à la première loi de son art, à celle qui sert de base à toutes les autres, qui est de réussir. Ainsi le théâtre purge les passions qu'on n'a pas, et fomente celles qu'on a. Ne voilà-t-il pas un remède bien administré ?

22. — Il y a donc un concours de causes générales et particulières, qui doivent empêcher qu'on ne puisse donner aux spectacles la perfection dont on les croit suscep-

* Qu'on mette, pour voir, sur la scène française un homme droit et vertueux, mais simple et grossier, sans amour, sans galanterie, et qui ne fasse point de belles phrases; qu'on y mette un sage sans préjugés, qui, ayant reçu un affront d'un spadassin, refuse de s'aller faire égorger par l'offenseur, et qu'on épuise tout l'art du théâtre pour rendre ces personnages intéressants comme le Cid au peuple français : j'aurai tort si l'on réussit.

tibles, et qu'ils ne produisent les effets avantageux qu'on semble en attendre. Quand on supposerait même cette perfection aussi grande qu'elle peut être, et le peuple aussi bien disposé qu'on voudra; encore ces effets se réduiraient-ils à rien, faute de moyens pour les rendre sensibles. Je ne sache que trois sortes d'instruments à l'aide desquels on puisse agir sur les mœurs d'un peuple; savoir, la force des lois, l'empire de l'opinion, et l'attrait du plaisir. Or, les lois n'ont nul accès au théâtre, dont la moindre contrainte* ferait une peine et non pas un amusement. L'opinion n'en dépend point, puisqu'au lieu de faire la loi au public, le théâtre la reçoit de lui; et quant au plaisir qu'on y peut prendre, tout son effet est de nous y ramener plus souvent.

23. — Examinons s'il en peut avoir d'autres. Le théâtre, me dit-on, dirigé comme il peut et doit l'être, rend la vertu aimable et le vice odieux. Quoi donc? avant

* Les lois peuvent déterminer les sujets, la forme des pièces, la manière de les jouer; mais elles ne sauraient forcer le public à s'y plaire. L'empereur Néron (32) chantant au théâtre faisait égorger ceux qui s'endormaient; encore ne pouvait-il tenir tout le monde éveillé, et peu s'en fallut que le plaisir d'un court sommeil ne coûtât la vie à Vespasien. Nobles acteurs de l'Opéra de Paris, ah! si vous eussiez joui de la puissance impériale, je ne gémirais pas maintenant d'avoir trop vécu (33)!

(32) L'anecdote de Vespasien à laquelle il est fait allusion plus loin se trouve dans Tacite, *Annales*, XVI, 5, et dans Suétone, *Vespas*, 4. Tacite parle dans ce même passage de spectateurs frappés par les soldats, et même punis de mort pour leur inattention ou leur froideur. *Unde tenuioribus statim irrogata supplicia, adversus illustres dissimulatum ad præsens et mox redditum odium.* Le fait rapporté ici est donc rigoureusement exact. Mais la forme, par sa simplicité même, a quelque chose d'outré. Sans doute il ne s'agit que de faits isolés, Rousseau n'hésite pas à y voir une habitude constante, *faisait égorger*.

(33) C'était entre lui et l'Opéra une vieille rancune. Dans la querelle entre la musique française et la musique italienne, il s'était déclaré hautement pour celle-ci, et sa *Lettre sur la musique française*, qui suivit de près la publication du *Petit Prophète* de Grimm, lui suscita bien des ennemis. L'Opéra le punit en lui retirant ses entrées, seul prix qu'il eût demandé pour les représentations du *Devin du Village*. Ces tracasseries sont racontées tout au long dans le VI[e] livre des *Confessions*. Rousseau prétend même (*Confessions*, VIII), que l'orchestre de l'Opéra avait formé l'honnête complot de l'assassiner à la sortie du théâtre.

qu'il y eût des comédies n'aimait-on point les gens de bien, ne haïssait-on point les méchants, et ces sentiments sont-ils plus faibles dans les lieux dépourvus de spectacles? Le théâtre rend la vertu aimable... Il opère un grand prodige de faire ce que la nature et la raison font avant lui! Les méchants sont haïs sur la scène... Sont-ils aimés dans la société, quand on les y connaît pour tels? Est-il bien sûr que cette haine soit plutôt l'ouvrage de l'auteur que des forfaits qu'il leur fait commettre? Est-il bien sûr que le simple récit de ces forfaits nous en donnerait moins d'horreur que toutes les couleurs dont il nous les peint? Si tout son art consiste à nous montrer des malfaiteurs pour nous les rendre odieux, je ne vois point ce que cet art a de si admirable, et l'on ne prend là-dessus que trop d'autres leçons sans celle-là. Oserai-je ajouter un soupçon qui me vient? Je doute que tout homme à qui l'on exposera d'avance les crimes de Phèdre ou de Médée ne les déteste plus encore au commencement qu'à la fin de la pièce; et si ce doute est fondé, que faut-il penser de cet effet si vanté du théâtre?

24. — Je voudrais bien qu'on me montrât clairement et sans verbiage par quels moyens il pourrait produire en nous des sentiments que nous n'aurions pas, et nous faire juger des êtres moraux autrement que nous n'en jugeons en nous-mêmes. Que toutes ces vaines prétentions approfondies sont puériles et dépourvues de sens! Ah si la beauté de la vertu était l'ouvrage de l'art, il y a longtemps qu'il l'aurait défigurée! Quant à moi, dût-on me traiter de méchant encore pour oser soutenir que l'homme est né bon, je le pense et crois l'avoir prouvé (34); la source de l'intérêt qui nous

(34) Déjà dans la seconde partie de son *Discours sur les Sciences et les Arts* on trouve quelques mots sur l'heureuse simplicité et les vertus des premiers temps. Mais c'est surtout dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, qu'il cherche à

attache à ce qui est honnête, et nous inspire de l'aversion pour le mal, est en nous et non dans les pièces. Il n'y a point d'art pour produire cet intérêt, mais seulement pour s'en prévaloir. L'amour du beau* est un sentiment aussi naturel au cœur humain que l'amour de soi-même; il n'y naît point d'un arrangement de scènes; l'auteur ne l'y porte pas, il l'y trouve; et de ce pur sentiment qu'il flatte naissent les douces larmes qu'il fait couler.

25. — Imaginez la comédie aussi parfaite qu'il vous plaira. Où est celui qui, s'y rendant pour la première fois, n'y va pas déjà convaincu de ce qu'on y prouve et déjà prévenu pour ceux qu'on y fait aimer? Mais ce n'est pas de cela qu'il est question; c'est d'agir conséquemment à ses principes et d'imiter les gens qu'on estime. Le cœur de l'homme est toujours droit sur tout ce qui ne se rapporte pas personnellement à lui. Dans les querelles dont nous sommes purement spectateurs, nous prenons à l'instant le parti de la justice, et il n'y a point d'acte de méchanceté qui ne nous donne une vive indignation, tant que nous n'en tirons aucun profit : mais quand notre intérêt s'y mêle, bientôt nos sentiments se corrompent; et c'est alors seulement que

*C'est du beau moral qu'il est ici question. Quoi qu'en disent les philosophes, cet amour est inné dans l'homme, et sert de principe à la conscience. Je puis citer en exemple de cela la petite pièce de *Nanine* (35), qui a fait murmurer l'assemblée et ne s'est soutenue que par la grande réputation de l'auteur, et cela parce que l'honneur, la vertu, les purs sentiments de la nature y sont préférés à l'impertinent préjugé des conditions.

établir que l'homme est né bon, ou plutôt que, dans l'état sauvage, « les hommes n'ayant entre eux aucune sorte de relation morale, ni de devoirs connus, ne pouvaient être ni bons ni méchants, et n'avaient ni vices ni vertus. » Il ajoute plus loin qu'on a eu tort de conclure « que l'homme est naturellement cruel et qu'il a besoin de police pour l'adoucir, tandis que rien n'est si doux que lui dans son état primitif. »

(35) *Nanine*, ou le *Préjugé vaincu*, comédie de Voltaire, 1749. Il en sera encore question au § 77.

nous préférons le mal qui nous est utile au bien que nous fait aimer la nature. N'est-ce pas un effet nécessaire de la constitution des choses, que le méchant tire un double avantage de son injustice et de la probité d'autrui? Quel traité plus avantageux pourrait-il faire, que d'obliger le monde entier d'être juste, excepté lui seul; en sorte que chacun lui rendît fidèlement ce qui lui est dû, et qu'il ne rendît ce qu'il doit à personne? Il aime la vertu, sans doute, mais il l'aime dans les autres (36), parce qu'il espère en profiter; il n'en veut point pour lui, parce qu'elle lui serait coûteuse. Que va-t-il donc voir au spectacle? Précisément ce qu'il voudrait trouver partout; des leçons de vertu pour le public dont il s'excepte, et des gens immolant tout à leur devoir, tandis qu'on n'exige rien de lui.

26. — J'entends dire que la tragédie mène à la pitié par la terreur; soit, mais quelle est cette pitié? Une émotion passagère et vaine, qui ne dure pas plus que l'illusion qui l'a produite; un reste de sentiment naturel étouffé bientôt par les passions; une pitié stérile qui se repaît de quelques larmes, et n'a jamais produit le moindre acte d'humanité. Ainsi pleurait le sanguinaire (37) Sylla au récit des maux qu'il n'avait pas faits lui-même. Ainsi se cachait le tyran de Phère (38) au spectacle, de peur qu'on ne le vît gémir avec Andromaque et Priam, tandis qu'il écoutait sans émotion les cris de tant d'infortunés qu'on égorgeait tous les jours par ses

(36) Duclos, *Considérations sur les Mœurs*, chap. IV. « Le relâchement des mœurs n'empêche pas qu'on ne vante beaucoup l'honneur et la vertu : ceux qui en ont le moins savent combien il leur importe que les autres en aient. »

(37) Plutarque, *Vie de Sylla*, chap. XXXIX.

(38) Alexandre, tyran de Phères en Thessalie, assassiné en 357 avant J.-C. Le fait est rapporté par Montaigne, liv. II, chap. XXVII. « Alexandre, tyran de Phères, ne pouvait souffrir d'ouïr au théâtre le jeu des tragedies, de peur que ses citoyens ne le veissent gemir aux malheurs de Hecuba et Andromache, luy qui, sans pitié, faisait cruellement meurtrir tant de gents tous les jours. » Et Montaigne emprunte ce détail à Plutarque. *Pélopidas*, 31

ordres. [([a]) Tacite rapporte (39) que Valerius-Asiaticus, accusé calomnieusement par l'ordre de Messaline qui voulait le faire périr, se défendit par-devant l'empereur d'une manière qui toucha extrêmement ce prince et arracha des larmes à Messaline elle-même. Elle entra dans une chambre voisine pour se remettre, après avoir tout en pleurant averti Vitellius à l'oreille de ne pas laisser échapper l'accusé. Je ne vois pas au spectacle une de ces pleureuses de loges si fières de leurs larmes, que je ne songe à celles de Messaline pour ce pauvre Valerius-Asiaticus.]

27. — Si, selon la remarque de Diogène-Laërce (40), le cœur s'attendrit plus volontiers à des maux feints qu'à des maux véritables, si les imitations du théâtre nous arrachent quelquefois plus de pleurs que ne ferait la présence même des objets imités, c'est moins, comme le pense l'abbé du Bos (41), parce que les émotions sont plus faibles et ne vont pas jusqu'à la douleur*, que parce qu'elles sont pures et sans mélange

* Il dit que le poète ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, qu'il ne nous fait aimer ses héros qu'autant qu'il nous plaît. Cela est contre toute expérience. Plusieurs s'abstiennent d'aller à la tragédie, parce qu'ils en sont émus au point d'en être incommodés; d'autres, honteux de pleurer au spectacle, y pleurent pourtant malgré eux; et ces effets ne sont pas assez rares pour n'être qu'une exception à la maxime de cet auteur.

a) Tout le morceau qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe, est ajouté par l'edition de 1781.

(39) *Annales*, XI, 2.

(40) Diogène de Laërte, Aristippe, 90, λέγουσι δὲ μηδὲ κατὰ ψιλὴν τὴν ὅρασιν ἢ τὴν ἀκοὴν γίνεσθαι ἡδονάς. Τῶν γοῦν μιμουμένων θρήνους ἡδέως ἀκούομεν, τῶν δὲ κατ' ἀλήθειαν ἀηδῶς.

(41) L'abbé Dubos, né en 1670, mort en 1742, publia, entre autres ouvrages, des *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*. 2 vol. Paris, 1719. Dans la premiere partie, section 3, se trouve le passage auquel Rousseau fait ici allusion. « Nous jouissons de notre émotion sans être alarmés par la crainte qu'elle ne dure trop longtemps. C'est sans nous attrister réellement que la pièce de Racine (*Iphigénie*) fait couler des larmes de nos yeux. L'affliction n'est, pour ainsi dire, que la superficie de notre cœur, et nous sentons bien que nos pleurs finiront

d'inquiétude pour nous-mêmes. En donnant des pleurs à ces fictions, nous avons satisfait à tous les droits de l'humanité, sans avoir plus rien à mettre du nôtre; au lieu que les infortunés en personne exigeraient de nous des soins, des soulagements, des consolations, des travaux qui pourraient nous associer à leurs peines, qui coûteraient du moins à notre indolence, et dont nous sommes bien aises d'être exemptés. On dirait que notre cœur se resserre, de peur de s'attendrir à nos dépens.

28. — Au fond, quand un homme est allé admirer de belles actions dans des fables, et pleurer des malheurs imaginaires, qu'a-t-on encore à exiger de lui? Ne s'applaudit-il pas de sa belle âme? Ne s'est-il pas acquitté de tout ce qu'il doit à la vertu par l'hommage qu'il vient de rendre? Que voudrait-on qu'il fît de plus? qu'il la pratiquât lui-même? Il n'a point de rôle à jouer, il n'est pas comédien.

29. — Plus j'y réfléchis, et plus je trouve que tout ce qu'on met en représentation au théâtre, on ne l'approche pas de nous, on l'en éloigne. Quand je vois le *Comte d'Essex* (42), le règne d'Élisabeth se recule à mes yeux de dix siècles, et si l'on jouait un événement arrivé hier dans Paris, on me le ferait supposer du temps de Molière. Le théâtre a ses règles, ses maximes, sa

avec la représentation de la fiction ingénieuse qui les fait couler...... Le peintre et le poète ne nous affligent qu'autant que nous le voulons; ils ne nous font aimer leurs héros et leurs héroïnes qu'autant qu'il nous plaît, au lieu que nous ne serions pas les maîtres de la mesure de nos sentiments; nous ne serions pas les maîtres de leur vivacité comme de leur durée, si nous avions été frappés par les objets mêmes que ces habiles artisans ont imités. »

(42) Une des meilleures tragédies de Thomas Corneille, jouée en 1678. La même réflexion a été faite sur *Bajazet*, dont les personnages modernes paraissent si éloignés de nous. « L'éloignement des pays, dit Racine dans sa préface, répare en quelque sorte la trop grande proximité des temps; car le peuple ne met guère de différence entre ce qui est, si j'ose ainsi parler, à mille ans de lui, et ce qui en est à mille lieues. » Ajoutons que le plus ou moins d'*éloignement* ainsi obtenu tient surtout aux procédés dramatiques. La tragédie nous entraîne dans un monde idéal. Le drame, entrant davantage dans le détail de la vie, donnant aux faits plus de couleur historique, et un caractère moins abstrait aux personnages, saurait mieux les rapprocher de nous.

morale à part, ainsi que son langage et ses vêtements. On se dit bien que rien de tout cela ne nous convient (43), et l'on se croirait aussi ridicule d'adopter les vertus de ses héros que de parler en vers et d'endosser un habit à la romaine (44). Voilà donc à peu près à quoi servent tous ces grands sentiments et toutes ces brillantes maximes qu'on vante avec tant d'emphase ; à les reléguer à jamais sur la scène, et à nous montrer la vertu comme un jeu de théâtre, bon pour amuser le public, mais qu'il y aurait de la folie à vouloir transporter sérieusement dans la société. Ainsi la plus avantageuse impression des meilleures tragédies est de réduire à quelques affections passagères, stériles et sans effet, tous les devoirs de l'homme, à nous faire applaudir de notre courage en louant celui des autres, de notre humanité en plaignant les maux que nous

(43) On lit dans Muralt, *Lettres sur les Français* lettre V, p. 379. « En approuvant et admirant ces compositions, en se laissant toucher de ce qu'elles ont de pathétique, il leur semble qu'ils ont satisfait à ce qu'elles peuvent exiger d'eux du côté du cœur. Ainsi la vertu devient un spectacle donné à la curiosité du peuple, un objet de théâtre où les hommes la relèguent, et tous ces grands sentiments leur paraissent éloignés de l'ordinaire de la vie, autant que les habillements et les attitudes du théâtre le sont de ceux qu'ils voient dans leur domestique. » Louis Béat de Muralt, né à Berne, officier au service de France, publia en 1725, à Zurich, ses *Lettres sur les Anglais et sur les Français*, où est finement analysé le caractère des deux nations. « On peut dire que personne avant et depuis lui n'en a fait le tour plus complètement, n'en a signalé avec plus de sagacité les lignes expressives, ni mieux sondé certaines profondeurs. » (Sayous, le *XVIII*[e] *siècle à l'Etranger*, tome I, p. 144. Voir aussi Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, XV, 138.) Rousseau le tenait en haute estime; il le nomme plus d'une fois, soit dans cet ouvrage, soit dans les Lettres de Saint-Preux à Julie, et quelquefois aussi lui fait des emprunts sans le nommer. C'est par lui qu'il juge l'Angleterre, où il n'avait pas encore voyagé. Il doit aussi à Muralt, comme on le verra aux §§ 31 et 76, plus d'une réflexion piquante sur la société parisienne et sur le théâtre.

(44) La réforme du costume tragique, timidement commencée vers le milieu du XVIII[e] siècle par Lekain et M[lle] Clairon, ne fut définitive qu'avec Talma, sous l'influence de David et de son école. Au XVII[e] siècle, les héros tragiques s'etaient montrés sur la scène en habit de ville, avec l'épée, le chapeau, la perruque. Plus tard, on substitua à la mode du jour un costume de convention, l'habit à la romaine, qui n'était ni antique ni moderne. Les guerriers portaient des tonnelets ou petits paniers ronds qui s'attachaient au-dessous de la cuirasse et sur lesquels tombait jusqu'aux genoux un jupon écourté à franges. (Voir Ad. Jullien, *Histoire du costume au théâtre*. Charpentier, 1880.)

aurions pu guérir, de notre charité en disant au pauvre : Dieu vous assiste !

30. — On peut, il est vrai, donner un appareil plus simple à la scène, et rapprocher dans la comédie le ton du théâtre de celui du monde : mais de cette manière on ne corrige pas les mœurs, on les peint, et un laid visage ne paraît point laid à celui qui le porte. Que si l'on veut les corriger par leur charge, on quitte la vraisemblance et la nature, et le tableau ne fait plus d'effet. La charge ne rend pas les objets haïssables, elle ne les rend que ridicules ; et de là résulte un très grand inconvénient, c'est qu'à force de craindre les ridicules, les vices n'effrayent plus, et qu'on ne saurait guérir les premiers sans fomenter les autres. Pourquoi, direz-vous, supposer cette opposition nécessaire? Pourquoi, Monsieur? Parce que les bons ne tournent point les méchants en dérision, mais les écrasent de leur mépris, et que rien n'est moins plaisant et risible que l'indignation de la vertu. Le ridicule, au contraire, est l'arme favorite du vice. C'est par elle qu'attaquant dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu, il éteint enfin l'amour qu'on lui porte.

31. — Ainsi tout nous force d'abandonner cette vaine idée de perfection qu'on nous veut donner de la forme des spectacles, dirigés vers l'utilité publique. C'est une erreur, disait le grave Muralt (45), d'espérer qu'on y montre fidèlement les véritables rapports des choses : car, en général, le poète ne peut qu'altérer ces rapports pour les accommoder au goût du peuple. Dans le comique, il les diminue et les met au-dessous de l'homme ;

(45) *Lettres sur les Francais*, lettre V, p. 375. Voici le passage textuel : « Ici (au théâtre), les rapp rts vont à l'homme, mais le but du dramatique étant uniquement de nous donner du plaisir, ces rapports ne sauraient avoir toute leur justesse, et, dans le général, le poète ne peut que leur faire violence pour les accommoder au goût du public Dans le comique, il les diminue et les met au-dessous de l'homme, et dans le tragique, il les étend pour les rendre héroïques et les met au-dessus de l'humanité. »

dans le tragique, il les étend pour les rendre héroïques, et les met au-dessus de l'humanité. Ainsi jamais ils ne sont à sa mesure, et toujours nous voyons au théâtre d'autres êtres que nos semblables. J'ajouterai que cette différence est si vraie et si reconnue qu'Aristote en fait une règle dans sa *Poétique* (46). *Comœdia enim deteriores, tragœdia meliores quam nunc sunt imitari conantur.* Ne voilà-t-il pas une imitation bien entendue, qui se propose pour objet ce qui n'est point, et laisse, entre le défaut et l'excès, ce qui est, comme une chose inutile? Mais qu'importe la vérité de l'imitation, pourvu que l'illusion y soit? Il ne s'agit que de piquer la curiosité du peuple. Ces productions d'esprit, comme la plupart des autres, n'ont pour but que les applaudissements. Quand l'auteur en reçoit et que les acteurs les partagent, la pièce est parvenue à son but et l'on n'y cherche point d'autre utilité. Or, si le bien est nul, reste le mal, et comme celui-ci n'est pas douteux, la question me paraît décidée ; mais passons à quelques exemples, qui puissent en rendre la solution plus sensible.

32. — Je crois pouvoir avancer, comme une vérité facile à prouver en conséquence des précédentes, que le théâtre français, avec les défauts qui lui restent (47), est cependant à peu près aussi parfait qu'il peut l'être, soit pour l'agrément, soit pour l'utilité, et que ces deux avantages y sont dans un rapport qu'on ne peut troubler sans ôter à l'un plus qu'on ne donnerait à l'autre, ce qui rendrait ce même théâtre moins parfait encore.

(46) Aristote, *Poétique* 2. ἡ μὲν γὰς Χείςους, ἡ δὲ βελτίους μιμεῖσθαι βούλεται τῶν νῦν.

(47) Il dira encore, § 33, que notre scène est sans contredit la plus parfaite ou du moins la plus régulière qui ait encore existé. Voltaire disait de même : « Nos tragédies françaises ont été trop souvent des recueils de dialogues plutôt que des actions pathétiques. Mais avec [illegible] défaut, et quelques autres auxquels [illegible] nécessité de faire cinq actes [illegible] les auteurs, on avoue que la [illegible] française est supérieure à [illegible] toutes les nations anciennes [illegible] ernes. » (Observations sur *Suren*[illegible]

Tragedy · Comedy

Ce n'est pas qu'un homme de génie ne puisse inventer un genre de pièces préférable à ceux qui sont établis: mais ce nouveau genre, ayant besoin pour se soutenir des talents de l'auteur, périra nécessairement avec lui, et ses successeurs, dépourvus des mêmes ressources, seront toujours forcés de revenir aux moyens communs d'intéresser et de plaire. Quels sont ces moyens parmi nous ? Des actions célèbres, de grands noms, de grands crimes et de grandes vertus dans la tragédie, le comique et le plaisant dans la comédie; et toujours l'amour dans toutes deux *. Je demande quel profit les mœurs peuvent tirer de tout cela.

33. — On me dira que dans ces pièces le crime est toujours puni, et la vertu toujours récompensée. Je réponds que, quand cela serait, la plupart des actions tragiques n'étant que de pures fables, des événements qu'on sait être de l'invention du poète, ne font pas grande impression sur les spectateurs; à force de leur montrer qu'on veut les instruire, on ne les instruit plus. Je réponds encore que ces punitions et ces récompenses s'opèrent toujours par des moyens si peu communs (48), qu'on n'attend rien de pareil dans le cours naturel des choses humaines. Enfin je réponds en niant le fait. Il n'est, ni ne peut être généralement vrai: car cet objet n'étant point celui sur lequel les auteurs dirigent leurs pièces, ils doivent rarement l'atteindre, et souvent il serait un obstacle au succès. Vice ou vertu,

* Les Grecs n'avaient pas besoin de fonder sur l'amour le principal intérêt de leur tragédie, et ne l'y fondaient pas en effet. La nôtre, qui n'a pas la même ressource, ne saurait se passer de cet intérêt. On verra dans la suite la raison de cette différence.

(48) Il n'en est pas toujours ainsi. Souvent dans les tragédies, sans aucun moyen extraordinaire, la punition est la conséquence naturelle et inévitable du crime.

qu'importe, pourvu qu'on en impose par un air de grandeur? Aussi la scène française, sans contredit la plus parfaite, ou du moins la plus régulière qui ait encore existé, n'est-elle pas moins le triomphe des grands scélérats que des plus illustres héros : témoin Catilina, Mahomet, Atrée et beaucoup d'autres.

34. — Je comprends bien qu'il ne faut pas toujours regarder à la catastrophe pour juger de l'effet moral d'une tragédie, et qu'à cet égard l'objet est rempli quand on s'intéresse pour l'infortuné vertueux, plus que pour l'heureux coupable : ce qui n'empêche point qu'alors la prétendue règle ne soit violée. Comme il n'y a personne qui n'aimât mieux être Britannicus que Néron, je conviens qu'on doit compter en ceci pour bonne la pièce qui les représente, quoique Britannicus y périsse. Mais, par le même principe, quel jugement porterons-nous d'une tragédie (49) où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont présentés sous un aspect si favorable que tout l'intérêt est pour eux? Où Caton, le plus grand des humains, fait le rôle d'un pédant? Où Cicéron, le sauveur de la république, Cicéron, de tous ceux qui portèrent le nom de père de la patrie le premier qui en fut honoré et le seul qui le mérita, nous est montré comme un vil rhéteur, un lâche, tandis que l'infâme Catilina, couvert de crimes qu'on n'oserait nommer, prêt d'égorger (50) tous ses

(49) Le *Catilina* de Crébillon, représenté en 1748. Si sévère que paraisse cette critique, elle n'est que juste. On ne saurait imaginer un plus complet travestissement de l'histoire. Voltaire était indigné de « voir le plus beau sujet de l'antiquité avili par un misérable amour, par une partie carrée, et par des vers ostrogoths. » Lettre à l'abbé de Voisenon, 4 septembre 1749. Il entreprit *Rome sauvée* pour venger Cicéron, disait-il, et pour apprendre à Crébillon et à ses admirateurs ce que c'était que l'histoire romaine. (Voir ses lettres à d'Argental des 12 août, 16 août, 21 août, 23 août 1749, à Mme du Bocage, 21 août 1749, à Mme Denis, 11 août 1750, à Mme du Deffant, 20 juillet 1751, à M. de Formont, 25 février 1752.)

(50) *Prêt de* ne se dit plus. Il avait le sens de disposé à. « Le voilà prêt de faire en tout vos volontés. (Molière, *Dépit amoureux*, III, 8.) Cette idée s'exprime maintenant par *prêt à*, qui, au XVIIe siècle et encore au XVIIIe, signifiait plutôt *sur le point de*. « L'oi-

magistrats et de réduire sa patrie en cendres, fait le rôle d'un grand homme, et réunit par ses talents, sa fermeté, son courage, toute l'estime des spectateurs? Qu'il eût, si l'on veut, une âme forte : en était-il moins un scélérat détestable, et fallait-il donner aux forfaits d'un brigand le coloris des exploits d'un héros? A quoi donc aboutit la morale d'une pareille pièce, si ce n'est à encourager des Catilina, et à donner aux méchants habiles le prix de l'estime publique due au gens de bien? Mais tel est le goût qu'il faut flatter sur la scène, telles sont les mœurs d'un siècle instruit. Le savoir, l'esprit, le courage, ont seuls notre admiration, et toi, douce et modeste vertu, tu restes toujours sans honneurs. Aveugles que nous sommes au milieu de tant de lumières! Victimes de nos applaudissements insensés, n'apprendrons-nous jamais combien mérite de mépris et de haine tout homme qui abuse, pour le malheur du genre humain, du génie et des talents que lui donna la nature?

35. — *Atrée* (51) et *Mahomet* n'ont pas même la faible ressource du dénouement. Le monstre qui sert de héros à chacune de ces deux pièces achève paisiblement ses forfaits, en jouit, et l'un des deux le dit (52) en propres termes au dernier vers de la tragédie :

Et je jouis enfin du prix de mes forfaits.

seau, prêt à mourir, se plaint en son ramage. » La Fontaine, (*Fables* II, 12.) « Lorsqu'un de leurs généraux faisait la paix pour sauver son armée prête à périr ». (Montesquieu. *Grandeur et décadence*, chapitre VI). Dans ce dernier sens, c'est *près de* qui serait maintenant employé.

(51) *Atrée et Thyeste*, tragédie de Crébillon (1707), celle qui, par l'horreur du sujet, a dû le plus contribuer à lui faire donner le nom de barbare. On en peut lire la critique dans Voltaire. (Fragment de lettre placé en tête de sa tragédie des *Pélopides*.) A l'époque où Rousseau écrivait ceci, Crébillon vivait encore; il ne mourut qu'en 1762. La vivacité du blâme est tempérée un peu plus loin (§ 39) par certains éloges, et surtout par la note sympathique ajoutée au § 218.

(52) L'*Atrée* de Crébillon. Le poète a écrit *du fruit* de mes forfaits et non pas *du prix*.

Je veux bien supposer que les spectateurs, renvoyés avec cette belle maxime, n'en concluront pas que le crime a donc un prix de plaisir et de jouissance; mais je demande enfin de quoi leur aura profité la pièce où cette maxime est mise en exemple.

36. — Quant à *Mahomet* (53), le défaut d'attacher l'admiration publique au coupable y serait d'autant plus grand que celui-ci a bien un autre coloris, si l'auteur n'avait eu soin de porter sur un second personnage un intérêt de respect et de vénération capable d'effacer ou de balancer au moins la terreur et l'étonnement que Mahomet inspire. La scène surtout qu'ils ont ensemble est conduite avec tant d'art, que Mahomet, sans se démentir, sans rien perdre de la supériorité qui lui est propre, est pourtant éclipsé par le simple bon sens et l'intrépide vertu de Zopire *. Il fallait un

* Je me souviens d'avoir trouvé dans Omar plus de chaleur et d'élévation vis-à-vis de Zopire, que dans Mahomet lui-même, et je prenais cela pour un défaut. En y pensant mieux, j'ai changé d'opinion. Omar, emporté par son fanatisme, ne doit parler de son maître qu'avec cet enthousiasme de zèle et d'admiration qui l'élève au-dessus de l'humanité. Mais Mahomet n'est pas fanatique; c'est un fourbe qui, sachant bien qu'il n'est pas question de faire l'inspiré vis-à-vis de Zopire, cherche à le gagner par une confiance affectée et par des motifs d'ambition. Ce ton de raison doit le rendre moins brillant qu'Omar, par cela même qu'il est plus grand et qu'il sait mieux discerner les hommes. Lui-même dit-on fait entendre tout cela dans la scène. C'était donc ma faute, si je ne l'avais pas senti; mais voilà ce qui nous arrive à nous autres petits auteurs. En voulant censurer les écrits de nos maîtres, notre étourderie nous y fait relever mille fautes qui sont des beautés pour les hommes de jugement.

(53) Rousseau ménageait encore Voltaire. La fameuse lettre par laquelle il rompit publiquement avec lui, « Je ne vous aime point. Monsieur », est du 17 juin 1760. Déjà en 1758 l'antipathie est grande, et tout cet ouvrage est en réalité dirigé contre Voltaire, mais Rousseau croit devoir louer d'autant plus son esprit qu'il combat ses idées. C'est ainsi qu'il fait au § 77 l'éloge de *Nanine*, au § 83 celui de *Zaïre*, au § 206 celui de *Brutus* et de la *Mort de César*. Il pousse très loin l'art de la précaution oratoire.

Un tel éloge de *Mahomet* ne sem-

auteur qui sentît bien sa force, pour oser mettre vis-à-vis l'un de l'autre deux pareils interlocuteurs. Je n'ai jamais ouï faire de cette scène en particulier tout l'éloge dont elle me paraît digne; mais je n'en connais pas une au théâtre français où la main d'un grand maître soit plus sensiblement empreinte, et où le sacré caractère de la vertu l'emporte plus sensiblement sur l'élévation du génie.

37. — Une autre considération qui tend à justifier cette pièce, c'est qu'il n'est pas seulement question d'étaler des forfaits, mais les forfaits du fanatisme en particulier, pour apprendre au peuple à le connaître et à s'en défendre. Par malheur, de pareils soins sont très inutiles, et ne sont pas toujours sans danger. Le fanatisme n'est pas une erreur, mais une fureur aveugle et stupide que la raison ne retient jamais. L'unique secret pour l'empêcher de naître est de contenir ceux qui l'excitent. Vous avez beau démontrer à des fous que leurs chefs les trompent, ils n'en sont pas moins ardents à les suivre. Que si le fanatisme existe une fois, je ne vois encore qu'un seul moyen d'arrêter son progrès : c'est d'employer contre lui ses propres armes. Il ne s'agit ni de raisonner ni de convaincre; il faut laisser là la philosophie, fermer les livres, prendre le glaive et punir les fourbes. De plus, je crains bien, par rapport à Mahomet, qu'aux yeux des spectateurs sa grandeur d'âme ne diminue beaucoup l'atrocité de ses crimes, et qu'une pareille pièce, jouée devant des gens en état de choisir, ne fît plus de Mahomets que de Zopires. Ce qu'il y a du moins de bien sûr, c'est que de pareils exemples ne sont guère encourageants pour la vertu.

38. — Le noir Atrée n'a aucune de ces excuses, l'hor-

blait pas excessif alors, les contemporains admiraient fort cette pièce. Les philosophes surtout y voyaient le chef-d'œuvre de la scène française et presque de l'esprit humain.

reur qu'il inspire est à (54) pure perte; il ne nous apprend rien qu'à frémir de son crime; et quoiqu'il ne soit grand que par sa fureur, il n'y a pas dans toute la pièce un seul personnage en état, par son caractère, de partager avec lui l'attention publique : car, quant au doucereux Plisthène, je ne sais comment on l'a pu supporter dans une pareille tragédie. Sénèque n'a point mis d'amour dans la sienne, et puisque l'auteur moderne a pu se résoudre à l'imiter dans tout le reste, il aurait bien dû l'imiter encore en cela. Assurément il faut avoir un cœur bien flexible, pour souffrir des entretiens galants à côté des scènes d'Atrée.

39. — Avant de finir sur cette pièce, je ne puis m'empêcher d'y remarquer un mérite qui semblera peut-être un défaut à bien des gens. Le rôle de Thyeste est peut-être de tous ceux qu'on a mis sur notre théâtre le plus (55) sentant le goût antique. Ce n'est point un héros courageux, ce n'est point un modèle de vertu, on ne peut pas dire non plus que ce soit un scélérat*; c'est un homme faible et pourtant intéressant, par cela seul qu'il est homme et malheureux. Il me semble aussi que, par cela seul, le sentiment qu'il excite est extrêmement tendre et touchant : car cet homme tient de bien près à chacun de nous, au lieu que l'héroïsme nous accable encore plus qu'il ne nous touche, parce qu'après tout nous n'y avons que faire. Ne serait-il pas à désirer que nos sublimes auteurs daignassent

* La preuve de cela, c'est qu'il intéresse. Quant à la faute dont il est puni, elle est ancienne, elle est trop expiée, et puis c'est peu de chose pour un méchant de théâtre, qu'on ne tient point pour tel s'il ne fait frémir d'horreur.

(54) *A perte* s'emploie ordinairement sans qualificatif, vendre à perte, et nous dirions plutôt *en pure perte*. Mais l'expression *à pure perte* était quelquefois usitée. « Ce que je dirais dans une adhésion aux censures, je le dirais à pure perte. » Fénelon, *Lettre au cardinal de Noailles*, 8 juin 1697.

(55) Tournure assez rare; lorsqu'un participe présent a un complément comme ici, on évite ordinairement de le mettre au superlatif.

descendre un peu de leur continuelle élévation, et nous attendrir quelquefois pour la simple humanité souffrante, de peur que, n'ayant de la pitié que pour des héros malheureux, nous n'en ayons jamais pour personne. Les anciens avaient des héros et mettaient des hommes sur leurs théâtres; nous, au contraire, nous n'y mettons que des héros, et à peine avons-nous des hommes. Les anciens parlaient de l'humanité en phrases moins apprêtées; mais ils savaient mieux l'exercer. On pourrait appliquer à eux et à nous un trait rapporté par Plutarque (56) et que je ne puis m'empêcher de transcrire. Un vieillard d'Athènes cherchait place au spectacle et n'en trouvait point; des jeunes gens, le voyant en peine, lui firent signe de loin; il vint, mais ils se serrèrent et se moquèrent de lui. Le bonhomme fit ainsi le tour du théâtre, fort embarrassé de sa personne et toujours hué de la belle jeunesse. Les ambassadeurs de Sparte s'en aperçurent, et, se levant à l'instant, placèrent honorablement le vieillard au milieu d'eux. Cette action fut remarquée de tout le spectacle et applaudie d'un battement de mains universel. *Eh, que de maux!* s'écria le bon vieillard d'un ton de douleur, *les Athéniens savent ce qui est honnête, mais les Lacédémoniens le pratiquent.* Voilà la philosophie moderne et les mœurs anciennes.

40. — Je reviens à mon sujet. Qu'apprend-on dans *Phèdre* (57) et dans *Œdipe* (58), sinon que l'homme n'est

(56) Plutarque. *Apophthegmata Laconica*, 57.

(57) *Phèdre* peut être cependant considérée comme une tragédie édifiante, et fut l'occasion de la réconciliation de Racine avec Port-Royal. « Il n'y a rien à reprendre, disait Arnauld, au caractère de sa Phèdre, puisque, par ce caractère, il nous donne cette grande leçon que lorsqu'en punition de fautes précédentes, Dieu nous abandonne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès où nous ne puissions nous porter même en les détestant. »

(58) L'*Œdipe* roi de Sophocle, transporté sur notre scène par Corneille en 1659 et par Voltaire en 1718. Dans la pièce de Voltaire, le vers final débité par Jocaste : *J'ai fait rougir les dieux qui m'ont forcée au crime*, donne en effet raison à Rousseau. C'est comme une protestation de la conscience du poète contre l'atrocité de la légende païenne qu'il raconte.

pas libre et que le ciel le punit des crimes qu'il lui fait commettre? Qu'apprend-on dans Médée (59), si ce n'est jusqu'où la fureur de la jalousie peut rendre une mère cruelle et dénaturée? Suivez la plupart des pièces du théâtre français; vous trouverez presque dans toutes des monstres abominables et des actions atroces, utiles, si l'on veut, à donner de l'intérêt aux pièces et de l'exercice aux vertus, mais dangereuses certainement, en ce qu'elles accoutument les yeux du peuple à des horreurs qu'il ne devrait pas même connaître et à des forfaits qu'il ne devrait pas supposer possibles. Il n'est pas même vrai que le meurtre et le parricide y soient toujours odieux. A la faveur de je ne sais quelles commodes suppositions, on les rend permis ou pardonnables. On a peine à ne pas excuser Phèdre incestueuse et versant le sang innocent. Syphax (60) empoisonnant sa femme, le jeune Horace poignardant sa sœur, Agamemnon immolant sa fille, Oreste (61) égorgeant sa mère, ne laissent pas d'être des personnages intéressants. Ajoutez que l'auteur, pour faire parler chacun selon son caractère, est forcé de mettre dans la bouche des méchants leurs maximes et leurs principes, revêtus de tout l'éclat des beaux vers, et débités d'un ton imposant et sentencieux, pour l'instruction du parterre.

41. — Si les Grecs supportaient de pareils spectacles, c'était comme leur représentant des antiquités nationales qui couraient de tous temps parmi le peuple, qu'ils avaient leurs raisons pour se rappeler sans cesse, et dont l'odieux même entrait dans leurs vues. Dénuée

(59) La première tragédie de Corneille, 1635.

(60) Sujet souvent traité, par le Trissin en 1514, par Mairet en 1629, par Corneille en 1663, enfin en 1774 par Voltaire, qui ne fit que réparer à neuf, c'était son expression, les vers de Mairet.

(61) Crébillon avait fait jouer une *Electre* en 1708. Voltaire, reprenant l'un après l'autre tous les sujets manqués par son rival, donna son *Oreste* en 1750. C'est à la première représentation de cette pièce que, voyant la victoire un moment incertaine se déclarer pour lui, il criait au parterre: « Courage, Athéniens, c'est du Sophocle. »

des mêmes motifs et du même intérêt, comment la même tragédie peut-elle trouver parmi vous des spectateurs capables de soutenir les tableaux qu'elle leur présente et les personnages qu'elle y fait agir? L'un (62) tue son père, épouse sa mère, et se trouve le frère de ses enfants. Un autre force un fils d'égorger son père. Un troisième fait boire au père le sang de son fils. On frissonne à la seule idée des horreurs dont on pare la scène française, pour l'amusement du peuple le plus doux et le plus humain qui soit sur la terre! Non... je le soutiens, et j'en atteste l'effroi des lecteurs, les massacres des gladiateurs n'étaient pas si barbares que ces affreux spectacles. On voyait couler du sang, il est vrai; mais on ne souillait pas son imagination de crimes qui font frémir la nature.

42. — Heureusement la tragédie, telle qu'elle existe, est si loin de nous, elle nous présente des êtres si gigantesques, si boursouflés, si chimériques, que l'exemple de leurs vices n'est guère plus contagieux que celui de leurs vertus n'est utile (63), et qu'à proportion qu'elle veut moins nous instruire, elle nous fait aussi moins de mal. Mais il n'en est pas ainsi de la comédie, dont les mœurs ont avec les nôtres un rapport plus immédiat, et dont les personnages ressemblent mieux à des hommes. Tout en est mauvais et pernicieux, tout tire à conséquence pour les spectateurs; et le plaisir même du comique étant fondé sur un vice du cœur humain (64), c'est une suite de ce principe que plus la comédie est agréable et parfaite, plus

(62) Œdipe, Mahomet, Atrée.

(63) Corneille avait déjà fait la même remarque dans la préface de *Don Sanche*, en se demandant si les malheurs des gens de notre condition ne doivent pas nous toucher beaucoup plus que ceux des grands monarques avec qui nous n'avons aucun rapport; ce qui l'amenait à la théorie de la tragédie bourgeoise, autrement dit, du drame.

(64) Il y a de grands esprits qui ont horreur du comique. Rousseau déteste le rire, la moquerie, et y voit comme une dégradation de la nature humaine, bien qu'il ait fait lui aussi des comédies. (Voir Introduction, pages 52, 95.)

son effet est funeste aux mœurs : mais, sans répéter ce que j'ai déjà dit de sa nature, je me contenterai d'en faire ici l'application, et de jeter un coup d'œil sur votre théâtre comique.

43. — Prenons-le dans sa perfection, c'est-à-dire à sa naissance. On convient, et on le sentira chaque jour davantage, que Molière est le plus parfait auteur comique dont les ouvrages nous soient connus ; mais qui peut disconvenir aussi que le théâtre de ce même Molière, des talents duquel je suis plus l'admirateur que personne, ne soit une école de vices et de mauvaises mœurs, plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner ? Son plus grand soin est de tourner la bonté et la simplicité en ridicule, et de mettre la ruse et le mensonge du parti pour lequel on prend intérêt ; ses honnêtes gens ne sont que des gens qui parlent, ses vicieux sont des gens qui agissent et que les plus brillants succès favorisent le plus souvent ; enfin l'honneur des applaudissements, rarement pour le plus estimable, est presque toujours pour le plus adroit.

44. — Examinez le comique de cet auteur : partout vous trouverez que les vices de caractère en sont l'instrument, et les défauts naturels le sujet, que la malice de l'un punit la simplicité de l'autre, et que les sots sont les victimes des méchants : ce qui, pour n'être que trop vrai dans le monde, n'en vaut pas mieux à mettre au théâtre avec un air d'approbation, comme pour exciter les âmes perfides à punir sous le nom de sottise la candeur des honnêtes gens.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas (65).

Voilà l'esprit général de Molière et de ses imitateurs. Ce sont des gens qui, tout au plus, raillent quelquefois

(65) Juvénal, *Satires*, II, 64.

les vices, sans jamais faire aimer la vertu ; de ces gens, disait un ancien, qui savent bien moucher la lampe, mais qui n'y mettent jamais d'huile.

45. — Voyez comment, pour multiplier ses plaisanteries, cet homme trouble tout l'ordre de la société ; avec quel scandale il renverse tous les rapports les plus sacrés sur lesquels elle est fondée; comment il tourne en dérision les respectables droits des pères sur leurs enfants, des maris sur leurs femmes, des maîtres sur leurs serviteurs ! Il fait rire, il est vrai, et n'en devient que plus coupable, en forçant par un charme invincible les sages mêmes de se prêter à des railleries qui devraient attirer leur indignation. J'entends dire qu'il attaque les vices; mais je voudrais bien que l on comparât ceux qu'il attaque avec ceux qu'il favorise. Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit et vain qui fait sottement le gentilhomme, ou du gentilhomme fripon qui le dupe? Dans la pièce dont je parle, ce dernier n'est-il pas l'honnête homme? N'a-t-il pas pour lui l'intérêt, et le public n'applaudit il pas à tous les tours qu'il fait à l'autre? Quel est le plus criminel d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui cherche à déshonorer son époux? Que penser d'une pièce où le parterre applaudit à l'infidélité, au mensonge, à l'impudence de celle-ci, et rit de la bêtise du manant[a] puni? C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultants reproches, et quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre d'un air goguenard qu'il n'a que faire de ses dons? Si la plaisanterie est excellente, en est-elle moins punissable, et la pièce où l'on

a) Manan, 1753, 1759, 1781

fait aimer le fils insolent qui l'a faite en est-elle moins une école de mauvaises mœurs (66) ?

46. — Je ne m'arrêterai point à parler des valets. Ils sont condamnés par tout le monde*, et il serait d'autant moins juste d'imputer à Molière les erreurs de ses modèles et de son siècle, qu'il s'en est corrigé lui-même (67). Ne nous prévalons ni des irrégularités qui peuvent se trouver dans les ouvrages de sa jeunesse, ni de ce qu'il y a de moins bien dans ses autres pièces, et passons tout d'un coup à celle qu'on reconnaît unanimement pour son chef-d'œuvre : je veux dire le *Misanthrope.*

47. — Je trouve que cette comédie nous découvre mieux qu'aucune autre la véritable vue dans laquelle Molière a composé son théâtre, et nous peut mieux faire juger de ses vrais effets. Ayant à plaire au public, il a consulté le goût le plus général de ceux qui le composent : sur ce goût il s'est formé un modèle, et sur ce modèle un tableau des défauts contraires, dans lequel il a pris ses caractères comiques, et dont il a distribué les divers traits dans ses pièces. Il n'a donc

* Je ne décide pas s'il faut en effet les condamner. Il se peut que les valets ne soient plus que les instruments des méchancetés des maîtres, depuis que ceux-ci leur ont ôté l'honneur de l'invention. Cependant, je douterais qu'en ceci l'image trop naïve de la société fût bonne au théâtre. Supposé qu'il faille quelques fourberies dans les pièces, je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux que les valets seuls en fussent chargés, et que les honnêtes gens fussent aussi des gens honnêtes, au moins sur la scène.

(66) Gœthe pensait tout autrement : « Son *Avare*, dit-il, où le vice détruit toute affection entre le père et le fils, est une œuvre des plus sublimes, et dramatique au plus haut degré. » *Entretiens avec Eckermann*, 12 mai 1825. Telle est en un mot la moralité de cette comédie que Rousseau affecte de méconnaître.

(67) Les valets de Molière, ceux qui appartiennent à l'ancien genre, valent mieux en effet, à tous égards, que ceux qui se montraient sur la scène à l'époque de ses débuts, que le *Jodelet* de Scarron par exemple. Après lui la comédie en est revenue plus d'une fois à donner au valet un rôle prépondérant, comme dans le *Légataire universel* de Regnard, ou *Crispin rival de son maître*, de Lesage.

point prétendu former un honnête homme, mais un homme du monde; par conséquent, il n'a point voulu corriger les vices, mais les ridicules (68); et, comme j'ai déjà dit, il a trouvé dans le vice même un instrument très propre à y réussir. Ainsi, voulant exposer à la risée publique tous les défauts opposés aux qualités de l'homme aimable, de l'homme de société, après avoir joué tant d'autres ridicules, il lui restait à jouer celui que le monde pardonne le moins, le ridicule de la vertu : ce (a) qu'il a fait dans le *Misanthrope*.

48. — Vous ne sauriez me nier deux choses : l'une, qu'Alceste dans cette pièce est un homme droit, sincère, estimable, un véritable homme de bien; l'autre, que l'auteur lui donne un personnage ridicule (69). C'en est assez, ce me semble, pour rendre Molière inexcusable. On pourrait dire qu'il a joué dans Alceste, non la vertu, mais un véritable défaut, qui est la haine des hommes. A cela je réponds qu'il n'est pas vrai qu'il ait

a) C'est ce qu'il a fait, 1758, 1759.

(68) Cette idée a été reprise par Stendhal, *Racine et Shakespeare*, page 67. Selon lui, en critiquant tous les originaux, le poète ne faisait que flatter un sentiment qui dominait dans l'ancienne cour, la crainte de se singulariser. « C'est justement cette horreur de n'être pas comme tout le monde qu'inspire Molière, et voilà pourquoi il est immoral. »

(69) Lessing fait à ce propos une observation très juste, et qui suffit à elle seule pour renverser toute la thèse de Rousseau. Parlant du théâtre de Regnard, il se demande si le *Distrait* peut être un sujet de comédie, et continue ainsi : « Où donc est-il écrit que dans la comédie nous ne devons rire que des fautes morales, des vices corrigibles ? Toute absurdité, tout contraste est ridicule. Nous pouvons rire à propos d'un homme sans pour cela rire de lui. Quelque incontestable, quelque connue que soit cette distinction, il n'en est pas moins vrai que toutes les chicanes que Rousseau a récemment élevées contre l'usage de la comédie ne proviennent que de ce qu'il n'a pas suffisamment réfléchi sur cette distinction. « Molière, dit-il, nous fait rire du misanthrope.... Non, le misanthrope n'est pas rendu méprisable, il reste ce qu'il est, et le rire qui résulte des situations dans lesquelles le met le poète ne lui enlève rien de notre estime. Ainsi du *Distrait*. »

Lessing discute ensuite d'une façon générale, et sans plus parler de Rousseau, la question de moralité. Son opinion se résume ainsi : « L'utilité de la comédie réside dans l'acte même du rire, dans l'exercice de notre faculté de remarquer le ridicule... Le comique ne guérit pas le malade, mais fortifie la santé de celui qui se porte bien. » (*Dramaturgie*, 4 août 1767).

donné cette haine à son personnage : il ne faut pas que ce nom de misanthrope en impose, comme si celui qui le porte était ennemi du genre humain. Une pareille haine ne serait pas un défaut, mais une dépravation de la nature et le plus grand de tous les vices [(a): puisque, toutes les vertus sociales se rapportant à la bienfaisance, rien ne leur est si directement contraire que l'inhumanité.] Le vrai misanthrope est un monstre. S'il pouvait exister, il ne ferait pas rire, il ferait horreur (70). Vous pouvez avoir vu à la comédie italienne une pièce intitulée : *La vie est un songe* (71). Si vous vous rappelez le héros de cette pièce, voilà le vrai misanthrope.

49. — Qu'est-ce donc que le misanthrope de Molière? Un homme de bien qui déteste les mœurs de son siècle et la méchanceté de ses contemporains; qui, précisément parce qu'il aime ses semblables, hait en eux les maux qu'ils se font réciproquement et les vices dont ces maux sont l'ouvrage. S'il était moins touché des erreurs de l'humanité, moins indigné des iniquités qu'il voit, serait-il plus humain lui-même? Autant vaudrait soutenir qu'un tendre père aime mieux les enfants d'autrui que les siens, parce qu'il s'irrite des fautes de ceux-ci et ne dit jamais rien aux autres.

50. — Ces sentiments du misanthrope sont parfaitement développés dans son rôle. Il dit, je l'avoue, qu'il a conçu une haine effroyable contre le genre

a) Cette fin de phrase, qui se trouve dans toutes les éditions antérieures, est supprimée par celle de 1781.

(70) Le vrai misanthrope existe au théâtre; c'est celui de Shakespeare, *Timon d'Athènes*. Victime de l'ingratitude et de la lâcheté des hommes, abandonné par tous ceux qui se disaient ses amis et ne courtisaient que sa fortune, il a quelque droit de les maudire. Il ne fait pas rire, il ne fait pas non plus horreur. On le plaint, on l'excuse presque.

(71) Tragi-comédie en cinq actes, représentée pour la première fois sur le Théâtre italien le 10 février 1717. C'est l'imitation d'une pièce espagnole du même titre. Le *Nouveau théâtre italien*, recueil publié en 1733, auquel nous empruntons ces détails, n'indique pas le nom de l'auteur.

humain; mais en quelle occasion le dit-il*? Quand, outré d'avoir vu son ami trahir lâchement son sentiment et tromper l'homme qui le lui demande, il s'en voit encore plaisanter lui-même au plus fort de sa colère (72). Il est naturel que cette colère dégénère en emportement et lui fasse dire alors plus qu'il ne pense de sang-froid. D'ailleurs, la raison qu'il rend de cette haine universelle en justifie pleinement la cause :

Les uns, parce qu'ils sont méchants (73) :
Et les autres, pour être aux méchants complaisants.

51.—Ce n'est donc pas des hommes qu'il est ennemi, mais de la méchanceté des uns et du support que cette méchanceté trouve dans les autres. S'il n'y avait ni fripons ni flatteurs, il aimerait tout le (a) genre humain. Il n'y a pas un homme de bien qui ne soit misanthrope en ce sens; ou plutôt, les vrais misanthropes sont ceux

* J'avertis qu'étant sans livres, sans mémoire, et n'ayant pour tous matériaux qu'un confus souvenir des observations que j'ai faites autrefois au spectacle, je puis me tromper dans mes citations et renverser l'ordre des pièces. Mais quand mes exemples seraient peu justes, mes raisons ne le seraient pas moins, attendu qu'elles ne sont point tirées de telle ou telle pièce, mais de l'esprit général du théâtre, que j'ai bien étudié.

a) Tout le monde, 1758, 1759.

(72) Rousseau nous avertit qu'il cite de mémoire les vers de Molière, alors qu'il avait sur sa table, en écrivant cet ouvrage, bon nombre de livres plus difficiles à se procurer que le *Misanthrope* (Voir Introduction, page 80). N'est-ce pas là une affectation? L'excuse est commode. Il est ainsi trop facile de tout brouiller. Les termes dont il se sert ici feraient croire que lorsqu'Alceste parle de son effroyable haine contre le genre humain, c'est à la fin de la scène d'Oronte, après que son ami a « lâchement » trompé l'homme qui lui demandait son sentiment sur le sonnet. Il n'en est rien. C'est dans la première scène entre Alceste et Philinte, au vers 114, que cette phrase se trouve, et à ce moment, Alceste n'a pas été plaisanté par Philinte au plus fort de sa colère. Ces détails, qui paraissent futiles, ont leur importance, c'est d'eux que résulte le plus ou moins de sincérité de la discussion.

(73) Le vrai texte est celui-c (V. 119):

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être, etc....

qui ne pensent pas ainsi : car, au fond, je ne connais point de plus grand ennemi des hommes que l'ami de tout le monde, qui, toujours charmé de tout, encourage incessamment les méchants, et flatte par sa coupable complaisance les vices d'où naissent tous les désordres de la société.

52. — Une preuve bien sûre qu'Alceste n'est point misanthrope à la lettre, c'est qu'avec ses brusqueries et ses incartades il ne laisse pas d'intéresser et de plaire. Les spectateurs ne voudraient pas à la vérité lui ressembler, parce que tant de droiture est fort incommode; mais aucun d'eux ne serait fâché d'avoir à faire (74) à quelqu'un qui lui ressemblât, ce qui n'arriverait pas s'il était l'ennemi déclaré des hommes. Dans toutes les autres pièces de Molière, le personnage ridicule est toujours haïssable ou méprisable ; dans celle-là, quoique Alceste ait des défauts réels dont on n'a pas tort de rire, on sent pourtant au fond du cœur un respect pour lui dont on ne peut se défendre. En cette occasion, la force de la vertu l'emporte sur l'art de l'auteur et fait honneur à son caractère. Quoique Molière fît des pièces répréhensibles, il était personnellement honnête homme, et jamais le pinceau d'un honnête homme ne sut couvrir de couleurs odieuses les traits de la droiture et de la probité. Il y a plus : Molière a mis dans la bouche d'Alceste un si grand nombre de ses propres maximes, que plusieurs ont cru qu'il s'était voulu peindre lui-même (75). Cela parut dans le dépit qu'eut le parterre à la première représentation, de n'avoir pas été sur le

(74) On dit maintenant *avoir à faire* sans complément, ou *avoir affaire à* ou avec quelqu'un, comme en latin *tecum mihi res est*. Mais pendant longtemps l'usage a hésité entre ces deux formes, et a même préféré la première. Les Suédois crurent avoir à faire à 40.000 combattants. (Voltaire, *Histoire de Russie*, I, 17.) Cette manière de parler serait maintenant jugée incorrecte.

(75) Il y a de tout dans Alceste, du Molière du Boileau, du Montausier, des traits empruntés à certains personnages contemporains et surtout de l'idéal. Tous ceux qui ont proposé

sonnet de l'avis du misanthrope (76) : car on vit bien que c'était celui de l'auteur.

53. — Cependant ce caractère si vertueux est présenté comme ridicule ; il l'est en effet à certains égards, et ce qui démontre que l'intention du poète est bien de le rendre tel, c'est celui de l'ami Philinte qu'il met en opposition avec le sien. Ce Philinte est le sage de la pièce ; un de ces honnêtes gens du grand monde, dont les maximes ressemblent beaucoup à celles des fripons (77), de ces gens si doux, si modérés, qui trouvent toujours que tout va bien, parce qu'ils ont intérêt que rien n'aille mieux ; qui sont toujours contents de tout le monde, parce qu'ils ne se soucient de personne ; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim (78) ; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres ; qui, de leur maison bien fermée, verraient voler, piller, égorger, massacrer tout le genre humain sans se plaindre, attendu que Dieu les a doués d'une douceur très méritoire à supporter les malheurs d'autrui (79).

54. — On voit bien que le flegme raisonneur de celui-ci est très propre à redoubler et faire sortir d'une manière comique les emportements de l'autre ; et le tort de Molière n'est pas d'avoir fait du misanthrope

ces différentes attributions ont raison, à condition de ne pas vouloir imposer leur interprétation comme exclusive.

(76) « Le sonnet n'est point méchant, selon la manière d'écrire d'aujourd'hui ; et ceux qui cherchent ce qu'on appelle pointes ou chutes, plutôt que le bon sens, le trouveront sans doute bon. J'en vis même, à la première représentation de cette pièce, qui se firent jouer pendant qu'on représentait cette scène ; car ils crièrent que le sonnet était bon, avant que le misanthrope en fît la critique, et demeurèrent ensuite tout confus. » (*Lettre écrite sur la comédie du Misanthrope*, par Donneau de Visé, Molière, édit. Hachette, V. 433.)

(77) Sur cette étrange appréciation du caractère de Philinte. (Voir Introduction, p. 93.)

(78) C'est ainsi que La Bruyère représente Champagne au sortir d'un long dîner : « Quel moyen de comprendre, dans la première heure de la digestion, qu'on puisse quelque part mourir de faim ? » (*Des biens de fortune.*)

(79) Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui. (La Rochefoucauld, *Maximes*, 19.)

un homme colère et bilieux, mais de lui avoir donné des fureurs puériles sur des sujets qui ne devaient pas l'émouvoir. Le caractère du misanthrope n'est pas à la disposition du poète, il est déterminé par la nature de sa passion dominante. Cette passion est une violente haine du vice, née d'un amour ardent pour la vertu, et aigrie par le spectacle continuel de la méchanceté des hommes. Il n'y a donc qu'une âme grande et noble qui en soit susceptible. L'horreur et le mépris qu'y nourrit cette même passion pour tous les vices qui l'ont irritée servent encore à les écarter du cœur qu'elle agite. De plus, cette contemplation continuelle des désordres de la société le détache de lui-même pour fixer toute son attention sur le genre humain. Cette habitude élève, agrandit ses idées, détruit en lui les inclinations basses qui nourrissent et concentrent l'amour-propre; et de ce concours naît une certaine force de courage, une fierté de caractère qui ne laisse prise au fond de son âme qu'à des sentiments dignes de l'occuper.

55. — Ce n'est pas que l'homme ne soit toujours homme; que la passion ne le rende souvent faible, injuste, déraisonnable; qu'il n'épie peut-être les motifs cachés des actions des autres, avec un secret plaisir d'y voir la corruption de leurs cœurs; qu'un petit mal ne lui donne souvent une grande colère, et qu'en l'irritant à dessein, un méchant adroit ne pût parvenir à le faire passer pour méchant lui-même; mais il n'en est pas moins vrai que tous moyens ne sont pas bons à produire ces effets, et qu'ils doivent être assortis à son caractère pour le mettre en jeu : sans quoi, c'est substituer un autre homme au misanthrope, et nous le peindre avec des traits qui ne sont pas les siens.

56. — Voilà donc de quel côté le caractère du misanthrope doit porter ses défauts, et voilà aussi de

quoi Molière fait un usage admirable dans toutes les scènes d'Alceste avec son ami, où les froides maximes et les railleries de celui-ci, démontant l'autre à chaque instant, lui font dire mille impertinences très bien placées; mais ce caractère âpre et dur, qui lui donne tant de fiel et d'aigreur dans l'occasion, l'éloigne en même temps de tout chagrin puéril qui n'a nul fondement raisonnable, et de tout intérêt personnel trop vif, dont il ne doit nullement être susceptible. Qu'il s'emporte sur tous les désordres dont il n'est que le témoin, ce sont toujours de nouveaux traits au tableau; mais qu'il soit froid sur celui qui s'adresse directement à lui. Car ayant déclaré la guerre aux méchants, il s'attend bien qu'ils la lui feront à leur tour. S'il n'avait pas prévu le mal que lui fera sa franchise, elle serait une étourderie et non pas une vertu. Qu'une femme fausse le trahisse, que d'indignes amis le déshonorent (80), que de faibles amis l'abandonnent, il doit le souffrir sans en murmurer. Il connaît les hommes.

57. — Si ces distinctions sont justes, Molière a mal saisi le misanthrope. Pense-t-on que ce soit par erreur? Non, sans doute. Mais voilà par où le désir de faire rire aux dépens du personnage l'a forcé de le dégrader contre la vérité du caractère.

58. — Après l'aventure [a] du sonnet, comment Alceste ne s'attend-il point aux mauvais procédés d'Oronte? Peut-il en être étonné quand on l'en instruit, comme si c'était la première fois de sa vie qu'il eût été sincère, ou la première fois que sa sincérité lui eût fait un ennemi? Ne doit-il pas se préparer tranquillement

a) L'avanture, 1758, 1759.

(80) Voir à l'Introduction, p. 95 l'explication de ces détails peu conformes à la situation d'Alceste, mais tout à fait en rapport avec celle de Rousseau lui-même.

à la perte de son procès, loin d'en marquer d'avance un dépit d'enfant?

Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter (81)
Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de pester.

Un misanthrope n'a que faire d'acheter si cher le droit de pester, il n'a qu'à ouvrir les yeux; et il n'estime pas assez l'argent pour croire avoir acquis sur ce point un nouveau droit par la perte d'un procès : mais il fallait faire rire le parterre.

59. — Dans la scène avec Dubois (82), plus Alceste a de sujet de s'impatienter, plus il doit rester flegmatique et froid, parce que l'étourderie du valet n'est pas un vice. Le misanthrope et l'homme emporté sont deux caractères très différents : c'était là l'occasion de les distinguer. Molière ne l'ignorait pas; mais il fallait faire rire le parterre.

60. — Au risque de faire rire aussi le lecteur à mes dépens, j'ose accuser cet auteur d'avoir manqué de très grandes convenances, une très grande vérité, et peut-être de nouvelles beautés de situation. C'était de faire un tel changement à son plan, que Philinte entrât comme acteur nécessaire dans le nœud de sa pièce, en sorte qu'on pût mettre les actions de Philinte et d'Alceste dans une apparente opposition avec leurs principes, et dans une conformité parfaite avec leurs caractères. Je veux dire qu'il fallait que le misanthrope fût toujours furieux contre les vices publics, et toujours tranquille sur les méchancetés personnelles dont il était la victime. Au contraire, le philosophe Philinte devait voir tous les désordres de la société avec un flegme stoïque, et se mettre en fureur au moindre mal qui s'adressait directement à lui. En effet, j'observe que ces gens si paisibles sur les injustices publiques

(81) Acte V, scène I | (82) Acte IV, scène IV.

sont toujours ceux qui font le plus de bruit au moindre tort qu'on leur fait, et qu'ils ne gardent leur philosophie qu'aussi longtemps qu'ils n'en ont pas besoin pour eux-mêmes. Ils ressemblent à cet Irlandais qui ne voulait pas sortir de son lit, quoique le feu fût à la maison. La maison brûle, lui criait-on. Que m'importe? répondait-il, je n'en suis que le locataire. A la fin le feu pénétra jusqu'à lui. Aussitôt il s'élance, il court, il crie, il s'agite; il commence à comprendre qu'il faut quelquefois prendre intérêt à la maison qu'on habite, quoiqu'elle ne nous appartienne pas.

61. — Il me semble qu'en traitant les caractères en question sur cette idée, chacun des deux eût été plus vrai, plus théâtral, et que celui d'Alceste eût fait incomparablement plus d'effet; mais le parterre alors n'aurait pu rire qu'aux dépens de l'homme du monde, et l'intention de l'auteur était qu'on rît aux dépens du misanthrope *.

62. — Dans la même vue, il lui fait tenir quelquefois des propos d'humeur d'un goût tout contraire à celui qu'il lui donne. Telle est cette pointe de la scène du sonnet :

La peste de ta chute, empoisonneur au diable!
En eusses-tu fait une à te casser le nez!

* Je ne doute point que, sur l'idée que je viens de proposer, un homme de génie ne pût faire un nouveau *Misanthrope* (83), non moins vrai, non moins naturel que l'Athénien, égal en mérite à celui de Molière, et sans comparaison plus instructif. Je ne vois qu'un inconvénient à cette nouvelle pièce, c'est qu'il serait impossible qu'elle réussît : car, quoi qu'on dise, en choses qui déshonorent, nul ne rit de bon cœur à ses dépens. Nous voilà rentrés dans mes principes.

(83) Ce désir fut exaucé, au génie près. On sait que sur cette nouvelle donnée Fabre d'Eglantine composa une comédie en cinq actes, *Le Philinte de Molière ou la suite du Misanthrope*, représentée en 1790. L'indifférent Philinte devenant misanthrope lorsqu'il se voit à son tour victime de la perversité des hommes, c'est l'idée même de Rousseau, mais médiocrement développée, et dans une langue barbare.

Pointe d'autant plus déplacée dans la bouche du misanthrope, qu'il vient d'en critiquer de plus supportables dans le sonnet d'Oronte ; et il est bien étrange que celui qui la fait propose un instant après la chanson du roi Henri pour un modèle de goût. Il ne sert de rien de dire que ce mot échappe dans un moment de dépit : car le dépit ne dicte rien moins que des pointes (84), et Alceste, qui passe sa vie à gronder, doit avoir pris même en grondant un ton conforme à son tour d'esprit.

Morbleu ! vil complaisant ! vous louez des sottises.

C'est ainsi que doit parler le misanthrope en colère. Jamais une pointe n'ira bien après cela. Mais il fallait faire rire le parterre ; et voilà comment on avilit la vertu.

63. — Une chose assez remarquable dans cette comédie, est que les charges étrangères (85) que l'auteur a données au rôle du misanthrope l'ont forcé d'adoucir ce qui était essentiel au caractère. Ainsi, tandis que dans toutes ses autres pièces les caractères sont chargés pour faire plus d'effet, dans celle-ci seule les traits sont émoussés pour la rendre plus théâtrale. La même scène dont je viens de parler m'en fournit la preuve. On y voit Alceste tergiverser et user de détours pour dire son avis à Oronte. Ce n'est point là le misanthrope : c'est un honnête homme du monde qui se fait peine de tromper celui qui le consulte. La force du caractère voulait qu'il lui dît brusquement : « Votre sonnet ne vaut rien, jetez-le au feu » ; mais cela aurait ôté le comique qui naît de l'embarras du misanthrope et de ses *Je ne dis pas cela* répétés, qui pourtant ne sont

(84) *Rien moins que* équivaut à nullement.

(85) Expression bizarre et sans exemple. On dit bien, avec le sens de forcer, d'exagérer, *charger un rôle*, un caractère, en faire la charge, mais non lui donner une charge, moins encore des charges, et surtout des charges étrangères.

au fond que des mensonges. Si Philinte, à son exemple, lui eût dit en cet endroit : *Et que dis-tu donc, traître?* qu'avait-il à répliquer? En vérité, ce n'est pas la peine de rester misanthrope pour ne l'être qu'à demi : car si l'on se permet le premier ménagement et la première altération de vérité, où sera la raison suffisante pour s'arrêter jusqu'à ce qu'on devienne aussi faux qu'un homme de cour?

64. — L'ami d'Alceste doit le connaître. Comment ose-t-il lui proposer de visiter des juges, c'est-à-dire, en termes honnêtes, de chercher à les corrompre? Comment peut-il supposer qu'un homme capable de renoncer même aux bienséances par amour pour la vertu, soit capable de manquer à ses devoirs par intérêt? Solliciter un juge! Il ne faut pas être misanthrope, il suffit d'être honnête homme pour n'en rien faire. Car enfin, quelque tour qu'on donne à la chose, ou celui qui sollicite un juge l'exhorte à remplir son devoir et alors il lui fait une insulte, ou il lui propose une acception (86) de personnes et alors il veut le séduire, puisque toute acception de personnes est un crime dans un juge qui doit connaître l'affaire et non les parties, et ne voir que l'ordre et la loi. Or, je dis qu'engager un juge à faire une mauvaise action, c'est la faire soi-même; et qu'il vaut mieux perdre une cause juste que de faire une mauvaise action. Cela est clair, net, il n'y a rien à répondre. La morale du monde a d'autres maximes, je ne l'ignore pas. Il me suffit de montrer que, dans tout ce qui rendait le misanthrope si ridicule, il ne faisait que le devoir d'un homme de bien; et que son caractère était mal rempli d'avance, si son ami supposait qu'il pût y manquer.

(86) Acception, action d'admettre par préférence. La loi ne fait pas acception des personnes (Littré). Ma maxime constante ayant toujours été que l'humeur doit être bannie des affaires autant que l'acception des choses et des personnes et toute prévention. (Saint-Simon, *Mémoires*, t. XV, p. 46; édition Chéruel.)

65. — Si quelquefois l'habile auteur laisse agir ce caractère dans toute sa force, c'est seulement quand cette force rend la scène plus théâtrale, et produit un comique de contraste ou de situation plus sensible. Telle est, par exemple, l'humeur taciturne et silencieuse d'Alceste, et ensuite la censure intrépide et vivement apostrophée (87) de la conversation chez la coquette.

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour.

66. — Ici l'auteur a marqué fortement la distinction du médisant et du misanthrope. Celui-ci, dans son fiel âcre et mordant, abhorre la calomnie et déteste la satire. Ce sont les vices publics, ce sont les méchants en général qu'il attaque. La basse et secrète médisance est indigne de lui, il la méprise et la hait dans les autres ; et quand il dit du mal de quelqu'un, il commence par le lui dire en face. Aussi, durant toute la pièce, ne fait-il nulle part plus d'effet que dans cette scène, parce qu'il est là ce qu'il doit être, et que, s'il fait rire le parterre, les honnêtes gens ne rougissent pas d'avoir ri.

67. — Mais en général on ne peut nier que, si le misanthrope était plus misanthrope, il ne fût beaucoup moins plaisant, parce que sa franchise et sa fermeté, n'admettant jamais de détour, ne le laisseraient jamais dans l'embarras. Ce n'est donc pas par ménagement pour lui que l'auteur adoucit quelquefois son caractère ; c'est au contraire pour le rendre plus ridicule. Une autre raison l'y oblige encore, c'est que le misanthrope de théâtre, ayant à parler de ce qu'il voit, doit vivre dans le monde, et, par conséquent tempérer sa droiture

(87) Apostrophé signifie naturellement *que l'on apostrophe*. Ici, par une tournure plus oratoire et plus vive, le participe est détourné de son emploi ordinaire. Une censure vivement apostrophée, produite sous forme de vive apostrophe.

et ses manières par quelques-uns de ces égards de mensonge et de fausseté qui composent la politesse, et que le monde exige de quiconque y veut être supporté. S'il s'y montrait autrement, ses discours ne feraient plus d'effet. L'intérêt de l'auteur est bien de le rendre ridicule, mais non pas fou; et c'est ce qu'il paraîtrait aux yeux du public, s'il était tout à fait sage.

68. — On a peine à quitter cette admirable pièce, quand on a commencé de s'en occuper; et plus on y songe, plus on y découvre de nouvelles beautés. Mais enfin puisqu'elle est, sans contredit, de toutes les comédies de Molière celle qui contient la meilleure et la plus saine morale, sur celle-là jugeons des autres; et convenons que, l'intention de l'auteur étant de plaire à des esprits corrompus, ou sa morale porte au mal, ou le faux bien qu'elle prêche est plus dangereux que le mal même; en ce qu'il séduit par une apparence de raison; en ce qu'il fait préférer l'usage et les maximes du monde à l'exacte probité; en ce qu'il fait consister la sagesse dans un certain milieu entre le vice et la vertu; en ce qu'au grand soulagement des spectateurs, il leur persuade que, pour être honnête homme, il suffit de n'être pas un franc scélérat.

69. — J'aurais trop d'avantage, si je voulais passer de l'examen de Molière à celui de ses successeurs (88), qui n'ayant ni son génie, ni sa probité, n'en ont que

(88) Rousseau avait d'abord nommé un de ces successeurs, celui surtout auquel il reproche les équivoques, Dancourt, né en 1661, mort en 1726, gendre du comédien La Thorillière et acteur lui-même. On cite parmi ses nombreuses comédies le *Chevalier à la mode*, 1687, les *Vendanges de Suresnes*, 1694, le *Mari retrouvé*, 1698, les *Trois Cousines*, 1700. (Voir *La Comédie après Molière* et le *Théâtre de Dancourt* par M. J. Lemaître, 1882.)

On peut encore mentionner Dufresny, né en 1648, mort en 1724, auteur du *Double veuvage*, 1702, de la *Réconciliation normande*, 1719, du *Mariage fait et rompu*, 1721. (Voir sur Dufresny une leçon de M. Lenient, *Revue politique*, 1876, II, 537.)

Ici Rousseau n'exagère pas. « La franche et saine comédie de Molière a fait place à une foule de pièces charmantes, pleines de grâce et d'esprit, où ces crudités qui alarmaient les précieuses sont remplacées par une immoralité décente dans les termes, révoltante pour le fond. » Despois, le *Théâtre français sous Louis XIV*, p. 403.

mieux suivi ses vues intéressées, en s'attachant à flatter une jeunesse débauchée et des femmes sans mœurs ([a]). Ce sont eux qui les premiers ont introduit ces grossières équivoques, non moins proscrites par le goût que par l'honnêteté, qui firent longtemps l'amusement des mauvaises compagnies, l'embarras des personnes modestes, et dont le meilleur ton, lent dans ses progrès, n'a pas encore purifié certaines provinces. D'autres auteurs, plus réservés dans leurs saillies, laissant les premiers amuser les femmes perdues, se chargèrent d'encourager les filous. Regnard (89), un des moins libres, n'est pas le moins dangereux. C'est une chose incroyable, qu'avec l'agrément de la police on joue publiquement au milieu de Paris une comédie (90) où, dans l'appartement d'un oncle qu'on vient de voir expirer, son neveu, l'honnête homme de la pièce, s'occupe avec son digne cortège de soins que les lois paient de la corde; et qu'au lieu des larmes que la seule humanité fait verser en pareil cas aux indifférents mêmes, on égaie à l'envie de plaisanteries barbares le triste appareil de la mort. Les droits les plus sacrés, les plus touchants sentiments de la nature, sont joués

a) Ce passage était tout autre dans les premières éditions. Après *des femmes sans mœurs* on lisait ceci : Je ne ferai pas à Dancourt l'honneur de parler de lui : ses pièces n'effarouchent pas par des termes obscènes, mais il faut n'avoir de chaste que les oreilles, pour les pouvoir supporter. Regnard, plus modeste, n'est pas moins dangereux : laissant l'autre amuser les femmes perdues, il se charge, lui, d'encourager les filous. C'est une chose incroyable, etc. Le texte actuel est introduit par l'édition de 1763.

(89) Regnard, né en 1655, mort en 1709, notre meilleur comique après Molière, auteur du *Joueur*, des *Ménechmes*, etc. (Voir sur Regnard : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII, J.-J. Weiss, *Essais sur l'histoire de la littérature française*; D. Ordinaire, *Revue des Cours littéraires*, VII, 498.)

(90) Le *Légataire universel*, comédie d'une verve étincelante, mais qui, en bonne morale, mérite en effet toutes les critiques. M. Despois ne l'apprécie pas moins sévèrement que Rousseau. Quand il voit dans le théâtre de cette époque « le tableau d'une cupidité effrénée, d'un égoïsme avide et féroce, et de convoitises funèbres, que la gentillesse de l'esprit et les grivoiseries joyeuses ne dissimulent aucunement », il pense surtout au *Légataire*. (*Le Théâtre français sous Louis XIV*, p. 113.)

dans cette odieuse scène. Les tours les plus punissables y sont rassemblés comme à plaisir, avec un enjouement qui fait passer tout cela pour des gentillesses. Faux acte, supposition (91), vol, fourberie, mensonge, inhumanité, tout y est et tout y est applaudi. Le mort s'étant avisé de renaître, au grand déplaisir de son cher neveu, et ne voulant point ratifier ce qui s'est fait en son nom, on trouve le moyen d'arracher son consentement de force, et tout se termine au gré des acteurs et des spectateurs, qui, s'intéressant malgré eux à ces misérables, sortent de la pièce avec cet édifiant souvenir d'avoir été dans le fond de leurs cœurs complices des crimes qu'ils ont vu commettre (92).

70. — Osons le dire sans détour. Qui de nous est assez sûr de lui pour supporter la représentation d'une pareille comédie sans être de moitié (93) des tours qui s'y jouent? Qui ne serait pas un peu fâché si le filou venait à être surpris ou manquer son coup? Qui ne devient pas un peu filou soi-même en s'intéressant pour lui? Car s'intéresser pour quelqu'un, qu'est-ce autre chose que se mettre à sa place? Belle instruction pour la jeunesse, que celle où les hommes faits ont bien de la peine à se garantir de la séduction du vice! Est-ce à dire qu'il ne soit jamais permis d'exposer au théâtre des actions blâmables? Non : mais en vérité, pour savoir mettre un fripon sur la scène, il faut un auteur bien honnête homme.

71. — Ces défauts sont tellement inhérents à notre

(91) Terme de droit, supposition de personne, une personne prenant la place d'une autre, Crispin se substituant au bonhomme Geronte, pendant sa léthargie, pour dicter le testament en faveur de son maître.

(92) Laharpe y voit autre chose (*Lycée*, seconde partie, chap. VII, section 2) : « une leçon bien frappante des dangers qui peuvent assiéger la vieillesse infirme d'un célibataire ». Mais, comme dit Sainte-Beuve, cette leçon se perd dans le rire ; on oublie de la tirer, et la folie de la forme emporte le fond.

(93) Maintenant on emploierait plutôt *dans*. Jadis *de* était préféré comme plus simple et plus rapide. « Ma fille est de moitié de tout ce que je vous dis ici. » (Mme de Sévigné à Moulceau, 4 février 1696.)

théâtre, qu'en voulant les en ôter on le défigure. Nos auteurs modernes (94), guidés par de meilleures intentions, font des pièces plus épurées; mais aussi qu'arrive-t-il? Qu'elles n'ont plus de vrai comique et ne produisent aucun effet. Elles instruisent beaucoup, si l'on veut : mais elles ennuient encore davantage. Autant vaudrait aller au sermon.

72. — Dans cette décadence du théâtre, on se voit contraint d'y substituer aux véritables beautés éclipsées de petits agréments capables d'en imposer à la multitude. Ne sachant plus nourrir la force du comique et des caractères, on a renforcé l'intérêt de l'amour (95). On a fait la même chose dans la tragédie pour suppléer aux situations prises dans des intérêts d'État qu'on ne connaît plus, et aux sentiments naturels et simples qui ne touchent plus personne. Les auteurs concourent à l'envi, pour l'utilité publique, à donner une nouvelle énergie et un nouveau coloris à cette passion dangereuse; et depuis Molière et Corneille, on ne voit plus réussir au théâtre que des romans sous le nom de pièces dramatiques (96).

(94) Destouches (1680-1754), Lachaussée (1692-1754), avaient en effet d'excellentes intentions morales, et composaient des pièces irréprochables, mais sans comique, surtout le dernier, inventeur de la *comédie larmoyante*, ce que Piron appelait les homélies du Révérend Père Lachaussée.

(95) Cette observation s'applique surtout à Marivaux, qui remplace l'ancien comique par la délicate analyse des sentiments. Mais pourquoi voir dans ce changement une décadence? C'est simplement une autre forme de l'art. Voltaire pense comme Rousseau. « Celui qui ne peut faire ni une vraie comédie ni une vraie tragédie, tâche d'intéresser par des aventures bourgeoises attendrissantes: il n'a pas le don du comique, il cherche à y suppléer par l'intérêt : il ne peut s'élever au cothurne, il rehausse un peu le brodequin. » (*Observations sur don Sanche d'Aragon*).

(96) Voltaire s'est élevé cent fois contre cette mode qui exigeait de l'amour dans toute tragédie. « Il n'y a guère que des jeunes gens et de belles dames bien mises, très françaises et peu romaines, qui aillent à nos spectacles; il faut leur parler de ce qu'elles font, et sans amour point de salut. » (*Lettre au maréchal de Richelieu*, 31 août 1751.) « Les sentiments doucereux, les intrigues amoureuses, les transports de jalousie, les serments indiscrets de s'aimer toute la vie malgré les Dieux et les hommes, tout ce verbiage langoureux qui déshonore souvent notre théâtre, était inconnu des Grecs. » (*Dissertation sur l'Electre de Sophocle.*) Le premier (car *Esther* et *Athalie* n'étaient pas destinées au public), il osa présenter sur la scène une tragédie sans

73. — L'amour est le règne des femmes. Ce sont elles qui nécessairement y donnent la loi, parce que, selon l'ordre de la nature, la résistance leur appartient, et que les hommes ne peuvent vaincre cette résistance qu'aux dépens de leur liberté. Un effet naturel de ces sortes de pièces est donc d'étendre l'empire du sexe, de rendre des femmes et des jeunes filles les précepteurs du public, et de leur donner sur les spectateurs le même pouvoir qu'elles ont sur leurs amants. Pensez-vous, Monsieur, que cet ordre soit sans inconvénient, et qu'en augmentant avec tant de soin l'ascendant des femmes, les hommes en seront mieux gouvernés?

74. — Il peut y avoir dans le monde quelques femmes dignes d'être écoutées d'un honnête homme ; mais est-ce d'elles, en général, qu'il doit prendre conseil, et n'y aurait-il aucun moyen d'honorer leur sexe à moins d'avilir le nôtre (97)? Le plus charmant objet de la nature, le plus capable d'émouvoir un cœur sensible et de le porter au bien est, je l'avoue, une femme aimable et vertueuse; mais cet objet céleste où se cache-t-il? N'est-il pas bien cruel de le contempler avec tant de plaisir au théâtre, pour en trouver de si différents dans la société? Cependant le tableau séducteur fait son effet. L'enchantement causé par ces prodiges de sagesse tourne au profit des femmes sans honneur. Qu'un jeune homme n'ait vu le monde que sur la scène, le premier moyen qui s'offre à lui pour aller à la vertu est de chercher une maîtresse qui l'y conduise, espé-

amour, et réussit; mais son exemple n'entraîna personne. Au § 201, Rousseau reviendra encore sur cette idée.

(97) Rousseau a eu pour lui toutes les femmes, elles adoraient ses écrits. Ce n'est pas qu'il leur ait ménagé les duretés; mais, alors même qu'il gronde, avec quelle tendresse il en parle et de quel œil sensuel il les regarde! D'Alembert le lui objecte bien spirituellement dans sa réponse :

« Je doute que votre éloquente censure vous fasse parmi elles beaucoup d'ennemies; on voit percer à travers vos reproches le goût très pardonnable que vous avez conservé pour elles, peut-être même quelque chose de plus vif. »

rant bien trouver une Constance ou une Cénie* (98) tout au moins. C'est ainsi que, sur la foi d'un modèle imaginaire, sur un air modeste et touchant, sur une douceur contrefaite, *nescius auræ fallacis* (99), le jeune insensé court se perdre, en pensant devenir un sage.

75. — Ceci me fournit l'occasion de proposer une espèce de problème. Les anciens avaient en général un très grand respect pour les femmes**, mais ils marquaient ce respect en s'abstenant de les exposer au jugement du public, et croyaient honorer leur modestie en se taisant sur leurs autres vertus. Ils avaient pour maxime que le pays où les mœurs étaient les plus pures était celui où l'on parlait le moins des femmes, et que la femme la plus honnête était celle dont on parlait le moins. C'est sur ce principe qu'un Spartiate (100), enten-

* Ce n'est point par étourderie que je cite Cénie en cet endroit, quoique cette charmante pièce soit l'ouvrage d'une femme : car, cherchant la vérité de bonne foi, je ne sais point déguiser ce qui fait (101) contre mon sentiment, et ce n'est pas à une femme, mais aux femmes, que je refuse les talents des hommes. J'honore d'autant plus volontiers ceux de l'auteur de Cénie en particulier, qu'ayant à me plaindre de ses discours, je lui rends un hommage pur et désintéressé, comme tous les éloges sortis de ma plume.

** Ils leur donnaient plusieurs noms honorables que nous n'avons plus, ou qui sont bas et surannés parmi nous. On sait quel usage Virgile a fait de celui de *matres* (102) dans une occasion où les mères troyennes n'étaient guère sages. Nous n'avons à la place que le mot de *dames* qui ne convient pas à

(98) *Cénie*, jouée en 1750, comédie en prose de Mme de Graffigny. Née en 1695, Mme de Graffigny avait déjà publié en 1747 son roman des *Lettres Péruviennes*. Elle mourut en 1758. (Voir sur cet auteur, Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, et Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*.)

Le nom de Constance a été porté par plus d'une héroïne de comédie, notamment dans le *Préjugé à la mode* de Lachaussée et dans le *Fils naturel* de Diderot. Cette dernière pièce était imprimée depuis un an, mais ne fut jouée qu'en 1771,

(99) Horace, *Odes*, I, 5, 11.

(100) Cette anecdote, empruntée aux *Apophthegmata Laconica* de Plutarque (Euboidas) est un peu arrangée ici : Εὐβοίδας ἀκούων τινῶν ἐπαινούντων γυναῖκα ἀλλοτρίαν, οὐκ ἀπεδέχετο, φήσας· Ὅλως περὶ γυναικείας φύσεως παρὰ τοῖς ἔξω λόγον εἶναι οὐδένα δεῖ.

(101) Voir note 182.

(102) Virgile, *Enéide*, V, 654. VII, 359, 392.

dant un étranger faire de magnifiques éloges d'une dame de sa connaissance, l'interrompit en colère: ne cesseras-tu point, lui dit-il, de médire d'une femme de bien? De là venait encore que, dans leur comédie, les rôles d'amoureuses et de filles à marier ne représentaient jamais que des esclaves ou des filles publiques. Ils avaient une telle idée de la modestie du sexe, qu'ils auraient cru manquer aux égards qu'ils lui devaient, de mettre une honnête fille sur la scène, seulement en représentation*. En un mot, l'image du vice à découvert les choquait moins que celle de la pudeur offensée.

76. — Chez nous, au contraire, la femme ([a]) estimée est celle qui fait le plus de bruit, de qui l'on parle le plus, qu'on voit le plus dans le monde, chez qui l'on dîne le plus souvent, qui donne le plus impérieusement le ton, qui juge, tranche, décide (103), prononce, assigne aux talents, au mérite, aux vertus, leurs

toutes, qui même vieillit insensiblement, et qu'on a tout à fai proscrit du ton à la mode. J'observe que les anciens tiraient volontiers leurs titres d'honneur des droits de la nature, et que nous ne tirons les nôtres que des droits du rang.

* S'ils en usaient autrement dans les tragédies, c'est que, suivant le système politique de leur théâtre, ils n'étaient pas fâchés qu'on crût que les personnes d'un haut rang n'ont pas besoin de pudeur, et font toujours exception aux règles de la morale.

a) La plus estimée, 1758, 1759.

(103) C'est sur ce ton, et presque dans les mêmes termes, que de Muralt avait parlé des Françaises (p. 335). « Dans la conversation, les femmes parlent haut et décident: vous ne leur voyez nul embarras, peu de naïveté, aucun air d'innocence... Vous conviendrez, je crois, avec moi, qu'en elles l'esprit devrait être couvert presque autant que le corps, que de même elles devraient le laisser entrevoir seulement. » Un peu plus loin il ajoute, ce qui est bien aussi l'idée de Rousseau : « En un mot, comme en France les hommes donnent trop dans la bagatelle et ne sont pas assez hommes, les femmes ont trop de hardiesse et ne sont pas assez femmes. Dans le commerce continuel qu'il y a entre les deux sexes, il se fait comme un échange de caractères, qui les fait un peu déroger l'un et l'autre. » On voit quelle fut sur Rousseau l'influence de cet auteur maintenant oublié. L'expression citée plus haut, l'esprit devrait être couvert presque autant que le corps, est la reproduction à peu près textuelle d'un mot rapporté par Plutarque, *Conjugalia Præcepta*, 31.

degrés et leurs places, et dont les humbles savants mendient le plus bassement la faveur. Sur la scène, c'est pis encore. Au fond, dans le monde elles ne savent rien, quoiqu'elles jugent de tout ; mais au théâtre, savantes du savoir des hommes, philosophes grâce aux acteurs, elles écrasent notre sexe de ses propres talents, et les imbéciles spectacteurs vont bonnement apprendre des femmes ce qu'ils ont pris soin de leur dicter. Tout cela, dans le vrai, c'est se moquer d'elles, c'est les taxer (104) d'une vanité puérile; et je ne doute pas que les plus sages n'en soient indignées. Parcourez la plupart des pièces modernes : c'est toujours une femme qui sait tout, qui apprend tout aux hommes; c'est toujours la dame de cour qui fait dire le catéchisme au petit Jehan de Saintré (105). Un enfant ne saurait se nourrir de son pain, s'il n'est coupé par sa gouvernante. Voilà l'image de ce qui se passe aux nouvelles pièces. La bonne est sur le théâtre, et les enfants sont dans le parterre. Encore une fois, je ne nie pas que cette méthode n'ait ses avantages, et que de tels précepteurs ne puissent donner du poids et du prix à leurs leçons; mais revenons à ma question. De l'usage antique et du nôtre, je demande lequel est le plus honorable aux femmes, et rend le mieux à leur sexe les vrais respects qui lui sont dus.

(104) *Taxer*, soupçonner, accuser quelqu'un d'un défaut, d'un tort. On dit encore taxer de crime, taxer d'imposture.

(105) *Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines*, célèbre roman du XVe siècle, par Antoine de La Sale. Le texte de l'ancienne édition de 1517 avait été réimprimé à Paris en 1724 (3 vol. in-16). Le comte de Tressan fit pour cet ouvrage comme pour tant d'autres productions du moyen âge, il arrangea le récit en style et en goût moderne. (Tressan, *Œuvres choisies*, tome IX, édition de 1788.) Le passage en question, à peu près supprimé par Tressan qui s'en amuse — il ne pouvait en effet convenir au XVIIIe siècle — se trouve au chapitre IX, *Comment la dame admoneste le jeune Saintré, touchant les dix commandements de la Loy et l'estat des vertus et bonnes mœurs*. Elle ne lui fait pas précisément dire le catéchisme ; elle expose longuement elle-même, en parfaite théologienne, quels sont les devoirs religieux qu'il doit observer pour devenir un chevalier accompli.

77. — La même cause qui donne, dans nos pièces tragiques et comiques, l'ascendant aux femmes sur les hommes, le donne encore aux jeunes gens sur les vieillards; et c'est un autre renversement des rapports naturels qui n'est pas moins répréhensible. Puisque l'intérêt y est toujours pour les amants, il s'ensuit que les personnages avancés en âge n'y peuvent jamais faire que des rôles en sous-ordre. Ou, pour former le nœud de l'intrigue, ils servent d'obstacle aux vœux des jeunes amants, et alors ils sont haïssables; ou ils sont amoureux eux-mêmes, et alors ils sont ridicules. *Turpe senex miles* (106). On en fait dans les tragédies des tyrans, des usurpateurs; dans les comédies des jaloux, des usuriers, des pédants, des pères insupportables que tout le monde conspire à tromper. Voilà sous quel honorable aspect on montre la vieillesse au théâtre, voilà quel respect on inspire pour elle aux jeunes gens. Remercions l'illustre auteur de Zaïre et de Nanine d'avoir soustrait à ce mépris le vénérable Lusignan et le bon vieux Philippe Humbert. Il en est quelques autres encore ; mais cela suffit-il pour arrêter le torrent du préjugé public, et pour effacer l'avilissement où la plupart des auteurs se plaisent à montrer l'âge de la sagesse, de l'expérience et de l'autorité? Qui peut douter que l'habitude de voir toujours dans les vieillards des personnages odieux au théâtre n'aide à les faire rebuter dans la société, et qu'en s'accoutumant à confondre ceux qu'on voit dans le monde avec les radoteurs et les Gérontes de la comédie, on ne les méprise tous également? Observez à Paris, dans une assemblée, l'air suffisant et vain, le ton ferme et tranchant d'une impudente jeunesse, tandis que les anciens, craintifs et modestes, ou n'osent ouvrir la bouche, ou sont à peine écoutés. Voit-on rien de

(106) *Turpe senex miles, turpe senilis amor.* (Ovide, *Amores*, I, 9, 4.)

pareil dans les provinces, et dans les lieux où les spectacles ne sont point établis; et, par toute la terre, hors les grandes villes, une tête chenue et des cheveux blancs n'impriment-ils pas toujours du respect ? On me dira qu'à Paris les vieillards contribuent à se rendre méprisables, en renonçant au maintien qui leur convient pour prendre indécemment la parure et les manières de la jeunesse, et que faisant les galants à son exemple, il est très simple qu'on la leur préfère dans son métier; mais c'est tout au contraire pour (107) n'avoir nul autre moyen de se faire supporter qu'ils sont contraints de recourir à celui-là, et ils aiment encore mieux être soufferts à la faveur de leurs ridicules, que de ne l'être point du tout. Ce n'est pas assurément qu'en faisant les agréables ils le deviennent en effet, et qu'un galant sexagénaire soit un personnage fort gracieux; mais son indécence même lui tourne à profit: c'est un triomphe de plus pour une femme qui, traînant à son char un Nestor, croit montrer que les glaces de l'âge ne garantissent point des feux qu'elle inspire. Voilà pourquoi les femmes encouragent de leur mieux ces doyens de Cythère, et ont la malice de traiter d'hommes charmants de vieux fous qu'elles trouveraient moins aimables s'ils étaient moins extravagants. Mais revenons à mon sujet.

78. — Ces effets ne sont pas les seuls que produit l'intérêt de la scène uniquement fondé sur l'amour. On lui en attribue beaucoup d'autres plus graves et plus importants, dont je n'examine point ici la réalité, mais qui ont été souvent et fortement allégués par les écrivains ecclésiastiques (108). Les dangers que peut produire le tableau d'une passion contagieuse sont, leur a-t-on répondu, prévenus par la manière de le présenter;

(107) Même sens indiqué plus haut, p. 112 note 14. Parce qu'ils n'ont.

(108) C'est sur ce point surtout que Rousseau se rapproche de Bossuet. (Voir Introduction, p. 82.)

l'amour qu'on expose au théâtre y est rendu légitime, son but est honnête, souvent il est sacrifié au devoir et à la vertu, et dès qu'il est coupable il est puni. Fort bien : mais n'est-il pas plaisant qu'on prétende ainsi régler après coup les mouvements du cœur sur les préceptes de la raison, et qu'il faille attendre les événements pour savoir quelle impression l'on doit recevoir des situations qui les amènent? Le mal qu'on reproche au théâtre n'est pas précisément d'inspirer des passions criminelles, mais de disposer l'âme à des sentiments trop tendres qu'on satisfait ensuite aux dépens de la vertu. Les douces émotions qu'on y ressent n'ont pas par elles-mêmes un objet déterminé, mais elles en font naître le besoin; elles ne donnent pas précisément de l'amour, mais elles préparent à en sentir; elles ne choisissent pas la personne qu'on doit aimer, mais elles nous forcent à faire ce choix. Ainsi elles ne sont innocentes ou criminelles que par l'usage que nous en faisons selon notre caractère, et ce caractère est indépendant de l'exemple. Quand il serait vrai qu'on ne peint au théâtre que des passions légitimes, s'ensuit-il de là que les impressions en sont plus faibles, que les effets en sont moins dangereux? Comme si les vives images d'une tendresse innocente étaient moins douces, moins séduisantes, moins capables d'échauffer un cœur sensible que celles d'un amour criminel, à qui l'horreur du vice sert au moins de contre-poison? Mais si l'idée de l'innocence embellit quelques instants le sentiment qu'elle accompagne, bientôt les circonstances s'effacent de la mémoire, tandis que l'impression d'une passion si douce reste gravée au fond du cœur. Quand le patricien Manilius fut chassé du sénat de Rome pour avoir donné un baiser à sa femme en présence de sa fille (109), à ne

(109) L'anecdote est rapportée deux fois par Plutarque. (*Caton le Censeur*, chap. 25. *Conjugalia Præcepta*, 13)

considérer cette action qu'en elle-même, qu'avait-elle de répréhensible? Rien sans doute : elle annonçait même un sentiment louable. Mais les chastes feux de la mère en pouvaient inspirer d'impurs à la fille. C'était donc, d'une action fort honnête, faire un exemple de corruption. Voilà l'effet des amours permis du théâtre.

79. — On prétend nous guérir de l'amour par la peinture de ses faiblesses. Je ne sais là-dessus comment les auteurs s'y prennent; mais je vois que les spectateurs sont toujours du parti de l'amant faible, et que souvent ils sont fâchés qu'il ne le soit pas davantage. Je demande si c'est un grand moyen d'éviter de lui ressembler.

80. — Rappelez-vous, Monsieur, une pièce à laquelle je crois me souvenir d'avoir assisté avec vous il y a quelques années, et qui nous fit un plaisir auquel nous nous attendions peu, soit qu'en effet l'auteur y eût mis plus de beautés théâtrales que nous n'avions pensé, soit que l'actrice prêtât son charme ordinaire au rôle qu'elle faisait valoir (110). Je veux parler de la *Bérénice* de Racine. Dans quelle disposition d'esprit le spectateur voit-il commencer cette pièce? Dans un sentiment de mépris pour la faiblesse d'un empereur et d'un Romain, qui balance comme le dernier des hommes entre sa maîtresse et son devoir; qui, flottant incessamment dans une

(110) M. Paul Mesnard, dans sa savante notice sur *Bérénice*, (Racine, édit. Hachette), a élucidé cette question. L'actrice dont il s'agit est Mlle Gaussin. Les représentations de *Bérénice* qu'elle donna au mois de novembre 1752 firent une impression profonde, dont Rousseau consacre ici le souvenir.

« Des vers qu'on trouve cités dans plusieurs recueils du XVIIIe siècle, ajoute M. Mesnard, sont un témoignage contemporain de la vérité d'une petite anecdote, qu'on pourrait prendre cependant pour une légende. A l'une de ces brillantes représentations de *Bérénice*, la sentinelle de garde au théâtre, entendant Mlle Gaussin, fondit en larmes, et laissa tomber son arme. » On peut lire dans la même notice, p. 358, une intéressante réfutation qui se termine ainsi : « Ne confondons pas en Rousseau le philosophe qui avait la prétention d'être intraitable, et l'homme qui ne sentait que trop vivement tout le charme de la passion ».

déshonorante incertitude, avilit par des plaintes efféminées ce caractère presque divin que lui donne l'histoire; qui fait chercher dans un vil soupirant de ruelle le bienfaiteur du monde et les délices du genre humain. Qu'en pense le même spectateur après la représentation? Il finit par plaindre cet homme sensible qu'il méprisait, par s'intéresser à cette même passion dont il lui faisait un crime, par murmurer en secret du sacrifice qu'il est forcé d'en faire aux lois de la patrie. Voilà ce que chacun de nous éprouvait à la représentation. Le rôle de Titus, très bien rendu, eût fait de l'effet, s'il eût été plus digne de lui; mais tous sentirent que l'intérêt principal était pour Bérénice, et que c'était le sort de son amour qui déterminait l'espèce de la catastrophe. Non que ses plaintes continuelles donnassent une grande émotion durant le cours de la pièce; mais au cinquième acte, où cessant de se plaindre, l'air morne, l'œil sec et la voix éteinte, elle faisait parler une douleur froide approchante du désespoir, l'art de l'actrice ajoutait au pathétique du rôle, et les spectateurs vivement touchés commençaient à pleurer quand Bérénice ne pleurait plus. Que signifiait cela, sinon qu'on tremblait qu'elle ne fût renvoyée, qu'on sentait d'avance la douleur dont son cœur serait pénétré, et que chacun aurait voulu que Titus se laissât vaincre, même au risque de l'en moins estimer. Ne voilà-t-il pas une tragédie qui a bien rempli son objet, et qui a bien appris aux spectateurs à surmonter les faiblesses de l'amour?

81. — L'événement dément ces vœux secrets, mais qu'importe? Le dénoûment n'efface point l'effet de la pièce. La reine part sans le congé du parterre: l'empereur la renvoie *invitus invitam* (111), on peut ajouter *invito spectatore*. Titus a beau rester Romain, il est le

(111) Suétone, *Titus*, 7.

seul de son parti ; tous les spectateurs ont épousé Bérénice.

82. —Quand même on pourrait me disputer (112) cet effet, quand même on soutiendrait que l'exemple de force et de vertu qu'on voit dans Titus vainqueur de lui-même fonde l'intérêt de la pièce, et fait qu'en plaignant Bérénice on est bien aise de la plaindre, on ne ferait que rentrer en cela dans mes principes, parce que, comme je l'ai déjà dit, les sacrifices faits au devoir et à la vertu ont toujours un charme secret même pour les cœurs corrompus : et la preuve que ce sentiment n'est point l'ouvrage de la pièce, c'est qu'ils l'ont avant qu'elle commence. Mais cela n'empêche pas que certaines passions satisfaites ne leur semblent préférables à la vertu même, et que, s'ils sont contents de voir Titus vertueux et magnanime, ils ne le fussent encore plus de le voir heureux et faible, ou du moins qu'ils ne consentissent volontiers à l'être à sa place. Pour rendre cette vérité sensible, imaginons un dénoûment tout contraire à celui de l'auteur. Qu'après avoir mieux consulté son cœur, Titus ne voulant ni enfreindre les lois de Rome, ni vendre le bonheur à l'ambition, vienne avec des maximes opposées abdiquer l'empire aux pieds de Bérénice; que, pénétrée d'un si grand sacrifice, elle sente que son devoir serait de refuser la main de son amant, et que pourtant elle l'accepte; que tous deux enivrés des charmes de l'amour, de la paix, de l'innocence, et renonçant aux vaines grandeurs, prennent avec cette douce joie qu'inspirent les vrais mouvements de la nature le parti d'aller vivre heureux et ignorés dans un coin de la terre; qu'une scène si touchante soit animée des sentiments tendres et pathétiques que ([a]) fournit la matière et que Racine eût si bien fait valoir ; que Titus en

a) Que le sujet fournit, 1758, 1759.

(112) De même, Préface, § 6. Tel me disputera malignement cette perte.

quittant les Romains leur adresse un discours tel que la circonstance et le sujet le comportent : n'est-il pas clair, par exemple, qu'à moins qu'un auteur ne soit de la dernière maladresse, un tel discours doit faire fondre en larmes toute l'assemblée? La pièce finissant ainsi sera, si l'on veut, moins bonne, moins instructive, moins conforme à l'histoire, mais en fera-t-elle moins de plaisir, et les spectateurs en sortiront-ils moins satisfaits? Les quatre premiers actes subsisteraient à peu près tels qu'ils sont; et cependant on en tirerait une leçon directement contraire. Tant il est vrai que les tableaux de l'amour font toujours plus d'impression que les maximes de la sagesse, et que l'effet d'une tragédie est tout à fait indépendant de celui du dénoûment*!

83. — Veut-on savoir s'il est sûr qu'en montrant les suites funestes des passions immodérées la tragédie apprenne à s'en garantir? Que l'on consulte l'expérience. Ces suites funestes sont représentées très fortement dans *Zaïre*; il en coûte la vie aux deux amants, et il en coûte bien plus que la vie à Orosmane, puisqu'il ne se donne la mort que pour se délivrer du plus cruel sentiment qui puisse entrer dans un cœur humain, le remords d'avoir poignardé sa maîtresse. Voilà donc assurément des leçons très énergiques. Je serais curieux de trouver quelqu'un, homme ou femme, qui s'osât vanter d'être sorti d'une représentation de Zaïre bien prémuni contre l'amour. Pour moi, je crois entendre chaque spectateur dire en son cœur à la fin de la tragédie : Ah! qu'on me donne une *Zaïre*, je ferai bien en sorte de ne la pas tuer. Si les femmes n'ont pu se lasser de courir en foule à cette pièce enchanteresse et d'y faire courir

* Il y a dans le septième tome de *Paméla* un examen très judicieux de l'*Andromaque* de Racine, par lequel on voit que cette pièce ne va pas mieux à son but prétendu que toutes les autres (1781).

les hommes, je ne dirai point que c'est pour s'encourager par l'exemple de l'héroïne à n'imiter pas un sacrifice qui lui réussit si mal ; mais c'est parce que, de toutes les tragédies qui sont au théâtre, nulle autre ne montre avec plus de charmes le pouvoir de l'amour et l'empire de la beauté, et qu'on y apprend encore, pour surcroît de profit, à ne pas juger sa maîtresse sur les apparences. Qu'Orosmane immole Zaïre à sa jalousie, une femme sensible y voit sans effroi le transport de la passion : car c'est un moindre malheur de périr par la main de son amant, que d'en être médiocrement aimée.

84. — Qu'on nous peigne l'amour comme on voudra ; il séduit, ou ce n'est pas lui. S'il est mal peint, la pièce est mauvaise ; s'il est bien peint, il offusque (113) tout ce qui l'accompagne. Ses combats, ses maux, ses souffrances, le rendent plus touchant encore que s'il n'avait nulle résistance à vaincre. Loin que ses tristes effets rebutent, il n'en devient que plus intéressant par ses malheurs mêmes. On se dit malgré soi qu'un sentiment si délicieux console de tout. Une si douce image amollit insensiblement le cœur : on prend de la passion ce qui mène au plaisir, on en laisse ce qui tourmente. Personne ne se croit obligé d'être un héros, et c'est ainsi qu'admirant l'amour honnête on se livre à l'amour criminel.

85. — Ce qui achève de rendre ses images dangereuses, c'est précisément ce qu'on fait pour les rendre agréables ; c'est qu'on ne le voit jamais régner sur la scène qu'entre des âmes honnêtes, c'est que les deux amants sont toujours des modèles de perfection. Et

(113) Quand ce mot s'emploie au figuré, il a maintenant un sens moins étendu, donner de l'ombrage, de la jalousie, déplaire. Ici il signifie obscurcir, voiler, faire rentrer dans l'ombre. Rousseau l'a plusieurs fois employé dans ce sens. « Le goût ne paraît-il pas cent fois mieux dans les choses simples que dans celles qui sont offusquées de richesse ? » (*Nouvelle Héloïse*, 5e partie, lettre 2.)

comment ne s'intéresserait-on pas pour une passion si séduisante, entre deux cœurs dont le caractère est déjà si intéressant par lui-même? Je doute que, dans toutes nos pièces dramatiques, on en trouve une seule où l'amour mutuel n'ait pas la faveur du spectateur. Si quelque infortuné brûle d'un feu non partagé, on en fait le rebut du parterre. On croit faire merveilles (114) de rendre un amant estimable ou haïssable, selon qu'il est bien ou mal accueilli dans ses amours, de faire toujours approuver au public les sentiments de sa maîtresse, et de donner à la tendresse tout l'intérêt de la vertu ; au lieu qu'il faudrait apprendre aux jeunes gens à se défier des illusions de l'amour, à fuir l'erreur d'un penchant aveugle qui croit toujours se fonder sur l'estime, et à craindre quelquefois de livrer un cœur vertueux à un objet indigne de ses soins. Je ne sache guère que le *Misanthrope* où le héros de la pièce ait fait un mauvais choix*. Rendre le Misanthrope amoureux n'était rien, le coup de génie est de l'avoir fait amoureux d'une coquette. Tout le reste du théâtre est un trésor de femmes parfaites. On dirait qu'elles s'y sont toutes réfugiées. Est-ce là l'image fidèle de la société? Est-ce ainsi qu'on nous rend suspecte une passion qui perd tant de gens bien-nés? Il s'en faut peu qu'on ne

* Ajoutons le *Marchand de Londres* (115), pièce admirable et dont la morale va plus directement au but qu'aucune pièce française que je connaisse (1781).

(114) Dans cette expression le singulier semble maintenant employé de préférence, ou bien, si l'on met le pluriel, certains grammairiens veulent y voir une distinction de sens démentie par l'ancien usage. (V. Littré.) Au XVIIe siècle et encore au XVIIIe, le pluriel était plus fréquemment usité, non seulement dans l'expression *faire merveilles*, mais aussi dans cette autre, *c'était merveilles* de le voir, merveilles de l'ouir, (La Fontaine, *Fables*, VIII, 2).

(115) Le titre de cette pièce, en anglais, est *Arden Feversham.* Son auteur est le célèbre Lillo, dont Diderot s'est fait l'apologiste et l'imitateur Elle fut traduite comme tragédie *bourgeoise* par Clément de Genève (Paris, 1751). Cette traduction a été réimprimée plusieurs fois. Antérieurement il en avait paru quelques scènes dans *Le Pour et le Contre* de l'abbé Prevost, (Note de l'édition in-4°, Paris, Furne, 1845).

nous fasse croire qu'un honnête homme est obligé d'être amoureux, et qu'une amante aimée ne saurait n'être pas vertueuse. Nous voilà fort bien instruits!

86. — Encore une fois, je n'entreprends point de juger si c'est bien ou mal fait de fonder sur l'amour le principal intérêt du théâtre; mais je dis que, si ses peintures sont quelquefois dangereuses, elles le seront toujours quoi qu'on fasse pour les déguiser. Je dis que c'est en parler de mauvaise foi, ou sans le connaître, de vouloir en rectifier les impressions par d'autres impressions étrangères qui ne les accompagnent point jusqu'au cœur, ou que le cœur en a bientôt séparées; impressions qui même en déguisent les dangers, et donnent à ce sentiment trompeur un nouvel attrait par lequel il perd ceux qui s'y livrent.

87. — Soit qu'on déduise de la nature des spectacles en général les meilleures formes dont ils sont susceptibles, soit qu'on examine tout ce que les lumières d'un siècle et d'un peuple éclairés ont fait pour la perfection des nôtres, je crois qu'on peut conclure de ces considérations diverses que l'effet moral du spectacle et des théâtres ne saurait jamais être bon ni salutaire en lui-même, puisqu'à ne compter que leurs avantages, on n'y trouve aucune sorte d'utilité réelle sans inconvénients qui la surpassent. Or, par une suite de son inutilité même, le théâtre, qui ne peut rien pour corriger les mœurs, peut beaucoup pour les altérer. En favorisant tous nos penchants, il donne un nouvel ascendant à ceux qui nous dominent; les continuelles émotions qu'on y ressent nous énervent, nous affaiblissent, nous rendent plus incapables de résister à nos passions; et le stérile intérêt qu'on prend à la vertu ne sert qu'à contenter notre amour-propre, sans nous contraindre à la pratiquer. Ceux de mes compatriotes qui ne désapprouvent pas les spectacles en eux-mêmes ont donc tort.

88. — Outre ces effets du théâtre relatifs aux choses

représentées, il en a d'autres non moins nécessaires, qui se rapportent directement à la scène et aux personnages représentants, et c'est à ceux-là que les Genevois déjà cités attribuent le goût de luxe, de parure et de dissipation dont ils craignent avec raison l'introduction parmi nous. Ce n'est pas seulement la fréquentation des comédiens, mais celle du théâtre, qui peut amener ce goût par son appareil et la parure des acteurs. N'eût-il d'autre effet que d'interrompre à certaines heures le cours des affaires civiles et domestiques, et d'offrir une ressource assurée à l'oisiveté, il n'est pas possible que la commodité d'aller tous les jours régulièrement au même lieu s'oublier soi-même et s'occuper d'objets étrangers ne donne au citoyen d'autres habitudes et ne lui forme de nouvelles mœurs; mais ces changements seront-ils avantageux ou nuisibles? C'est une question qui dépend moins de l'examen du spectacle que de celui des spectateurs. Il est sûr que ces changements les amèneront tous à peu près au même point; c'est donc par l'état où chacun était d'abord qu'il faut estimer les différences.

89. — Quand les amusements sont indifférents par leur nature (et je veux bien pour un moment considérer les spectacles comme tels), c'est la nature des occupations qu'ils interrompent qui les fait juger bons ou mauvais; surtout lorsqu'ils sont assez vifs pour devenir des occupations eux-mêmes, et substituer leur goût (116) à celui du travail. La raison veut qu'on favorise les amusements des gens dont les occupations sont nuisibles, et qu'on détourne des mêmes amusements ceux dont les occupations sont utiles. Une autre considération générale est qu'il n'est pas bon de laisser à des hommes

(116) Quand on dit *substituer son goût* à un autre, il s'agit généralement du goût qu'on éprouve, et non de celui qu'on inspire. L'expression employée ici est rare et a quelque chose qui étonne.

oisifs et corrompus le choix de leurs amusements, de peur qu'ils ne les imaginent conformes à leurs inclinations vicieuses, et ne deviennent aussi malfaisants dans leurs plaisirs que dans leurs affaires. Mais laissez un peuple simple et laborieux se délasser de ses travaux quand et comme il lui plaît ; jamais il n'est à craindre qu'il abuse de cette liberté, et l'on ne doit point se tourmenter à lui chercher des divertissements agréables : car, comme il faut peu d'apprêts aux mets que l'abstinence et la faim assaisonnent, il n'en faut pas non plus beaucoup aux plaisirs de gens épuisés de fatigue, pour qui le repos seul en est un très doux. Dans une grande ville, pleine de gens intrigants, désœuvrés, sans religion, sans principes, dont l'imagination, dépravée par l'oisiveté, la fainéantise, par l'amour du plaisir et par de grands besoins, n'engendre que des monstres et n'inspire que des forfaits; dans une grande ville où les mœurs et l'honneur ne sont rien, parce que chacun, dérobant aisément sa conduite aux yeux du public, ne se montre que par son crédit et n'est estimé que par ses richesses, la police ne saurait trop multiplier les plaisirs permis, ni trop s'appliquer à les rendre agréables, pour ôter aux particuliers la tentation d'en chercher de plus dangereux. Comme les empêcher de s'occuper c'est les empêcher de mal faire, deux heures par jour dérobées à l'activité du vice sauvent la douzième partie (117) des crimes qui se commettraient; et tout ce que les spectacles vus ou à voir causent d'entretiens dans les cafés et autres refuges des fainéants et fripons du pays, est encore autant de gagné pour les pères de famille, soit sur l'honneur de leurs filles ou de leurs femmes, soit sur leur bourse ou sur celle de leurs fils.

90. — Mais dans les petites villes, dans les lieux

(117) Raisonnement bizarre, il faut l'avouer, avec son apparence de rigueur mathématique.

moins peuplés où les particuliers, toujours sous les yeux du public, sont censeurs nés les uns des autres, et où la police a sur tous une inspection facile, il faut suivre des maximes toutes contraires. S'il y a de l'industrie, des arts, des manufactures, on doit se garder d'offrir des distractions relâchantes à l'âpre intérêt qui fait ses plaisirs de ses soins, et enrichit le prince de l'avarice des sujets. Si le pays, sans commerce, nourrit les habitants dans l'inaction, loin de fomenter en eux l'oisiveté à laquelle une vie simple et facile ne les porte déjà que trop, il faut la leur rendre insupportable en les contraignant, à force d'ennui (118), d'employer utilement un temps dont ils ne sauraient abuser. Je vois qu'à Paris, où l'on juge de tout sur les apparences, parce qu'on n'a le loisir de rien examiner, on croit, à l'air de désœuvrement et de langueur dont frappent au premier coup d'œil la plupart des villes de provinces, que les habitants plongés dans une stupide inaction n'y font que végéter, ou tracasser et se brouiller (119) ensemble. C'est une erreur dont on reviendrait aisément, si l'on songeait que la plupart des gens de lettres qui brillent à Paris, la plupart des découvertes utiles et des inventions nouvelles, y viennent de ces provinces si méprisées. Restez quelque temps dans une petite ville, où vous aurez cru d'abord ne trouver que des automates : non seulement vous y verrez bientôt des gens beaucoup plus sensés que vos singes des grandes villes, mais vous manquerez rarement d'y dé-

(118) L'auteur adoucira plus tard cette théorie ; il reconnaîtra, § 212, la légitimité et la nécessité des amusements pour un peuple. C'est heureux, car en ce moment tout son raisonnement consistait à dire que les honnêtes gens et les travailleurs doivent être condamnés à s'ennuyer toujours, tandis qu'il faut distraire les fainéants et les fripons au lieu de chercher à les guérir.

(119) C'est bien ce que dit La Bruyère (*De la société et de la conversation*). « Il y a une chose que l'on n'a point vue sous le ciel, et que, selon toutes les apparences, on ne verra jamais : c'est une petite ville qui n'est divisée en aucuns partis, où les familles sont unies, et où les cousins se voient avec confiance, etc.... » L'opinion de La Bruyère a peut-être plus de partisans que celle de Rousseau.

couvrir dans l'obscurité quelque homme ingénieux qui vous surprendra par ses talents, par ses ouvrages, que vous surprendrez encore plus en les admirant, et qui, vous montrant des prodiges de travail, de patience et d'industrie, croira ne vous montrer que des choses communes à Paris. Telle est la simplicité du vrai génie : il n'est ni intrigant ni actif ; il ignore le chemin des honneurs et de la fortune, et ne songe point à le chercher ; il ne se compare à personne ; toutes ses ressources sont en lui seul ; insensible aux outrages, et peu sensible aux louanges, s'il se connaît, il ne s'assigne point sa place, et jouit de lui-même sans s'apprécier.

91. — Dans une petite ville on trouve, proportion gardée, moins d'activité sans doute que dans une capitale, parce que les passions sont moins vives et les besoins moins pressants ; mais plus d'esprits originaux, plus d'industrie inventive, plus de choses vraiment neuves, parce qu'on y est moins imitateur, qu'ayant peu de modèles, chacun tire plus de lui-même, et met plus du sien dans tout ce qu'il fait ; parce que l'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'élabore et fermente mieux dans la tranquille solitude ; parce qu'en voyant moins, on examine davantage ; enfin parce que, moins pressé du temps, on a plus le loisir d'étendre et digérer ses idées.

92. — Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse aux environs de Neuchâtel (120) un spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre. Une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent ; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitants de cette montagne le recueillement de la retraite et les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs

(120) Voir la note 125, page 186

de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent avec tout le soin possible des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature. L'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement, avec sa nombreuse famille, dans sa jolie et propre maison de bois* qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusants, qui chassent l'ennui de son asile et ajoutent à son bien-être. Jamais menuisier, serrurier, vitrier, tourneur de profession n'entra dans le pays; tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui; dans la multitude de meubles commodes et même élégants qui composent leur ménage et parent leur logement, on n'en voit pas un qui n'ait été fait de la main du maître. Il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instruments divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même parviennent jusqu'à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font aussi de fer, ils font même des montres; et, ce qui paraît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même.

93. — Ce n'est pas tout: ils ont des livres utiles et

* Je crois entendre un bel esprit de Paris se récrier, pourvu qu'il ne lise pas lui-même, à cet endroit comme à bien d'autres, et démontrer doctement aux dames (car c'est surtout aux dames que ces messieurs démontrent), qu'il est impossible qu'une maison de bois soit chaude. Grossier mensonge! Erreur de physique! ah! pauvre auteur! Quant à moi, je crois la démonstration sans réplique. Tout ce que je sais, c'est que les Suisses passent chaudement leur hiver au milieu des neiges dans des maisons de bois.

sont passablement instruits; ils raisonnent sensément de toutes choses, et de plusieurs avec esprit*. Ils font des siphons, des aimants, des lunettes, des pompes, des baromètres, des chambres noires; leurs tapisseries (121) sont des multitudes d'instruments de toute espèce; vous prendriez le poêle (122) d'un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale. Tous savent un peu dessiner, peindre, chiffrer; la plupart jouent de la flûte, plusieurs ont un peu de musique et chantent juste. Ces arts ne leur sont point enseignés par des maîtres, mais leur passent pour ainsi dire par tradition. De ceux que j'ai vus savoir la musique, l'un me disait l'avoir apprise de son père, un autre de sa tante, un autre de son cousin, quelques-uns croyaient l'avoir toujours sue. Un de leurs plus fréquents amusements est de chanter avec leurs femmes et leurs enfants les psaumes à quatre parties; et l'on est tout étonné d'entendre sortir de ces cabanes champêtres l'harmonie forte et mâle de Goudimel (123), depuis si longtemps oubliée de nos savants artistes.

94.—Je ne pouvais non plus me lasser de parcourir

* Je puis citer en exemple un homme de mérite, bien connu dans Paris, et plus d'une fois honoré des suffrages de l'Académie des sciences. C'est M. Rivaz, célèbre Valaisan. Je sais bien qu'il n'a pas beaucoup d'égaux parmi ses compatriotes; mais enfin c'est en vivant comme eux qu'il apprit à les surpasser (1759).

(121) C'est-à-dire ce qui orne et recouvre les parois de leurs chambres. *Tapisserie* s'emploie encore dans le même sens pour désigner les papiers peints.

(122) C'est le nom donné dans certains pays à la chambre où est le poêle. « Je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées. (Descartes, *Discours de la Méthode*, II, 1.)

(123) Claude Goudimel, né en Franche-Comté vers 1510, tué à Lyon en 1572, lors des massacres qui suivirent la Saint-Barthélemy: il mit en musique les psaumes traduits par Marot et Théodore de Bèze. C'est un chant à quatre parties, à peu près oublié maintenant en France, mais dont la tradition s'est conservée dans la Suisse romande. (Voir Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, (2 vol. 1878, Imprimerie nationale).

ces charmantes demeures (124), que les habitants de m'y témoigner la plus franche hospitalité. Malheureusement j'étais jeune : ma curiosité n'était que celle d'un enfant, et je songeais plus à m'amuser qu'à m'instruire. Depuis trente ans (125), le peu d'observations que je fis se sont effacées de ma mémoire. Je me souviens seulement que j'admirais sans cesse en ces hommes singuliers un mélange étonnant de finesse et de simplicité qu'on croirait presque incompatibles, et que je n'ai plus observé nulle part. Du reste, je n'ai rien retenu de leurs mœurs, de leur société, de leurs caractères. Aujourd'hui que j'y porterais d'autres yeux, faut-il ne revoir plus cet heureux pays (126)? hélas! il est sur la route du mien!

95. — Après cette légère idée, supposons qu'au sommet de la montagne dont je viens de parler, au centre des habitations, on établisse un spectacle fixe et peu coûteux, sous prétexte, par exemple, d'offrir une honnête récréation à des gens continuellement occupés, et en état de supporter cette petite dépense ; supposons encore qu'ils prennent du goût pour ce même spectacle, et cherchons ce qui doit résulter de son établissement.

96. — Je vois d'abord que, leurs travaux cessant

(124) M. Sayous (*Le* XVIII*e siècle à l'étranger*, tome I, p. 261, note) rattache à ce développement une jolie anecdote. « Métastase, ravi de la description des mœurs de ce peuple simple, disait naïvement à Deleyre : Eh ! comment ne va-t-il pas demeurer avec eux? *Lettre de Deleyre à Rousseau*, 14 juillet 1759. Manuscrits de la Bibliothèque publique de Neuchâtel.

(125) Il n'y avait pas précisément trente ans mais vingt-sept, que Rousseau avait visité Neuchâtel et ses environs. Il dit dans ses *Confessions*, livre IV, y avoir passé l'hiver de 1732, après avoir vainement essayé de gagner sa vie à Lausanne comme musicien. Mais cette date est inexacte et doit être avancée d'une année. M. Eugène Ritter, dans ses savantes études sur Rousseau, l'a prouvé d'après les archives de Fribourg et de Berne. C'est au mois d'avril 1731 que le passage du faux archimandrite, qui avait fait de Rousseau sa dupe et son complice, est attesté par des documents officiels. (Conseil de Fribourg des 16 et 20 avril, Conseil de Berne du 25 avril 1731.)

(126) Rousseau allait au contraire bientôt revoir ce pays, mais sans y être plus heureux qu'ailleurs. En 1762, après la publication de l'*Emile*, décrété de prise de corps à Paris, puis à Genève, chassé des États de Berne, il se réfugia à Motiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, et y séjourna jusqu'au mois de septembre 1765. C'est là qu'il devait écrire les *Lettres de la Montagne*.

d'être leurs amusements, aussitôt qu'ils en auront un autre, celui-ci les dégoûtera des premiers; le zèle ne fournira plus tant de loisir, ni les mêmes inventions. D'ailleurs il y aura chaque jour un temps réel de perdu pour ceux qui assisteront au spectacle; et l'on ne se remet pas à l'ouvrage l'esprit rempli de ce qu'on vient de voir, on en parle ou l'on y songe. Par conséquent relâchement de travail : premier préjudice.

97. — Quelque peu qu'on paye à la porte, on paye enfin; c'est toujours une dépense qu'on ne faisait pas. Il en coûte pour soi, pour sa femme, pour ses enfants quand on les y mène, et il les y faut mener quelquefois. De plus, un ouvrier ne va point dans une assemblée se montrer en habit de travail : il faut prendre plus souvent ses habits des dimanches, changer de linge plus souvent, se poudrer, se raser; tout cela coûte du temps et de l'argent. Augmentation de dépense : deuxième préjudice.

98. — Un travail moins assidu et une dépense plus forte exigent un dédommagement. On le trouvera sur le prix des ouvrages qu'on sera forcé de renchérir. Plusieurs marchands, rebutés de cette augmentation, quitteront les *Montagnons* * et se pourvoiront chez les autres Suisses leurs voisins, qui, sans être moins industrieux, n'auront point de spectacles, et n'augmenteront point leurs prix. Diminution de débit : troisième préjudice.

99. — Dans les mauvais temps, les chemins ne sont pas praticables; et comme il faudra toujours dans ces temps là que la troupe vive, elle n'interrompra pas ses représentations. On ne pourra donc éviter de rendre le spectacle abordable en tout temps. L'hiver, il faudra faire des chemins dans la neige, peut-être les paver; et Dieu veuille qu'on n'y mette pas des lanternes! Voilà des dépenses publiques, par conséquent des con-

* C'est le nom qu'on donne dans le pays aux habitants de cette montagne.

tributions de la part des particuliers. Établissement d'impôts : quatrième préjudice.

100. — Les femmes des Montagnons allant, d'abord pour voir, et ensuite pour être vues (127), voudront être parées; elles voudront l'être avec distinction. La femme de M. le Justicier ([a]) ne voudra pas se montrer au spectacle mise comme celle du maître d'école ; la femme du maître d'école s'efforcera de se mettre comme celle du Justicier. De là naîtra bientôt une émulation de parure qui ruinera les maris, les gagnera peut-être, et trouvera sans cesse mille nouveaux moyens d'éluder les lois somptuaires. Introduction du luxe : cinquième préjudice.

101. — Tout le reste est facile à concevoir. Sans mettre en ligne de compte les autres inconvénients dont j'ai parlé, ou dont je parlerai dans la suite, sans avoir égard à l'espèce du spectacle et à ses effets moraux, je m'en tiens uniquement à ce qui regarde le travail et le gain, et je crois montrer par une conséquence évidente comment un peuple aisé, mais qui doit son bien-être à son industrie, changeant la réalité contre l'apparence, se ruine à l'instant qu'il veut briller.

102. — Au reste, il ne faut point se récrier contre la chimère de ma supposition ; je ne la donne que pour telle, et ne veux que rendre sensibles du plus au moins ses suites inévitables. Otez quelques circonstances, vous retrouverez ailleurs d'autres *montagnons*, et *mutatis mutandis*, l'exemple a son application.

103. — Ainsi, quand il serait vrai que les spectacles ne sont pas mauvais en eux-mêmes, on aurait toujours à chercher s'ils ne le deviendraient point à l'égard du

a) Les éditions antérieures à 1781 donnent M. le Châtelain au lieu de M. le Justicier.

(127) *Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ.*
(Ovid, *Art. Amat.* I, 99.)

peuple auquel on les destine. En certains lieux, ils seront utiles pour attirer les étrangers, pour augmenter la circulation des espèces, pour exciter les artistes, pour varier les modes, pour occuper les gens trop riches ou aspirant à l'être, pour les rendre moins malfaisants, pour distraire le peuple de ses misères, pour lui faire oublier ses chefs en voyant ses baladins, pour maintenir et perfectionner le goût quand l'honnêteté est perdue, pour couvrir d'un vernis de procédés la laideur du vice, pour empêcher, en un mot, que les mauvaises mœurs ne dégénèrent en brigandage. En d'autres lieux, ils ne serviraient qu'à détruire l'amour du travail, à décourager l'industrie, à ruiner les particuliers, à leur inspirer le goût de l'oisiveté, à leur faire chercher les moyens de subsister sans rien faire, à rendre un peuple inactif et lâche, à l'empêcher de voir les objets publics et particuliers dont il doit s'occuper, à tourner la sagesse en ridicule, à substituer un jargon de théâtre à la pratique des vertus, à mettre toute la morale en métaphysique, à travestir les citoyens en beaux esprits, les mères de famille en petites maîtresses, et les filles en amoureuses de comédie. L'effet général sera le même sur tous les hommes ; mais les hommes ainsi changés conviendront plus ou moins à leur pays. En devenant égaux, les mauvais gagneront, les bons perdront encore davantage; tous contracteront un caractère de mollesse, un esprit d'inaction qui ôtera aux uns de grandes vertus, et préservera les autres de méditer de grands crimes.

104. — De ces nouvelles réflexions il résulte une conséquence directement contraire à celle que je tirais des premières, savoir que, quand le peuple est corrompu, les spectacles lui sont bons, et mauvais quand il est bon lui-même. Il semblerait donc que ces deux effets contraires devraient s'entre-détruire, et les spectacles rester indifférents à tous ; mais il y a cette différence.

que l'effet qui renforce le bien et le mal, étant tiré de l'esprit des pièces, est sujet comme elles à mille modifications qui le réduisent presque à rien; au lieu que celui qui change le bien en mal et le mal en bien, résultant de l'existence même du spectacle, est un effet constant, réel, qui revient tous les jours et doit l'emporter à la fin.

105. — Il suit de là que, pour juger s'il est à propos ou non d'établir un théâtre en quelque ville, il faut premièrement savoir si les mœurs y sont bonnes ou mauvaises, question sur laquelle il ne m'appartient peut-être pas de prononcer par rapport à nous. Quoi qu'il en soit, tout ce que je puis accorder là-dessus, c'est qu'il est vrai que la comédie ne nous fera point de mal, si plus rien ne nous en peut faire.

106. — Pour prévenir les inconvénients qui peuvent naître de l'exemple des comédiens, vous voudriez qu'on les forçât d'être honnêtes gens. Par ce moyen, dites-vous, on aurait à la fois des spectacles et des mœurs, et l'on réunirait les avantages des uns et des autres. Des spectacles et des mœurs! Voilà qui formerait vraiment un spectacle à voir, d'autant plus que ce serait la première fois. Mais quels sont les moyens que vous nous indiquez pour contenir les comédiens? Des lois sévères et bien exécutées. C'est au moins avouer qu'ils ont besoin d'être contenus, et que les moyens n'en sont pas faciles. Des lois sévères! La première est de n'en point souffrir. Si nous enfreignons celle-là, que deviendra la sévérité des autres? Des lois bien exécutées! Il s'agit de savoir si cela se peut : car la force des lois a sa mesure, celle des vices qu'elles répriment a aussi la sienne. Ce n'est qu'après avoir comparé ces deux quantités et trouvé que la première surpasse l'autre, qu'on peut s'assurer de l'exécution des lois. La connaissance de ces rapports fait la véritable science du législateur : car, s'il ne s'agissait que de publier

édit sur édit, règlement sur règlement, pour remédier aux abus à mesure qu'ils naissent, on dirait sans doute de fort belles choses, mais qui pour la plupart resteraient sans effet, et serviraient d'indications de ce qu'il faudrait faire, plutôt que de moyens pour l'exécuter. Dans le fond, l'institution des lois n'est pas une chose si merveilleuse, qu'avec du bon sens et de l'équité tout homme ne pût très bien trouver de lui-même celles qui, bien observées, seraient les plus utiles à la société. Où est le plus petit écolier de droit qui ne dressera pas un code d'une morale aussi pure que celle des lois de Platon? Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. C'est d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il est fait et aux choses sur lesquelles on y statue, que son exécution s'ensuive du seul concours de ces convenances; c'est d'imposer au peuple, à l'exemple de Solon, moins les meilleures lois en elles-mêmes, que les meilleures qu'il puisse comporter dans la situation donnée. Autrement, il vaut encore mieux laisser subsister les désordres, que de les prévenir ou d'y pourvoir par des lois qui ne seront point observées : car sans remédier au mal, c'est encore avilir les lois.

107. — Une autre observation non moins importante, est que les choses de mœurs et de justice universelle ne se règlent pas, comme celles de justice particulière et de droit rigoureux, par des édits et par des lois; ou si quelquefois les lois influent sur les mœurs, c'est quand elles en tirent leur force. Alors elles leur rendent cette même force par une sorte de réaction bien connue des vrais politiques. La première fonction des éphores de Sparte (128), en entrant en charge, était une proclamation publique par laquelle ils enjoignaient aux

(128) Plutarque. *De sera numinis vindicta*, 5. Mais Rousseau défigure sa pensée, il y a simplement dans le grec πείθεσθαι τοῖς νόμοις.

Saw based upon Public Opinion —

citoyens non pas d'observer les lois, mais de les aimer, afin que l'observation ne leur en fût point dure. Cette proclamation, qui n'était pas un vain formulaire, montre parfaitement l'effet de l'institution de Sparte, par laquelle les lois et les mœurs, intimement unies dans les cœurs des citoyens, n'y faisaient pour ainsi dire qu'un même corps. Mais ne nous flattons pas de voir Sparte renaître au sein du commerce et de l'amour du gain. Si nous avions les mêmes maximes, on pourrait établir à Genève un spectacle sans aucun risque : car jamais citoyen ni bourgeois (129) n'y mettrait le pied.

108. — Par où le gouvernement peut-il donc avoir prise sur les mœurs? Je réponds que c'est par l'opinion publique. Si nos habitudes naissent de nos propres sentiments dans la retraite, elles naissent de l'opinion d'autrui dans la société. Quand on ne vit pas en soi, mais dans les autres, ce sont leurs jugements qui règlent tout; rien ne paraît bon ni désirable aux particuliers que ce que le public a jugé tel, et le seul bonheur que la plupart des hommes connaissent est d'être estimés heureux.

109. — Quant au choix des instruments propres à diriger l'opinion publique, c'est une autre question qu'il serait superflu de résoudre pour vous, et que ce n'est pas ici le lieu de résoudre pour la multitude. Je me contenterai de montrer par un exemple sensible que ces instruments ne sont ni des lois ni des peines, ni nulle espèce de moyens coactifs. Cet exemple est sous vos yeux : je le tire de votre patrie, c'est celui du tri-

(129) Ces mots désignaient alors à Genève deux classes distinctes. Les *citoyens*, fils de bourgeois et nés dans la ville, qui seuls pouvaient parvenir à la magistrature, et les *bourgeois*, fils de bourgeois ou de citoyens nés en pays étranger, ou étrangers ayant acquis le droit de bourgeoisie. Au dessous de ces deux classes il y avait encore les *habitants*, ou étrangers domiciliés, et les *natifs*, fils des habitants. (V d'Alembert, article Genève).

bunal des maréchaux de France, établis juges suprêmes du point d'honneur (130).

110. — De quoi s'agissait-il dans cette institution? De changer l'opinion publique sur les duels, sur la réparation des offenses, et sur les occasions où un brave homme est obligé, sous peine d'infamie, de tirer raison d'un affront l'épée à la main. Il s'ensuit de là :

111. — Premièrement, que la force n'ayant aucun pouvoir sur les esprits, il fallait écarter avec le plus grand soin tout vestige de violence du tribunal établi pour opérer ce changement. Ce mot même de *tribunal* était mal imaginé : j'aimerais mieux celui de *Cour d'honneur*. Ses seules armes devaient être l'honneur et l'infamie : jamais de récompense utile, jamais de punition corporelle, point de prison, point d'arrêts, point de gardes armés. Simplement un appariteur qui aurait fait ses citations en touchant l'accusé d'une baguette blanche, sans qu'il s'ensuivît aucune autre contrainte pour le faire comparaître. Il est vrai que ne pas comparaître au terme fixé par-devant les juges de l'honneur, c'était s'en confesser dépourvu, c'était se condamner soi-même. De là résultait naturellement note d'infamie, dégradation de noblesse, incapacité de servir le roi dans ses tribunaux, dans ses armées, et autres punitions de ce genre qui tiennent immédiatement à l'opinion, ou en sont un effet nécessaire.

112. — Il s'ensuit, en second lieu, que, pour déraciner le préjugé public, il fallait des juges d'une grande autorité sur la matière en question; et quant à ce point

(130) Ce tribunal, établi en 1643, avait été maintenu par l'édit de 1657, qui fixa la jurisprudence en fait de duels. Les maréchaux de France, présidés par leur doyen, étaient institués juges souverains du point d'honneur entre gentilshommes et officiers d'armée. Quiconque était témoin d'une querelle, d'une provocation, devait leur en donner avis pour leur permettre d'en prévenir les suites. Ils envoyaient des gardes, dits gardes de la Connétablie, aux deux adversaires, pour empêcher toute rencontre, et les faisaient ensuite comparaître afin de terminer l'affaire par un acte de réconciliation.

l'instituteur entra parfaitement dans l'esprit de l'établissement : car, dans une nation toute guerrière, qui peut mieux juger des justes occasions de montrer son courage et de celles où l'honneur offensé demande satisfaction, que d'anciens militaires chargés de titres d'honneur, qui ont blanchi sous les lauriers, et prouvé cent fois, au prix de leur sang, qu'ils n'ignorent pas quand l'honneur veut qu'on en répande?

113. — Il suit, en troisième lieu, que rien n'étant plus indépendant du pouvoir suprême que le jugement du public, le souverain devait se garder sur toutes choses (131) de mêler ses décisions arbitraires parmi des arrêts faits pour représenter ce jugement, et qui plus est, pour le déterminer. Il devait s'efforcer, au contraire, de mettre la cour d'honneur au-dessus de lui, comme soumis lui-même à ses décrets respectables. Il ne fallait donc pas commencer par condamner à mort tous les duellistes indistinctement, ce qui était mettre d'emblée une opposition choquante entre l'honneur et la loi, car la loi même ne peut obliger personne à se déshonorer. Si tout le peuple a jugé qu'un homme est poltron, le roi, malgré toute sa puissance, aura beau le déclarer brave, personne n'en croira rien; et cet homme, passant alors pour un poltron qui veut être honoré par force, n'en sera que plus méprisé. Quant à ce que disent les édits, que c'est offenser Dieu de se battre, c'est un avis fort pieux sans doute; mais la loi civile n'est point juge des péchés, et toutes les fois que l'autorité souveraine voudra s'interposer dans les conflits de l'honneur et de la religion, elle sera compromise des deux côtés. Les mêmes édits ne raisonnent pas mieux quand ils

(131) Surtout, par-dessus tout. Le singulier est plus usité.

... prends, et sur toute chose
Observe exactement la loi que je t'impose.
(Corneille, *Cinna*, V. 1)

disent qu'au lieu de se battre il faut s'adresser aux maréchaux : condamner ainsi le combat sans distinction, sans réserve, c'est commencer par juger soi-même ce qu'on renvoie à leur jugement. On sait bien qu'il ne leur est pas permis d'accorder le duel, même quand l'honneur outragé n'a plus d'autres ressources; et, selon les préjugés du monde, il y a beaucoup de semblables cas : car quant aux satisfactions cérémonieuses dont on a voulu payer l'offensé, ce sont de véritables jeux d'enfants.

114. — Qu'un homme ait le droit d'accepter une réparation pour lui-même et de pardonner à son ennemi, en ménageant cette maxime avec art, on la peut substituer insensiblement au féroce préjugé qu'elle attaque; mais il n'en est pas de même quand l'honneur des gens auxquels le nôtre est lié se trouve attaqué; dès lors il n'y a plus d'accommodement possible. Si mon père a reçu un soufflet, si ma sœur, ma femme, ou ma maîtresse est insultée, conserverai-je mon honneur en faisant bon marché du leur? Il n'y a ni maréchaux, ni satisfaction qui suffisent, il faut que je les venge ou que je me déshonore; les édits ne me laissent que le choix du supplice ou de l'infamie. Pour citer un exemple qui se rapporte à mon sujet, n'est-ce pas un concert bien entendu entre l'esprit de la scène et celui des lois, qu'on aille applaudir au théâtre ce même Cid qu'on irait voir pendre à la Grève (132)?

115. — Ainsi l'on a beau faire; ni la raison, ni la vertu, ni les lois ne vaincront l'opinion publique, tant qu'on ne trouvera pas l'art de la changer. Encore une fois, cet art ne tient point à la violence. Les moyens

(132) L'édit de 1679, aussi sévère que ceux qu'avait jadis inspirés Richelieu, frappait de mort non seulement les deux principaux acteurs d'un duel, mais encore les seconds et les tiers, avec confiscation de tout ou partie de leurs biens. Ajoutons cependant que l'auteur force ici l'expression ; on sait que la pendaison était le supplice des roturiers, les gentilshommes avaient la tête tranchée.

établis ne serviraient, s'ils étaient pratiqués, qu'à punir les braves gens et sauver les lâches; mais heureusement ils sont trop absurdes pour pouvoir être employés, et n'ont servi qu'à faire changer de nom aux duels. Comment fallait-il donc s'y prendre? Il fallait, ce me semble, soumettre absolument les combats particuliers à la jurisdiction (133) des maréchaux, soit pour les juger, soit pour les prévenir, soit même pour les permettre. Non seulement il fallait leur laisser le droit d'accorder le champ quand ils le jugeraient à propos; mais il était important qu'ils usassent quelquefois de ce droit, ne fût-ce que pour ôter au public une idée assez difficile à détruire et qui seule annule toute leur autorité, savoir que, dans les affaires qui passent par-devant eux, ils jugent moins sur leur propre sentiment que sur la volonté du prince. Alors il n'y avait point de honte à leur demander le combat dans une occasion nécessaire; il n'y en avait pas même à s'en abstenir quand les raisons de l'accorder n'étaient pas jugées suffisantes, mais il y en aura toujours à leur dire : je suis offensé, faites en sorte que je sois dispensé de me battre.

116. — Par ce moyen, tous les appels secrets seraient infailliblement tombés dans le décri, quand, l'honneur offensé pouvant se défendre et le courage se montrer au champ d'honneur, on eût très justement suspecté ceux qui se seraient cachés pour se battre, et quand ceux que la cour d'honneur eût jugé (134) s'être mal * battus seraient, en qualité de vils assassins, restés sou-

* Mal, c'est-à-dire non seulement en lâche et avec fraude, mais injustement et sans raison suffisante; ce qui se fût naturellement présumé de toute affaire non portée au tribunal.

(133) Malgré cette différence d'orthographe, la prononciation était la même que maintenant. Déjà au xvii[e] siècle, Menage fait observer que l'*s* ne se prononce pas. (Littré).

(134) Toutes les éditions du xviii[e] siècle donnent *juge* invariable.

mis aux tribunaux criminels. Je conviens que plusieurs duels n'étant jugés qu'après coup, et d'autres même étant solennellement autorisés, il en aurait d'abord coûté la vie à quelques braves gens; mais c'eût été pour la sauver dans la suite à des infinités d'autres, au lieu que du sang qui se verse malgré les édits naît une raison d'en verser davantage.

117. — Que serait-il arrivé dans la suite? A mesure que la cour d'honneur aurait acquis de l'autorité sur l'opinion du peuple par la sagesse et le poids de ses décisions, elle serait devenue peu à peu plus sévère, jusqu'à ce que les occasions légitimes se réduisant tout à fait à rien, le point d'honneur eût changé de principes, et que les duels fussent entièrement abolis. On n'a pas eu tous ces embarras à la vérité, mais aussi l'on a fait un établissement inutile. Si les duels aujourd'hui sont plus rares, ce n'est pas qu'ils soient méprisés ni punis; c'est parce que les mœurs ont changé*; et la preuve que ce changement vient de causes toutes différentes auxquelles le gouvernement n'a point de part, la preuve que l'opinion publique n'a nullement changé sur ce point, c'est qu'après tant de soins mal entendus, tout gentilhomme qui ne tire pas raison d'un affront l'épée à la main n'est pas moins déshonoré qu'auparavant.

118. — Une quatrième conséquence de l'objet du même établissement est que, nul homme ne pouvant

* Autrefois les hommes prenaient querelle au cabaret; on les a dégoûtés de ce plaisir grossier en leur faisant bon marché des autres. Autrefois ils s'égorgeaient pour une maîtresse; en vivant plus familièrement avec les femmes, ils ont trouvé que ce n'était pas la peine de se battre pour elles. L'ivresse et l'amour ôtés, il reste peu d'importants sujets de dispute. Dans le monde on ne se bat plus que pour le jeu. Les militaires ne se battent plus que pour des passe-droits, ou pour n'être pas forcés de quitter le service. Dans ce siècle éclairé chacun sait calculer, à un écu près, ce que valent son honneur et sa vie.

vivre civilement sans honneur, tous les états où l'on porte une épée, depuis le prince jusqu'au soldat, et tous les états même où l'on n'en porte point, doivent ressortir à cette cour d'honneur, les uns pour rendre compte de leur conduite et de leurs actions, les autres de leurs discours et de leurs maximes, tous également sujets à être honorés ou flétris selon la conformité ou l'opposition de leur vie ou de leurs sentiments aux principes de l'honneur établis dans la nation, et réformés insensiblement par le tribunal sur ceux de la justice et de la raison. Borner cette compétence aux nobles et aux militaires, c'est couper les rejetons et laisser la racine : car si le point d'honneur fait agir la noblesse, il fait parler le peuple; les uns ne se battent que parce que les autres les jugent, et pour changer les actions dont l'estime publique est l'objet, il faut auparavant changer les jugements qu'on en porte. Je suis convaincu qu'on ne viendra jamais à bout d'opérer ces changements sans y faire intervenir les femmes mêmes, de qui dépend en grande partie la manière de penser des hommes.

119. — De ce principe il suit encore que le tribunal doit être plus ou moins redouté dans les diverses conditions, à proportion qu'elles ont plus ou moins d'honneur à perdre, selon les idées vulgaires qu'il faut toujours prendre ici pour règles. Si l'établissement est bien fait, les grands et les princes doivent trembler au seul nom de la cour d'honneur. Il aurait fallu qu'en l'instituant on y eût porté tous les démêlés personnels existants (135) alors entre les premiers du royaume; que le tribunal les eût jugés définitivement autant qu'ils pouvaient l'être par les seules lois de l'honneur; que ces jugements eussent été sévères; qu'il y eût eu des cessions

(135) *Existants* est ici considéré comme adjectif, et par suite s'accorde. Il semblerait maintenant plus naturel, à cause du complément qui le suit, d'en faire un participe invariable.

de pas et de rang personnelles et indépendantes du droit des places, des interdictions du port des armes ou de paraître devant la face du prince, ou d'autres punitions semblables, nulles par elles-mêmes, griè-ves (136) par l'opinion, jusqu'à l'infamie inclusivement, qu'on aurait pu regarder comme la peine capitale décernée par la cour d'honneur; que toutes ces peines eussent eu, par le concours de l'autorité suprême, les mêmes effets qu'a naturellement le jugement public quand la force n'annule point ses décisions; que le tribunal n'eût point statué sur des bagatelles, mais qu'il n'eût jamais rien fait à demi; que le roi même y eût été cité, quand il jeta sa canne (137) par la fenêtre, de peur, dit-il, de frapper un gentilhomme *; qu'il eût comparu en accusé avec sa partie; qu'il eût été jugé solennellement, condamné à faire réparation au gentil-homme pour l'affront indirect qu'il lui avait fait; et que le tribunal lui eût en même temps décerné un prix d'honneur pour la modération du monarque dans la colère. Ce prix, qui devait être un signe très simple, mais visible, porté par le roi durant toute sa vie, lui eût été, ce me semble, un ornement plus honorable que ceux de la royauté, et je ne doute pas qu'il ne fût devenu le sujet des chants de plus d'un poète. Il est certain que, quant à l'honneur, les rois eux-mêmes sont soumis plus que personne au jugement du public, et peuvent par conséquent, sans s'abaisser, comparaître au tribunal qui le représente. Louis XIV était digne de faire de ces choses-là, et je crois qu'il les eût faites si quelqu'un les lui eût suggérées.

* M. de Lauzun. Voilà, selon moi, des coups de canne bien noblement appliqués.

(136) Cette forme de l'adjectif grief grièvc, doublet de grave, encore employée par Bossuet (*Instruction aux Ursulines sur le silence*, I.), devenue excessivement rare au XVIIIe siècle a maintenant disparu. Il ne reste plus que l'adverbe *grièvement*.

(137) Saint-Simon, *Mémoires*, édition Chéruel, XX, 44.

120. — Avec toutes ces précautions et d'autres semblables, il est fort douteux qu'on eût réussi, parce qu'une pareille institution est entièrement contraire à l'esprit de la monarchie; mais il est très sûr que pour les avoir négligées, pour avoir voulu mêler la force et les lois dans des matières de préjugés et changer le point d'honneur par la violence, on a compromis l'autorité royale et rendu méprisables des lois qui passaient leur pouvoir.

121. — Cependant en quoi consistait ce préjugé qu'il s'agissait de détruire? Dans l'opinion la plus extravagante (138) et la plus barbare qui jamais entra dans l'esprit humain, savoir que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure ; qu'un homme

(138) Rousseau est revenu plus d'une fois sur cette question. Dans sa *Nouvelle Héloïse*, la lettre 57, adressée par Julie à Saint-Preux pour l'empêcher de se battre, est ce qu'il a écrit de plus complet, de plus éloquent contre le duel. Dans une note de l'*Emile*, livre IV, il examine aussi le cas où un honnête homme, sans provocation aucune, recevrait un soufflet ou un démenti d'un brutal, d'un ivrogne ou d'un brave coquin. Car « l'on ne peut pas plus se préserver d'un pareil accident que de la chute d'une tuile ». Dans ce cas « l'insuffisance des lois lui rend son indépendance... il se doit justice et peut seul se la rendre ». Il n'aura pas l'extravagance d'aller se battre, il se vengera ; et l'auteur laisse assez entendre quelle doit être cette vengeance lorsqu'il dit : « Il ne dépend pas de l'homme le plus ferme d'empêcher qu'on ne l'insulte, mais il dépend de lui d'empêcher qu'on ne se vante longtemps de l'avoir insulté. » Ainsi la rigueur de ses principes lui fait remplacer le duel par l'homicide. Sa lettre à l'abbé M. écrite de Monquin, le 14 mars 1770, raconte comment il fut amené à cette idée. « Le feu roi de Prusse, déjà grand amateur de la discipline militaire, passant en revue un de ses régiments, fut si mécontent de la manœuvre, qu'au lieu d'imiter le noble usage que Louis XIV en colère avait fait de sa canne, il s'oublia jusqu'à frapper de la sienne le major qui commandait. L'officier outragé recule deux pas, porte la main à l'un de ses pistolets, le tire aux pieds du cheval du roi, et de l'autre se casse la tête. Ce trait auquel je ne pense pas sans tressaillir d'admiration, me revint fortement en écrivant l'*Emile*, et j'en fis l'application de moi-même au cas d'un particulier qui en déshonore un autre, mais en modifiant l'acte par la différence des personnages. Vous sentez, Monsieur, qu'autant le major bâtonné est grand et sublime quand, prêt à s'ôter la vie, maître par conséquent de celle de son offenseur et le lui prouvant, il la respecte pourtant en sujet vertueux, s'élève par là même au-dessus de son souverain, et meurt en lui faisant grâce, autant la même clémence vis-à-vis d'un brutal obscur serait inepte : le major employant son premier coup de pistolet n'eût été qu'un forcené, le particulier perdant le sien ne serait qu'un sot. »

Cette anecdote est la contre-partie exacte de celle de Louis XIV. Le roi de Prusse désigné ici est Frédéric-Guillaume Ier, père du grand Frédéric, célèbre en effet par des brutalités qui n'épargnaient pas même sa famille.

n'est plus fourbe, fripon, calomniateur, qu'il est civil, humain, poli, quand il sait se battre; que le mensonge se change en vérité, que le vol devient légitime, la perfidie honnête, l'infidélité louable, sitôt qu'on soutient tout cela le fer à la main; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée; et qu'on n'a jamais tort avec un homme pourvu qu'on le tue. Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaire où la gentillesse se mêle à la cruauté, et où l'on ne tue les gens que par hasard; c'est celle où l'on se bat au premier sang. Au premier sang, grand Dieu! Et qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce? le veux-tu boire? Le moyen de songer à ces horreurs sans émotion? Tels sont les préjugés que les rois de France, armés de toute la force publique, ont vainement attaqués. L'opinion, reine du monde, n'est point soumise au pouvoir des rois; ils sont eux-mêmes ses premiers esclaves.

122.—Je finis cette longue digression, qui malheureusement ne sera pas la dernière; et de cet exemple trop brillant peut-être, *si parva licet componere magnis* (139), je reviens à des applications plus simples. Un des infaillibles effets d'un théâtre établi dans une aussi petite ville que la nôtre sera de changer nos maximes, ou, si l'on veut, nos préjugés et nos opinions publiques; ce qui changera nécessairement nos mœurs contre d'autres meilleures ou pires, je n'en dis rien encore, mais sûrement moins convenables à notre constitution. Je demande, Monsieur, par quelles lois efficaces vous remédierez à cela. Si le gouvernement peut beaucoup sur les mœurs, c'est seulement par son institution primitive : quand une fois il les a déterminées, non seulement il n'a plus le pouvoir de les changer à moins qu'il ne change, il a même bien de la peine à les maintenir contre les accidents inévitables qui les attaquent.

(139) Virgile, *Géorgiques*, IV, 176.

et contre la pente naturelle qui les altère. Les opinions publiques, quoique si difficiles à gouverner, sont pourtant par elles-mêmes très mobiles et changeantes. Le hasard, mille causes fortuites, mille circonstances imprévues font ce que la force et la raison ne sauraient faire; ou plutôt, c'est précisément parce que le hasard les dirige que la force n'y peut rien : comme les dés qui partent de la main, quelque impulsion qu'on leur donne, n'en amènent pas plus aisément le point [a] désiré.

123. — Tout ce que la sagesse humaine peut faire est de prévenir les changements, d'arrêter de loin tout ce qui les amène; mais sitôt qu'on les souffre et qu'on les autorise, on est rarement maître de leurs effets, et l'on ne peut jamais se répondre de l'être. Comment donc préviendrons-nous ceux dont nous aurons volontairement introduit la cause? A l'imitation de l'établissement dont je viens de parler, nous proposerez-vous d'instituer des censeurs? Nous en avons déjà *; et si toute la force de ce tribunal suffit à peine pour nous maintenir tels que nous sommes, quand nous aurons ajouté une nouvelle inclinaison à la pente des mœurs, que fera-t-il pour arrêter ce progrès? Il est clair qu'il n'y pourra plus suffire. La première marque de son impuissance à prévenir les abus de la comédie sera de la laisser établir. Car il est aisé de prévoir que ces deux établissements ne sauraient subsister longtemps ensemble, et que la comédie tournera les censeurs en ridicule, ou que les censeurs feront chasser les comédiens.

124. — Mais il ne s'agit pas seulement ici de l'insuffisance des lois pour réprimer de mauvaises mœurs en laissant subsister leur cause. On trouvera, je le prévois, que,

* Le Consistoire, et la Chambre de la Réforme.

a) Le point qu'on désire, 1758, 1759.

l'esprit rempli des abus qu'engendre nécessairement le théâtre, et de l'impossibilité générale de prévenir ces abus, je ne réponds pas assez précisément à l'expédient proposé, qui est d'avoir des comédiens honnêtes gens, c'est-à-dire de les rendre tels. Au fond, cette discussion particulière n'est plus fort nécessaire : tout ce que j'ai dit jusqu'ici des effets de la comédie, étant indépendant des mœurs des comédiens, n'en aurait pas moins lieu quand ils auraient bien profité des leçons que vous nous exhortez à leur donner, et qu'ils deviendraient par nos soins autant de modèles de vertu. Cependant, par égard au sentiment de ceux de mes compatriotes qui ne voient d'autre danger dans la comédie que le mauvais exemple des comédiens, je veux bien rechercher encore si, même dans leur supposition, cet expédient est praticable avec quelque espoir de succès, et s'il doit suffire pour les tranquilliser.

125. — En commençant par observer les faits avant de raisonner sur les causes, je vois en général que l'état de comédien est un état de licence et de mauvaises mœurs; que les hommes y sont livrés au désordre; que les femmes y mènent une vie scandaleuse; que les uns et les autres, avares et prodigues tout à la fois, toujours accablés de dettes et toujours versant l'argent à pleines mains, sont aussi peu retenus sur leurs dissipations que peu scrupuleux sur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que par tout pays leur profession est déshonorante, que ceux qui l'exercent, excommuniés ou non, sont partout méprisés *, et qu'à Paris même,

* Si les Anglais ont inhumé la célèbre Oldfield à côté de leurs rois, ce n'était pas son métier, mais son talent qu'ils voulaient honorer. Chez eux les grands talents anoblissent dans les moindres états; les petits avilissent dans les plus illustres. Et quant à la profession des comédiens, les mauvais et les médiocres sont méprisés à Londres autant ou plus que partout ailleurs.

où ils ont plus de considération et une meilleure conduite que partout ailleurs, un bourgeois craindrait de fréquenter ces mêmes comédiens qu'on voit tous les jours à la table des grands. Une troisième observation non moins importante est que ce dédain est plus fort partout où les mœurs sont plus pures, et qu'il y a des pays d'innocence et de simplicité où le métier de comédien est presque en horreur. Voilà des faits incontestables. Vous me direz qu'il n'en résulte que des préjugés. J'en conviens : mais ces préjugés étant universels, il faut leur chercher une cause universelle, et je ne vois pas qu'on la puisse trouver ailleurs que dans la profession même à laquelle ils se rapportent. A cela vous répondez que les comédiens ne se rendent méprisables que parce qu'on les méprise ; mais pourquoi les eût-on méprisés s'ils n'eussent été méprisables? Pourquoi penserait-on plus mal de leur état que des autres, s'il n'avait rien qui l'en distinguât? Voilà ce qu'il faudrait examiner peut-être, avant de les justifier aux dépens du public.

126. — Je pourrais imputer ces préjugés aux déclamations des prêtres, si je ne les trouvais établis chez les Romains avant la naissance du christianisme, et non seulement courant vaguement dans l'esprit du peuple, mais autorisés par des lois expresses qui déclaraient les acteurs infâmes, leur ôtaient le titre et les droits de citoyens romains, et mettaient les actrices au rang des prostituées. Ici toute autre raison manque, hors celle qui se tire de la nature de la chose. Les prêtres païens et les dévots, plus favorables que contraires à des spectacles qui faisaient partie des jeux consacrés à la religion*, n'avaient aucun intérêt à les décrier, et

* Tite-Live dit (vii, 2) que les jeux scéniques furent introduits à Rome l'an 390, à l'occasion d'une peste qu'il s'agissait d'y faire cesser. Aujourd'hui l'on fermerait les théâtres pour le même sujet, et sûrement cela serait plus raisonnable.

ne les décriaient pas en effet. Cependant on pouvait dès lors se récrier, comme vous faites, sur l'inconséquence de déshonorer des gens qu'on protège, qu'on paye, qu'on pensionne; ce qui, à vrai dire, ne me paraît pas si étrange qu'à vous : car il est à propos quelquefois que l'État encourage et protège des professions déshonorantes mais utiles, sans que ceux qui les exercent en doivent être plus considérés pour cela.

127.— J'ai lu quelque part que ces flétrissures étaient moins imposées à de vrais comédiens qu'à des histrions et farceurs qui souillaient leurs jeux d'indécence et d'obscénités; mais cette distinction est insoutenable; car les mots de comédien et d'histrion étaient parfaitement synonymes, et n'avaient d'autre différence, sinon que l'un était grec et l'autre étrusque. Cicéron, dans le livre de l'Orateur (140), appelle histrions les deux plus grands acteurs qu'ait jamais eu (141) Rome, Esope et Roscius; dans son plaidoyer pour ce dernier, il plaint un si honnête homme d'exercer un métier si peu honnête (142). Loin de distinguer entre les comédiens, histrions et farceurs, ni entre les acteurs des tragédies et ceux des comédies, la loi couvre indistinctement du même opprobre tous ceux qui montent sur le théâtre. *Quisquis in scenam prodierit, ait prætor, infamis est* (143). Il est vrai seulement que cet opprobre tombait moins sur la représentation même, que sur l'état où on

(140) *De Oratore*, I, 61.

(141) Invariable dans les anciennes éditions. (Voir note 134, p. 196.)

(142) Rien de pareil ne se lit dans le *Pro Q. Roscio*. Cicéron y fait, chap. VI, un magnifique éloge du caractère de son client, sans aucune allusion défavorable à sa profession.

C'est dans le *Pro Quintio*, c. 25, que se trouverait plutôt cette pensée, très exagérée d'abord par Rousseau. *Etenim quum artifex ejusmodi sit, ut solus dignus videatur esse qui in scena spectetur, tum vir ejusmodi est, ut solus dignus videatur qui eo non accedat.*

(143) On lit dans le *Digeste*, liv. III, chap. II. (*De his qui notantur infamia*) :

« *Infamia notatur... qui artis ludicræ pronuntiandive causa in scenam prodierit.* »

en faisait métier, puisque la jeunesse de Rome représentait publiquement, à la fin des grandes pièces, des Atellanes ou Exodes sans déshonneur. A cela près, on voit dans mille endroits que tous les comédiens indifféremment étaient esclaves, et traités comme tels quand le public n'était pas content d'eux.

128. — Je ne sache qu'un seul peuple qui n'ait pas eu là-dessus les maximes de tous les autres, ce sont les Grecs. Il est certain que chez eux la profession du théâtre était si peu déshonnête, que la Grèce fournit des exemples d'acteurs chargés de certaines fonctions publiques, soit dans l'État, soit en ambassades (144). Mais on pourrait trouver aisément les raisons de cette exception. 1° la tragédie ayant été inventée chez les Grecs aussi bien que la comédie, ils ne pouvaient jeter d'avance une impression de mépris sur un état dont on ne connaissait pas encore les effets ; et quand on commença de les connaître, l'opinion publique avait déjà pris son pli ; 2° comme la tragédie avait quelque chose de sacré dans son origine, d'abord ses acteurs furent plutôt regardés comme des prêtres que comme des baladins ; 3° tous les sujets des pièces n'étant tirés que des antiquités nationales dont les Grecs étaient idolâtres, ils voyaient dans ces mêmes acteurs moins des gens qui jouaient des fables, que des citoyens instruits qui représentaient aux yeux de leurs compatriotes l'histoire de leur pays ; 4° ce peuple, enthousiaste de sa liberté jusqu'à croire que les Grecs étaient les seuls hommes libres par nature *, se rappelait avec un vif sentiment de plaisir ses anciens malheurs et les crimes de ses maîtres. Ces grands tableaux l'instruisaient sans cesse,

* Iphigénie le dit en termes exprès dans la tragédie d'Euripide qui porte le nom de cette princesse (1781).

(144) Eschine, le fameux orateur rival de Démosthène, avait été dans sa jeunesse acteur tragique.

et il ne pouvait se défendre d'un peu de respect pour les organes de cette instruction ; 5° la tragédie n'étant d'abord jouée que par des hommes, on ne voyait point sur leur théâtre ce mélange scandaleux d'hommes et de femmes (145) qui fait des nôtres autant d'écoles de mauvaises mœurs ; 6° enfin leurs spectacles n'avaient rien de la mesquinerie de ceux d'aujourd'hui. Leurs théâtres n'étaient point élevés par l'intérêt et par l'avarice ; ils n'étaient point renfermés dans d'obscures prisons ; leurs acteurs n'avaient pas besoin de mettre à contribution les spectateurs, ni de compter du coin de l'œil les gens qu'ils voyaient passer la porte, pour être sûrs de leur souper.

129. — Ces grands et superbes spectacles donnés sous le ciel, à la face de toute une nation, n'offraient de toutes parts que des combats, des victoires, des prix, des objets capables d'inspirer aux Grecs une ardente émulation, et d'échauffer leurs cœurs de sentiments d'honneur et de gloire. C'est au milieu de cet imposant appareil, si propre à élever et remuer l'âme, que les acteurs, animés du même zèle, partageaient selon leurs talents les honneurs rendus aux vainqueurs des jeux, souvent aux premiers hommes de la nation. Je ne suis pas surpris que, loin de les avilir, leur métier, exercé de cette manière, leur donnât cette fierté de courage et ce noble désintéressement qui semblait quelquefois élever l'acteur à son personnage. Avec tout cela jamais la Grèce, excepté Sparte, ne fut citée en exemple de bonnes mœurs ; et Sparte, qui ne souf-

(145) Ce mélange des deux sexes fut également inconnu aux premiers âges du théâtre moderne. Dès le milieu du XVIe siècle, dit M. Despois (*Le théâtre français sous Louis* XIV, p. 57), les comédiens italiens avaient des actrices pour les rôles de femmes, mais pendant longtemps encore les troupes françaises firent jouer par de jeunes hommes les rôles de femmes « et il en resta quelque chose même sous Louis XIV : les rôles de vieilles femmes dans Molière, ceux de Mme Pernelle, de Bélise, etc., furent tenus avec succès par son camarade Hubert. » Maintenant les femmes ont même envahi certains rôles d'hommes, les *travestis*.

frait point de théâtre*, n'avait garde d'honorer ceux qui s'y montrent.

130. — Revenons aux Romains qui, loin de suivre à cet égard l'exemple des Grecs, en donnèrent un tout contraire. Quand leurs lois déclaraient les comédiens infâmes, était-ce dans le dessein d'en déshonorer la profession? Quelle eût été l'utilité d'une disposition si cruelle? Elles ne la déshonoraient point, elles rendaient seulement authentique le déshonneur qui en est inséparable : car jamais les bonnes lois ne changent la nature des choses, elles ne font que la suivre, et celles-là seules sont observées. Il ne s'agit donc pas de crier d'abord contre les préjugés, mais de savoir premièrement si ce ne sont que des préjugés, si la profession de comédien n'est point en effet déshonorante en elle-même : car si par malheur elle l'est, nous aurons beau statuer qu'elle ne l'est pas, au lieu de la réhabiliter, nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

131. — Qu'est-ce que le talent du comédien? L'art de se contrefaire, de revêtir un autre caractère que le sien, de paraître différent de ce qu'on est, de se passionner de sang-froid, de dire autre chose que ce qu'on pense aussi naturellement que si on le pensait réellement, et d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession du comédien? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie et aux affronts qu'on achète le droit de lui faire, et met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincère de dire s'il ne sent pas au fond de son

* Voyez sur cette erreur la lettre (146) de M. Le Roi (1781).

(146) Jean David Leroy, architecte, membre de l'Académie des inscriptions, venait précisément de publier (1 vol. in-folio. 1758, 2e édition 1770) les *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, parmi lesquels figurait le théâtre de Sparte. Il adressa cet ouvrage à Rousseau, avec une lettre où son erreur était courtoisement signalée. Rousseau l'en remercia dans une lettre datée de Montmorency, 4 novembre 1758.

âme qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile et de bas. Vous autres philosophes, qui vous prétendez si fort au-dessus des préjugés, ne mourriez-vous pas tous de honte si, lâchement travestis en rois, il vous fallait aller faire aux yeux du public un rôle différent du vôtre, et exposer vos majestés aux huées de la populace? Quel est donc, au fond, l'esprit que le comédien reçoit de son état? Un mélange de bassesse, de fausseté, de ridicule orgueil, et d'indigne avilissement, qui le rend propre à toutes sortes de personnages, hors le plus noble de tous, celui d'homme, qu'il abandonne.

132. — Je sais que le jeu du comédien n'est pas celui d'un fourbe qui veut en imposer, qu'il ne prétend pas qu'on le prenne en effet pour la personne qu'il représente, ni qu'on le croie affecté des passions qu'il imite, et qu'en donnant cette imitation pour ce qu'elle est il la rend tout à fait innocente. Aussi ne l'accusé-je pas d'être précisément un trompeur, mais de cultiver pour tout métier le talent de tromper les hommes, et de s'exercer à des habitudes qui, ne pouvant être innocentes qu'au théâtre, ne servent partout ailleurs qu'à mal faire. Ces hommes si bien parés, si bien exercés au ton de la galanterie et aux accents de la passion, n'abuseront-ils jamais de cet art pour séduire de jeunes personnes? Ces valets filous, si subtils de la langue et de la main sur la scène, dans les besoins d'un métier plus dispendieux que lucratif, n'auront-ils jamais de distractions utiles? Ne prendront-ils jamais la bourse d'un fils prodigue ou d'un père avare pour celle de Léandre ou d'Argan*? Partout la tentation de mal faire aug-

* On a relevé ceci comme outré et comme ridicule. On a eu raison. Il n'y a point de vice dont les comédiens soient moins accusés que de la friponnerie. Leur métier, qui les occupe beaucoup et leur donne même des sentiments d'honneur à certains égards, les éloigne d'une telle bassesse. Je

mente avec la facilité; et il faut que les comédiens soient plus vertueux que les autres hommes, s'ils ne sont pas plus corrompus.

133. — L'orateur, le prédicateur, pourra-t-on me dire encore, payent de leur personne ainsi que le comédien. La différence est très grande. Quand l'orateur se montre, c'est pour parler et non pour se donner en spectacle : il ne représente que lui-même, il ne fait que son propre rôle, ne parle qu'en son propre nom; ne dit ou ne doit dire que ce qu'il pense ; l'homme et le personnage étant le même être, il est à sa place; il est dans le cas de tout autre citoyen qui remplit les fonctions de son état. Mais un comédien sur la scène, étalant d'autres sentiments que les siens, ne disant que ce qu'on lui fait dire, représentant souvent un être chimérique, s'anéantit, pour ainsi dire, s'annule avec son héros ; et dans cet oubli de l'homme, s'il en reste quelque chose, c'est pour être le jouet des spectateurs. Que dirai-je de ceux qui semblent avoir peur de valoir trop par eux-mêmes, et se dégradent jusqu'à représenter des personnages auxquels ils seraient bien fâchés de ressembler? C'est un grand mal sans doute de voir tant de scélérats dans le monde faire des rôles d'honnêtes gens; mais y a-t-il rien de plus odieux, de plus choquant, de plus lâche, qu'un honnête homme à la comédie faisant le rôle d'un scélérat, et déployant tout son talent pour faire valoir de criminelles maximes, dont lui-même est pénétré d'horreur?

134. — Si l'on ne voit en tout ceci qu'une profession peu honnête, on doit voir encore une source de mauvaises mœurs dans le désordre des actrices, qui force et entraîne celui des acteurs. Mais pourquoi ce désordre

laisse ce passage, parce que je me suis fait une loi de ne rien ôter, mais je le désavoue hautement comme une très grande injustice (1781).

est-il inévitable? Ah, pourquoi! dans tout autre temps on n'aurait pas besoin de le demander; mais dans ce siècle où règnent si fièrement les préjugés et l'erreur sous le nom de philosophie, les hommes, abrutis par leur vain savoir, ont fermé leur esprit à la voix de la raison, et leur cœur à celle de la nature.

135. — Dans tout état, dans tout pays, dans toute condition, les deux sexes ont entre eux une liaison si forte et si naturelle, que les mœurs de l'un décident toujours de celles de l'autre. Non que ces mœurs soient toujours les mêmes, mais elles ont toujours le même degré de bonté, modifié dans chaque sexe par les penchants qui lui sont propres. Les Anglaises sont douces et timides. Les Anglais sont durs et féroces (147). D'où vient cette apparente opposition? De ce que le caractère de chaque sexe est ainsi renforcé, et que c'est aussi le caractère national de porter tout à l'extrême. A cela près, tout est semblable. Les deux sexes aiment à vivre à part; tous deux font cas des plaisirs de la table; tous deux se rassemblent pour boire après le repas, les hommes du vin, les femmes du thé; tous deux se livrent

(147) Tous ces jugements sur les Anglais, que l'auteur n'avait pas encore vus chez eux, sont empruntés à l'ouvrage de Muralt dont nous avons déjà parlé (note 43, page 135).

On y lit entre autres ceci (page 22). Quant à leur humeur, elles passent pour être douces, franches et naïves, d'abord réservées, mais se familiarisant bientôt et venant aisément jusqu'au badinage; emportées dans leurs passions, à cela près paresseuses et assez accoutumées à ne rien faire.

Page 27. En un mot, dans le mal comme dans le bien, les Anglais me paraissent des gens extrêmes.

Page 91. Ils sont violents dans leurs passions.

Page 32. On entrevoit en tout cela un petit reste de férocité qui est le fond de leur ancien caractere.

Page 112. Une autre preuve de bon sens dans leur conversation, c'est le silence dont ils l'entremêlent.

Page 76. Les plaisirs de la table, chez cette nation heureuse, sont au rang des plaisirs ordinaires et communs, tout le monde est accoutumé ici à faire bonne chère.

Page 167. Telle que je viens de vous dépeindre la campagne, les Anglais en font un cas extrême; ils ne sauraient se lasser d'en faire l'éloge.

Enfin voici le passage directement cité ici. Lettre III, page 71. « Lorsqu'ils deviennent amoureux, c'est avec violence : l'amour n'est pas chez eux une faiblesse dont ils aient honte; c'est une affaire sérieuse et importante, dans laquelle il s'agit de réussir, ou de laisser la raison ou la vie. »

au jeu sans fureur et s'en font un métier plutôt qu'une passion; tous deux ont un grand respect pour les choses honnêtes ; tous deux aiment la patrie et les lois ; tous deux honorent la foi conjugale, et s'ils la violent, ils ne se font point un honneur de la violer; la paix domestique plaît à tous deux ; tous deux sont silencieux et taciturnes; tous deux difficiles à émouvoir; tous deux emportés dans leurs passions; pour tous deux l'amour est terrible et tragique, il décide du sort de leurs jours, il ne s'agit pas de moins, dit Muralt, que d'y laisser la raison ou la vie ; enfin tous deux se plaisent à la campagne, et les dames anglaises errent aussi volontiers dans leurs parcs solitaires, qu'elles vont se montrer à Vauxhall. De ce goût commun pour la solitude naît aussi celui des lectures contemplatives et des romans dont l'Angleterre est inondée*. Ainsi tous deux, plus recueillis avec eux-mêmes, se livrent moins à des imitations frivoles, prennent mieux le goût des vrais plaisirs de la vie, et songent moins à paraître heureux qu'à l'être.

136. — J'ai cité les Anglais par préférence, parce qu'ils sont, de toutes les nations du monde, celle où les mœurs des deux sexes paraissent d'abord le plus contraires. De leur rapport dans ce pays-là, nous pouvons conclure pour les autres. Toute la différence consiste en ce que la vie des femmes est un développement continuel de leurs mœurs, au lieu que celle des hommes s'effaçant davantage dans l'uniformité des affaires, il faut attendre, pour en juger, de les voir dans les plaisirs. Voulez-vous donc connaître les hommes ? Étudiez les femmes. Cette maxime est générale, et jusque-là tout le monde sera d'accord avec

* Ils y sont, comme les hommes, sublimes ou détestables. On n'a jamais fait encore, en quelque langue que ce soit, de roman égal à *Clarisse*, ni même approchant.

moi. Mais si j'ajoute qu'il n'y a point de bonnes mœurs pour les femmes hors d'une vie retirée et domestique ; si je dis que les paisibles soins de la famille et du ménage sont leur partage, que la dignité de leur sexe est dans sa modestie, que la honte et la pudeur sont en elles inséparables de l'honnêteté, que rechercher les regards des hommes c'est déjà s'en laisser corrompre, et que toute femme qui se montre se déshonore : à l'instant va s'élever contre moi cette philosophie d'un jour qui naît et meurt dans le coin d'une grande ville, et veut étouffer de là le cri de la nature et la voix unanime du genre humain.

137. — Préjugés populaires ! me crie-t-on. Petites erreurs de l'enfance ! Tromperie des lois et de l'éducation ! La pudeur n'est rien. Elle n'est qu'une invention des lois sociales pour mettre à couvert les droits des pères et des époux, et maintenir quelque ordre dans les familles. Pourquoi rougirions-nous des besoins que nous donna la nature? Pourquoi trouverions-nous un motif de honte dans un acte aussi indifférent en soi, et aussi utile dans ses effets que celui qui concourt à perpétuer l'espèce? Pourquoi, les désirs étant égaux des deux parts, les démonstrations en seraient-elles différentes ? Pourquoi l'un des sexes se refuserait-il plus que l'autre aux penchants qui leur sont communs ? Pourquoi l'homme aurait-il d'autres lois que les animaux ?

Tes pourquoi, dit le dieu, ne finiraient jamais (148).

Mais ce n'est pas à l'homme, c'est à son auteur qu'il les faut adresser. N'est-il pas plaisant qu'il faille dire pourquoi j'ai honte d'un sentiment naturel, si cette honte ne m'est pas moins naturelle que ce sentiment même? Autant vaudrait me demander aussi

(148) Ce vers est de Voltaire (*Sixième discours*, sur la nature de l'homme.

pourquoi j'ai ce sentiment. Est-ce à moi de rendre compte de ce qu'a fait la nature? Par cette manière de raisonner, ceux qui ne voient pas pourquoi l'homme est existant, devraient nier qu'il existe.

138. — J'ai peur que ces grands scrutateurs des conseils de Dieu n'aient un peu légèrement pesé ses raisons. Moi qui ne me pique pas de les connaître, j'en crois voir qui leur ont échappé. Quoi qu'ils en disent, la honte qui voile aux yeux d'autrui les plaisirs de l'amour est quelque chose (149). Elle est la sauvegarde commune que la nature a donnée aux deux sexes, dans un état de faiblesse et d'oubli d'eux-mêmes qui les livre à la merci du premier venu; c'est ainsi qu'elle couvre leur sommeil des ombres de la nuit, afin que durant ce temps de ténèbres ils soient moins exposés aux attaques les uns des autres; c'est ainsi qu'elle fait chercher à tout animal souffrant la retraite et les lieux déserts, afin qu'il souffre et meure en paix hors des atteintes qu'il ne peut plus repousser.

139. — A l'égard de la pudeur du sexe en particulier, quelle arme plus douce eût pu donner cette même nature à celui qu'elle destinait à se défendre? Les désirs sont égaux! Qu'est-ce à dire? Y a-t-il de part et d'autre mêmes facultés de les satisfaire? Que deviendrait l'espèce humaine, si l'ordre de l'attaque et de la défense était changé? L'assaillant choisirait au hasard des temps où la victoire serait impossible; l'assailli serait laissé en paix quand il aurait besoin de se rendre, et poursuivi sans relâche quand il serait trop faible pour succomber; enfin le pouvoir et la volonté toujours en discorde ne laissant jamais partager les désirs, l'amour ne serait plus le soutien de la nature, il en serait le destructeur et le fléau.

140. — Si les deux sexes avaient également fait et

(149) Voir la même idée dans Montaigne, (*Essais*, II, 12)

reçu les avances, la vaine importunité n'eût point été sauvée; des feux toujours languissants dans une ennuyeuse liberté ne se fussent jamais irrités, le plus doux de tous les sentiments eût à peine effleuré le cœur humain, et son objet eût été mal rempli. L'obstacle apparent qui semble éloigner cet objet est au fond ce qui le rapproche. Les désirs voilés par la honte n'en deviennent que plus séduisants; en les gênant, la pudeur les enflamme : ses craintes, ses détours, ses réserves, ses timides aveux, sa tendre et naïve finesse, disent mieux ce qu'elle croit taire que la passion ne l'eût dit sans elle (150) : c'est elle qui donne du prix aux faveurs et de la douceur aux refus. Le véritable amour possède en effet ce que la seule pudeur lui dispute; ce mélange de faiblesse et de modestie le rend plus touchant et plus tendre; moins il obtient, plus la valeur de ce qu'il obtient en augmente, et c'est ainsi qu'il jouit à la fois de ses privations et de ses plaisirs.

141. — Pourquoi, disent-ils, ce qui n'est pas honteux à l'homme le serait-il à la femme? Pourquoi l'un des sexes se ferait-il un crime de ce que l'autre se croit permis? Comme si les conséquences étaient les mêmes des deux côtés! Comme si tous les austères devoirs de la femme ne dérivaient pas de cela seul qu'un enfant doit avoir un père! Quand ces importantes considérations nous manqueraient, nous aurions toujours la même réponse à faire, et toujours elle serait sans réplique. Ainsi l'a voulu la nature, c'est un crime d'étouffer sa voix. L'homme peut être audacieux, telle est sa des-

(150) Tout ce passage offre une frappante analogie avec un morceau de Montaigne. (*Essais*, II, 16). « A quoy sert l'art de cette honte virginale, cette froideur rassise, cette contenance sévère, cette profession d'ignorance des choses qu'elles sçavent mieulx que nous qui les en instruisons, qu'à nous accroistre le desir de vaincre, gourmander, et fouler à nostre appétit toute cette cérimonie et ces obstacles?... » De même, sur la difference des désirs dans les deux sexes, dont l'auteur parle un peu plus haut. « Nature leur a donné une perpétuelle capacité, à nous, rare et incertaine. » (*Id.*, III, 5.)

tination* : il faut bien que quelqu'un se déclare. Mais toute femme sans pudeur est coupable et dépravée, parce qu'elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe.

142. — Comment peut-on disputer la vérité de ce sentiment? Toute la terre n'en rendît-elle pas l'éclatant témoignage, la seule comparaison des sexes suffirait pour la constater. N'est-ce pas la nature qui pare les jeunes personnes de ces traits si doux qu'un peu de honte rend plus touchants encore? N'est-ce pas elle qui met dans leurs yeux ce regard timide et tendre auquel

* Distinguons cette audace de l'insolence et de la brutalité; car rien ne part de sentiments plus opposés, et n'a d'effets plus contraires. Je suppose l'amour innocent et libre, ne recevant de lois que de lui-même; c'est à lui seul qu'il appartient de présider à ses mystères, et de former l'union des personnes ainsi que celle des cœurs. Qu'un homme insulte à la pudeur du sexe, et attente avec violence aux charmes d'un jeune objet qui ne sent rien pour lui ; sa grossièreté n'est point passionnée, elle est outrageante; elle annonce une âme sans mœurs, sans délicatesse, incapable à la fois d'amour et d'honnêteté. Le plus grand prix des plaisirs est dans le cœur qui les donne : un véritable amant ne trouverait que douleur, rage et désespoir dans la possession même de ce qu'il aime, s'il croyait n'en point être aimé.

Vouloir contenter isolemment ses désirs sans l'aveu de celle qui les fait naître, est l'audace d'un Satyre; celle d'un homme est de savoir les témoigner sans déplaire, de les rendre intéressants, de faire en sorte qu'on les partage, d'asservir les sentiments avant d'attaquer la personne. Ce n'est pas encore assez d'être aimé, les désirs partagés ne donnent pas seuls le droit de les satisfaire; il faut de plus le consentement de la volonté. Le cœur accorde en vain ce que la volonté refuse. L'honnête homme et l'amant s'en abstient, même quand il pourrait l'obtenir. Arracher ce consentement tacite, c'est user de toute la violence permise en amour. Le lire dans les yeux, le voir dans les manières malgré le refus de la bouche, c'est l'art de celui qui sait aimer; s'il achève alors d'être heureux, il n'est point brutal, il est honnête; il n'outrage point la pudeur, il la respecte, il la sert; il lui laisse l'honneur de défendre encore ce qu'elle eût peut-être abandonné.

on résiste avec tant de peine? N'est-ce pas elle qui donne à leur teint plus d'éclat, et à leur peau plus de finesse, afin qu'une modeste rougeur s'y laisse mieux apercevoir? N'est-ce pas elle qui les rend craintives afin qu'elles fuient, et faibles afin qu'elles cèdent? A quoi bon leur donner un cœur plus sensible à la pitié, moins de vitesse à la course, un corps moins robuste, une stature moins haute, des muscles plus délicats, si elle ne les eût destinées à se laisser vaincre? Assujetties aux incommodités de la grossesse et aux douleurs de l'enfantement, ce surcroît de travail exigeait-il une diminution de forces? Mais pour les réduire à cet état pénible, il les fallait assez fortes pour ne succomber qu'à leur volonté, et assez faibles pour avoir toujours un prétexte de vouloir se rendre. Voilà précisément le point où les a placées la nature.

143. — Passons du raisonnement à l'expérience. Si la pudeur était un préjugé de la société et de l'éducation, ce sentiment devrait augmenter dans les lieux où l'éducation est plus soignée, et où l'on raffine incessamment sur les lois sociales; il devrait être plus faible partout où l'on est resté plus près de l'état primitif. C'est tout le contraire *. Dans nos montagnes, les femmes sont timides et modestes, un mot les fait rougir; elles n'osent lever les yeux sur les hommes, et gardent le silence devant eux. Dans les grandes villes la pudeur est ignoble et basse; c'est la seule chose dont une femme bien élevée aurait honte; et l'honneur d'avoir fait rougir un honnête homme n'appartient qu'aux femmes du meilleur air.

144. — L'argument tiré de l'exemple des bêtes ne conclut point et n'est pas vrai. L'homme n'est point un

* Je m'attends à l'objection. Les femmes sauvages n'ont point de pudeur, car elles vont nues. Je réponds que les nôtres en ont encore moins, car elles s'habillent. Voyez la fin de cet Essai, au sujet des filles de Lacédémone.

chien ni un loup. Il ne faut qu'établir dans son espèce les premiers rapports de la société pour donner à ses sentiments une moralité toujours inconnue aux bêtes. Les animaux ont un cœur et des passions; mais la sainte image de l'honnête et du beau n'entra jamais que dans le cœur de l'homme.

145. — Malgré cela, où a-t-on pris que l'instinct ne produit jamais dans les animaux des effets semblables à ceux que la honte produit parmi les hommes? Je vois tous les jours des preuves du contraire. J'en vois se cacher dans certains besoins, pour dérober aux sens un objet de dégoût; je les vois ensuite, au lieu de fuir, s'empresser d'en couvrir les vestiges. Que manque-t-il à ces soins pour avoir un air de décence et d'honnêteté, sinon d'être pris par des hommes? Dans leurs amours, je vois des caprices, des choix, des refus concertés, qui tiennent de bien près à la maxime d'irriter la passion par des obstacles. A l'instant même où j'écris ceci, j'ai sous les yeux un exemple qui le confirme. Deux jeunes pigeons, dans l'heureux temps de leurs premières amours, m'offrent un tableau bien différent de la sotte brutalité que leur prêtent nos prétendus sages. La blanche colombe va suivant pas à pas son bien-aimé, et prend chasse elle-même aussitôt qu'il se retourne. Reste-t-il dans l'inaction? De légers coups de bec le réveillent; s'il se retire, on le poursuit; s'il se défend, un petit vol de six pas l'attire encore; l'innocence de la nature ménage les agaceries et la molle résistance avec un art qu'aurait à peine la plus habile coquette. Non, la folâtre Galatée ne faisait pas mieux, et Virgile eût pu tirer d'un colombier l'une de ses plus charmantes images.

146. — Quand on pourrait nier qu'un sentiment particulier de pudeur fût naturel aux femmes, en serait-il moins vrai que dans la société leur partage doit être une vie domestique et retirée, et qu'on doit les élever

dans des principes qui s'y rapportent? Si la timidité, la pudeur, la modestie qui leur sont propres sont des inventions sociales, il importe à la société que les femmes acquièrent ces qualités ; il importe de les cultiver en elles, et toute femme qui les dédaigne offense les bonnes mœurs. Y a-t-il au monde un spectacle aussi touchant, aussi respectable, que celui d'une mère de famille entourée de ses enfants, réglant les travaux de ses domestiques, procurant à son mari une vie heureuse, et gouvernant sagement la maison ? C'est là qu'elle se montre dans toute la dignité d'une honnête femme ; c'est là qu'elle impose vraiment du respect, et que la beauté partage avec honneur les hommages rendus à la vertu. Une maison dont la maîtresse est absente, est un corps sans âme qui bientôt tombe en corruption ; une femme hors de sa maison perd son plus grand lustre, et dépouillée de ses vrais ornements, elle se montre avec indécence. Si elle a un mari, que cherche-t-elle parmi les hommes ? Si elle n'en a pas, comment s'expose-t-elle à rebuter par un maintien peu modeste celui qui serait tenté de le devenir ? Quoi qu'elle puisse faire, on sent qu'elle n'est pas à sa place en public, et sa beauté même, qui plaît sans intéresser, n'est qu'un tort de plus que le cœur lui reproche. Que cette impression nous vienne de la nature ou de l'éducation, elle est commune à tous les peuples du monde ; partout on considère les femmes à proportion de leur modestie ; partout on est convaincu qu'en négligeant les manières de leur sexe elles en négligent les devoirs ; partout on voit qu'alors tournant en effronterie la mâle et ferme assurance de l'homme, elles s'avilissent par cette odieuse imitation, et déshonorent à la fois leur sexe et le nôtre.

147. — Je sais qu'il règne en quelques pays des coutumes contraires ; mais voyez aussi quelles mœurs elles ont fait naître ! Je ne voudrais pas d'autre exemple pour

confirmer mes maximes. Appliquons aux mœurs des femmes ce que j'ai dit ci-devant de l'honneur qu'on leur porte. Chez tous les anciens peuples policés elles vivaient très renfermées ; elles se montraient rarement en public, jamais avec des hommes, elles ne se promenaient point avec eux; elles n'avaient point la meilleure place au spectacle, elles ne s'y mettaient point en montre*; il ne leur était pas même permis d'assister à tous, et l'on sait qu'il y avait peine de mort contre celles qui s'oseraient montrer aux Jeux olympiques.

148. — Dans la maison, elles avaient un appartement particulier où les hommes n'entraient point. Quand leurs maris donnaient à manger, elles se présentaient rarement à table; les honnêtes femmes en sortaient avant la fin du pas, et les autres n'y paraissaient point au commencement. Il n'y avait aucune assemblée commune pour les deux sexes; ils ne passaient point la journée ensemble. Ce soin de ne pas se rassasier les uns des autres faisait qu'on s'en revoyait avec plus de plaisir ; il est sûr qu'en général la paix domestique était mieux affermie, et qu'il régnait plus d'union entre les époux** qu'il n'en règne aujourd'hui.

149. — Tels étaient les usages des Perses, des Grecs, des Romains et même des Égyptiens, malgré les mauvaises plaisanteries d'Hérodote qui se réfutent d'elles-mêmes. Si quelquefois les femmes sortaient des bornes de cette modestie, le cri public montrait que c'était une

* Au théâtre d'Athènes, les femmes occupaient une galerie haute appelée *Cercis*, peu commode pour voir et pour être vues; mais il paraît par l'aventure de Valérie et de Sylla (151) qu'au cirque de Rome, elles étaient mêlées avec les hommes.

** On en pourrait attribuer la cause à la facilité du divorce; mais les Grecs en faisaient peu d'usage, et Rome subsista cinq cents ans avant que personne s'y prévalût de la loi qui le permettait (152).

(151) Plutarque, *Sylla*, 45.
(152) Valère-Maxime (II, 1, 4), cité par Montaigne, *Essais*, II, 15.

exception. Que n'a-t-on pas dit de la liberté du sexe à Sparte ? On peut comprendre aussi par la *Lysistrata* d'Aristophane combien l'impudence des Athéniennes était choquante aux yeux des Grecs ; et dans Rome déjà corrompue, avec quel scandale ne vit-on point encore les dames romaines se présenter au tribunal des triumvirs ? (153).

150. — Tout est changé. Depuis que des foules de barbares, traînant avec eux leurs femmes dans leurs armées, eurent inondé l'Europe, la licence des camps, jointe à la froideur naturelle des climats septentrionaux qui rend la réserve moins nécessaire, introduisit une autre manière de vivre que favorisèrent les livres de chevalerie, où les belles dames passaient leur vie à se faire enlever par des hommes, en tout bien et en tout honneur. Comme ces livres étaient les écoles de galanterie du temps, les idées de liberté qu'ils inspirent s'introduisirent surtout dans les cours et les grandes villes, où l'on se pique davantage de politesse ; par le progrès même de cette politesse, elle dut enfin dégénérer en grossièreté. C'est ainsi que la modestie naturelle au sexe est peu à peu disparue (154), et que les mœurs des vivandières se sont transmises aux femmes de qualité.

151. — Mais voulez-vous savoir combien ces usages, contraires aux idées naturelles, sont choquants pour qui n'en a pas l'habitude ? Jugez-en par la surprise et l'embarras des étrangers et provinciaux à l'aspect de ces manières si nouvelles pour eux. Cet embarras fait

(153) Plusieurs écrivains anciens racontent qu'Hortensia, fille du célèbre orateur, se présenta devant les triumvirs pour protester contre un impôt récemment établi, et fit entendre à cette occasion un discours digne de son père. Quintilien (I, 1, 6) et Valère-Maxime (VIII, 3, 3) citent ce fait à son honneur et vantent son éloquence. Quant au scandale, il n'existe que dans l'imagination du philosophe.

(154) Disparaître se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action, avec l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état. (Littré.)

l'éloge des femmes de leurs pays, et il est à croire que celles qui le causent en seraient moins fières, si la source leur en était mieux connue. Ce n'est point qu'elles en imposent, c'est plutôt qu'elles font rougir, et que la pudeur, chassée par la femme de ses discours et de de son maintien, se réfugie dans le cœur de l'homme.

152. — Revenant maintenant à nos comédiennes, je demande comment un état dont l'unique objet est de se montrer au public, et qui pis est, de se montrer pour de l'argent, conviendrait à d'honnêtes femmes, et pourrait compatir en elles avec la modestie et les bonnes mœurs? A-t-on besoin même de disputer sur les différences morales des sexes, pour sentir combien il est difficile que celle qui se met à prix en représentation ne s'y mette bientôt en personne, et ne se laisse jamais tenter de satisfaire des désirs qu'elle prend tant de soin d'exciter? Quoi! malgré mille timides précautions, une femme honnête et sage, exposée au moindre danger, a bien de la peine encore à se conserver un cœur à l'épreuve; et ces jeunes personnes audacieuses, sans autre éducation qu'un système de coquetterie et des rôles amoureux, dans une parure très peu modeste *, sans cesse entourées d'une jeunesse ardente et téméraire, au milieu des douces voix de l'amour et du plaisir, résisteront à leur âge, à leur cœur, aux objets qui les environnent, aux discours qu'on leur tient, aux occasions toujours renaissantes, et à l'or auquel elles sont d'avance à demi-vendues! Il faudrait nous croire une simplicité d'enfant pour vouloir nous en imposer à ce point. Le vice a beau se cacher dans l'obscurité, son empreinte est sur les fronts coupables: l'audace d'une femme est le signe assuré de sa honte; c'est pour avoir trop à rougir qu'elle ne rougit plus; et si quelquefois la

* Que sera-ce en leur supposant la beauté qu'on a raison d'exiger d'elles? Voyez les *Entretiens sur le Fils naturel*, p. 183.

pudeur survit à la chasteté, que doit-on penser de la chasteté quand la pudeur même est éteinte?

153. — Supposons, si l'on veut, qu'il y ait eu quelques exceptions ; supposons

Qu'il en soit jusqu'à trois que l'on pourrait nommer (155).

Je veux bien croire là-dessus ce que je n'ai jamais vu ni ouï dire. Appellerons-nous un métier honnête celui qui fait d'une honnête femme un prodige, et qui nous porte à mépriser celles qui l'exercent, à moins de compter sur un miracle continuel? L'immodestie tient si bien à leur état, et elles le sentent si bien elles-mêmes, qu'il n'y en a pas une qui ne se crût ridicule de feindre au moins de prendre pour elle les discours de sagesse et d'honneur qu'elle débite au public. De peur que ces maximes sévères ne fissent un progrès nuisible à son intérêt, l'actrice est toujours la première à parodier son rôle et à détruire son propre ouvrage. Elle quitte, en atteignant la coulisse, la morale du théâtre aussi bien que sa dignité, et si l'on prend des leçons de vertu sur la scène, on les va bien vite oublier dans les foyers.

154. — Après ce que j'ai dit ci-devant, je n'ai pas besoin, je crois, d'expliquer encore comment le désordre des actrices entraîne celui des acteurs, surtout dans un métier qui les force à vivre entre eux dans la plus grande familiarité. Je n'ai pas besoin de montrer comment d'un état déshonorant naissent des sentiments déshonnêtes, ni comment les vices divisent ceux que l'intérêt commun devrait réunir. Je ne m'étendrai pas sur mille sujets de discorde et de querelles que la distribution des rôles, le partage de la recette, le choix

(155) Ce vers proverbial, un peu modifié ici, est dans Boileau (*Sat.* X, v. 44), parlant de la femme fidèle. *Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.*

des pièces, la jalousie des applaudissements doivent exciter sans cesse, principalement entre les actrices, sans parler des intrigues de galanterie. Il est plus inutile encore que j'expose les effets que l'association du luxe et de la misère, inévitable entre ces gens-là, doit naturellement produire. J'en ai déjà trop dit pour vous et pour les hommes raisonnables ; je n'en dirais jamais assez pour les gens prévenus qui ne veulent pas voir ce que la raison leur montre, mais seulement ce qui convient à leurs passions ou à leurs préjugés.

155. — Si tout cela tient à la profession du comédien, que ferons-nous, Monsieur, pour prévenir des effets inévitables ? Pour moi, je ne vois qu'un seul moyen, c'est d'ôter la cause. Quand les maux de l'homme lui viennent de sa nature ou d'une manière de vivre qu'il ne peut changer, les médecins les préviennent-ils ? Défendre au comédien d'être vicieux, c'est défendre à l'homme d'être malade.

156. — S'ensuit-il de là qu'il faille mépriser tous les comédiens ? Il s'ensuit au contraire qu'un comédien qui a de la modestie, des mœurs, de l'honnêteté, est, comme vous l'avez très bien dit, doublement estimable, puisqu'il montre par là que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur les passions de l'homme et sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on lui peut imputer est de l'avoir embrassée ; mais trop souvent un écart de jeunesse décide du sort de la vie, et quand on se sent un vrai talent, qui peut résister à son attrait ? Les grands acteurs portent avec eux leur excuse ; ce sont les mauvais qu'il faut mépriser.

157. — Si j'ai resté si longtemps dans les termes de la proposition générale, ce n'est pas que je n'eusse eu plus d'avantage encore à l'appliquer précisément à la ville de Genève ; mais la répugnance de mettre mes concitoyens sur la scène m'a fait différer autant que je l'ai pu de parler de nous. Il y faut pourtant venir à la fin,

et je n'aurais rempli qu'imparfaitement ma tâche si je ne cherchais, sur notre situation particulière, ce qui résultera de l'établissement d'un théâtre dans notre ville, au cas que votre avis et vos raisons déterminent le gouvernement à l'y souffrir. Je me bornerai à des effets si sensibles, qu'ils ne puissent être contestés de personne qui connaisse un peu notre constitution.

158. — Genève est riche, il est vrai ; mais, quoi qu'on n'y voie point ces énormes disproportions de fortune qui appauvrissent tout un pays pour enrichir quelques habitants et sèment la misère autour de l'opulence, il est certain que, si quelques Genevois possèdent d'assez grands biens, plusieurs vivent dans une disette assez dure, et que l'aisance du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie et de modération, plutôt que d'une richesse positive. Il y a bien des villes plus pauvres que la nôtre où le bourgeois peut donner beaucoup à ses plaisirs, parce que le territoire qui le nourrit ne s'épuise pas, et que son temps n'étant d'aucun prix, il peut le perdre sans préjudice. Il n'en va pas ainsi parmi nous, qui, sans terres pour subsister, n'avons tous que notre industrie. Le peuple Genevois ne se soutient qu'à force de travail, et n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse tout superflu : c'est une des raisons de nos lois somptuaires. Il me semble que ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans Genève, c'est l'air de vie et d'activité qu'il y voit régner. Tout s'occupe, tout est en mouvement, tout s'empresse à son travail et à ses affaires. Je ne crois pas que nulle autre aussi petite ville au monde offre un pareil spectacle. Visitez le quartier Saint-Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paraît rassemblée. Parcourez le Molard et les rues basses, un appareil de commerce en grand, des monceaux de ballots, de tonneaux confusément jetés, une odeur d'Inde et de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Pâquis, aux Eaux-

Vives, le bruit et l'aspect des fabriques d'indienne et de toile peinte semblent vous transporter à Zurich. La ville se multiplie en quelque sorte par les travaux qui s'y font, et j'ai vu des gens, sur ce premier coup d'œil, en estimer le peuple à cent mille âmes. Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'austère parcimonie, voilà les trésors du Genevois, voilà avec quoi nous attendons un amusement de gens oisifs, qui, nous ôtant à la fois le temps et l'argent, doublera réellement notre perte.

159. — Genève ne contient pas vingt-quatre mille âmes, vous en convenez. Je vois que Lyon, bien plus riche à proportion, et du moins (156) cinq ou six fois plus peuplé, entretient exactement un théâtre, et que, quand ce théâtre est un opéra, la ville n'y saurait suffire. Je vois que Paris, la capitale de la France, et le gouffre des richesses de ce grand royaume, en entretient trois assez médiocrement, et un quatrième en certains temps de l'année. Supposons ce quatrième* permanent. Je vois que, dans plus de six cent mille habitants, ce rendez-vous de l'opulence et de l'oisiveté fournit à peine journellement au spectacle mille ou douze cents spectateurs, tout compensé. Dans le reste du royaume, je vois Bordeaux, Rouen, grands ports de mer; je vois

* Si je ne compte point le Concert Spirituel, c'est qu'au lieu d'être un spectacle ajouté aux autres il n'en est que le supplément. Je ne compte pas non plus les petits spectacles de la Foire; mais aussi je la compte toute l'année, au lieu qu'elle ne dure pas six mois. En recherchant par comparaison s'il est possible qu'une troupe subsiste à Genève, je suppose partout des rapports plus favorables à l'affirmative que ne le donnent les faits connus.

(156) *Du moins* s'employait souvent au XVIIe siècle avec ce sens de au moins, pour le moins. Je vais gager qu'en perruques et rubans, il y a du moins vingt pistoles. (Molière, l'*Avare*, I, 5). César, qui veut du moins être son égal (de Pompée), (Bossuet, *Histoire universelle*, III, 7). Du temps de Rousseau, cet usage avait vieilli.

Exactement signifie ici tout juste, tout au plus; ce sens est rare, et n'est pas indiqué par Littré.

Lille, Strasbourg, grandes villes de guerre, pleines d'officiers oisifs qui passent leur vie à attendre qu'il soit midi et huit heures, avoir un théâtre de comédie: encore faut-il des taxes involontaires pour le soutenir. Mais combien d'autres villes, incomparablement plus grandes que la nôtre, combien de sièges de parlements et de cours souveraines ne peuvent entretenir une comédie à demeure?

160. — Pour juger si nous sommes en état de mieux faire, prenons un terme de comparaison bien connu, tel par exemple que la ville de Paris. Je dis donc que, si plus de six cent mille habitants ne fournissent journellement et l'un dans l'autre aux théâtres de Paris que douze cents spectateurs, moins de vingt-quatre mille habitants n'en fourniront certainement pas plus de quarante-huit à Genève. Encore faut-il déduire les *gratis* de ce nombre, et supposer qu'il n'y a pas proportionnellement moins de désœuvrés à Genève qu'à Paris, supposition qui me paraît insoutenable.

161. — Or si les comédiens français, pensionnés du roi et propriétaires de leur théâtre, ont bien de la peine à se soutenir à Paris avec une assemblée de trois cents spectateurs par représentation*, je demande comment les comédiens de Genève se soutiendront avec une assemblée de quarante-huit spectateurs pour toute ressource? Vous me direz qu'on vit à meilleur compte à Genève qu'à Paris. Oui, mais les billets d'entrée coûteront aussi moins à proportion; et puis la dépense de la table n'est

* Ceux qui ne vont aux spectacles que les beaux jours où l'assemblée est nombreuse trouveront cette estimation trop faible; mais ceux qui pendant dix ans les auront suivis comme moi, bons et mauvais jours, la trouveront sûrement trop forte. S'il faut donc diminuer le nombre journalier de 300 spectateurs à Paris, il faut diminuer proportionnellement celui de 48 à Genève, ce qui renforce mes objections.

rien pour les [a] comédiens. Ce sont les habits, c'est la parure qui leur coûte ; il faudra faire venir tout cela de Paris, ou dresser des ouvriers maladroits. C'est dans les lieux où toutes ces choses sont communes qu'on les fait à meilleur marché. Vous direz encore qu'on les assujettira à nos lois somptuaires. Mais c'est en vain qu'on voudrait porter la réforme sur le théâtre ; jamais Cléopâtre et Xerxès ne goûteront notre simplicité. L'état des comédiens étant de paraître, c'est leur ôter le goût de leur métier de les en empêcher, et je doute que jamais bon acteur consente à se faire Quakre (157). Enfin, l'on peut m'objecter que la troupe de Genève, étant bien moins nombreuse que celle de Paris, pourra subsister à bien moindres frais. D'accord : mais cette différence sera-t-elle en raison de celle de 48 à 300? Ajoutez qu'une troupe plus nombreuse a aussi l'avantage de pouvoir jouer plus souvent, au lieu que dans une petite troupe où les doubles manquent, tous ne sauraient jouer tous les jours; la maladie, l'absence d'un seul comédien fait manquer une représentation, et c'est autant de perdu pour la recette.

162.—Le Genevois aime excessivement la campagne : on en peut juger par la quantité de maisons répandues autour de la ville. L'attrait de la chasse et la beauté des environs entretiennent ce goût salutaire. Les portes, fermées avant la nuit, ôtant la liberté de la promenade au dehors, et les maisons de campagne étant si près, fort peu de gens aisés couchent en ville durant l'été. Chacun ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermantes (158), et va dans sa petite retraite

a) Des comédiens, 1758, 1759.

(157) L'auteur francise le mot pour en figurer la prononciation. On l'écrit plus généralement à l'anglaise, *quaker*; les quakers sont bien connus pour la simplicité de leurs mœurs et de leur costume.

(158) A porte ouvrante, à porte fermante (ou, comme ici, au pluriel), à l'heure fixée pour l'ouverture ou la fermeture des portes, de même qu'on dit *à la nuit tombante*.

respirer l'air le plus pur, et jouir du plus charmant paysage qui soit sous le ciel. Il y a même beaucoup de citoyens et de bourgeois qui y résident toute l'année, et n'ont point d'habitation dans Genève. Tout cela est autant de perdu pour la comédie, et pendant toute la belle saison il ne restera presque, pour l'entretenir, que des gens qui n'y vont jamais. A Paris c'est tout (159) autre chose : on allie fort bien la comédie avec la campagne ; et tout l'été l'on ne voit à l'heure où finissent les spectacles que carrosses sortir des portes. Quant aux gens qui couchent en ville, la liberté d'en sortir à toute heure les tente moins que les incommodités qui l'accompagnent ne les rebutent. On s'ennuie si tôt des promenades publiques, il faut aller chercher si loin la campagne, l'air est si empesté d'immondices et la vue si peu attrayante, qu'on aime mieux aller s'enfermer au spectacle. Voilà donc encore une différence au désavantage de nos comédiens et une moitié de l'année perdue pour eux. Pensez-vous, Monsieur, qu'ils trouveront aisément sur le reste à remplir un si grand vide? Pour moi, je ne vois aucun autre remède à cela que de changer l'heure où l'on ferme les portes, d'immoler notre sûreté à nos plaisirs, et de laisser une place forte ouverte pendant la nuit*, au milieu de trois puissances (160) dont la plus éloignée n'a pas demi-lieue à faire pour arriver à nos glacis.

* Je sais que toutes nos grandes fortifications sont la chose du monde la plus inutile, et que, quand nous aurions assez de troupes pour les défendre, cela serait fort inutile encore, car sûrement on ne viendra pas nous assiéger. Mais pour n'avoir pas de siège à craindre, nous n'en devons pas moins veiller à nous garantir de toute surprise : rien n'est si facile que d'assembler

(159) La distinction entre *tout* adverbe et *tout* adjectif était alors moins marquée qu'aujourd'hui. Les éditions du siècle dernier donnent *toute* autre chose.

(160) La France, la Savoie et le canton de Berne. C'est seulement en 1815 que Genève entra dans la Confédération helvétique. Jusque-là c'était une ville libre, mais isolée, et simplement alliée des Cantons suisses.

163. — Ce n'est pas tout : il est impossible qu'un établissement si contraire à nos anciennes maximes soit généralement applaudi. Combien de généreux citoyens verront avec indignation ce monument du luxe et de la mollesse s'élever sur les ruines de notre antique simplicité, et menacer de loin la liberté publique ? Pensez-vous qu'ils iront autoriser cette innovation de leur présence, après l'avoir hautement improuvée ? Soyez sûr que plusieurs vont sans scrupule au spectacle à Paris, qui n'y mettront jamais les pieds à Genève, parce que le bien de la patrie leur est plus cher que leur amusement. Où sera l'imprudente mère qui osera mener sa fille à cette dangereuse école, et combien de femmes respectables croiraient se déshonorer en y allant elles-mêmes ? Si quelques personnes s'abstiennent à Paris d'aller au spectacle, c'est uniquement par un principe de religion qui sûrement ne sera pas moins fort parmi nous, et nous aurons de plus les motifs de mœurs, de vertu, de patriotisme, qui retiendront encore ceux que la religion ne retiendrait pas*.

164. — J'ai fait voir qu'il est absolument impossible qu'un théâtre de comédie se soutienne à Genève par le

des gens de guerre à notre voisinage. Nous avons trop appris l'usage qu'on en peut faire (161), et nous devons songer que les plus mauvais droits hors d'une place se trouvent excellents quand on est dedans.

* Je n'entends point par là qu'on puisse être vertueux sans religion ; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis trop désabusé. Mais j'entends qu'un croyant peut s'abstenir quelquefois, par des motifs de vertus purement sociales, de certaines actions indifférentes par elles-mêmes et qui n'intéressent point immédiatement la conscience, comme est celle d'aller aux spectacles dans un lieu où il n'est pas bon qu'on les souffre.

(161) Allusion à la fameuse escalade tentée dans la nuit du 20 au 21 décembre 1602 par le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier, qui fut sur le point de s'emparer de la ville par surprise. Il en sera encore question au § 205, note 3.

seul concours des spectateurs. Il faudra [a] donc de deux choses l'une, ou que les riches se cotisent pour le soutenir, charge onéreuse qu'assurément ils ne seront pas d'humeur à supporter longtemps, ou que l'État s'en mêle et le soutienne à ses propres frais. Mais comment le soutiendra-t-il? Sera-ce en retranchant, sur les dépenses nécessaires auxquelles suffit à peine son modique revenu, de quoi pourvoir à celle-là? Ou bien destinera-t-il à cet usage important les sommes que l'économie et l'intégrité de l'administration permet quelquefois de mettre en réserve pour les plus pressants besoins? Faudra-t-il réformer (162) notre petite garnison et garder nous-mêmes nos portes? Faudra-t-il réduire les faibles honoraires de nos magistrats, ou nous ôterons-nous pour cela toute ressource au moindre accident imprévu? Au défaut de ces expédients, je n'en vois plus qu'un qui soit praticable, c'est la voie des taxes et impositions, c'est d'assembler nos Citoyens et Bourgeois en conseil général dans le temple de Saint-Pierre, et là de leur proposer gravement d'accorder un impôt pour l'établissement de la comédie. A Dieu ne plaise que je croie nos sages et dignes magistrats capables de faire jamais une proposition semblable, et sur votre propre article, on peut juger assez comment elle serait reçue.

165. — Si nous avions le malheur de trouver quelque expédient propre à lever ces difficultés, ce serait tant pis pour nous : car cela ne pourrait se faire qu'à la faveur de quelque vice secret qui, nous affaiblissant encore dans notre petitesse, nous perdrait enfin tôt ou tard. Supposons pourtant qu'un beau zèle du théâtre nous

a) Faudra est substitué à faudrait dans l'*Erratum* de la première édition.

(162) C'est-à-dire congédier, renvoyer. Après une guerre, on réformait les troupes, on en réduisait le nombre par le licenciement de certains corps et la suppression de certains emplois. Par suite, l'acception du mot s'est étendue jusqu'au sens de *renvoi* : un officier, un soldat réformé. On dit encore des chevaux réformés, un congé de réforme.

fît faire un pareil miracle ; supposons les comédiens bien établis dans Genève, bien contenus par nos lois, la comédie florissante et fréquentée ; supposons enfin notre ville dans l'état où vous dites qu'ayant des mœurs et des spectacles, elle réunirait les avantages des uns et des autres : avantages au reste qui me semblent peu compatibles, car celui des spectacles n'étant que de suppléer aux mœurs est nul partout où les mœurs existent.

166. — Le premier effet sensible de cet établissement sera, comme je l'ai déjà dit, une révolution dans nos usages, qui en produira nécessairement une dans nos mœurs. Cette révolution sera-t-elle bonne ou mauvaise? C'est ce qu'il est temps d'examiner.

167. — Il n'y a point d'état bien constitué où l'on ne trouve des usages qui tiennent à la forme du gouvernement et servent à la maintenir. Tel était, par exemple, autrefois à Londres celui des coteries (163), si mal à propos tournées en dérision par les auteurs du *Spectateur* (164) : à ces coteries ainsi devenues ridicules ont succédé les cafés et les mauvais lieux. Je doute que le peuple anglais ait beaucoup gagné au change. Des coteries semblables sont maintenant établies à Genève sous le nom de *cercles*, et j'ai lieu, Monsieur, de juger par votre article que vous n'avez point observé sans estime le ton de sens et de raison qu'elles y font régner. Cet usage est ancien parmi nous, quoique son nom ne le soit pas. Les coteries existaient dans mon enfance sous le nom de *sociétés ;* mais la forme en était moins bonne et moins régulière. L'exercice des armes qui nous rassemble tous les printemps, les divers prix qu'on tire

(163) On voit que ce mot ne se prenait pas nécessairement alors en mauvaise part. Il est employé ici comme équivalent de l'anglais *club*, aujourd'hui francisé.

(164) Célèbre revue anglaise, publiée du 1er mars 1711 au 20 décembre 1714, et dont Addison fut le principal rédacteur. C'était surtout un tableau des mœurs du temps. Une partie de ce recueil avait été traduite en français par J. P. Moët, 1754.

une partie de l'année, les fêtes militaires que ces prix occasionnent, le goût de la chasse commun à tous les Genevois, réunissant fréquemment les hommes, leur donnaient occasion de former entre eux des sociétés de table, des parties de campagne, et enfin des liaisons d'amitié; mais ces assemblées n'ayant pour objet que le plaisir et la joie ne se formaient guère qu'au cabaret. Nos discordes civiles, où la nécessité des affaires obligeait de s'assembler plus souvent et de délibérer de sang-froid, firent changer ces sociétés tumultueuses en des rendez-vous plus honnêtes. Ces rendez-vous prirent le nom de cercles, et d'une fort triste cause sont sortis de très bons effets. *

168. — Ces cercles sont des sociétés de douze ou quinze personnes qui louent un appartement commode, qu'on pourvoit à frais communs de meubles et de provisions nécessaires. C'est dans cet appartement que se rendent tous (165) les après-midi ceux des associés que leurs affaires ou leurs plaisirs ne retiennent point ailleurs. On s'y rassemble, et là, chacun se livrant sans gêne aux amusements de son goût, on joue, on cause, on lit, on boit, on fume. Quelquefois on y soupe, mais rarement, parce que le Genevois est rangé, et se plaît à vivre avec sa famille. Souvent aussi l'on va se promener ensemble, et les amusements qu'on se donne sont des exercices propres à rendre et maintenir le corps robuste. Les femmes et les filles, de leur côté, se rassemblent par sociétés (166) tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. L'ob-

* Je parlerai ci-après des inconvénients.

(165) Le mot est plus souvent employé au féminin, mais l'Académie lui reconnaît les deux genres, selon que l'idée sous-entendue est celle de *partie* ou celle de *temps*.

(166) Mme d'Epinay, qui précisément à cette époque faisait un assez long séjour à Genève, dit dans ses *Mémoires* (t, II, p. 419, édition Paul Boiteau) : « Le jeu me paraît être le plaisir dominant des femmes, et j'en suis étonnée, car on m'a dit qu'elles étaient toutes aussi instruites que celles que j'ai vues, et elles le sont beaucoup. Il y a quelques sociétés composées toutes de femmes; il y a de même des assemblées d'hommes où les femmes ne sont point admises,

jet de cette réunion est un petit jeu de commerce (167), un goûter, et, comme on peut bien croire, un intarissable babil. Les hommes, sans être fort sévèrement exclus de ces sociétés, s'y mêlent assez rarement; et je penserais plus mal encore de ceux qu'on y voit toujours que de ceux qu'on n'y voit jamais.

169. — Tels sont les amusements journaliers de la bourgeoisie de Genève. Sans être dépourvus de plaisir et de gaieté, ces amusements ont quelque chose de simple et d'innocent qui convient à des mœurs républicaines; mais dès l'instant qu'il y aura comédie, adieu les cercles, adieu les sociétés ! Voilà la révolution que j'ai prédite, tout cela tombe nécessairement ; et si vous m'objectez l'exemple de Londres cité par moi-même, où les spectacles établis n'empêchaient point les coteries, je répondrai qu'il y a par rapport à nous une différence extrême: c'est qu'un théâtre, qui n'est qu'un point dans cette ville immense, sera dans la nôtre un grand objet qui absorbera tout.

170.—Si vous me demandez ensuite où est le mal que les cercles soient abolis.... Non, Monsieur, cette question ne viendra pas d'un philosophe. C'est un discours de femme ou de jeune homme qui traitera nos cercles de corps-de-garde, et croira sentir l'odeur du tabac. Il faut pourtant répondre : car pour cette fois, quoique je m'adresse à vous, j'écris pour le peuple et sans doute il y paraît; mais vous m'y avez forcé.

171. — Je dis premièrement que, si c'est une mauvaise chose que l'odeur du tabac, c'en est une fort bonne de rester maître de son bien et d'être sûr de coucher

on les nomme cercles; mais il n'est pas vrai qu'on y fume et qu'on s'y enivre. Ces cercles se tiennent dans des appartements qu'un certain nombre de gens qui se conviennent louent à frais communs; on s'y rassemble tel jour de la semaine convenu; on y boit, on y mange, on y trouve les papiers publics, et on y politique à perte de vue. »

(167) Nom générique donné à tous les jeux de cartes où il y a un banquier.

chez soi. Mais j'oublie déjà que je n'écris pas pour des d'Alembert. Il faut m'expliquer d'une autre manière.

172.—Suivons les indications de la nature, consultons le bien de la société : nous trouverons que les deux sexes doivent se rassembler quelquefois, et vivre ordinairement séparés. Je l'ai dit tantôt par rapport aux femmes, je le dis maintenant par rapport aux hommes. Ils se sentent autant et plus qu'elles de leur trop intime commerce; elles n'y perdent que leurs mœurs, et nous y perdons à la fois nos mœurs et notre constitution : car ce sexe plus faible, hors d'état de prendre notre manière de vivre trop pénible pour lui, nous force de prendre la sienne trop molle pour nous, et ne voulant plus souffrir de séparation, faute de pouvoir se rendre hommes, les femmes nous rendent femmes.

173.—Cet inconvénient qui dégrade l'homme est très grand partout ; mais c'est surtout dans les États comme le nôtre qu'il importe de le prévenir. Qu'un monarque gouverne des hommes ou des femmes, cela lui doit être assez indifférent pourvu qu'il soit obéi; mais dans une République, il faut des hommes*.

174.—Les anciens passaient presque leur vie en plein air, ou vaquant à leurs affaires, ou réglant celles de l'État sur la place publique, ou se promenant à la campagne, dans des jardins, au bord de la mer, à la pluie, au soleil,

* On me dira qu'il en faut aux rois pour la guerre. Point du tout. Au lieu de trente mille hommes, ils n'ont, par exemple, qu'à lever cent mille femmes. Les femmes ne manquent pas de courage : elles préfèrent l'honneur à la vie; quand elles se battent, elles se battent bien. L'inconvénient de leur sexe est de ne pouvoir supporter les fatigues de la guerre et l'intempérie des saisons. Le secret est donc d'en avoir toujours le triple de ce qu'il faut pour se battre, afin de sacrifier les deux autres tiers aux maladies et à la mortalité.

[Qui croirait que cette plaisanterie, dont on voit assez l'application, ait été prise en France au pied de la lettre par des gens d'esprit? (1781)]

et presque toujours tête nue*. A tout cela, point de femmes ; mais on savait bien les trouver au besoin, et nous ne voyons point par leurs écrits et par les échantillons de leurs conversations qui nous restent, que l'esprit, ni le goût, ni l'amour même, perdissent rien à cette réserve. Pour nous, nous avons pris des maximes toutes contraires : lâchement dévoués aux volontés du sexe que nous devrions protéger et non servir, nous avons appris à le mépriser en lui obéissant, à l'outrager par nos soins railleurs ; et chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un sérail d'hommes plus femmes qu'elle, qui savent rendre à la beauté toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne. Mais voyez ces mêmes hommes toujours contraints dans ces prisons volontaires (168), se lever, se rasseoir, aller et venir sans cesse à la cheminée, à la fenêtre, prendre et poser cent fois un écran, feuilleter des livres, parcourir des tableaux, tourner, pirouetter par la chambre, tandis que l'idole, étendue sans mouvement dans sa chaise longue, n'a d'actif que la langue et les yeux. D'où vient cette différence, si ce n'est que la nature, qui impose aux femmes cette vie sédentaire et casanière, en prescrit aux hommes une tout [a] opposée et que cette inquiétude indique en eux un vrai besoin ? Si les Orientaux, que la chaleur du climat fait assez transpirer, font peu d'exercice et ne se promènent

* Après la bataille gagnée par Cambyse sur Psamménite, on distinguait parmi les morts les Égyptiens, qui avaient toujours la tête nue, à l'extrême dureté de leurs crânes, au lieu que les Perses, toujours coiffés de leurs grosses tiares, avaient les crânes si tendres qu'on les brisait sans effort. Hérodote (169) lui-même fut longtemps après témoin de cette différence.

a) Toute opposée, 1758, 1781.

(168) La même idée est développée dans la *Nouvelle Héloïse*, IVe partie, lettre 10.

(169) Hérodote, III, 12. Le fait est cité par Montaigne, *Essais*, I, 35.

Degeneration brought about by civilization ? Joe
Physical

point, au moins ils vont s'asseoir en plein air et respirer à leur aise; au lieu qu'ici les femmes ont grand soin d'étouffer leurs amis dans de bonnes chambres bien fermées.

175.—Si l'on compare la force des hommes anciens à celle des hommes d'aujourd'hui, on n'y trouve aucune espèce d'égalité. Nos exercices de l'Académie (170) sont des jeux d'enfants auprès de ceux de l'ancienne gymnastique : on a quitté la paume comme trop fatigante; on ne peut plus voyager à cheval. Je ne dis rien de nos troupes. On ne conçoit plus les marches des armées grecques et romaines : le chemin, le travail, le fardeau du soldat romain fatigue seulement à le lire (171), et accable l'imagination. Le cheval n'était pas permis aux officiers d'infanterie. Souvent les généraux faisaient à pied les mêmes journées (172) que leurs troupes. Jamais les deux Catons n'ont autrement voyagé, ni seuls, ni avec leurs armées. Othon lui-même, l'efféminé Othon, marchait armé de fer à la tête de la sienne, allant au-devant de Vitellius. Qu'on trouve à présent un seul homme de guerre capable d'en faire autant. Nous sommes déchus en tout. Nos peintres et nos sculpteurs se plaignent de ne plus trouver de modèles comparables à ceux de l'antique. Pourquoi cela? L'homme a-t-il dégénéré? L'espèce a-t-elle une décrépitude physique ainsi que l'individu? Au contraire : les Barbares du Nord qui ont, pour ainsi dire, peuplé l'Europe d'une nouvelle race, étaient plus grands et plus forts que les Romains qu'ils ont vaincus et subjugués. Nous devrions donc être plus forts nous-mêmes, qui pour la plupart

(170) On donnait ce nom aux écoles où les jeunes gens de bonne famille, à leur sortie du collège, apprenaient l'équitation, l'escrime, et tous les exercices du corps.

(171) Le fardeau du fantassin moderne n'est cependant pas inférieur. Il s'agit maintenant, comme autrefois, d'un poids d'environ soixante livres.

(172) Fréquemment employé jadis pour signifier *étape*. « Et chevauchierent tant de jornées en jornées, qu'ils vindrent au chastel de Nequise. » (Villehardouin, 140). C'est ainsi qu'on dit encore voyager à petites journées.

descendons de ces nouveaux venus; mais les premiers Romains vivaient en hommes*, et trouvaient dans leurs continuels exercices la vigueur que la nature leur avait refusée, au lieu que nous perdons la nôtre dans la vie indolente et lâche où nous réduit la dépendance du sexe. Si les barbares dont je viens de parler vivaient avec les femmes, ils ne vivaient pas pour cela comme elles : c'étaient elles qui avaient le courage de vivre comme eux, ainsi que faisaient aussi celles de Sparte. La femme se rendait robuste, et l'homme ne s'énervait pas.

176. — Si ce soin de contrarier la nature est nuisible au corps, il l'est encore plus à l'esprit. Imaginez quelle peut être la trempe de l'âme d'un homme uniquement occupé de l'importante affaire d'amuser les femmes, et qui passe sa vie entière à faire pour elles ce qu'elles devraient faire pour nous, quand, épuisés de travaux dont elles sont incapables, nos esprits ont besoin de délassement. Livrés à ces puériles habitudes, à quoi pourrions-nous jamais nous élever de grand? Nos talents, nos écrits se sentent de nos frivoles occu-

* Les Romains étaient les hommes les plus petits et les plus faibles de tous les peuples de l'Italie; et cette différence était si grande, dit Tite-Live (173), qu'elle s'apercevait au premier coup dans les troupes des uns et des autres. Cependant l'exercice et la discipline prévalurent tellement sur la nature, que les faibles firent ce que ne pouvaient faire les forts, et les vainquirent.

(173) Un ancien éditeur de Rousseau, G. Petitain, fait sur ce passage l'observation suivante : « Les recherches les plus scrupuleuses n'ont pu nous faire découvrir dans Tite-Live aucun passage qui eût quelque rapport avec l'assertion qui lui est attribuée dans cette note. D'ailleurs, un trait aussi saillant n'eût pu manquer d'être saisi par Montesquieu ou par Machiavel, et leurs ouvrages n'en offrent aucune trace. César (*De bello Gallico*, I, 30) dit à la vérité que la petite stature de ses soldats était pour les Gaulois qu'il avait à combattre un sujet de mépris. Végèce (*De re Militari*, I, 1) s'exprime à peu près dans le même sens en parlant des Gaulois, des Germains et des Espagnols. Mais, dans la comparaison à faire des Romains avec les autres peuples de l'Italie, aucun trait semblable ne se trouve dans Tite-Live. Tout dispose donc à croire que Rousseau ne le cite ici que sur la foi de quelque écrivain moderne dont il ne s'est pas donné la peine d'examiner à fond le témoignage. » (Edition de 1819).

pations* : agréables, si l'on veut, mais petits et froids comme nos sentiments, ils ont pour tout mérite ce tour facile qu'on n'a pas grand'peine à donner à des riens. Ces foules d'ouvrages éphémères qui naissent journellement n'étant faits que pour amuser des femmes, et n'ayant ni force ni profondeur, volent tous de la toilette au comptoir (174). C'est le moyen de récrire incessamment les mêmes, et de les rendre toujours nouveaux. On m'en citera deux ou trois qui serviront d'exceptions; mais moi j'en citerai cent mille qui confirmeront la règle. C'est pour cela que la plupart des productions de notre âge passeront avec lui, et la postérité croira qu'on

* Les femmes en général n'aiment aucun art, ne se connaissent à aucun, et n'ont aucun génie. Elles peuvent réussir aux petits ouvrages qui ne demandent que de la légèreté d'esprit, du goût, de la grâce, quelquefois même de la philosophie et du raisonnement. Elles peuvent acquérir de la science, de l'érudition, des talents, et tout ce qui s'acquiert à force de travail. Mais ce feu céleste qui échauffe et embrase l'âme, ce génie qui consume et dévore, cette brûlante éloquence, ces transports sublimes qui portent leurs ravissements jusqu'au fond des cœurs, manqueront toujours aux écrits des femmes : ils sont tous froids et jolis comme elles; ils auront tant d'esprit que vous voudrez, jamais d'âme ; ils seraient cent fois plutôt sensés que passionnés. Elles ne savent ni décrire ni sentir l'amour même. La seule Sapho, que je sache, et une autre (175), méritèrent d'être exceptées.

(174) Le comptoir de l'épicier, c'est l'éternelle plaisanterie des satiriques; Boileau en a usé et abusé. Les femmes du XVIIIe siècle se piquaient de tout lire. Les livres les plus graves, pour peu qu'ils fussent en vogue, s'étalaient sur leur toilette à côté des contes et des romans nouveaux.

Auprès d'un pot de rouge on voit un [Massillon.

(VOLTAIRE, Contes, *Gertrude*).

(175) L'autre qu'il ne nomme pas est évidemment Héloïse. Marmontel, dans sa réponse, fait allusion à ce passage, mais le réfute singulièrement. « S'il arrivait que chacun pût dire comme M. Rousseau qu'il connaît deux femmes, Sapho et une autre, qui méritent d'être exceptées, il se trouverait au bout du compte autant de femmes capables de décrire et de sentir l'amour qu'il y aurait eu d'hommes capables de l'inspirer. » Marmontel a lu trop vite. Rousseau dit *méritèrent*, et non *méritent* ; il parle donc, non d'une femme de sa connaissance, mais d'une femme célèbre dont on a conservé les lettres ou les ouvrages. Dans ce cas, l'argument de son contradicteur porte à faux.

fit bien peu de livres dans ce même siècle où l'on en fait tant.

177. — Il ne serait pas difficile de montrer qu'au lieu de gagner à ces usages, les femmes y perdent. On les flatte sans les aimer ; on les sert sans les honorer; elles sont entourées d'agréables, mais elles n'ont plus d'amants ; et le pis est que les premiers, sans avoir les sentiments des autres, n'en usurpent pas moins tous les droits. La société des deux sexes, devenue trop commune et trop facile, a produit ces deux effets; et c'est ainsi que l'esprit général de la galanterie étouffe à la fois le génie et l'amour.

178. — Pour moi, j'ai peine à concevoir comment on rend assez peu d'honneur aux femmes pour leur oser adresser sans cesse ces fades propos galants, ces compliments insultants et moqueurs, auxquels on ne daigne pas même donner un air de bonne foi; les outrager par ces évidents mensonges, n'est-ce pas leur déclarer nettement qu'on ne trouve aucune vérité obligeante à leur dire? Que l'amour se fasse illusion sur les qualités de ce qu'on aime, cela n'arrive que trop souvent ; mais est-il question d'amour dans tout ce maussade jargon? Ceux mêmes qui s'en servent ne s'en servent-ils pas également pour toutes les femmes, et ne seraient-ils pas au désespoir qu'on les crût sérieusement amoureux d'une seule? Qu'ils ne s'en inquiètent pas. Il faudrait avoir d'étranges idées de l'amour pour les en croire capables, et rien n'est plus éloigné de son ton que celui de

Je parierais tout au monde que les *Lettres Portugaises* (176) ont été écrites par un homme. Or, partout où dominent les femmes, leur goût doit aussi dominer; et voilà ce qui détermine celui de notre siècle.

(176) Quoi qu'il en dise, c'est bien une femme, Marianne Alcaforada, religieuse dans un couvent de Beja (Alentejo) qui adressa au marquis de Chamilly ces fameuses lettres. Publiées pour la première fois en 1669, elles ont été souvent réimprimées. Les éditions les plus récentes sont celles de M. Eugène Asse, 1873 (Charpentier), et de M. Piedagnel, 1876 (librairie des Bibliophiles)

la galanterie. De la manière que je conçois cette passion terrible (177), son trouble, ses égarements, ses palpitations, ses transports, ses brûlantes expressions, son silence plus énergique, ses inexprimables regards que leur timidité rend téméraires et qui montrent les désirs par la crainte, il me semble qu'après un langage aussi véhément, si l'amant venait à dire une seule fois : *Je vous aime*, l'amante indignée lui dirait : *Vous ne m'aimez plus*, et ne le reverrait de sa vie.

179. — Nos cercles conservent encore parmi nous quelque image des mœurs antiques. Les hommes entre eux, dispensés de rabaisser leurs idées à la portée des femmes et d'habiller galamment la raison, peuvent se livrer à des discours graves et sérieux sans crainte du ridicule. On ose parler de patrie et de vertu sans passer pour rabâcheur, on ose être soi-même, sans s'asservir aux maximes d'une caillette (178). Si le tour de la conversation devient moins poli, les raisons prennent plus de poids ; on ne se paye point de plaisanterie ni de gentillesse. On ne se tire point d'affaire par de bons mots. On ne se ménage point dans la dispute ; chacun, se sentant attaqué de toutes les forces de son adversaire, est obligé d'employer toutes les siennes pour se défendre ; c'est ainsi que l'esprit acquiert de la justesse et de la vigueur. S'il se mêle à tout cela quelque propos licencieux, il ne faut point trop s'en effaroucher : les moins grossiers ne sont pas toujours les plus honnêtes, et ce langage un peu rustaud ([a]) est préférable encore à ce style plus recherché dans lequel les deux sexes se séduisent mutuellement et se familiarisent décemment avec le

a) Rustaut 1758, 1781.

(177) Mal guéri, encore tout pénétré de sa passion pour Mme d'Houdetot, il terminait alors la *Nouvelle Héloïse*, que tout ce passage fait bien pressentir.

(178) Diminutif de caille. Personne qui a du babil et point de consistance (Littré). Ce mot s'appliquait surtout aux femmes évaporées qui donnaient ou prétendaient donner le ton en littérature.

vice. La manière de vivre, plus conforme aux inclinations de l'homme, est aussi mieux assortie à son tempérament. On ne reste point toute une journée établi sur une chaise. On se livre à des jeux d'exercice, on va, on vient, plusieurs cercles se tiennent à la campagne, d'autres s'y rendent. On a des jardins pour la promenade, des cours (a) spacieuses pour s'exercer, un grand lac pour nager, tout le pays ouvert pour la chasse ; et il ne faut pas croire que cette chasse se fasse aussi commodément qu'aux environs de Paris où l'on trouve le gibier sous ses pieds et où l'on tire à cheval. Enfin ces honnêtes et innocentes institutions rassemblent tout ce qui peut contribuer à former dans les mêmes hommes des amis, des citoyens, des soldats, et par conséquent tout ce qui convient le mieux à un peuple libre.

180. — On accuse d'un défaut les sociétés des femmes, c'est de les rendre médisantes et satiriques ; et l'on peut bien comprendre, en effet, que les anecdotes d'une petite ville n'échappent pas à ces comités féminins ; on pense bien aussi que les maris absents y sont peu ménagés, et que toute femme jolie et fêtée n'a pas beau jeu dans le cercle de sa voisine. Mais peut-être y a-t-il dans cet inconvénient plus de bien que de mal, et toujours est-il incontestablement moindre que ceux dont il tient la place : car lequel vaut le mieux, qu'une femme dise avec ses amies du mal de son mari, ou que, tête-à-tête avec un homme, elle lui en fasse ; qu'elle critique le désordre de sa voisine, ou qu'elle l'imite ? Quoique les Genevoises disent assez librement ce qu'elles savent et quelquefois ce qu'elles conjecturent, elles ont une véritable horreur de la calomnie, et l'on ne leur entendra jamais intenter contre autrui des accusations qu'elles croient fausses ; tandis qu'en d'autres pays les femmes, également coupables par leur silence et par leurs

a) Des cours spatieux, 1758, 1759.

discours, cachent de peur de représailles le mal qu'elles savent, et publient par vengeance celui qu'elles ont inventé.

181. — Combien de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères observatrices? Elles font presque dans notre ville la fonction de censeurs (179). C'est ainsi que dans les beaux temps de Rome les citoyens, surveillants les uns des autres, s'accusaient publiquement par zèle pour la justice ; mais quand Rome fut corrompue et qu'il ne resta plus rien à faire pour les bonnes mœurs que de cacher les mauvaises, la haine des vices qui les démasque en devint un. Aux citoyens zélés succédèrent des délateurs (180) infâmes, et au lieu qu'autrefois les bons accusaient les méchants, ils en furent accusés à leur tour. Grâce au ciel, nous sommes loin d'un terme si funeste. Nous ne sommes point réduits à nous cacher à nos propres yeux de peur de nous faire horreur. Pour moi, je n'en aurai pas meilleure opinion des femmes, quand elles seront plus circonspectes : on se ménagera davantage, quand on aura plus de raisons de se ménager, et quand chacune aura besoin pour elle-même de la discrétion dont elle donnera l'exemple aux autres.

182. — Qu'on ne s'alarme donc point tant du caquet des sociétés de femmes. Qu'elles médisent tant qu'elles voudront, pourvu qu'elles médisent entre elles. Des femmes véritablement corrompues ne sauraient supporter longtemps cette manière de vivre, et quelque chère que leur pût être la médisance, elles voudraient médire avec des hommes. Quoi qu'on m'ait pu dire à cet égard, je n'ai jamais vu aucune de ces sociétés sans

(179) C'est faire beaucoup d'honneur aux commérages. L'auteur se laisse entraîner par les besoins de sa cause, de même que tout à l'heure, § 186, il prendra la défense de l'ivrognerie.

(180) Toujours même *à côté* quand il s'agit de l'antiquité. Les délateurs n'avaient rien à faire avec les mœurs; c'étaient des complaisants politiques qui aidaient le pouvoir à se débarrasser de ses adversaires.

un secret mouvement d'estime et de respect pour celles qui la composaient. Telle est, me disais-je, la destination de la nature, qui donne différents goûts aux deux sexes, afin qu'ils vivent séparés et chacun à sa manière*. Ces aimables personnes passent ainsi leurs jours, livrées aux occupations qui leur conviennent, ou à des amusements innocents et simples, très propres à toucher un cœur honnête et à donner bonne opinion d'elles. Je ne sais ce qu'elles ont dit, mais elles ont vécu ensemble; elles ont pu parler des hommes, mais elles se sont passées d'eux; et tandis qu'elles critiquaient si sévèrement la conduite des autres, au moins la leur était irréprochable.

183. — Les cercles d'hommes ont aussi leurs inconvénients, sans doute; quoi d'humain n'a pas les siens? On joue, on boit, on s'enivre, on passe les nuits; tout cela peut être vrai, tout cela peut être exagéré. Il y a partout mélange de bien et de mal, mais à diverses mesures. On abuse de tout: axiome trivial, sur lequel on ne doit ni tout rejeter ni tout admettre. La règle pour choisir est simple. Quand le bien surpasse le mal, la chose doit être admise malgré ses inconvénients; quand le mal surpasse le bien, il la faut rejeter même avec ses avantages. Quand la chose est bonne en elle-même et n'est mauvaise que dans ses abus, quand les abus peuvent être prévenus sans beaucoup de peine, ou tolérés sans grand préjudice, ils peuvent servir de prétexte et non de raison pour abolir un usage utile;

* Ce principe, auquel tiennent toutes bonnes mœurs, est développé d'une manière plus claire et plus étendue dans un manuscrit dont je suis dépositaire et que je me propose de publier s'il me reste assez de temps pour cela, quoique cette annonce ne soit guère propre à lui concilier d'avance la faveur des dames.

[On comprendra facilement que le manuscrit dont je parlais dans cette note était celui de la *Nouvelle Héloïse*, qui parut deux ans après cet ouvrage (1781)].

mais ce qui est mauvais en soi sera toujours mauvais*, quoi qu'on fasse pour en tirer un bon usage. Telle est la différence essentielle des cercles aux spectacles.

184. — Les citoyens d'un même État, les habitants d'une même ville ne sont point des anachorètes, ils ne sauraient vivre toujours seuls et séparés ; quand ils le pourraient, il ne faudrait pas les y contraindre. Il n'y a que le plus farouche despotisme qui s'alarme à la vue de sept ou huit hommes assemblés, craignant toujours que leurs entretiens ne roulent sur leurs misères.

185. — Or, de toutes les sortes de liaisons qui peuvent rassembler les particuliers dans une ville comme la nôtre, les cercles forment sans contredit la plus raisonnable, la plus honnête et la moins dangereuse, parce qu'elle ne veut ni ne peut se cacher, qu'elle est publique, permise, et que l'ordre et la règle y règnent. Il est même facile à démontrer que les abus qui peuvent en résulter naîtraient également de toutes les autres, ou qu'elles en produiraient de plus grands encore. Avant de songer à détruire un usage établi, on doit avoir bien pesé ceux qui s'introduiront à sa place. Quiconque en pourra proposer un qui soit praticable et duquel ne résulte aucun abus, qu'il le propose, et qu'ensuite les cercles soient abolis; à la bonne heure! En attendant, laissons, s'il le faut, passer la nuit à boire à ceux qui, sans cela, la passeraient peut-être à faire pis.

186. — Toute intempérance est vicieuse. et surtout celle qui nous ôte la plus noble de nos facultés. L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins sa raison pour un temps, et l'abrutit à la longue. Mais enfin le goût du vin n'est pas un crime ; il en fait rarement commettre;

* Je parle dans l'ordre moral : car dans l'ordre physique, il n'y a rien d'absolument mauvais. Le tout est bien.

il rend l'homme stupide et non pas méchant*. Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachements durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchise ; ils sont presque tous bons, droits, justes, fidèles, braves et honnêtes gens, à leur défaut près. En osera-t-on dire autant des vices qu'on substitue à celui-là, ou bien prétend-on faire de toute une ville un peuple d'hommes sans défauts, et retenus en toute chose? Combien de vertus apparentes cachent souvent des vices réels! Le sage est sobre par tempérance (181), le fourbe l'est par fausseté. Dans les pays de mauvaises mœurs, d'intrigues, de trahisons, d'adultères, on redoute un état d'indiscrétion où le cœur se montre sans qu'on y songe. Partout les gens qui abhorrent le plus l'ivresse sont ceux qui ont le plus d'intérêt à s'en garantir. En Suisse, elle est presque en estime, à Naples elle est en horreur ; mais au fond, laquelle est le plus à craindre, de l'intempérance du Suisse ou de la réserve de l'Italien?

187. — Je le répète, il vaudrait mieux être sobre et vrai, non seulement pour soi, même pour la société : car tout ce qui est mal en morale est mal encore en politique. Mais le prédicateur s'arrête au mal personnel, le magistrat ne voit que les conséquences publiques ; l'un n'a pour objet que la perfection de l'homme où l'homme n'atteint point, l'autre que le bien de l'État autant qu'il y

* Ne calomnions point le vice même, n'a-t-il pas assez de sa laideur? Le vin ne donne pas de la méchanceté, il la décèle. Celui qui tua Clitus dans l'ivresse fit mourir Philotas de sang-froid. Si l'ivresse a ses fureurs, quelle passion n'a pas les siennes? La différence est que les autres restent au fond de l'âme, et que celle-là s'allume et s'éteint à l'instant. A cet emportement près, qui passe et qu'on évite aisément, soyons sûrs que quiconque fait dans le vin de méchantes actions couve à jeun de méchants desseins.

(181) On peut lire dans la *Nouvelle Héloïse*, lettre 23, la même thèse soutenue presque dans les même termes.

peut atteindre ; ainsi, tout ce que l'on a raison de blâmer en chaire ne doit pas être puni par les lois. Jamais peuple n'a péri par l'excès du vin, tous périssent par le désordre des femmes. La raison de cette différence est claire : le premier de ces deux vices détourne des autres, le second les engendre tous. La diversité des âges y fait encore (182). Le vin tente moins la jeunesse et l'abat moins aisément; un sang ardent lui donne d'autres désirs; dans l'âge des passions, toutes s'enflamment au feu d'une seule, la raison s'altère en naissant, et l'homme encore indompté devient indisciplinable avant que d'avoir porté le joug des lois. Mais qu'un sang à demi-glacé cherche un secours qui le ranime, qu'une liqueur bienfaisante supplée aux esprits qu'il n'a plus* ; quand un vieillard abuse de ce doux remède, il a déjà rempli ses devoirs envers sa patrie, il ne la prive que du rebut de ses ans. Il a tort, sans doute : il cesse avant la mort d'être citoyen. Mais l'autre ne commence pas même à l'être : il se rend plutôt l'ennemi public par la séduction de ses complices, par l'exemple et l'effet de ses mœurs corrompues, surtout par la morale pernicieuse qu'il ne manque pas de répandre pour les autoriser. Il vaudrait mieux qu'il n'eût point existé.

188. — De la passion du jeu naît un plus dangereux abus, mais qu'on prévient ou réprime aisément. C'est une affaire de police, dont l'inspection devient plus facile et mieux séante dans les cercles que dans les maisons particulières. L'opinion peut beaucoup encore en ce

* Platon, dans ses *Lois*, permet aux seuls vieillards l'usage du vin, et même il leur en permet quelquefois l'excès (183).

(182) *Faire* a quelquefois le sens de *importer à*, *contribuer à*. Les expériences qui faisaient le plus à mon sujet. Descartes. *Dioptrique*, 2 (Littré). Rousseau a dit de même, § 74 note, *ce qui fait contre mon sentiment*, comme dans Horace, *et sapit, et mecum facit*.

(183) Ce passage de Platon, *de Legibus* II, 666, est cité par Montaigne, *Essais*, II, 2.

point ; et sitôt qu'on voudra mettre en honneur les jeux d'exercice et d'adresse, les cartes, les dés, les jeux de hasard tomberont infailliblement. Je ne crois pas même, quoi qu'on en dise, que ces moyens oisifs et trompeurs de remplir sa bourse prennent jamais grand crédit chez un peuple raisonneur et laborieux, qui connaît trop le prix du temps et de l'argent pour aimer à les perdre ensemble.

189. — Conservons donc les cercles, même avec leurs défauts : car ces défauts ne sont pas dans les cercles, mais dans les hommes qui les composent, et il n'y a point dans la vie sociale de forme imaginable sous laquelle ces mêmes défauts ne produisent de plus nuisibles effets. Encore un coup, ne cherchons point la chimère de la perfection, mais le mieux possible selon la nature de l'homme et la constitution de la société. Il y a tel peuple à qui je dirais : détruisez cercles et coteries, ôtez toute barrière de bienséance entre les sexes, remontez, s'il est possible, jusqu'à n'être que corrompus ; mais vous, Genevois, évitez de le devenir, s'il est temps encore. Craignez le premier pas qu'on ne fait jamais (184) seul, et songez qu'il est plus aisé de garder de bonnes mœurs que de mettre un terme aux mauvaises.

190. — Deux ans seulement de comédie et tout est bouleversé. L'on ne saurait se partager entre tant d'amusements : l'heure des spectacles étant celle des cercles, les fera dissoudre ; il s'en détachera trop de membres ; ceux qui resteront seront trop peu assidus pour être d'une grande ressource les uns aux autres et laisser subsister longtemps les associations. Les deux sexes réunis journellement dans un même lieu ; les parties qui se lieront pour s'y rendre ; les manières de vivre qu'on y verra

(184) La pensée est tellement évidente, que l'auteur n'a pas cherché ici à éviter l'amphibologie. Il n'en est pas moins vrai qu'une phrase ainsi tournée peut présenter deux sens, selon que seul se rapporte à *que* ou à *on* : qui n'est jamais le seul qu'on fasse, ou qu'on n'est jamais seul à faire.

dépeintes et qu'on s'empressera d'imiter ; l'exposition des dames et demoiselles parées tout de leur mieux et mises en étalage dans des loges comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs ; l'affluence de la belle jeunesse qui viendra de son côté s'offrir en montre, et trouvera bien plus beau de faire des entrechats au théâtre que l'exercice à Plain-Palais ; les petits soupers de femmes qui s'arrangeront en sortant, ne fût-ce qu'avec les actrices ; enfin le mépris des anciens usages qui résultera de l'adoption des nouveaux ; tout cela substituera bientôt l'agréable vie de Paris et les bons airs de France à notre ancienne simplicité, et je doute un peu que des Parisiens à Genève y conservent longtemps le goût de notre gouvernement.

191.—Il ne faut point le dissimuler; les intentions sont droites encore, mais les mœurs inclinent déjà visiblement vers la décadence, et nous suivons de loin les traces des mêmes peuples dont nous ne laissons pas de craindre le sort. Par exemple, on m'assure que l'éducation de la jeunesse est généralement beaucoup meilleure qu'elle n'était autrefois ; ce qui pourtant ne peut guère se prouver qu'en montrant qu'elle fait de meilleurs citoyens. Il est certains que les enfants font mieux la révérence, qu'ils savent plus galamment donner la main aux dames, et leur dire une infinité de gentillesses pour lesquelles je leur ferais, moi, donner le fouet, qu'ils savent décider, trancher, interroger, couper la parole aux hommes, importuner tout le monde sans modestie et sans discrétion. On me dit que cela les forme ; je conviens que cela les forme à être impertinents, et c'est de toutes les choses qu'ils apprennent par cette méthode la seule qu'ils n'oublient point. Ce n'est pas tout. Pour les retenir auprès des femmes qu'ils sont destinés à désennuyer, on a soin de les élever précisément comme elles : on les garantit du soleil, du vent, de la pluie, de la poussière, afin qu'ils

ne puissent jamais rien supporter de tout cela. Ne pouvant les préserver entièrement du contact de l'air, on fait du moins qu'il ne leur arrive qu'après avoir perdu la moitié de son ressort. On les prive de tout exercice, on leur ôte toutes leurs facultés, on les rend ineptes à tout autre usage qu'aux soins auxquels ils sont destinés; et la seule chose que les femmes n'exigent pas de ces vils esclaves est de se consacer à leur service à la façon des Orientaux. A cela près, tout ce qui les distingue d'elles, c'est que la nature leur en ayant refusé les grâces, ils y substituent des ridicules. A mon dernier voyage à Genève, j'ai déjà vu plusieurs de ces jeunes demoiselles en justaucorps, les dents blanches, la main potelée, la voix flûtée, un joli parasol vert à la main, contrefaire assez maladroitement les hommes.

192. — On était plus grossier de mon temps. Les enfants rustiquement élevés n'avaient point de teint à conserver, et ne craignaient point les injures de l'air auxquelles ils s'étaient aguerris de bonne heure. Les pères les menaient avec eux à la chasse, en campagne, à tous leurs exercices, dans toutes les sociétés. Timides et modestes devant les gens âgés, ils étaient hardis, fiers, querelleurs entre eux; ils n'avaient point de frisure à conserver; ils se défiaient à la lutte, à la course, aux coups; ils se battaient à bon escient, se blessaient quelquefois, et puis s'embrassaient en pleurant. Ils revenaient au logis suants, essoufflés, déchirés; c'étaient de vrais polissons; mais ces polissons ont fait des hommes qui ont dans le cœur du zèle pour servir la Patrie et du sang à verser pour elle. Plaise à Dieu qu'on en puisse dire autant un jour de nos beaux petits messieurs requinqués (185), et que ces hommes de quinze ans ne soient pas des enfants à trente!

(185) D'après Littré, ce verbe, dont on a longtemps cherché l'étymologie vient tout simplement de *quinquare*, nettoyer, mot peu usité dans la latinité, mais resté dans le parler roman. Il se dit d'une toilette affectée.

193. — Heureusement ils ne sont point tous ainsi. Le plus grand nombre encore a gardé cette antique rudesse, conservatrice de la bonne constitution ainsi que des bonnes mœurs. Ceux mêmes qu'une éducation trop délicate amollit pour un temps, seront contraints étant grands de se plier aux habitudes de leurs compatriotes. Les uns perdront leur âpreté dans le commerce du monde; les autres gagneront des forces en les exerçant; tous deviendront, je l'espère, ce que furent leurs ancêtres, ou du moins ce que leurs pères sont aujourd'hui. Mais ne nous flattons pas de conserver notre liberté en renonçant aux mœurs qui nous l'ont acquise.

194. — Je reviens à nos comédiens; et toujours, en leur supposant un succès qui me paraît impossible, je trouve que ce succès attaquera notre constitution, non seulement d'une manière indirecte en attaquant nos mœurs, mais immédiatement, en rompant l'équilibre qui doit régner entre les diverses parties de l'État pour conserver le corps entier dans son assiette,

194. — Parmi plusieurs raisons que j'en pourrais donner, je me contenterai d'en choisir une qui convient mieux au plus grand nombre, parce qu'elle se borne à des considérations d'intérêt et d'argent, toujours plus sensibles au vulgaire que des effets moraux dont il n'est pas en état de voir les liaisons avec leurs causes, ni l'influence sur le destin de l'État.

196. — On peut considérer les spectacles, quand ils réussissent, comme une espèce de taxe qui, bien que volontaire, n'en est pas moins onéreuse au peuple, en ce qu'elle lui fournit une continuelle occasion de dépense à laquelle il ne résiste pas. Cette taxe est mauvaise, non seulement parce qu'il n'en revient rien au souverain, mais surtout parce que la répartition, loin d'être proportionnelle, charge le pauvre au delà de ses forces, et soulage le riche en suppléant aux amusements plus coûteux qu'il se donnerait au défaut de

celui-là. Il suffit, pour en convenir, de faire attention que la différence du prix des places n'est, ni ne peut être en proportion de celle des fortunes des gens qui les remplissent. A la Comédie-Française, les premières loges et le théâtre (186) sont à quatre francs pour l'ordinaire et à six quand ou tierce (187); le parterre est à vingt sous, on a même tenté plusieurs fois de l'augmenter. Or on ne dira pas que le bien des plus riches qui vont au théâtre n'est que le quadruple du bien des pauvres qui vont au parterre. Généralement parlant, les premiers sont d'une opulence excessive et la plupart des autres n'ont rien*. Il en est de ceci

* Quand on augmenterait la différence du prix des places en proportion de celle des fortunes, on ne rétablirait point pour cela l'équilibre. Ces places inférieures, mises à trop bas prix, seraient abandonnées à la populace, et chacun, pour en occuper de plus honorables, dépenserait toujours au delà de ses moyens. C'est une observation qu'on peut faire aux spectacles de la Foire. La raison de ce désordre est que led premiers rangs sont alors

(186) C'est-à-dire les places sur le théâtre. Depuis un siècle environ, il y avait sur la scène de la Comédie-Française, de chaque coté, quatre rangées de bancs formant un peu amphithéâtre, s'avançant jusqu'à la hauteur des loges, et enfermées dans une balustrade avec grille de fer doré. Dans les grandes représentations, on ajoutait encore le long de la balustrade une rangée de banquettes, et plus de cinquante spectateurs, debout et sans place. formaient cercle au fond du théâtre (*Journal* de l'avocat Barbier, t. VII, p. 161). Sur une scène ainsi encombrée, toute action dramatique un peu vive était impossible, et la présence de ces spectateurs trop rapprochés troublait souvent les représentations. Enfin, le lundi 23 avril 1759, à la première représentation qui suivit le relâche de Pâques, la scène fut déblayée. Le comte de Lauraguais-Brancas avait indemnisé les comédiens d'une partie de la somme qu'ils perdaient à la suppression de ces places, somme estimée par Barbier à vingt mille livres. Voltaire applaudit à cette réforme qu'il avait depuis longtemps réclamée. Il écrivait le 18 juin 1759 à Mme d'Argental : « Mon Dieu ! que je fus aise quand j'appris que le théâtre était purgé de blancs poudrés, coiffés au rhinocéros et à l'oiseau royal ! Je riais aux anges en tapissant la scène de boucliers et de gonfanons. » Il venait alors de faire *Tancrède* et voulait y développer la mise en scène. Voir aussi son *Epître dédicatoire de l'Écossaise* au comte de Lauraguais. M. Adolphe Jullien a fait l'historique de cette question. *Les spectateurs sur le théâtre, établissement et suppression des bancs*, Paris, Detaille, 1875.

(187) *Tiercer*, augmenter d'un tiers le prix des places ; l'usage était admis dans certaines circonstances. Au XVIIe siècle, pour les premières représentations d'une pièce nouvelle, le prix des places était même doublé, ce que l'on appelait *jouer au double*. Si l'on en croit Voltaire (*Vie de Molière*), c'est à l'occasion des *Précieuses Ridicules* qu'on aurait doublé pour la première fois.

comme des impôts sur le blé, sur le vin, sur le sel, sur toute chose nécessaire à la vie, qui ont un air de justice au premier coup d'œil, et sont au fond très iniques : car le pauvre qui ne peut dépenser que pour son nécessaire est forcé de jeter les trois quarts de ce qu'il dépense en impôts, tandis que ce même nécessaire n'étant que la moindre partie de la dépense du riche, l'impôt lui est presque insensible*. De cette manière, celui qui a peu paye beaucoup, et celui qui a beaucoup paye peu; je ne vois pas quelle grande justice on trouve à cela.

197. — On me demandera qui force le pauvre d'aller aux spectacles? Je répondrai, premièrement ceux qui les établissent et lui en donnent la tentation; en second lieu sa pauvreté même, qui le condamnant à des travaux continuels, sans espoir de les voir finir, lui rend quelque délassement plus nécessaire pour les supporter. Il ne se tient point malheureux de travailler sans relâche, quand tout le monde en fait de même; mais n'est-il pas cruel à celui qui travaille de se priver des récréations des gens oisifs? Il les partage donc; et ce même amusement, qui fournit un moyen d'économie au riche,

un terme fixe dont les autres se rapprochent toujours sans qu'on le puisse éloigner. Le pauvre tend sans cesse à s'élever au-dessus de ses vingt sous; mais le riche pour le fuir, n'a plus d'asile au delà de ses quatre francs; il faut malgré lui qu'il se laisse accoster, et si son orgueil en souffre, sa bourse en profite.

* Voilà pourquoi les *imposteurs* (188) de Bodin et autres fripons publics établissent toujours leurs monopoles sur les choses nécessaires à la vie, afin d'affamer doucement le peuple sans que le riche en murmure. Si le moindre objet de luxe ou de faste était attaqué, tout serait perdu; mais pourvu que les grands soient contents, qu'importe que le peuple vive?

(188) « Nom donné anciennement aux officiers chargés de répartir les taxes. Ceux que Bodin appelle imposteurs, c'est-à-dire ceux qui imposent ou imaginent les taxes. » (Littré). Jean Bodin, jurisconsulte et magistrat, né à Angers vers 1530, mort à Laon en 1596. Son principal ouvrage est sa *République* en six livres, 1577.

affaiblit doublement le pauvre, soit par un surcroît réel de dépenses, soit par moins de zèle au travail, comme je l'ai ci-devant expliqué.

198. — De ces nouvelles réflexions il suit évidemment, ce me semble, que les spectacles modernes, où l'on n'assiste qu'à prix d'argent, tendent partout à favoriser et augmenter l'inégalité des fortunes, moins sensiblement, il est vrai, dans les capitales que dans une petite ville comme la nôtre. Si j'accorde que cette inégalité, portée jusqu'à certain point, peut avoir ses avantages ([a]), vous m'accorderez bien aussi qu'elle doit avoir des bornes, surtout dans un petit État, et surtout dans une république. Dans une monarchie, où tous les ordres sont intermédiaires entre le prince et le peuple, il peut être assez indifférent que certains hommes passent de l'un à l'autre : car, comme d'autres les remplacent, ce changement n'interrompt point la progression. Mais dans une démocratie, où les sujets et le souverain ne sont que les mêmes hommes considérés sous différents rapports, sitôt que le plus petit nombre l'emporte en richesses sur le plus grand, il faut que l'État périsse ou change de forme. Soit que le riche devienne plus riche ou le pauvre plus indigent, la différence des fortunes n'en augmente pas moins d'une manière que de l'autre; et cette différence, portée au delà de sa mesure, est ce qui détruit l'équilibre dont j'ai parlé.

199. — Jamais dans une monarchie l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-dessus du prince; mais dans une république elle peut aisément le mettre au-dessus des lois. Alors le gouvernement n'a plus de force, et le riche est toujours le vrai souverain. Sur ces maximes incontestables, il reste à considérer si l'inégalité n'a pas atteint parmi nous le dernier terme

a) Certainement vous m'accorderez aussi, 1758, 1759.

où elle peut parvenir sans ébranler la République. Je m'en rapporte là-dessus à ceux qui connaissent mieux que moi notre constitution et la répartition de nos richesses. Ce que je sais, c'est que, le temps seul donnant à l'ordre des choses une pente naturelle vers cette inégalité et un progrès successif jusqu'à son dernier terme, c'est une grande imprudence de l'accélérer encore par des établissements qui la favorisent. Le grand Sully, qui nous aimait, nous l'eût bien su dire : spectacles et comédies dans toute petite république et surtout dans Genève, affaiblissement d'État.

200. — Si le seul établissement du théâtre nous est si nuisible, quel fruit tirerons-nous des pièces qu'on y représente? Les avantages même qu'elles peuvent procurer aux peuples pour lesquels elles ont été composées nous tourneront à préjudice, en nous donnant pour instruction ce qu'on leur a donné pour censure, ou du moins en dirigeant nos goûts et nos inclinations sur les choses du monde qui nous conviennent le moins. La tragédie nous représentera des tyrans et des héros. Qu'en avons-nous à faire? Sommes-nous faits pour en avoir ou le devenir? Elle nous donnera une vaine admiration de la puissance et de la grandeur. De quoi nous servira-t-elle? Serons-nous plus grands ou plus puissants pour cela? Que nous importe d'aller étudier sur la scène les devoirs des rois, en négligeant de remplir les nôtres? La stérile admiration des vertus de théâtre nous dédommagera-t-elle des vertus simples et modestes qui font le bon citoyen? Au lieu de nous guérir de nos ridicules, la comédie nous portera ceux d'autrui : elle nous persuadera que nous avons tort de mépriser des vices qu'on estime si fort ailleurs. Quelque extravagant que soit un marquis, c'est un marquis enfin. Concevez combien ce titre sonne dans un pays assez heureux pour n'en point avoir; et qui sait combien de cour-

tauds (189) croiront se mettre à la mode en imitant les marquis du siècle dernier? Je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit de la bonne foi toujours raillée, du vice adroit toujours triomphant, et de l'exemple continuel des forfaits mis en plaisanterie. Quelles leçons pour un peuple dont tous les sentiments ont encore leur droiture naturelle, qui croit qu'un scélérat est toujours méprisable et qu'un homme de bien ne peut être ridicule! Quoi! Platon bannissait Homère de sa république, et nous souffrirons Molière dans la nôtre! Que pourrait-il nous arriver de pis que de ressembler aux gens qu'il nous peint, même à ceux qu'il nous fait aimer?

201. — J'en ai dit assez, je crois, sur leur chapitre, et je ne pense guère mieux des héros de Racine, de ces héros si parés, si doucereux, si tendres (190), qui, sous un air de courage et de vertu, ne nous montrent que les modèles de jeunes gens dont j'ai parlé, livrés à la galanterie, à la mollesse, à l'amour, à tout ce qui peut efféminer l'homme et l'attiédir sur le goût de ses véritables devoirs. Tout le théâtre français ne respire que la tendresse: c'est la grande vertu à laquelle on y sacrifie toutes les autres, ou du moins qu'on y rend la plus chère aux spectateurs. Je ne dis pas qu'on ait tort en cela, quant à l'objet du poète: je sais que l'homme sans passions est une chimère; que l'intérêt du théâtre n'est fondé que sur les passions; que le cœur ne s'intéresse point à celles qui lui sont étrangères, ni à celles qu'on n'aime pas à voir en autrui, quoiqu'on y soit sujet soi-même. L'amour de l'humanité, celui de la patrie,

(189) « Personne de taille courte et ramassée. Un gros courtaud. Par dénigrement, courtaud de boutique, commis marchand. » (Littré.) La forme ancienne était *courtault*. Au XVIII[e] siècle on écrivait encore *courtaut*, comme *maraut*.

(190) Voltaire avait dit de même dans le *Temple du goût*.

Racine observe les portraits
De Bajazet, de Xipharès,
De Britannicus, d'Hippolyte.
A peine il distingue leurs traits;
Ils ont tous le même mérite.
Tendres, galants, doux et discrets,
Et l'amour, qui marche à leur suite,
Les croit des courtisans français.

sont les sentiments dont les peintures touchent le plus ceux qui en sont pénétrés ; mais quand ces deux passions sont éteintes, il ne reste que l'amour proprement dit pour leur suppléer, parce que son charme est plus naturel et s'efface plus difficilement du cœur que celui de toutes les autres. Cependant il n'est pas également convenable à tous les hommes : c'est plutôt comme supplément des bons sentiments que comme sentiment lui-même qu'on peut l'admettre ; non qu'il ne soit louable en soi, comme toute passion bien réglée, mais parce que les excès en sont dangereux et inévitables.

202. — Le plus méchant des hommes est celui qui s'isole le plus, qui concentre le plus son cœur en lui-même ; le meilleur est celui qui partage également ses affections à tous ses semblables. Il vaut beaucoup mieux aimer une maîtresse que de s'aimer seul au monde. Mais quiconque aime tendrement ses parents, ses amis, sa patrie, et le genre humain, se dégrade par un attachement désordonné qui nuit bientôt à tous les autres et leur est infailliblement préféré. Sur ce principe, je dis qu'il y a des pays où leurs [a] mœurs sont si mauvaises qu'on serait trop heureux d'y pouvoir remonter à l'amour ; d'autres où elles sont assez bonnes pour qu'il soit fâcheux d'y descendre, et j'ose croire le mien dans ce dernier cas. J'ajouterai que les objets trop passionnés sont plus dangereux à nous montrer qu'à personne, parce que nous n'avons naturellement que trop de penchant à les aimer. Sous un air flegmatique et froid, le Genevois cache une âme ardente et sensible, plus facile à émouvoir qu'à retenir. Dans ce séjour de la raison, la beauté n'est pas étrangère ni sans empire ; le levain de la mélancolie y fait souvent fermenter l'amour, les hommes n'y sont que trop capables de sentir des passions violentes, les femmes, de les inspirer ;

a) Où les mœurs, 1758, 1759.

et les tristes effets qu'elles y ont quelquefois produits ne montrent que trop le danger de les exciter par des spectacles touchants et tendres. Si les héros de quelques pièces soumettent l'amour au devoir, en admirant leur force le cœur se prête à leur faiblesse ; on apprend moins à se donner leur courage qu'à se mettre dans le cas d'en avoir besoin. C'est plus d'exercice pour la vertu ; mais qui l'ose exposer à ces combats mérite d'y succomber. L'amour même prend son masque pour la surprendre ; il se pare de son enthousiasme, il usurpe sa force, il affecte son langage, et quand on s'aperçoit de l'erreur, qu'il est tard pour en revenir ! Que d'hommes bien nés, séduits par ces apparences, d'amants tendres et généreux qu'ils étaient d'abord, sont devenus par degrés de vils corrupteurs, sans mœurs, sans respect pour la foi conjugale, sans égards pour les droits de la confiance et de l'amitié ! Heureux qui sait se reconnaître au bord du précipice et s'empêcher d'y tomber ! Est-ce au milieu d'une course rapide qu'on doit espérer de s'arrêter ? Est-ce en s'attendrissant tous les jours qu'on apprend à surmonter la tendresse ? On triomphe aisément d'un faible penchant ; mais celui qui connut le véritable amour et l'a su vaincre, ah ! pardonnons à ce mortel, s'il existe (191), d'oser prétendre à la vertu !

203. — Ainsi, de quelque manière qu'on envisage les choses, la même vérité nous frappe toujours. Tout ce que les pièces de théâtre peuvent avoir d'utile à ceux pour qui elles ont été faites nous deviendra préjudiciable, jusqu'au goût que nous croirons avoir acquis par elles, et qui ne sera qu'un faux goût, sans tact, sans délicatesse, substitué mal à propos parmi nous à la solidité de la raison. Le goût tient à plusieurs choses : les

(191) Ce mortel existait bien ; c'était Rousseau lui-même, son livre est ainsi plein de demi-confessions.

recherches d'imitation qu'on voit au théâtre, les comparaisons qu'on a lieu d'y faire, les réflexions sur l'art de plaire aux spectateurs, peuvent le faire germer, mais non suffire à son développement. Il faut de grandes villes, il faut des beaux arts et du luxe, il faut un commerce intime entre les citoyens, il faut une étroite dépendance les uns des autres, il faut de la galanterie et même de la débauche, il faut des vices qu'on soit forcé d'embellir, pour faire chercher à tout des formes agréables, et réussir à les trouver. Une partie de ces choses nous manquera toujours, et nous devons trembler d'acquérir l'autre.

204. — Nous aurons des comédiens, mais quels ? Une bonne troupe viendra-t-elle de but en blanc s'établir dans une ville de vingt-quatre mille âmes ? Nous en aurons donc d'abord de mauvais, et nous serons d'abord de mauvais juges. Les formerons-nous, ou s'ils nous formeront ? Nous aurons de bonnes pièces, mais, les recevant pour telles sur la parole d'autrui, nous serons dispensés de les examiner (192), ils ne gagnerons pas plus à les voir jouer qu'à les lire. Nous n'en ferons pas moins les connaisseurs, les arbitres du théâtre ; nous n'en voudrons pas moins décider pour notre argent, et n'en serons que plus ridicules. On ne l'est point pour manquer de goût quand on le méprise ; mais c'est l'être que de s'en piquer et n'en avoir qu'un mauvais. Et qu'est-ce au fond que ce goût si vanté ? L'art de se connaître en petites choses. En vérité, quand on en a une aussi grande à conserver que la liberté, tout le reste est bien puéril (193).

205. — Je ne vois qu'un remède à tant d'inconvénients : c'est que, pour nous approprier les drames de

(192) Cette théorie tendrait à condamner également tous les théâtres de province. Ils ne font pas leurs pièces, ils les reçoivent toutes faites de Paris.

(193) Au siècle dernier, on écrivait *puérile* même pour le masculin. C'est ainsi que le mot est orthographié dans les anciennes éditions.

notre théâtre, nous les composions nous-mêmes, et que nous ayons des auteurs avant des comédiens. Car il n'est pas bon qu'on nous montre toutes sortes d'imitations, mais seulement celles des choses honnêtes et qui conviennent à des hommes libres *. Il est sûr que des pièces tirées comme celles des Grecs des malheurs passés de la patrie, ou des défauts présents du peuple, pourraient offrir aux spectateurs des leçons utiles. Alors quels seront les héros de nos tragédies? Des Berthelier, des Lévrery? Ah, dignes citoyens! Vous fûtes des héros sans doute; mais votre obscurité vous avilit, vos noms communs (194) déshonorent vos grandes âmes **, et

* *Si quis ergo in nostram urbem venerit, qui animi sapientia in omnes possit sese vertere formas, et omnia imitari, et poemata sua ostentare, venerabimur quidem ipsum, ut sacrum, admirabilem, et jucundum : dicemus autem non esse ejusmodi hominem in republica nostra, neque fas esse ut insit, mittemusque in aliam urbem, unguento caput ejus perungentes, lanaque coronantes. Nos autem austeriori minusque jucundo utemur poeta, fabularumque fictore, utilitatis gratia, qui decori nobis rationem exprimat, et quæ dici debent dicat in his formulis quas a principio pro legibus tulimus, quando cives erudire aggressi sumus.* Plat. *de Rep.* lib. III.

** Philibert Berthelier fut le Caton de notre patrie, avec cette différence que la liberté publique finit par l'un et commença par l'autre. Il tenait une belette privée quand il fut arrêté ; il rendit son épée avec cette fierté qui sied si bien à la vertu malheureuse ; puis il continua de jouer avec sa belette, sans daigner répondre aux outrages de ses gardes. Il mourut comme doit mourir un martyr de la liberté.

Jean Lévrery fut le Favonius de Berthelier, non pas en imitant puérilement ses discours et ses manières, mais en mourant volontairement comme lui, sachant très bien que l'exemple de sa mort serait plus utile à son pays que sa vie. Avant d'aller

(194) Si hardi pour tout le reste, Rousseau se montre ici bien timoré. Le drame commençait alors, mais il ne voit que la tragédie, il ne veut pas croire qu'un épisode de l'histoire nationale puisse intéresser autant, et même plus, que la légende des éternels Atrides. Il fait enfin comme Boileau, condamnant une épopée, d'ailleurs mauvaise à bien d'autres titres, pour le seul nom de son héros, Childebrand.

nous ne sommes plus assez grands nous-mêmes pour vous savoir admirer. Quels seront nos tyrans? Des gentilshommes de la Cuiller *, des évêques de Genève, des comtes de Savoie, des ancêtres d'une maison avec laquelle nous venons de traiter, et à qui nous devons du respect? Cinquante ans plus tôt, je ne répondrais pas que le diable ** et l'Antechrist n'y eussent aussi fait leur rôle. Chez les Grecs, peuple d'ailleurs assez badin, tout était grave et sérieux sitôt qu'il s'agissait de la patrie ; mais dans ce siècle plaisant où rien n'échappe au ridicule, hormis la puissance, on n'ose parler d'héroïsme que dans les grands États, quoiqu'on n'en trouve que dans les petits.

206. — Quant à la comédie, il n'y faut pas songer. Elle causerait chez nous les plus affreux désordres; elle

à l'échafaud, il écrivit sur les murs de sa prison cette épitaphe qu'on avait faite à son prédécesseur :

Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit :
Nec cruce, nec sævi gladio perit illa tyranni.

* C'était une confrérie de gentilshommes savoyards qui avaient fait vœu de brigandage contre la ville de Genève, et qui, pour marque de leur association, portaient une cuiller pendue au cou.

** J'ai lu dans ma jeunesse une tragédie de l'Escalade, où le diable était en effet un des acteurs. On me disait que cette pièce ayant été une fois représentée, ce personnage en entrant sur la scène se trouva double, comme si l'original eût été jaloux qu'on eût l'audace de le contrefaire, et qu'à l'instant l'effroi fit fuir tout le monde et finir la représentation. Ce conte est burlesque, et le paraîtra bien plus à Paris qu'à Genève: cependant, qu'on se prête aux suppositions, on trouvera dans cette double apparition un effet théâtral et vraiment effrayant. Je m'imagine qu'un spectacle plus simple et plus terrible encore, c'est celui de la main sortant du mur et traçant des mots inconnus au festin de Balthazar. Cette seule idée fait frissonner. Il me semble que nos poètes lyriques sont loin de ces inventions sublimes ; ils font pour épouvanter un fracas de décorations sans effet. Sur la scène même il ne faut pas tout dire à la vue, mais ébranler l'imagination.

servirait d'instrument aux factions, aux partis, aux vengeances particulières. Notre ville est si petite, que les peintures de mœurs les plus générales y dégénéreraient bientôt en satires et personnalités. L'exemple de l'ancienne Athènes, ville incomparablement plus peuplée que Genève, nous offre une leçon frappante : c'est au théâtre qu'on y prépara l'exil de plusieurs grands hommes et la mort de Socrate (195) ; c'est par la fureur du théâtre qu'Athènes périt, et ses désastres ne justifièrent que trop le chagrin qu'avait témoigné Solon (196) aux premières représentations de Thespis. Ce qu'il y a de bien sûr pour nous, c'est qu'il faudra mal augurer de la république, quand on verra les citoyens travestis en beaux esprits s'occuper à faire des vers français et des pièces de théâtre, talents qui ne sont point les nôtres et que nous ne posséderons jamais. Mais que M. de Voltaire daigne nous composer des tragédies sur le modèle de la *Mort de César*, du premier acte de

(195) Ces grands hommes que l'auteur ne nomme pas seraient peut-être difficiles à trouver. Quant à Socrate, on sait que sa mort n'eut lieu que vingt-quatre ans après la représentation des *Nuées* (423-399). Dans quelle mesure le souvenir de cette comédie contribua-t-il à la condamnation du philosophe ? Cette question si délicate, que Rousseau tranche d'un mot, est encore aujourd'hui controversée. Grote serait de son avis (*Hist. grecque*, t. XII, p. 316, traduction de Sadous). d'après lui, « il semblerait que les vieilles calomnies des *Nuées* d'Aristophane furent ravivées dans le procès, et que l'effet de ce drame spirituel, en même temps que des efforts semblables d'Eupolis et d'autres, qui n'étaient peut-être guère moins spirituels, durait encore, preuve frappante que ces comédiens n'étaient pas des diffamateurs impuissants. Socrate manifeste une appréhension plus grande de l'effet des anciennes impressions que des discours qui venaient d'être prononcés contre lui. » Bernhardy incline à considérer ce rôle comique attribué à Socrate comme une simple personnification de la philosophie, sans que le poète eût aucune hostilité particulière contre lui. Un autre enfin soutient qu'Aristophane a été calomnié. (Karl Hillebrand, traduction de l'*Histoire de la littérature grecque* d'Ottfried Müller t. III, appendice p. 54). « Tout le monde sait, dit-il, que les *Nuées* furent représentées vingt ans (vingt-quatre exactement) avant le procès de Socrate, que Socrate lui-même ne fut point blessé de ces attaques de la muse comique ; que son disciple le plus enthousiaste, Platon, conserva une admiration sans bornes pour le poète qui aurait si méchamment mis à mort le philosophe son maître, que le *Banquet* nous montre Aristophane dans l'intimité de Socrate, enfin et surtout que le même coup d'Etat et le même parti qui frappèrent le sage fermèrent la bouche au poète. »

(196) Plutarque, *Solon*, 40. Cette assertion est d'ailleurs démentie par d'autres témoignages.

Brutus, et, s'il nous faut absolument un théâtre, qu'il s'engage à le remplir toujours de son génie, et à vivre autant que ses pièces.

207. — Je serais d'avis qu'on pesât mûrement toutes ces réflexions, avant de mettre en ligne de compte le goût de parure et de dissipation que doit produire parmi notre jeunesse l'exemple des comédiens; mais enfin cet exemple aura son effet encore, et si généralement partout les lois sont insuffisantes pour réprimer des vices qui naissent de la nature des choses, comme je crois l'avoir montré, combien plus le seront-elles parmi nous où le premier signe de leur faiblesse sera l'établissement des comédiens? Car ce ne seront point eux proprement qui auront introduit ce goût de dissipation : au contraire, ce même goût les aura prévenus, les aura introduits eux-mêmes, et ils ne feront que fortifier un penchant déjà tout formé, qui, les ayant fait admettre, à plus forte raison les fera maintenir avec leurs défauts.

208. — Je m'appuie toujours sur la supposition qu'ils subsisteront commodément dans une aussi petite ville, et je dis que, si nous les honorons comme vous le prétendez, dans un pays où tous sont à peu près égaux, ils seront les égaux de tout le monde, et auront de plus la faveur publique qui leur est naturellement acquise. Ils ne seront point, comme ailleurs, tenus en respect par les grands dont ils recherchent la bienveillance et dont ils craignent la disgrâce. Les magistrats leur en imposeront, soit. Mais ces magistrats auront été particuliers; ils auront pu être familiers avec eux, ils auront des enfants qui le seront encore, des femmes qui aimeront le plaisir. Toutes ces liaisons seront des moyens d'indulgence et de protection auxquels il sera impossible de résister toujours. Bientôt les comédiens, sûrs de l'impunité, la procureront encore à leurs imitateurs; c'est par eux qu'aura commencé le désordre, mais on

ne voit plus où il pourra s'arrêter. Les femmes, la jeunesse, les riches, les gens oisifs, tout sera pour eux, tout éludera des lois qui les gênent, tout favorisera leur licence : chacun, cherchant à les satisfaire, croira travailler pour ses plaisirs. Quel homme osera s'opposer à ce torrent, si ce n'est peut-être quelque ancien pasteur rigide qu'on n'écoutera point, et dont le sens et la gravité passeront pour pédanterie chez une jeunesse inconsidérée? Enfin, pour peu qu'ils joignent d'art et de manège à leur succès, je ne leur donne pas trente ans pour être les arbitres (197) de l'État *. On verra les aspirants aux charges briguer leur faveur pour obtenir les suffrages; les élections se feront dans les loges des actrices, et les chefs d'un peuple libre seront les créatures d'une bande d'histrions. La plume tombe des mains à cette idée. Qu'on l'écarte tant qu'on voudra, qu'on m'accuse d'outrer la prévoyance ; je n'ai plus qu'un mot à dire. Quoi qu'il arrive, il faudra que ces gens-là réforment leurs mœurs parmi nous, ou qu'ils corrompent les nôtres. Quand cette alternative aura cessé de nous effrayer, les comédiens pourront venir, ils n'auront plus de mal à nous faire.

209. — Voilà, Monsieur, les considérations que j'avais à proposer au public et à vous sur la question qu'il vous a plu d'agiter dans un article où elle était, à mon avis,

* On doit toujours se souvenir que, pour que la comédie se soutienne à Genève, il faut que ce goût y devienne une fureur; s'il n'est que modéré, il faudra qu'elle tombe. La raison veut donc qu'en examinant les effets du théâtre, on les mesure sur une cause capable de le soutenir.

(197) Rien de pareil ne se produisit à Genève après l'établissement de la comédie. C'est plutôt en France qu'on aurait pu voir, à l'époque de la Révolution, les comédiens émancipés, sinon devenus les arbitres de l'État, du moins prenant une part active à la politique, et désignés aux suffrages populaires par la notoriété qu'ils devaient à leur profession même. Les uns devinrent présidents de district, les autres, officiers de la garde nationale ; Trial fut membre de la municipalité, et Chambon maire de Paris. (V. de Goncourt, *La Société française pendant la Révolution*, et G. Maugras, *Les Comédiens hors la loi*.)

tout à fait étrangère. Quand mes raisons, moins fortes qu'elles ne me paraissent, n'auraient pas un poids suffisant pour contre-balancer les vôtres, vous conviendrez au moins que, dans un aussi petit État que la république de Genève, toutes innovations sont dangereuses, et qu'il n'en faut jamais faire sans des motifs urgents et graves. Qu'on nous montre donc la pressante nécessité de celle-ci. Où sont les désordres qui nous forcent de recourir à un expédient si suspect? Tout est-il perdu sans cela? Notre ville est-elle si grande, le vice et l'oisiveté y ont-ils déjà fait un tel progrès, qu'elle ne puisse plus désormais subsister sans spectacles? Vous nous dites qu'elle en souffre de plus mauvais qui choquent également le goût et les mœurs; mais il y a bien de la différence entre montrer de mauvaises mœurs et attaquer les bonnes : car ce dernier effet dépend moins des qualités du spectacle que de l'impression qu'il cause. En ce sens, quel rapport entre quelques farces passagères et une comédie à demeure, entre les polissonneries d'un charlatan et les représentations régulières des ouvrages dramatiques, entre des tréteaux de foire élevés pour réjouir la populace et un théâtre estimé où les honnêtes gens penseront s'instruire? L'un de ces amusements est sans conséquence et reste oublié dès le lendemain; mais l'autre est une affaire importante qui mérite toute l'attention du gouvernement. Par tout pays il est permis d'amuser les enfants, et peut être enfant qui veut sans beaucoup d'inconvénients. Si ces fades spectacles manquent de goût, tant mieux, on s'en rebutera plus vite; s'ils sont grossiers, ils seront moins séduisants. Le vice ne s'insinue guère en choquant l'honnêteté, mais en prenant son image; et les mots sales sont plus contraires à la politesse qu'aux bonnes mœurs. Voilà pourquoi les expressions sont toujours plus recherchées et les oreilles plus scrupuleuses dans les pays plus corrompus. S'aperçoit-on que les entretiens de la halle

échauffent beaucoup la jeunesse qui les écoute? Si (198) font bien les propos discrets du théâtre, et il vaudrait mieux qu'une jeune fille vît cent parades qu'une seule représentation de l'*Oracle* (199).

210. — Au reste, j'avoue que j'aimerais mieux, quant à moi, que nous pussions nous passer entièrement de tous ces tréteaux, et que petits et grands nous sussions tirer nos plaisirs et nos devoirs de notre état et de nous mêmes; mais de ce qu'on devrait peut-être chasser les bateleurs, il ne s'ensuit pas qu'il faille appeler les comédiens. Vous avez vu dans votre propre pays la ville de Marseille (200) se défendre longtemps d'une pareille innovation, résister même aux ordres réitérés du ministre, et garder encore, dans ce mépris d'un amusement frivole, une image honorable de son ancienne liberté. Quel exemple pour une ville qui n'a point encore perdu la sienne!

211. — Qu'on ne pense pas, surtout, faire un pareil établissement par manière d'essai, sauf à l'abolir quand on en sentira les inconvénients: car ces inconvénients ne se détruisent pas avec le théâtre qui les produit, ils restent quand leur cause est ôtée (201), et dès qu'on

(198) Si, pour ainsi. *Si ferai, si ferai-je* s'employaient encore fréquemment au XVII[e] siècle.

Je ne me pendrai pas! Eh, vraiment si ferai,
Ou de corde je manquerai.
(LA FONTAINE, Fables, IX, 16.)

Du temps de Rousseau, cette tournure avait un peu vieilli.

(199) Comédie en un acte, en prose, représentée au Théâtre-Français le 22 mars 1740, et qui se maintint assez longtemps au répertoire. Son auteur est Saint-Foix, 1698-1776.

(200) Nous ne connaissons, entre la ville de Marseille et les ministres, d'autre démêlé au sujet de la comédie que le suivant, rapporté par M. G. Maugras dans son ouvrage des *Comédiens hors la loi*, (p. 220, note.) « En 1753 à Marseille, le duc de Villars (gouverneur de Provence) fit augmenter le prix des places de la comédie en l'honneur de la Dumesnil. Les habitants aimèrent mieux rester chez eux que de payer plus cher. Le gouverneur dénonça à la cour cette désertion comme une révolte, et M. de St.-Florentin écrivit aux échevins pour les menacer de priver à l'avenir leur ville de troupes de comédiens. Les échevins lui répondirent spirituellement que les habitants ne faisaient que se conformer aux prescriptions de leur évêque M. de Belzunce. » Si c'est, comme nous le croyons, à ce simple incident alors tout récent que Rousseau fait ici allusion, ceci nous montre une fois de plus à quel point son imagination grossit les faits et les dénature.

(201) C'est le contraire de l'adage connu: *Sublata causa, tollitur effectus*.

commence à les sentir ils sont irrémédiables. Nos mœurs altérées, nos goûts changés ne se rétabliront pas comme ils se seront corrompus; nos plaisirs mêmes, nos innocents plaisirs auront perdu leurs charmes; le spectacle nous en aura dégoûtés pour toujours. L'oisiveté devenue nécessaire, les vides du temps que nous ne saurons plus remplir nous rendront à charge à nous-mêmes; les comédiens en partant nous laisseront l'ennui pour arrhes de leur retour; il nous forcera bientôt à les rappeler ou à faire pis. Nous aurons mal fait d'établir la comédie, nous ferons mal de la laisser subsister, nous ferons mal de la détruire : après la première faute, nous n'aurons plus que le choix de nos maux.

212. — Quoi! ne faut-il donc aucun spectacle dans une république? Au contraire, il en faut beaucoup (202). C'est dans les républiques qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête A quels peuples convient-il mieux de s'assembler souvent et de former entre eux les doux liens du plaisir et de la joie, qu'à ceux qui ont tant de raisons de s'aimer et de rester à jamais unis? Nous avons déjà plusieurs de ces fêtes publiques; ayons-en davantage encore, je n'en serai que plus charmé. Mais n'adoptons point ces spectacles exclusifs qui renferment tristement un petit nombre de gens dans un antre obscur, qui les tiennent craintifs et immobiles dans le silence et l'inaction, qui n'offrent aux yeux que cloisons, que pointes de fer, que soldats, qu'affligeantes images de la servitude et de l'inégalité. Non, peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes! C'est en plein air, c'est sous le ciel qu'il

(202) « Les bonnes polices prennent soing d'assembler les citoyens, et de les r'allier, comme aux offices sérieux de la dévotion, ainsi aux exercices et jeux ; la société et amitié s'en augmente ; et puis on ne leur sçaurait concéder des passetemps plus reglez que ceulx qui se font en presence d'un chascun, et à la veue mesme du magistrat. » (Montaigne, *Essais*, I, 25.)

faut vous rassembler et vous livrer au doux sentiment de votre bonheur. Que vos plaisirs ne soient efféminés ni mercenaires, que rien de ce qui sent la contrainte et l'intérêt ne les empoisonne, qu'ils soient libres et généreux comme vous, que le soleil éclaire vos innocents spectacles; vous en formerez un vous-mêmes, le plus digne qu'il puisse éclairer.

213. — Mais quels seront enfin les objets de ces spectacles? Qu'y montrera-t-on? Rien, si l'on veut. Avec la liberté, partout où règne l'affluence, le bien-être y règne aussi. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, rassemblez-y le peuple, et vous aurez une fête. Faites mieux encore : donnez les spectateurs en spectacle; rendez-les acteurs eux-mêmes; faites que chacun se voie et s'aime dans les autres, afin que tous en soient mieux unis. Je n'ai pas besoin de renvoyer aux jeux des anciens Grecs : il en est de plus modernes, il en est d'existants encore, et je les trouve précisément parmi nous. Nous avons tous les ans des revues, des prix publics, des rois de l'arquebuse, du canon, de la navigation. On ne peut trop multiplier des établissements si utiles* et si agréables, on ne peut trop avoir de sem-

* Il ne suffit pas que le peuple ait du pain et vive dans sa condition. Il faut qu'il y vive agréablement, afin qu'il en remplisse mieux les devoirs, qu'il se tourmente moins pour en sortir, et que l'ordre public soit mieux établi. Les bonnes mœurs tiennent plus qu'on ne pense à ce que chacun se plaise dans son état. Le manège et l'esprit d'intrigue viennent d'inquiétude et de mécontentement : tout va mal, quand l'un aspire à l'emploi d'un autre. Il faut aimer son métier pour le bien faire. L'assiette de l'État n'est bonne et solide que quand, tous se sentant à leur place, les forces particulières se réunissent et concourent au bien public au lieu de s'user l'une contre l'autre, comme elles font dans tout État mal constitué. Cela posé, que doit-on penser de ceux qui voudraient ôter au peuple les fêtes, les plaisirs et toute espèce d'amusement, comme autant de distractions qui le détournent de son travail? Cette maxime est barbare et fausse. Tant pis si le peuple n'a de temps que pour

blables rois. Pourquoi ne ferions-nous pas, pour nous rendre dispos et robustes, ce que nous faisons pour nous exercer aux armes? La République a-t-elle moins besoin d'ouvriers que de soldats? Pourquoi, sur le modèle des prix militaires, ne fonderions-nous pas d'autres prix de gymnastique pour la lutte, pour la course, pour le disque, pour divers exercices du corps? Pourquoi n'animerions-nous pas nos bateliers par des joutes sur le lac? Y aurait-il au monde un plus brillant spectacle que de voir sur ce vaste et superbe bassin des centaines de bateaux élégamment équipés partir à la fois au signal donné, pour aller enlever un drapeau arboré au but, puis servir de cortège au vainqueur revenant en triomphe recevoir le prix mérité? Toutes ces sortes de fêtes ne sont dispendieuses qu'autant qu'on le veut bien, et le seul concours (203) les rend assez magnifiques. Cependant il faut y avoir assisté chez le Genevois pour comprendre avec quelle ardeur il s'y livre. On ne le reconnaît plus : ce n'est plus ce peuple si rangé qui ne se départ point de ses règles économiques; ce n'est plus ce long raisonneur qui pèse tout, jusqu'à la plaisanterie, à la balance du jugement. Il est vif, gai, caressant; son cœur est alors dans ses yeux, comme il est toujours sur ses lèvres; il cherche à communiquer sa joie et ses plaisirs; il invite, il presse, il

gagner son pain, il lui en faut encore pour le manger avec joie, autrement il ne le gagnera pas longtemps. Ce Dieu juste et bienfaisant qui veut qu'il s'occupe veut aussi qu'il se délasse: la nature lui impose également l'exercice et le repos, le plaisir et la peine. Le dégoût du travail accable plus les malheureux que le travail même. Voulez-vous donc rendre un peuple actif et laborieux? Donnez-lui des fêtes, offrez-lui des amusements qui lui fassent aimer son état et l'empêchent d'en envier un plus doux. Des jours ainsi perdus feront mieux valoir tous les autres. Présidez à ses plaisirs pour les rendre honnêtes, c'est le vrai moyen d'animer ses travaux.

(203) Concours de peuple, affluence.

force, il se dispute les survenants. Toutes les sociétés n'en font qu'une, tout devient commun à tous. Il est presque indifférent à quelle table on se mette (204) : ce serait l'image de celles de Lacédémone, s'il n'y régnait un peu plus de profusion ; mais cette profusion même est alors bien placée, et l'aspect de l'abondance rend plus touchant celui de la liberté qui la produit.

214. — L'hiver, temps consacré au commerce privé des amis, convient moins aux fêtes publiques. Il en est pourtant une espèce dont je voudrais bien qu'on se fît moins de scrupule, savoir des bals entre de jeunes personnes à marier (205). Je n'ai jamais bien conçu pourquoi l'on s'effarouche si fort de la danse et des assemblées qu'elle occasionne : comme s'il y avait plus de mal à danser qu'à chanter, que l'un et l'autre de ces amusements ne fût pas également une inspiration de la nature, et que ce fût un crime à ceux qui sont destinés à s'unir de s'égayer en commun par une honnête récréation. L'homme et la femme ont été formés l'un pour l'autre (206). Dieu veut qu'ils suivent leur destination, et certainement le premier et le plus saint de tous les liens de la société est le mariage. Toutes les fausses religions combattent la nature ; la nôtre seule, qui la suit et la règle,

(204) Le subjonctif n'est nullement nécessaire ici ; on peut même dire qu'il est contraire à l'usage de notre langue, bien que justifié par le sens demi-interrogatif de la phrase. C'est un latinisme.

(205) *Jeunes personnes* ne se dit plus maintenant que des jeunes filles. Mais pendant longtemps cette expression avait désigné indifféremment les deux sexes. Littré en donne deux exemples pour le XVIe siècle. « Homme de bon jugement pour bien cognoistre les semences de vertu naissante en une jeune personne. » (Amyot, *Caton*, 6.) « Et surtout ne baillez jamais charge pour la guerre à jeunes personnes inexpérimentées. » (Carloix, *Mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville et comte de Duretal.*) On y peut joindre, et ceci est plus remarquable, un exemple de Voltaire lui-même. « On a eu surtout pour objet de faire connaître Cicéron aux jeunes personnes qui fréquentent les spectacles. » (Préface de *Rome sauvée.*)

(206) Tout le morceau qui suit, jusqu'à la fin du § 215, se trouve, à quelques mots près, textuellement reproduit dans la *Nouvelle Héloïse*, IVe partie, Lettre 10 ; et l'auteur y a joint cette note : « Dans ma lettre à M. d'Alembert sur les spectacles, j'ai transcrit de celle-ci le morceau suivant et quelques autres ; mais, comme alors je ne faisais que préparer cette édition, j'ai cru devoir attendre qu'elle parût pour citer ce que j'en avais tiré. »

annonce une institution divine et convenable à l'homme. Elle ne doit point ajouter sur le mariage, aux embarras de l'ordre civil, des difficultés que l'Évangile ne prescrit pas et que tout bon gouvernement condamne. Mais qu'on me dise où de jeunes personnes à marier auront occasion de prendre du goût l'une pour l'autre, et de se voir avec plus de décence et de circonspection que dans une assemblée où les yeux du public incessamment ouverts sur elles les forcent à la réserve, à la modestie, à s'observer avec le plus grand soin? En quoi Dieu est-il offensé par un exercice agréable, salutaire, propre à la vivacité des jeunes gens, qui consiste à se présenter l'un à l'autre avec grâce et bienséance, et auquel le spectateur impose une gravité dont on n'oserait sortir un instant? Peut-on imaginer un moyen plus honnête de ne point tromper autrui, du moins quant à la figure, et de se montrer avec les agréments et les défauts qu'on peut avoir aux gens qui ont intérêt de nous bien connaître avant de s'obliger à nous aimer? Le devoir de se chérir réciproquement n'emporte-t-il pas celui de se plaire, et n'est-ce pas un soin digne de deux personnes vertueuses et chrétiennes qui cherchent à s'unir, de préparer ainsi leurs cœurs à l'amour mutuel que Dieu leur impose?

215. — Qu'arrive-t-il dans ces lieux où règne une contrainte éternelle, où l'on punit comme un crime la plus innocente gaîté, où les jeunes gens des deux sexes n'osent jamais s'assembler en public, et où l'indiscrète sévérité d'un pasteur ne sait prêcher au nom de Dieu qu'une gêne servile, et la tristesse, et l'ennui? On élude une tyrannie insupportable que la nature et la raison désavouent. Aux plaisirs permis dont on prive une jeunesse enjouée et folâtre, on en [a] substitue de plus dangereux. Les tête-à-tête adroitement concertés prennent la place des

a) Elle en substitue, 1758, 1759.

assemblées publiques. A force de se cacher comme si l'on était coupable, on est tenté de le devenir. L'innocente joie aime à s'évaporer au grand jour ; mais le vice est ami des ténèbres, et jamais l'innocence et le mystère n'habitèrent longtemps ensemble.

216.—Pour moi, loin de blâmer de si simples amusements, je voudrais au contraire qu'ils fussent publiquement autorisés, et qu'on y prévînt tout désordre particulier en les convertissant en bals solennels et périodiques, ouverts indistinctement à toute la jeunesse à marier. Je voudrais qu'un magistrat* nommé par le Conseil ne dédaignât pas de présider à ces bals. Je voudrais que les pères et mères y assistassent, pour veiller sur leurs enfants, pour être témoins de leur grâce et de leur adresse, des applaudissements qu'ils auraient mérités, et jouir ainsi du plus doux spectacle qui puisse toucher un cœur paternel. Je voudrais qu'en général toute personne mariée y fût admise au nombre des spectateurs et des juges, sans qu'il fût permis à aucune de profaner la dignité conjugale en dansant elle-même : car à quelle fin honnête pourrait-elle se donner ainsi en montre au public? Je voudrais qu'on formât dans la salle une enceinte commode et honorable, destinée aux gens âgés de l'un et de l'autre sexe (207), qui ayant déjà donné des citoyens à la patrie, verraient encore leurs petits enfants se préparer à le devenir. Je voudrais que

* A chaque corps de métier, à chacune des sociétés publiques dont est composé notre État, préside un de ces magistrats, sous le nom de *Seigneur-Commis*. Ils assistent à toutes les assemblées et même aux festins. Leur présence n'empêche point une honnête familiarité entre les membres de l'association; mais elle main-

(207) On lit dans Montaigne (*Essais*, III, 5) : « Platon ordonne aux vieillards d'assister aux exercices, danses et jeux de la jeunesse, pour se resjouir, en aultruy, de la soupplesse et beauté du corps qui n'est plus en eulx, et rappeller en leur souvenance la grace et faveur de cet aage verdissant; et veult qu'en ces esbats ils attribuent l'honneur de la victoire au jeune homme qui aura le plus esbaudi et resjoui, et plus grand nombre d'entre eulx. »

nul n'entrât ni ne sortît sans saluer ce parquet (208), et que tous les couples de jeunes gens vinssent, avant de commencer leur danse et après l'avoir finie, y faire une profonde révérence, pour s'accoutumer de bonne heure à respecter la vieillesse. Je ne doute pas que cette agréable réunion des deux termes de la vie humaine ne donnât à cette assemblée un certain coup d'œil attendrissant, et qu'on ne vît quelquefois couler dans le parquet des larmes de joie et de souvenir, capables peut-être d'en arracher à un spectateur sensible. Je voudrais que tous les ans, au dernier bal, la jeune personne qui, durant les précédents, se serait comportée le plus honnêtement, le plus modestement, et aurait plu davantage à tout le monde au jugement du parquet, fût honorée d'une couronne par la main du *Seigneur-Commis**, et du titre de reine du bal qu'elle porterait toute l'année (209). Je voudrais qu'à la clôture de la même assemblée on la reconduisît en cortège, que le père et la mère fussent félicités et remerciés d'avoir une fille si bien née et de l'élever si bien. Enfin je voudrais que si elle venait à se marier dans le cours de l'an, la Seigneurie lui fît un présent, ou lui accordât quelque distinction publique, afin que cet honneur fût une chose assez sérieuse pour ne pouvoir jamais devenir un sujet de plaisanterie.

tient tout le monde dans le respect qu'on doit porter aux lois, aux mœurs, à la décence, même au sein de la joie et du plaisir. Cette institution est très belle, et forme un des grands liens qui unissent le peuple à ses chefs.

* Voyez la note précédente.

(208) Dans la langue judiciaire ce mot désigne, soit le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance, et par suite ces officiers eux-mêmes, soit la partie d'une salle de justice où se tiennent les juges ; c'est dans ce dernier sens qu'il doit être entendu ici.

(209) C'était l'époque de la paysannerie sentimentale ; la littérature avait mis les rosières à la mode, et il en fut plus d'une fois question au théâtre (*la Rosière de Salency* etc.). On donnait plus d'éclat aux anciennes fêtes, on en créait de nouvelles, c'était une émulation; M[me] de Pompadour, elle aussi, instituait dans ses domaines des couronnements de rosières.

217. — Il est vrai qu'on aurait souvent à craindre un peu de partialité, si l'âge des juges ne laissait toute la préférence au mérite ; et quand la beauté modeste serait quelquefois favorisée, quel en serait le grand inconvénient? Ayant plus d'assauts à soutenir, n'a-t-elle pas besoin d'être plus encouragée? N'est-elle pas un don de la nature ainsi que les talents? Où est le mal qu'elle obtienne quelques honneurs qui l'excitent à s'en rendre digne, et puissent contenter l'amour-propre sans offenser la vertu?

218. — En perfectionnant ce projet dans les mêmes vues, sous un air de galanterie et d'amusement on donnerait à ces fêtes plusieurs fins utiles qui en feraient un objet important de police et de bonnes mœurs. La jeunesse, ayant des rendez-vous sûrs et honnêtes, serait moins tentée d'en chercher de plus dangereux. Chaque sexe se livrerait plus patiemment, dans les intervalles, aux occupations et aux plaisirs qui lui sont propres, et s'en consolerait plus aisément d'être privé du commerce continuel de l'autre. Les particuliers de tout état auraient la ressource d'un spectacle agréable, surtout aux pères et aux mères. Les soins pour la parure de leurs filles seraient pour les femmes un objet d'amusement qui ferait diversion à beaucoup d'autres; et cette parure, ayant un objet innocent et louable, serait là tout à fait à sa place. Ces occasions de s'assembler pour s'unir, et d'arranger des établissements (210), seraient des moyens fréquents de rapprocher des familles divisées et d'affermir la paix, si nécessaire dans notre État. Sans altérer l'autorité des pères, les inclinations des enfants seraient un peu plus en liberté; le premier choix dépendrait un peu plus de leur cœur; les convenances d'âge, d'humeur, de goût, de caractère, seraient un peu plus consultées; on donnerait moins à

(210) Souvent employé alors comme synonyme de mariage, sans qu'il soit besoin d'un autre mot pour le déterminer.

celles d'état et de biens, qui font des nœuds mal assortis quand on les suit aux dépens des autres. Les liaisons devenant plus faciles, les mariages seraient plus fréquents; ces mariages, moins circonscrits par les mêmes conditions, préviendraient les partis, tempéreraient l'excessive inégalité, maintiendraient mieux le corps du peuple dans l'esprit de sa constitution ; ces bals ainsi dirigés ressembleraient moins à un spectacle public qu'à l'assemblée d'une grande famille, et du sein de la joie et des plaisirs naîtraient la conservation, la concorde et la prospérité de la République*.

* Il me paraît plaisant d'imaginer quelquefois les jugements que plusieurs porteront de mes goûts sur mes écrits. Sur celui-ci l'on ne manquera pas de dire : « Cet homme est fou de la danse. » Je m'ennuie à voir danser. « Il ne peut souffrir la comédie. » J'aime la comédie à la passion. « Il a de l'aversion pour les femmes. » Je ne serai que trop bien justifié là-dessus. « Il est mécontent des comédiens. » J'ai tout sujet de m'en louer, et l'amitié du seul d'entre eux que j'ai connu particulièrement (211) ne peut qu'honorer un honnête homme. Même jugement sur les poètes dont je suis forcé de censurer les pièces : ceux qui sont morts ne seront pas de mon goût, et je serai piqué contre les vivants. La vérité est que Racine me charme, et que je n'ai jamais manqué volontairement une représentation de Molière. Si j'ai moins parlé de Corneille, c'est qu'ayant peu fréquenté ses pièces et manquant de livres, il ne m'est pas assez resté dans la mémoire pour le citer. Quant à l'auteur d'*Atrée* et de *Catilina*, je ne l'ai jamais vu qu'une fois, et ce fut pour en recevoir un service. J'estime son génie et respecte sa vieillesse ; mais quelque honneur que je porte à sa personne, je ne dois que justice à ses pièces, et je ne sais point acquitter mes dettes aux dépens du bien public et de la vérité.

(211) On peut hésiter ici entre deux noms. M. Petitain indique Jelyote, fameux chanteur de l'Opéra très recherché du grand monde, et que Rousseau, pendant son séjour à l'Ermitage, avait pu voir souvent chez Mme d'Epinay, à la Chevrette. Ne serait-ce pas plutôt Lanoue, de la Comédie-Française, qu'il mentionne avec éloge dans ses *Confessions*, livre VIII ? « Je parlai de ce désir au comédien Lanoue avec lequel j'avais fait connaissance, et qui comme on sait, était homme de mérite et auteur. *Narcisse* lui plut, il se chargea de le faire jouer anonyme, et en attendant il me procura les entrées, qui me furent d'un grand agrément. »

219. — Sur ces idées, il serait aisé d'établir à peu de frais et sans danger plus de spectacles qu'il n'en faudrait pour rendre le séjour de notre ville agréable et riant, même aux étrangers, qui ne trouvant rien de pareil ailleurs, y viendraient au moins pour voir une chose unique. Quoique à dire le vrai, sur beaucoup de fortes raisons, je regarde ce concours comme un inconvénient bien plus que comme un avantage; et je suis persuadé quant à moi que jamais étranger n'entra dans Genève, qu'il n'y ait fait plus de mal que de bien.

220. — Mais savez-vous, Monsieur, qui l'on devrait s'efforcer d'attirer et de retenir dans nos murs? Les Genevois mêmes, qui, avec un sincère amour pour leur pays, ont tous une si grande inclination pour les voyages, qu'il n'y a point de contrée où l'on n'en trouve de répan-

Si mes écrits m'inspirent quelque fierté, c'est par la pureté d'intention qui les dicte, c'est par un désintéressement dont peu d'auteurs m'ont donné l'exemple, et que fort peu voudront imiter. Jamais vue particulière ne souilla le désir d'être utile aux autres qui m'a mis la plume à la main, et j'ai presque toujours écrit contre mon propre intérêt. *Vitam impendere vero* (212), voilà la devise que j'ai choisie et dont je me sens digne. Lecteurs, je puis me tromper moi-même, mais non pas vous tromper volontairement; craignez mes erreurs et non ma mauvaise foi. L'amour du bien public est la seule passion qui me fait parler au public; je sais alors m'oublier moi-même, et si quelqu'un m'offense, je me tais sur son compte, de peur que la colère ne me rende injuste. Cette maxime est bonne à mes ennemis, en ce qu'ils me nuisent à leur aise et sans crainte de représailles, aux lecteurs qui ne craignent pas que ma haine leur en impose, et surtout à moi qui, restant en paix tandis qu'on m'outrage, n'ai du moins que le mal qu'on me fait, et non celui que j'éprouverais encore à le rendre. Sainte et pure vérité à qui j'ai consacré ma vie, non, jamais mes passions ne souilleront le sincère amour que j'ai pour toi; l'intérêt ni la crainte ne sauraient altérer l'hommage que j'aime à t'offrir, et ma plume ne te refusera jamais rien que ce qu'elle craint d'accorder à la vengeance.

(212) Juvénal, *Sat.* IV, 91.

dus. La moitié de nos citoyens, épars dans le reste de l'Europe et du monde, vivent et meurent loin de la patrie; et je me citerais moi-même avec plus de douleur si j'y étais moins inutile. Je sais que nous sommes forcés d'aller chercher au loin les ressources que notre terrain nous refuse, et que nous pourrions difficilement subsister si nous nous y tenions renfermés; mais au moins que ce bannissement ne soit pas éternel pour tous. Que ceux dont le ciel a béni les travaux viennent, comme l'abeille, en rapporter le fruit dans la ruche, réjouir leurs concitoyens du spectacle de leur fortune, animer l'émulation des jeunes gens, enrichir leur pays de leur richesse, et jouir modestement chez eux des biens honnêtement acquis chez les autres. Sera-ce avec des théâtres, toujours moins parfaits chez nous qu'ailleurs, qu'on les y fera revenir? Quitteront-ils la comédie de Paris ou de Londres pour aller revoir celle de Genève? Non, non, Monsieur, ce n'est pas ainsi qu'on les peut ramener. Il faut que chacun sente qu'il ne saurait trouver ailleurs ce qu'il a laissé dans son pays; il faut qu'un charme invincible le rappelle au séjour qu'il n'aurait point dû quitter; il faut que le souvenir de leurs premiers exercices, de leurs premiers spectacles, de leurs premiers plaisirs, reste profondément gravé dans leurs cœurs; il faut que les douces impressions faites durant la jeunesse demeurent et se renforcent dans un âge avancé, tandis que mille autre s'effacent; il faut qu'au milieu de la pompe des grands États et de leur triste magnificence, une voix secrète leur crie incessamment au fond de l'âme: ah! où sont les jeux et les fêtes de ma jeunesse? Où est la concorde des citoyens? Où est la fraternité publique? Où est la pure joie et la véritable allégresse? Où sont la paix, la liberté, l'équité, l'innocence ? Allons rechercher tout cela. Mon Dieu! avec le cœur du Genevois, avec une ville aussi riante, un pays aussi charmant, un gouvernement aussi juste, des

plaisirs si vrais et si purs, et tout ce qu'il faut pour savoir les goûter, à quoi tient-il que nous n'adorions tous la patrie?

221. — Ainsi rappelait ses citoyens, par des fêtes modestes et des jeux sans éclat, cette Sparte que je n'aurai jamais assez citée pour l'exemple que nous devrions en tirer; ainsi dans Athènes parmi les beaux-arts, ainsi dans Suse au sein du luxe et de la mollesse, le Spartiate ennuyé soupirait après ses grossiers festins et ses fatigants exercices. C'est à Sparte que, dans une laborieuse oisiveté, tout était plaisir et spectacle; c'est là que les plus rudes travaux passaient pour des récréations, et que les moindres délassements formaient une instruction publique; c'est là que les citoyens, continuellement assemblés, consacraient la vie entière à des amusements qui faisaient la grande affaire de l'État, et à des jeux dont on ne se délassait qu'à la guerre.

222. — J'entends déjà les plaisants me demander si, parmi tant de merveilleuses instructions, je ne veux point aussi dans nos fêtes genevoises introduire les danses des jeunes Lacédémoniennes? Je réponds que je voudrais bien nous croire les yeux et les cœurs assez chastes pour supporter un tel spectacle, et que de jeunes personnes dans cet état fussent à Genève, comme à Sparte, couvertes de l'honnêteté publique; mais quelque estime que je fasse de mes compatriotes, je sais trop combien il y a loin d'eux aux Lacédémoniens, et je ne leur propose des institutions de ceux-ci que celles dont ils ne sont pas encore incapables. Si le sage Plutarque s'est chargé de justifier l'usage en question (213), pourquoi faut-il que je m'en charge après lui? Tout est dit en avouant que cet usage ne convenait qu'aux élèves de Lycurgue, que leur vie frugale et laborieuse, leurs mœurs pures et sévères, la force d'âme qui leur était pro-

(213) Plutarque, *Lycurgue*, 21, 22. *Id. Apophthegmata Laconica*, *Lycurgue*, 12, 13, 14.

pre, pouvaient seules rendre innocent sous leurs yeux un spectacle si choquant pour tout peuple qui n'est qu'honnête.

223.—Mais pense-t-on qu'au fond l'adroite parure de nos femmes ait moins son danger qu'une nudité absolue, dont l'habitude tournerait bientôt les premiers effets en indifférence et peut-être en dégoût? Ne sait-on pas que les statues et les tableaux n'offensent les yeux que quand un mélange de vêtements rend les nudités obscènes? Le pouvoir immédiat des sens est faible et borné: c'est par l'entremise de l'imagination qu'ils font leurs plus grands ravages; c'est elle qui prend soin d'irriter les désirs, en prêtant à leurs objets encore plus d'attraits que ne leur en donna la nature; c'est elle qui découvre à l'œil avec scandale ce qu'il ne voit pas seulement comme nu, mais comme devant être habillé. Il n'y a point de vêtement si modeste au travers duquel un regard enflammé par l'imagination n'aille porter les désirs. Une jeune Chinoise, avançant un bout de pied couvert et chaussé, fera plus de ravage à Pékin que n'eût fait la plus belle fille du monde dansant toute nue au bas du Taygète. Mais quand on s'habille avec autant d'art et si peu d'exactitude (214) que les femmes font aujourd'hui, quand on ne montre moins que pour faire désirer davantage, quand l'obstacle qu'on oppose aux yeux ne sert qu'à mieux irriter l'imagination, quand on ne cache une partie de l'objet que pour parer celle qu'on expose,

Heu! male tum mites defendit pampinus uvas (215).

224. — Terminons ces nombreuses digressions. Grâce au ciel, voici la dernière: je suis à la fin de cet écrit. Je

(214) Exactitude signifie ici sévérité. Cette acception n'est pas indiquée par Littré, mais on passe facilement du sens d'*exact* à celui de sévère: scrupule exact, exacte justice, une diète exacte.

(215) Virgile, *Géorgiques*, I, 448.

donnais les fêtes de Lacédémone pour modèle de celles que je voudrais voir parmi nous. Ce n'est pas seulement par leur objet, mais aussi par leur simplicité que je les trouve recommandables : sans pompe, sans luxe, sans appareil, tout y respirait, avec un charme secret de patriotisme qui les rendait intéressantes, un certain esprit martial convenable à des hommes libres*. Sans affaires et sans plaisirs, au moins de (226) ce qui porte

Je me souviens d'avoir été frappé dans mon enfance d'un spectacle assez simple, et dont pourtant l'impression m'est toujours restée, malgré le temps et la diversité des objets. Le régiment de Saint-Gervais avait fait l'exercice, et, selon la coutume, on avait soupé par compagnies. La plupart de ceux qui les composaient se rassemblèrent après le souper dans la place Saint-Gervais, et se mirent à danser tous ensemble, officiers et soldats, autour de la fontaine, sur le bassin de laquelle étaient montés les tambours, les fifres et ceux qui portaient les flambeaux. Une danse de gens égayés par un long repas semblerait n'offrir rien de fort intéressant à voir ; cependant l'accord de cinq ou six cents hommes en uniforme, se tenant tous par la main, et formant une longue bande qui serpentait en cadence et sans confusion, avec mille tours et retours, mille espèces d'évolutions figurées, le choix des airs qui les animaient, le bruit des tambours, l'éclat des flambeaux, un certain appareil militaire au sein du plaisir, tout cela formait une sensation très vive qu'on ne pouvait supporter de sang-froid. Il était tard, les femmes étaient couchées, toutes se relevèrent. Bientot les fenêtres furent pleines de spectatrices qui donnaient un nouveau zèle aux acteurs ; elles ne purent tenir longtemps à leurs fenêtres, elles descendirent ; les maîtresses venaient voir leurs maris, les servantes apportaient du vin, les enfants même, éveillés par le bruit, accoururent demi-vêtus entre les pères et les mères. La danse fut suspendue ; ce ne furent qu'embrassements, ris, santés, caresses. Il résulta de tout cela un attendrissement général que je ne saurais peindre, mais que, dans l'allégresse universelle, on éprouve assez naturellement au milieu de tout ce qui nous est cher. Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore : « Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays. Vois-tu ces bons Genevois? ils sont

(216) *De* rattache assez mal les deux phrases. La tournure parait négligée, elle s'explique par l'ellipse de *sans rien*.

ces noms parmi nous, ils passaient, dans cette douce uniformité, la journée sans la trouver trop longue, et la vie sans la trouver trop courte. Ils s'en retournaient chaque soir, gais et dispos, prendre leur frugal repas, contents de leur patrie, de leurs concitoyens et d'eux-mêmes. Si l'on demande quelque exemple de ces divertissements publics, en voici un rapporté par Plutarque (217). Il y avait, dit-il, toujours trois danses en autant de bandes, selon la différence des âges ; et ces danses se faisaient au chant de chaque bande. Celle des vieillards commençait la première, en chantant le couplet suivant :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillants et hardis.

Suivait celle des hommes qui chantaient à leur tour, en frappant de leurs armes en cadence :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant.

tous amis, ils sont tous frères, la joie et la concorde règnent au milieu d'eux. Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples ; mais, quand tu voyagerais autant que ton père, tu ne trouveras jamais leurs pareils. »

On voulut recommencer la danse, il n'y eut plus moyen : on ne savait plus ce qu'on faisait, toutes les têtes étaient tournées d'une ivresse plus douce que celle du vin. Après avoir resté quelque temps encore à rire et à causer sur la place, il fallut se séparer, chacun se retira paisiblement avec sa famille ; et voilà comment ces aimables et prudentes femmes ramenèrent leurs maris, non pas en troublant leurs plaisirs, mais en allant les partager. Je sens bien que ce spectacle dont je fus si touché serait sans attrait pour mille autres : il faut des yeux faits pour le voir, et un cœur fait pour le sentir. Non, il n'y a de pure joie que la joie publique, et les vrais sentiments de la nature ne règnent que sur le peuple. Ah! dignité, fille de l'orgueil et mère de l'ennui, jamais tes tristes esclaves eurent-ils un pareil moment en leur vie?

(217) Plutarque, *Instituta Laconica*, 15.

Ensuite venaient les enfants qui leur répondaient, en chantant de toute leur force :

Et nous bientôt le serons,
Qui tous vous surpasserons.

225. — Voilà, Monsieur, les spectacles qu'il faut à des républiques. Quant à celui dont votre article *Genève* m'a forcé de traiter dans cet essai, si jamais l'intérêt particulier vient à bout de l'établir dans nos murs, j'en prévois les tristes effets ; j'en ai montré quelques-uns, j'en pourrais montrer davantage ; mais c'est trop craindre un malheur imaginaire que la vigilance de nos magistrats saura prévenir. Je ne prétends point instruire des hommes plus sages que moi. Il me suffit d'en avoir dit assez pour consoler la jeunesse de mon pays d'être privée d'un amusement qui coûterait si cher à la patrie. J'exhorte cette heureuse jeunesse à profiter de l'avis qui termine votre article. Puisse-t-elle connaître et mériter son sort ! Puisse-t-elle sentir toujours combien le solide bonheur est préférable aux vains plaisirs qui le détruisent ! Puisse-t-elle transmettre à ses descendants les vertus, la liberté, la paix qu'elle tient de ses pères ! C'est le dernier vœu par lequel je finis mes écrits, c'est celui par lequel finira ma vie.

APPENDICE I

Article Genève, tiré du septième volume de l'Encyclopédie.

La ville de Genève est située sur deux collines, à l'endroit où finit le lac qui porte aujourd'hui son nom, et qu'on appelait autrefois lac Léman. La situation en est très agréable; on voit d'un côté le lac, de l'autre le Rhône; aux environs, une campagne riante, des coteaux couverts de maisons de campagne le long du lac, et, à quelques lieues, les sommets toujours glacés des Alpes, qui paraissent des montagnes d'argent lorsqu'ils sont éclairés par le soleil dans les beaux jours. Le port de Genève sur le lac avec des jetées, ses barques, ses marchés, et sa position entre la France, l'Italie et l'Allemagne, la rendent industrieuse, riche et commerçante. Elle a plusieurs beaux édifices et des promenades agréables; les rues sont éclairées la nuit, et on a construit sur le Rhône une machine à pompes fort simple, qui fournit de l'eau jusqu'aux quartiers les plus élevés, à cent pieds de haut. Le lac est d'environ dix-huit lieues de long, et de quatre à cinq dans sa plus grande largeur. C'est une espèce de petite mer qui a ses tempêtes, et qui produit d'autres phénomènes curieux.

Jules César parle de Genève comme d'une ville des Allobroges, alors province romaine; il y vint pour s'opposer au passage des Helvétiens, qu'on a depuis appelés Suisses. Dès que le christianisme fut introduit dans cette ville, elle devint un siège épiscopal, suffragant de Vienne. Au commencement du cinquième siècle, l'empereur Honorius la céda aux

Bourguignons, qui en furent dépossédés en 534 par les rois Francs. Lorsque Charlemagne, sur la fin du neuvième siècle, alla combattre les rois des Lombards, et délivrer le pape (qui l'en récompensa bien par la couronne impériale), ce prince passa à Genève, et en fit le rendez-vous général de son armée. Cette ville fut ensuite annexée par héritage à l'empire germanique, et Conrad y vint prendre la couronne impériale en 1034. Mais les empereurs ses successeurs, occupés d'affaires très importantes que leur suscitèrent les papes pendant plus de trois cents ans, ayant négligé d'avoir les yeux sur cette ville, elle secoua insensiblement le joug, et devint une ville impériale qui eut son évêque pour prince, ou plutôt pour seigneur, car l'autorité de l'évêque était tempérée par celle des citoyens. Les armoiries qu'elle prit dès lors exprimaient cette constitution mixte; c'était une aigle impériale d'un côté, et de l'autre une clef représentant le pouvoir de l'Église, avec cette devise, *Post tenebras lux.* La ville de Genève a conservé ces armes après avoir renoncé à l'Église romaine ; elle n'a plus de commun avec la papauté que les clefs qu'elle porte dans son écusson; il est même assez singulier qu'elle les ait conservées, après avoir brisé avec une espèce de superstition tous les liens qui pouvaient l'attacher à Rome: elle a pensé apparemment que la devise, *Post tenebras lux,* qui exprime parfaitement, à ce qu'elle croit, son état actuel par rapport à la religion, lui permettait de ne rien changer au reste de ses armoiries.

Les ducs de Savoie, voisins de Genève, appuyés quelquefois par les évêques, firent insensiblement et à différentes reprises des efforts pour établir leur autorité dans cette ville; mais elle y résista avec courage, soutenue de l'alliance de Fribourg et de celle de Berne. Ce fut alors, c'est-à-dire vers 1526, que le conseil des Deux-Cents fut établi. Les opinions de Luther et de Zwingle commençaient à s'introduire; Berne les avait adoptées; Genève les goûtait; elle les admit enfin en 1535; la papauté fut abolie; et l'évêque, qui prend toujours le titre d'évêque de Genève, sans y avoir plus de juridiction que l'évêque de Babylone n'en a dans son diocèse, est résident à Annecy depuis ce temps-là.

On voit encore, entre les deux portes de l'hôtel de ville de Genève, une inscription latine en mémoire de l'abolition

de la religion catholique. Le pape y est appelé l'Antechrist. Cette expression, que le fanatisme de la liberté et de la nouveauté s'est permise dans un siècle encore à demi-barbare, nous paraît peu digne aujourd'hui d'une ville aussi philosophe. Nous osons l'inviter à substituer à ce monument injurieux et grossier une inscription plus vraie, plus noble et plus simple. Pour les catholiques, le pape est le chef de la véritable Église; pour les protestants sages et modérés, c'est un souverain qu'ils respectent comme prince sans lui obéir : mais, dans un siècle tel que le nôtre, il n'est plus l'Antechrist pour personne.

Genève, pour défendre sa liberté contre les entreprises des ducs de Savoie et de ses évêques, se fortifia encore de l'alliance de Zurich, et surtout de celle de la France. Ce fut avec ces secours qu'elle résista aux armes de Charles-Emmanuel, et aux trésors de Philippe II, prince dont l'ambition, le despotisme, la cruauté et la superstition assurent à sa mémoire l'exécration de la postérité. Henri IV, qui avait secouru Genève de trois cents soldats, eut bientôt après besoin lui-même de ses secours; elle ne lui fut pas inutile dans le temps de la Ligue et dans d'autres occasions : de là sont venus les privilèges dont les Genevois jouissent en France comme les Suisses.

Ces peuples voulant donner de la célébrité à leur ville, y appelèrent Calvin, qui jouissait avec justice d'une grande réputation, homme de lettres du premier ordre, écrivant en latin aussi bien qu'on le peut faire dans une langue morte, et en français avec une pureté singulière pour son temps; cette pureté, que nos habiles grammairiens admirent encore aujourd'hui, rend ses écrits bien supérieurs à presque tous ceux du même siècle, comme les ouvrages de Messieurs de Port-Royal se distinguent encore aujourd'hui, par la même raison, des rapsodies barbares de leurs adversaires et de leurs contemporains. Calvin, jurisconsulte habile et théologien aussi distingué qu'un hérétique le peut être, dressa, de concert avec les magistrats, un recueil de lois civiles et ecclésiastiques, qui fut approuvé en 1543 par le peuple, et qui est devenu le code fondamental de la république. Le superflu des biens ecclésiastiques, qui servait avant la Réforme à nourrir le luxe des évêques et de

leurs subalternes, fut appliqué à la fondation d'un hôpital, d'un collège et d'une académie : mais les guerres que Genève eut à soutenir pendant près de soixante ans empêchèrent les arts et le commerce d'y fleurir autant que les sciences. Enfin le mauvais succès de l'escalade tentée en 1602 par le duc de Savoie a été l'époque de la tranquillité de cette république. Les Genevois repoussèrent leurs ennemis qui les avaient attaqués par surprise; et pour dégoûter le duc de Savoie d'entreprises semblables, ils firent pendre treize des principaux généraux ennemis. Ils crurent pouvoir traiter comme des voleurs de grand chemin des hommes qui avaient attaqué leur ville sans déclaration de guerre : car cette politique singulière et nouvelle, qui consiste à faire la guerre sans l'avoir déclarée, n'était pas encore connue en Europe; et eût-elle été pratiquée dès lors par les grands États, elle est trop préjudiciable aux petits pour qu'elle puisse jamais être de leur goût.

Le duc Charles-Emmanuel, se voyant repoussé et ses généraux pendus, renonça à s'emparer de Genève. Son exemple servit de leçon à ses successeurs; et depuis ce temps, cette ville n'a cessé de se peupler, de s'enrichir et de s'embellir dans le sein de la paix. Quelques dissensions intestines, dont la dernière a éclaté en 1738, ont de temps en temps altéré légèrement la tranquillité de la république ; mais tout a été heureusement pacifié par la médiation de la France et des cantons confédérés; et la sûreté est aujourd'hui établie au dehors plus fortement que jamais par deux nouveaux traités, l'un avec la France en 1749, l'autre avec le roi de Sardaigne en 1754.

C'est une chose très singulière qu'une ville qui compte à peine vingt-quatre mille âmes, et dont le territoire morcelé ne contient pas trente villages, ne laisse pas d'être un État souverain et une des villes les plus florissantes de l'Europe. Riche par sa liberté et par son commerce, elle voit souvent autour d'elle tout en feu sans jamais s'en ressentir; les événements qui agitent l'Europe ne sont pour elle qu'un spectacle, dont elle jouit sans y prendre part : attachée aux Français par ses alliances et par son commerce, aux Anglais par son commerce et par la religion, elle prononce avec impartialité sur la justice des guerres que ces deux nations puissantes se

font l'une à l'autre (quoiqu'elle soit d'ailleurs trop sage pour prendre aucune part à ces guerres), et juge tous les souverains de l'Europe sans les flatter, sans les blesser et sans les craindre.

La ville est bien fortifiée, surtout du côté du prince qu'elle redoute le plus, du roi de Sardaigne. Du côté de la France elle est presque ouverte et sans défense. Mais le service s'y fait comme dans une ville de guerre; les arsenaux et les magasins sont bien fournis; chaque citoyen y est soldat comme en Suisse et dans l'ancienne Rome. On permet aux Genevois de servir dans les troupes étrangères; mais l'État ne fournit à aucune puissance des compagnies avouées, et ne souffre dans son territoire aucun enrôlement.

Quoique la ville soit riche, l'État est pauvre par la répugnance que témoigne le peuple pour les nouveaux impôts, même les moins onéreux. Le revenu de l'État ne va pas à cinq cent mille livres, monnaie de France; mais l'économie admirable avec laquelle il est administré suffit à tout, et produit même des sommes en réserve pour les besoins extraordinaires.

On distingue dans Genève quatre ordres de personnes : les *citoyens* qui sont fils de bourgeois et nés dans la ville; eux seuls peuvent parvenir à la magistrature : les *bourgeois* qui sont fils de bourgeois ou de citoyens, mais nés en pays étranger, ou qui étant étrangers ont acquis le droit de bourgeoisie que le magistrat peut conférer; ils peuvent être du conseil général, et même du grand conseil appelé des Deux-Cents : les *habitants* sont des étrangers, qui ont permission du magistrat de demeurer dans la ville, et qui n'y sont rien autre chose : enfin les *natifs* sont les fils des habitants; ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères, mais ils sont exclus du gouvernement.

A la tête de la république sont quatre syndics, qui ne peuvent l'être qu'un an, et ne le redevenir qu'après quatre ans. Aux syndics est joint le petit conseil, composé de vingt conseillers, d'un trésorier et de deux secrétaires d'État, et un autre corps qu'on appelle *de la justice*. Les affaires journalières et qui demandent expédition, soit criminelles, soit civiles, sont l'objet de ces deux corps.

Le grand conseil est composé de deux cent cinquante

citoyens ou bourgeois : il est juge des grandes causes civiles, il fait grâce, il bat monnaie, il élit les membres du petit conseil, il délibère sur ce qui doit être porté au conseil général. Ce Conseil général embrasse le corps entier des citoyens et des bourgeois, excepté ceux qui n'ont pas vingt-cinq ans, les banqueroutiers, et ceux qui ont eu quelque flétrissure. C'est à cette assemblée qu'appartiennent le pouvoir législatif, le droit de la guerre et de la paix, les alliances, les impôts, et l'élection des principaux magistrats, qui se fait dans la cathédrale avec beaucoup d'ordre et de décence, quoique le nombre des votants soit d'environ quinze cents personnes.

On voit par ce détail que le gouvernement de Genève a tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie; tout est sous la direction des syndics, tout émane du petit conseil pour la délibération et tout retourne à lui pour l'exécution : ainsi il semble que la ville de Genève ait pris pour modèle cette loi si sage du gouvernement des anciens Germains : *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes; ita tamen, ut ea quorum penes plebem arbitrium est, apud principes prætractentur*. (Tacite, *De mor. Germ*).

Le droit civil de Genève est presque tout tiré du droit romain, avec quelques modifications : par exemple, un père ne peut jamais disposer que de la moitié de son bien en faveur de qui il lui plaît; le reste se partage également entre ses enfants. Cette loi assure d'un côté la dépendance des enfants, et de l'autre elle prévient l'injustice des pères.

M. de Montesquieu appelle avec raison une belle loi, celle qui exclut des charges de la république les citoyens qui n'acquittent pas les dettes de leur père après sa mort et à plus forte raison ceux qui n'acquittent pas leurs dettes propres.

L'on n'étend point les degrés de parenté qui prohibent le mariage au delà de ceux que marque le Lévitique : ainsi les cousins germains peuvent se marier ensemble; mais aussi point de dispense dans les cas prohibés. On accorde le divorce en cas d'adultère ou de désertion malicieuse, après des proclamations juridiques.

La justice criminelle s'exerce avec plus d'exactitude que de

rigueur. La question, déjà abolie dans plusieurs États, et qui devrait l'être partout comme une cruauté inutile, est proscrite à Genève; on ne la donne qu'à des criminels déjà condamnés à mort, pour découvrir leurs complices s'il est nécessaire. L'accusé peut demander communication de la procédure, et se faire assister de ses parents et d'un avocat pour plaider sa cause devant les juges à huis ouverts. Les sentences criminelles se rendent dans la place publique par les syndics, avec beaucoup d'appareil.

On ne connaît point à Genève de dignité héréditaire; le fils d'un premier magistrat reste confondu dans la foule, s'il ne s'en tire par son mérite. La noblesse ni la richesse ne donnent ni rang ni prérogatives, ni facilité pour s'élever aux charges : les brigues sont sévèrement défendues. Les emplois sont si peu lucratifs, qu'ils n'ont pas de quoi exciter la cupidité; ils ne peuvent tenter que des âmes nobles, par la considération qui y est attachée.

On voit peu de procès, la plupart sont accommodés par des amis communs, par les avocats mêmes et par les juges.

Des lois somptuaires défendent l'usage des pierreries et de la dorure, limitent la dépense des funérailles, et obligent tous les citoyens à aller à pied dans les rues : on n'a de voitures que pour la campagne. Ces lois, qu'on regarderait en France comme trop sévères et presque comme barbares et inhumaines, ne sont point nuisibles aux véritables commodités de la vie, qu'on peut toujours se procurer à peu de frais; elles ne retranchent que le faste, qui ne contribue point au bonheur et qui ruine sans être utile.

Il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux; Genève est sur ce point à deux cents ans de nos mœurs. Les règlements contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfants; ainsi le luxe n'y est point, comme en France, un des grands obstacles à la population.

(*Ici commence le passage sur la comédie, que Rousseau a reproduit intégralement dans sa Lettre*, § 3.)

Genève a une université qu'on appelle Académie, où la jeunesse est instruite gratuitement. Les professeurs peuvent devenir magistrats, et plusieurs le sont en effet devenus, ce qui contribue beaucoup à entretenir l'émulation et la célébrité de l'Académie. Depuis quelques années on a établi aussi une école de dessin. Les avocats, les notaires, les médecins forment des corps auxquels on n'est agrégé qu'après des examens publics; et tous les corps de métiers ont aussi leurs règlements, leurs apprentissages et leurs chefs-d'œuvre.

La bibliothèque publique est bien assortie; elle contient vingt-six mille volumes et un assez grand nombre de manuscrits. On prête ces livres à tous les citoyens; ainsi chacun lit et s'éclaire : aussi le peuple est-il beaucoup plus instruit à Genève que partout ailleurs. On ne s'aperçoit pas que ce soit un mal, comme on prétend que c'en serait un parmi nous. Peut-être les Genevois et nos politiques ont-ils également raison.

Après l'Angleterre, Genève a reçu la première l'inoculation de la petite vérole, qui a tant de peine à s'établir en France, et qui pourtant s'y établira, quoique plusieurs de nos médecins la combattent encore, comme leurs prédécesseurs ont combattu la circulation du sang, l'émétique, et tant d'autres vérités incontestables ou de pratiques utiles.

Toutes les sciences et presque tous les arts ont été si bien cultivés à Genève, qu'on serait surpris de voir la liste des savants et des artistes en tout genre que cette ville a produits depuis deux siècles. Elle a eu même quelquefois l'avantage de posséder des étrangers célèbres, que sa situation agréable et la liberté dont on y jouit ont engagés à s'y retirer. M. de Voltaire, qui depuis quatre ans y a établi son séjour, retrouve chez ces républicains les mêmes marques d'estime et de considération qu'il a reçues de plusieurs monarques.

La fabrique qui fleurit le plus à Genève est celle de l'horlogerie; elle occupe plus de cinq mille personnes, c'est-à-dire plus de la cinquième partie des citoyens. Les autres arts n'y sont pas négligés, entre autres l'agriculture; on remédie au peu de fertilité du terroir à force de soin et de travail.

Toutes les maisons sont bâties de pierre, ce qui prévient très souvent les incendies, auxquels on apporte d'ailleurs un prompt remède par le bel ordre établi pour les éteindre.

Les hôpitaux ne sont point à Genève, comme ailleurs, une simple retraite pour les pauvres malades et infirmes : on y exerce l'hospitalité envers les pauvres passants; mais surtout on en tire une multitude de petites pensions qu'on distribue aux pauvres familles, pour les aider à vivre sans se déplacer et sans renoncer à leur travail. Les hôpitaux dépensent par an plus du triple de leur revenu, tant les aumônes de toute espèce sont abondantes.

Il nous reste à parler de la religion de Genève; c'est la partie de cet article qui intéresse peut-être le plus les philosophes. Nous allons donc entrer dans ce détail; mais nous prions nos lecteurs de se souvenir que nous ne sommes ici qu'historiens et non controversistes, et que raconter n'est pas approuver.

La constitution ecclésiastique de Genève est purement presbytérienne; point d'évêques, encore moins de chanoines : ce n'est pas qu'on désapprouve l'épiscopat; mais comme on ne le croit pas de droit divin, on a pensé que des pasteurs moins riches et moins importants que des évêques convenaient mieux à une petite république.

Les ministres sont ou *pasteurs*, comme nos curés, ou *postulants*, comme nos prêtres sans bénéfices. Le revenu des pasteurs ne va pas au delà de 1200 livres sans aucun casuel; c'est l'État qui le donne, car l'Église n'a rien. Les ministres ne sont reçus qu'à vingt-quatre ans, après des examens qui sont très rigides quant à la science et quant aux mœurs, et dont il serait à souhaiter que la plupart de nos églises catholiques suivissent l'exemple.

Les ecclésiastiques n'ont rien à faire dans les funérailles; c'est un acte de simple police, qui se fait sans appareil : on croit à Genève qu'il est ridicule d'être fastueux après la mort. On enterre dans un vaste cimetière assez éloigné de la ville, usage qui devrait être suivi partout.

Le clergé de Genève a des mœurs exemplaires : les ministres vivent dans une grande union; on ne les voit point, comme dans d'autres pays, disputer entre eux avec aigreur sur des matières inintelligibles, se persécuter

mutuellement, s'accuser indécemment auprès des magistrats : il s'en faut cependant beaucoup qu'ils pensent tous de même sur les articles qu'on regarde ailleurs comme les plus importants à la religion. Plusieurs ne croient plus la divinité de Jésus-Christ, dont Calvin leur chef était si zélé défenseur, et pour laquelle il fit brûler Servet. Quand on leur parle de ce supplice, qui fait quelque tort à la charité et à la modération de leur patriarche, ils n'entreprennent point de le justifier ; ils avouent que Calvin fit une action très blâmable, et ils se contentent (si c'est un catholique qui leur parle) d'opposer au supplice de Servet cette abominable journée de la Saint-Barthélemy, que tout bon Français désirerait effacer de notre histoire avec son sang, et ce supplice de Jean Hus que les catholiques mêmes, disent-ils, n'entreprennent plus de justifier, où l'humanité et la bonne foi furent également violées, et qui doit couvrir la mémoire de l'empereur Sigismond d'un opprobre éternel.

« Ce n'est pas, dit M. de Voltaire, un petit exemple du progrès de la raison humaine, qu'on ait imprimé à Genève avec l'approbation publique (dans l'*Essai sur l'histoire universelle* du même auteur), que Calvin avait une âme atroce, aussi bien qu'un esprit éclairé. Le meurtre de Servet paraît aujourd'hui abominable. » Nous croyons que les éloges dus à cette noble liberté de penser et d'écrire sont à partager également entre l'auteur, son siècle et Genève. Combien de pays où la philosophie n'a pas fait moins de progrès, mais où la vérité est encore captive, où la raison n'ose élever la voix pour foudroyer ce qu'elle condamne en silence, où même trop d'écrivains pusillanimes, qu'on appelle sages, respectent les préjugés qu'ils pourraient combattre avec autant de décence que de sûreté !

L'enfer, un des points principaux de notre croyance, n'en est pas un aujourd'hui pour plusieurs ministres de Genève ; ce serait selon eux faire injure à la divinité, d'imaginer que cet être plein de bonté et de justice fût capable de punir nos fautes par une éternité de tourments : ils expliquent le moins mal qu'ils peuvent les passages formels de l'Écriture qui sont contraires à leur opinion, prétendant qu'il ne faut jamais prendre à la lettre dans les livres saints

tout ce qui paraît blesser l'humanité et la raison. Ils croient donc qu'il y a des peines dans une autre vie, mais pour un temps; ainsi le purgatoire, qui a été une des principales causes de la séparation des protestants d'avec l'Église romaine, est aujourd'hui la seule peine que plusieurs d'entre eux admettent après la mort : nouveau trait à ajouter à l'histoire des contradictions humaines.

Pour tout dire en un mot, plusieurs pasteurs de Genève n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle mystères et s'imaginant que le premier principe d'une religion véritable est de ne rien proposer à croire qui heurte la raison : aussi quand on les presse sur la nécessité de la révélation, ce dogme si essentiel du christianisme, plusieurs y substituent le terme d'*utilité*, qui leur paraît plus doux : en cela, s'ils ne sont pas orthodoxes, ils sont au moins conséquents à leurs principes.

Un clergé qui pense ainsi doit être tolérant, et l'est en effet assez pour n'être pas regardé de bon œil par les ministres des autres églises réformées. On peut dire encore, sans prétendre approuver d'ailleurs la religion de Genève, qu'il y a peu de pays où les théologiens et les ecclésiastiques soient plus ennemis de la superstition. Mais en récompense, comme l'intolérance et la superstition ne servent qu'à multiplier les incrédules, on se plaint moins à Genève qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité ; ce qui ne doit pas surprendre : la religion y est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez presque tout ce qui n'est pas peuple : le respect pour Jésus-Christ et pour les Écritures est peut-être la seule chose qui distingue d'un pur déisme le christianisme de Genève.

Les ecclésiastiques font encore mieux à Genève que d'être tolérants ; ils se renferment uniquement dans leurs fonctions, en donnant les premiers aux citoyens l'exemple de la soumission aux lois. Le Consistoire établi pour veiller sur les mœurs n'inflige que des peines spirituelles. La grande querelle du sacerdoce et de l'empire, qui dans des siècles d'ignorance a ébranlé la couronne de tant d'empereurs, et qui, comme nous ne le savons que trop, cause des troubles fâcheux dans des siècles plus éclairés, n'est point connue à

Genève; le clergé n'y fait rien sans l'approbation des magistrats.

Le culte est fort simple; point d'images, point de luminaire, point d'ornements dans les églises. On vient pourtant de donner à la cathédrale un portail d'assez bon goût; peut-être parviendra-t-on peu à peu à décorer l'intérieur des temples. Où serait en effet l'inconvénient d'avoir des tableaux et des statues, en avertissant le peuple, si l'on voulait, de ne leur rendre aucun culte, et de ne les regarder que comme des monuments destinés à retracer d'une manière frappante et agréable les principaux événements de la religion? Les arts y gagneraient sans que la superstition en profitât. Nous parlons ici, comme le lecteur doit le sentir, dans les principes des pasteurs genevois, et non dans ceux de l'Église catholique.

Le service divin renferme deux choses, les prédications et le chant. Les prédications se bornent presque uniquement à la morale, et n'en valent que mieux. Le chant est d'assez mauvais goût; et les vers français qu'on chante, plus mauvais encore. Il faut espérer que Genève se réformera sur ces deux points. On vient de placer un orgue dans la cathédrale, et peut-être parviendra t-on à louer Dieu en meilleur langage et en meilleure musique. Du reste, la vérité nous oblige de dire que l'Être suprême est honoré à Genève avec une décence et un recueillement qu'on ne remarque point dans nos églises.

Nous ne donnerons peut-être pas d'aussi grands articles aux plus vastes monarchies; mais aux yeux du philosophe, la république des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires; et ce n'est peut-être que dans les petits États qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique. Si la religion ne nous permet pas de penser que les Genevois aient efficacement travaillé à leur bonheur dans l'autre monde, la raison nous oblige de croire qu'ils sont à peu près aussi heureux qu'on le peut être dans celui-ci:

O fortunatos nimium, sua si bona norint!

APPENDICE II

Extrait des registres de la vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de l'Église et de l'Académie de Genève, du 10 février 1758.

La Compagnie informée que le VIIe tome de l'*Encyclopédie*, imprimé depuis peu à Paris, renferme, au mot Genève, des choses qui intéressent essentiellement notre Église, s'est fait lire cet article; et ayant nommé des commissaires pour l'examiner plus particulièrement, ouï leur rapport, après mûre délibération, elle a cru se devoir à elle-même, et à l'édification publique, de faire et de publier la déclaration suivante:

La Compagnie a été également surprise et affligée de voir dans ledit article de l'*Encyclopédie*, que non seulement notre culte est représenté d'une manière défectueuse, mais que l'on y donne une très fausse idée de notre doctrine et de notre foi. L'on attribue à plusieurs de nous sur divers articles des sentiments qu'ils n'ont point, et l'on en défigure d'autres. L'on avance, contre toute vérité, que plusieurs ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ... et n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle mystères, etc. Enfin, comme pour nous faire honneur d'un esprit tout philosophique, on s'efforce d'exténuer notre christianisme par des expressions qui ne vont pas à moins qu'à le rendre tout à fait suspect; comme quand on dit que parmi nous la religion est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez presque

tout ce qui n'est pas peuple; et que le respect pour Jésus-Christ et pour l'Écriture est peut-être la seule chose qui distingue du pur déisme le christianisme de Genève.

De pareilles imputations sont d'autant plus dangereuses et plus capables de nous faire tort dans toute la chrétienté, qu'elles se trouvent dans un livre fort répandu, qui d'ailleurs parle favorablement de notre ville, de ses mœurs, de son gouvernement, et même de son clergé et de sa constitution ecclésiastique. Il est triste pour nous que le point le plus important soit celui sur lequel on se montre le plus mal informé.

Pour rendre plus de justice à l'intégrité de notre foi, il ne fallait que faire attention aux témoignages publics et authentiques que cette Église en a toujours donnés et qu'elle en donne encore chaque jour. Rien de plus connu que notre grand principe et notre profession constante de tenir la doctrine des saints Prophètes et Apôtres, contenue dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament, pour une doctrine divinement inspirée, seule règle infaillible et parfaite de notre foi et de nos mœurs. Cette profession est expressément confirmée par ceux que l'on admet au saint ministère, et même par tous les membres de notre troupeau, quand ils rendent raison de leur foi, comme catéchumènes, à la face de l'Église. On sait aussi l'usage continuel que nous faisons du Symbole des Apôtres, comme d'un abrégé de la partie historique et dogmatique de l'Évangile, également admis de tous les chrétiens. Nos ordonnances ecclésiastiques portent sur les mêmes principes : nos prédications, notre culte, notre liturgie, nos sacrements, tout est relatif à l'œuvre de notre rédemption par Jésus-Christ. La même doctrine est enseignée dans les leçons et les thèses de notre Académie, dans nos livres de piété, et dans les autres ouvrages que publient nos théologiens, particulièrement contre l'incrédulité, poison funeste, dont nous travaillons sans cesse à préserver notre troupeau. Enfin nous ne craignons pas d'en appeler ici au témoignage des personnes de tout ordre, et même des étrangers qui entendent nos instructions tant publiques que particulières, et qui en sont édifiés.

Sur quoi donc a-t-on pu se fonder, pour donner une

autre idée de notre doctrine ? ou, si l'on veut faire tomber le soupçon sur notre sincérité, comme si nous ne pensions pas ce que nous enseignons et ce que nous professons en public, de quel droit se permet-on un soupçon si odieux ? Et comment n'a-t-on pas senti qu'après avoir loué nos mœurs comme exemplaires, c'était se contredire, c'était faire injure à cette même probité, que de nous taxer d'une hypocrisie où ne tombent que des gens peu consciencieux, qui se jouent de la religion ?

Il est vrai que nous estimons et que nous cultivons la philosophie. Mais ce n'est point cette philosophie licencieuse et sophistique dont on voit aujourd'hui tant d'écarts. C'est une philosophie solide, qui, loin d'affaiblir la foi, conduit les plus sages à être aussi les plus religieux.

Si nous prêchons beaucoup la morale, nous n'insistons pas moins sur le dogme. Il trouve chaque jour sa place dans nos chaires : nous avons même deux exercices publics par semaine, uniquement destinés à l'explication du catéchisme. D'ailleurs cette morale est la morale chrétienne, toujours liée au dogme, et tirant de là sa principale force, particulièrement des promesses de pardon et de félicité éternelle que fait l'Évangile à ceux qui s'amendent, comme aussi des menaces d'une condamnation éternelle contre les impies et les impénitents. A cet égard, comme à tout autre, nous croyons qu'il faut s'en tenir à la sainte Écriture, qui nous parle, non d'un purgatoire, mais du paradis et de l'enfer, où chacun recevra sa juste rétribution selon le bien ou le mal qu'il aura fait dans cette vie. C'est en prêchant fortement ces grandes vérités, que nous tâchons de porter les hommes à la sanctification.

Si on loue en nous un esprit de modération et de tolérance, on ne doit pas le prendre pour une marque d'indifférence ou de relâchement. Grâces à Dieu, il a un tout autre principe. Cet esprit est celui de l'Évangile, qui s'allie très bien avec le zèle. D'un côté, la charité chrétienne nous éloigne absolument des voies de contrainte et nous fait supporter sans peine quelque diversité d'opinions qui n'atteint pas l'essentiel, comme il y en a eu de tous temps dans les Églises même les plus pures : de l'autre nous ne négligeons aucun soin, aucune voie de persuasion, pour établir,

pour inculquer, pour défendre les points fondamentaux du christianisme.

Quand il nous arrive de remonter aux principes de la loi naturelle, nous le faisons à l'exemple des auteurs sacrés, et ce n'est point d'une manière qui nous approche des déistes : puisque, en donnant à la théologie naturelle plus de solidité et d'étendue que ne font la plupart d'entre eux, nous y joignons toujours la révélation, comme un secours du ciel très nécessaire, et sans lequel les hommes ne seraient jamais sortis de l'état de corruption et d'aveuglement où ils étaient tombés.

Si l'un de nos principes est de ne rien proposer à croire qui heurte la raison, ce n'est point là, comme on le suppose, un caractère de socinianisme. Ce principe est commun à tous les protestants ; et ils s'en servent pour rejeter des doctrines absurdes, telles qu'il ne s'en trouve point dans l'Écriture sainte bien entendue. Mais ce principe ne va pas jusqu'à nous faire rejeter tout ce qu'on appelle mystères, puisque c'est le nom que nous donnons à des vérités d'un ordre surnaturel, que la seule raison humaine ne découvre pas ou qu'elle ne saurait comprendre parfaitement, qui n'ont pourtant rien d'impossible en elles-mêmes, et que Dieu nous a révélées. Il suffit que cette révélation soit certaine dans ses preuves, et précise dans ce qu'elle enseigne, pour que nous admettions de telles vérités conjointement avec celles de la religion naturelle ; d'autant mieux qu'elles se lient fort bien entre elles, et que l'heureux assemblage qu'en fait l'Évangile forme un corps de religion admirable et complet.

Enfin, quoique le point capital de notre religion soit d'adorer un seul Dieu, l'on ne doit pas dire qu'elle se réduise presque à cela chez presque tout ce qui n'est pas peuple. Les personnes les mieux instruites sont aussi celles qui savent le mieux quel est le prix de l'alliance de grâce, et que la vie éternelle consiste à connaître le seul vrai Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ, son fils, en qui a habité corporellement toute la plénitude de la divinité, et qui nous a été donné pour sauveur, pour médiateur et pour juge, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Par cette raison, le terme de respect pour Jésus-Christ

et pour l'Écriture nous paraissant de beaucoup trop faible ou trop équivoque pour exprimer la nature et l'étendue de nos sentiments à cet égard, nous disons que c'est avec foi, avec une vénération religieuse, avec une entière soumission d'esprit et de cœur, qu'il faut écouter ce divin Maître et le Saint-Esprit parlant dans les Écritures. C'est ainsi qu'au lieu de nous appuyer sur la sagesse humaine, si faible et si bornée, nous sommes fondés sur la parole de Dieu, seule capable de nous rendre véritablement sages à salut, par la foi en Jésus-Christ : ce qui donne à notre religion un principe plus sûr, plus relevé, et bien plus d'étendue, bien plus d'efficace, en un mot un tout autre caractère que celui sous lequel on s'est plu à la dépeindre.

Tels sont les sentiments unanimes de cette Compagnie, qu'elle se fera un devoir de manifester et de soutenir en toute occasion, comme il convient à de fidèles serviteurs de Jésus-Christ. Ce sont aussi les sentiments des ministres de cette Église qui n'ont pas encore cure d'âmes, lesquels étant informés du contenu de la présente déclaration ont tous demandé d'y être compris. Nous ne craignons pas non plus d'assurer que c'est le sentiment général de notre Eglise; ce qui a bien paru par la sensibilité qu'ont témoignée les personnes de tout ordre de notre troupeau, sur l'article du dictionnaire qui cause ici nos plaintes.

Après ces explications et ces assurances, nous sommes bien dispensés, non seulement d'entrer dans un plus grand détail sur les diverses imputations qui nous ont été faites, mais aussi de répondre à ce que l'on pourrait encore écrire dans le même but. Ce ne serait qu'une contestation inutile, dont notre caractère nous éloigne infiniment. Il nous suffit d'avoir mis à couvert l'honneur de notre Église et de notre ministère, en montrant que le portrait qu'on a fait de notre religion est infidèle, et que notre attachement pour la saine doctrine évangélique n'est ni moins sincère que celui de nos pères, ni différent de celui des autres Églises réformées, avec qui nous faisons gloire d'être unis par les liens d'une même foi, et dont nous voyons avec beaucoup de peine que l'on veuille nous distinguer.

J. TREMBLEY, *secrétaire.*

APPENDICE III

Lettre à M. Rousseau, citoyen de Genève, par M. d'Alembert, de l'Académie Française.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, sur l'article *Genève* de l'*Encyclopédie*, a eu tout le succès que vous deviez en attendre. En intéressant les philosophes par les vérités répandues dans votre ouvrage, et les gens de goût par l'éloquence et la chaleur de votre style, vous avez encore su plaire à la multitude par le mépris même que vous témoignez pour elle, et que vous eussiez peut-être marqué davantage en affectant moins de le montrer.

Je ne me propose pas de répondre précisément à votre lettre, mais de m'entretenir avec vous sur ce qui en fait le sujet, et de vous communiquer mes réflexions bonnes ou mauvaises; il serait trop dangereux de lutter contre une plume telle que la vôtre, et je ne cherche point à écrire des choses brillantes, mais des choses vraies.

Une autre raison m'engage à ne pas rester dans le silence, c'est la reconnaissance que je vous dois des égards avec lesquels vous m'avez combattu. Sur ce point seul je me flatte de ne vous point céder. Vous avez donné aux gens de lettres un exemple digne de vous, et qu'ils imiteront peut-être enfin, quand ils connaîtront mieux leurs vrais intérêts. Si la satire et l'injure n'étaient pas aujourd'hui le ton favori de la critique, elle serait plus honorable à ceux qui

l'exercent, et plus utile à ceux qui en sont l'objet. On ne craindrait point de s'avilir en y répondant ; on ne songerait qu'à s'éclairer avec une candeur et une estime réciproques ; la vérité serait connue, et personne ne serait offensé ; car c'est moins la vérité qui blesse que la manière de la dire.

Vous avez eu dans votre lettre trois objets principaux : d'attaquer les spectacles pris en eux-mêmes; de montrer que, quand la morale pourrait les tolérer, la Constitution de Genève ne lui permettrait pas d'en avoir; de justifier enfin les pasteurs de votre Église sur les sentiments que je leur ai attribués en matière de religion. Je suivrai ces trois objets avec vous, et je m'arrêterai d'abord sur le premier, comme sur celui qui intéresse le plus grand nombre des lecteurs. Malgré l'étendue de la matière, je tâcherai d'être le plus court qu'il me sera possible; il n'appartient qu'à vous d'être long et d'être lu, et je ne dois pas me flatter d'être aussi heureux en écarts.

Le caractère de votre philosophie, Monsieur, est d'être ferme et inexorable dans sa marche. Vos principes posés, les conséquences sont ce qu'elles peuvent; tant pis pour nous si elles sont fâcheuses; mais à quelque point qu'elles le soient, elles ne vous le paraissent jamais assez pour vous forcer à revenir sur les principes. Bien loin de craindre les objections qu'on peut faire contre vos paradoxes, vous prévenez ces objections en y répondant par des paradoxes nouveaux. Il me semble voir en vous (la comparaison ne vous offensera pas sans doute) ce chef intrépide des Réformateurs, qui pour se défendre d'une hérésie en avançait une plus grave, qui commença par attaquer les indulgences, et finit par abolir la messe. Vous avez prétendu que la culture des sciences et des arts est nuisible aux mœurs; on pouvait vous objecter que dans une société policée cette culture est du moins nécessaire jusqu'à un certain point, et vous prier d'en fixer les bornes : vous vous êtes tiré d'embarras en coupant le nœud, et vous n'avez cru pouvoir nous rendre heureux et parfaits qu'en nous réduisant à l'état de bêtes. Pour prouver ce que tant d'opéras français avaient si bien prouvé avant vous, que nous n'avons point de musique, vous avez déclaré que nous

ne pouvions en avoir (1), et que, si nous en avions une, ce serait tant pis pour nous. Enfin, dans la vue d'inspirer plus efficacement à vos compatriotes l'horreur de la comédie, vous la représentez comme une des plus pernicieuses inventions des hommes, et, pour me servir de vos propres termes, comme un divertissement plus barbare que les combats des gladiateurs (2).

Vous procédez avec ordre, et ne portez pas d'abord les grands coups. A ne regarder les spectacles que comme un amusement, cette raison seule vous paraît suffire pour les condamner. La vie est si courte, dites-vous, et le temps si précieux! Qui en doute, Monsieur? Mais en même temps la vie est si malheureuse, et le plaisir si rare! Pourquoi envier aux hommes, destinés presque uniquement par la nature à pleurer et à mourir, quelques délassements passagers, qui les aident à supporter l'amertume ou l'insipidité de leur existence? Si les spectacles, considérés sous ce point de vue, ont un défaut à mes yeux, c'est d'être pour nous une distraction trop légère et un amusement trop faible, précisément par cette raison qu'ils se présentent trop à nous sous la seule idée d'amusement, et d'amusement nécessaire à notre oisiveté. L'illusion se trouvant rarement dans les représentations théâtrales, nous ne les voyons que comme un jeu qui nous laisse presque entièrement à nous. D'ailleurs, le plaisir superficiel et momentané qu'elles peuvent produire est encore affaibli par la nature de ce plaisir même, qui, tout imparfait qu'il est, a l'inconvénient d'être trop recherché, et, si on peut parler de la sorte, appelé de trop loin. Il a fallu, ce me semble, pour imaginer un pareil genre de divertissement, que les hommes en eussent auparavant essayé et usé de bien des espèces. Quelqu'un qui s'ennuyait cruellement (c'était vraisemblablement un prince) doit avoir eu la première idée de cet amusement raffiné, qui consiste à représenter sur des planches les infortunes et les travers de nos semblables pour nous consoler ou nous guérir des nôtres, et à nous rendre spectateurs de la vie, d'acteurs que nous y sommes, pour nous en adoucir le

(1) Dans sa *Lettre sur la musique française*, voir note 33, page 129.

(2) § 41, page 146.

poids et les malheurs. Cette réflexion triste vient quelquefois troubler le plaisir que je goûte au théâtre; à travers les impressions agréables de la scène j'aperçois de temps en temps, malgré moi et avec une sorte de chagrin, l'empreinte fâcheuse de son origine, surtout dans ces moments de repos où l'action suspendue et refroidie, laissant l'imagination tranquille, ne montre plus que la représentation au lieu de la chose, et l'acteur au lieu du personnage. Telle est, Monsieur, la triste destinée de l'homme jusque dans les plaisirs mêmes; moins il peut s'en passer, moins il les goûte; et plus il y met de soins et d'étude, moins leur impression est sensible. Pour nous en convaincre par un exemple encore plus frappant que celui du théâtre, jetons les yeux sur ces maisons décorées par la vanité et par l'opulence, que le vulgaire croit un séjour de délices, et où les raffinements d'un luxe recherché brillent de toutes parts; elles ne rappellent que trop souvent au riche blasé qui les a fait construire l'image importune de l'ennui qui lui a rendu ces raffinements nécessaires.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons trop besoin de plaisirs pour nous rendre difficiles sur le nombre ou sur le choix. Sans doute tous nos divertissements forcés et factices, inventés et mis en usage par l'oisiveté, sont bien au-dessous des plaisirs si purs et si simples que devraient nous offrir les devoirs de citoyen, d'ami, d'époux, de fils et de père ; mais rendez-nous donc, si vous le pouvez, ces devoirs moins pénibles et moins tristes, ou souffrez qu'après les avoir remplis de notre mieux nous nous consolions, de notre mieux aussi, des chagrins qui les accompagnent. Rendez les peuples plus heureux, et par conséquent les citoyens moins rares, les amis plus sensibles et plus constants, les pères plus justes, les enfants plus tendres, les femmes plus fidèles et plus vraies; nous ne chercherons point alors d'autres plaisirs que ceux qu'on goûte au sein de l'amitié, de la patrie, de la nature et de l'amour. Mais il y a longtemps, vous le savez, que le siècle d'Astrée n'existe plus que dans les fables, si même il a jamais existé ailleurs. Solon disait qu'il avait donné aux Athéniens, non les meilleures lois en elles-mêmes (3),

(3) Rousseau avait déjà rappelé ce mot dans sa Lettre, § 106

mais les meilleures qu'ils pussent observer. Il en est ainsi des devoirs qu'une saine philosophie prescrit aux hommes, et des plaisirs qu'elle leur permet. Elle doit nous supposer et nous prendre tels que nous sommes, pleins de passions et de faiblesses, mécontents de nous-mêmes et des autres, réunissant à un penchant naturel pour l'oisiveté l'inquiétude et l'activité dans les désirs. Que reste-t-il à faire à la philosophie, que de pallier à nos yeux, par les distractions qu'elle nous offre, l'agitation qui nous tourmente ou la langueur qui nous consume ? Peu de personnes ont comme vous, Monsieur, la force de chercher leur bonheur dans la triste et uniforme tranquillité de la solitude. Mais cette ressource ne vous manque-t-elle jamais à vous-même? N'éprouvez-vous jamais au sein du repos, et quelquefois du travail, ces moments de dégoût et d'ennui qui rendent nécessaires les délassements ou les distractions ? La société serait d'ailleurs trop malheureuse, si tous ceux qui peuvent se suffire ainsi que vous s'en bannissaient par un exil volontaire. Le sage en fuyant les hommes, c'est-à-dire en évitant de s'y livrer (car c'est la seule manière dont il les doit fuir), leur est au moins redevable de ses instructions et de son exemple ; c'est au milieu de ses semblables que l'Être suprême lui a marqué son séjour, et il n'est pas plus permis aux philosophes qu'aux rois d'être hors de chez eux.

Je reviens aux plaisirs du théâtre. Vous avez laissé avec raison aux déclamateurs de la chaire cet argument si rebattu contre les spectacles, qu'ils sont contraires à l'esprit du christianisme, qui nous oblige de nous mortifier sans cesse. On s'interdirait, sur ce principe, les délassements que la religion condamne le moins. Les solitaires austères de Port-Royal, grands prédicateurs de la mortification chrétienne, et par cette raison grands adversaires de la comédie, ne se refusaient pas dans leur solitude, comme l'a remarqué Racine (4), le plaisir de faire des sabots, et celui de tourner les jésuites en ridicule.

Il semble donc que les spectacles, à ne les considérer encore que du côté de l'amusement, peuvent être accordés

(4) Dans sa réponse si mordante à la condamnation de la comédie par Nicole.

aux hommes, du moins comme un jouet qu'on donne à des enfants qui souffrent. Mais ce n'est pas seulement un jouet qu'on a prétendu leur donner, ce sont des leçons utiles déguisées sous l'apparence du plaisir. Non seulement on a voulu distraire de leurs peines ces enfants adultes, on a voulu que ce théâtre où ils ne vont en apparence que pour rire ou pour pleurer devînt pour eux, presque sans qu'ils s'en aperçussent, une école de mœurs et de vertu. Voilà, Monsieur, de quoi vous croyez le théâtre incapable ; vous lui attribuez même un effet absolument contraire, et vous prétendez le prouver.

Je conviens d'abord avec vous que les écrivains dramatiques ont pour but principal de plaire (5), et que celui d'être utiles est tout au plus le second ; mais qu'importe, s'ils sont en effet utiles, que ce soit leur premier ou leur second objet? Soyons de bonne foi, Monsieur, avec nous-mêmes, et convenons que les auteurs de théâtre n'ont rien en cela qui les distingue des autres. L'estime publique est le but principal de tout écrivain ; et la première vérité qu'il veut apprendre à ses lecteurs, c'est qu'il est digne de cette estime. En vain affecterait-il de la dédaigner dans ses ouvrages, l'indifférence se tait et ne fait point tant de bruit ; les injures même dites à une nation ne sont quelquefois qu'un moyen plus piquant de se rappeler à son souvenir, et le fameux cynique de la Grèce eût bientôt quitté ce tonneau d'où il bravait les préjugés et les rois, si les Athéniens eussent passé leur chemin sans le regarder et sans l'entendre. La vraie philosophie ne consiste point à fouler aux pieds la gloire, et encore moins à le dire, mais à n'en pas faire dépendre son bonheur, même en tâchant de la mériter. On n'écrit donc, Monsieur, que pour être lu, et on ne veut être lu que pour être estimé ; j'ajoute, pour être estimé de la multitude, de cette multitude même dont on fait d'ailleurs et avec raison si peu de cas. Une voix secrète et importune nous crie que ce qui est beau, grand et vrai, plaît à tout le monde, et que ce qui n'obtient pas le suffrage général manque apparemment de quelqu'une de ces qualités. Ainsi, quand on cherche les éloges du

(5) Voir § 15.

vulgaire, c'est moins comme une récompense flatteuse en elle-même que comme le gage le plus sûr de la bonté d'un ouvrage. L'amour-propre qui n'annonce que des prétentions modérées, en déclarant qu'il se borne à l'approbation du petit nombre, est un amour-propre timide qui se console d'avance, ou un amour-propre mécontent qui se console après coup. Mais, quel que soit le but d'un écrivain, soit d'être loué, soit d'être utile, ce but n'importe guère au public: ce n'est point là ce qui règle son jugement, c'est uniquement le degré de plaisir ou de lumière qu'on lui a donné. Il honore ceux qui l'instruisent, il encourage ceux qui l'amusent, il applaudit ceux qui l'instruisent en l'amusant. Or, les bonnes pièces de théâtre me paraissent réunir ces deux derniers avantages. C'est la morale mise en action, ce sont les préceptes réduits en exemples. La tragédie nous offre les malheurs produits par les vices des hommes; la comédie, les ridicules attachés à leurs défauts : l'une et l'autre mettent sous les yeux ce que la morale ne montre que d'une manière abstraite et dans une espèce de lointain. Elles développent et fortifient, par les mouvements qu'elles excitent en nous, les sentiments dont la nature a mis le germe dans nos âmes.

On va, selon vous, s'isoler (6) au spectacle, on y va oublier ses proches, ses concitoyens et ses amis. Le spectacle est au contraire celui de tous nos plaisirs qui nous rappelle le plus aux autres hommes, par l'image qu'il nous présente de la vie humaine, et par les impressions qu'il nous donne et qu'il nous laisse. Un poète dans son enthousiasme, un géomètre dans ses méditations profondes, sont bien plus isolés qu'on ne l'est au théâtre. Mais, quand les plaisirs de la scène nous feraient perdre pour un moment le souvenir de nos semblables, n'est-ce pas l'effet naturel de toute occupation qui nous attache, de tout amusement qui nous entraîne? Combien de moments dans la vie où l'homme le plus vertueux oublie ses compatriotes et ses amis sans les aimer moins! Et vous-même, Monsieur, n'auriez-vous renoncé à vivre avec les vôtres que pour y penser toujours?

Vous avez bien de la peine, ajoutez-vous, à concevoir cette

(6) § 13.

règle de la poétique des anciens, que le théâtre purge les passions (7) en les excitant. La règle, ce me semble, est vraie, mais elle a le défaut d'être mal énoncée, et c'est sans doute par cette raison qu'elle a produit tant de disputes, qu'on se serait épargnées si on avait voulu s'entendre. Les passions dont le théâtre tend à nous garantir ne sont pas celles qu'il excite; mais il nous en garantit en excitant en nous les passions contraires : j'entends ici par *passion*, avec la plupart des écrivains de morale, toute affection vive et profonde qui nous attache fortement à son objet. En ce sens, la tragédie se sert des passions utiles et louables pour réprimer les passions blâmables et nuisibles, elle emploie, par exemple, les larmes et la compassion dans *Zaïre*, pour nous précautionner contre l'amour violent et jaloux; l'amour de la patrie dans *Brutus*, pour nous guérir de l'ambition; la terreur et la crainte de la vengeance céleste dans *Sémiramis* (8), pour nous faire haïr et éviter le crime. Mais si avec quelques philosophes on n'attache l'idée de passion qu'aux affections criminelles, il faudra pour lors se borner à dire que le théâtre les corrige en nous rappelant aux affections naturelles ou vertueuses, que le créateur nous a données pour combattre ces mêmes passions.

« Voilà, objectez-vous, un remède bien faible et recherché bien loin (9) : l'homme est naturellement bon; l'amour de la vertu, quoi qu'en disent les philosophes, est inné dans nous; il n'y a personne, excepté les scélérats de profession, qui avant d'entendre une tragédie ne soit déjà persuadé des vérités dont elle va nous instruire; et, à l'égard des hommes plongés dans le crime, ces vérités sont bien inutiles à leur faire entendre, et leur cœur n'a point d'oreilles. » L'homme est naturellement bon, je le veux; cette question demanderait un trop long examen; mais vous conviendrez du moins que la société, l'intérêt, l'exemple, peuvent faire de l'homme un être méchant. J'avoue que, quand il voudra consulter sa raison, il trouvera qu'il ne peut être heureux que par la vertu,

(7) Voir note 30, page 126.

(8) Bien qu'il y eût une *Sémiramis* de Crébillon, c'est seulement à celle de Voltaire qu'il fait ici allusion. Voltaire est son poète préféré, il le cite plus souvent même que Corneill et que Racine.

(9) Résumé des idées exprimées par Rousseau dans les §§ 21 et 24.

et c'est en ce seul sens que vous pouvez regarder l'amour de la vertu comme inné dans nous; car vous ne croyez pas apparemment que les fœtus et les enfants à la mamelle aient aucune notion du juste et de l'injuste. Mais la raison, ayant à combattre en nous des passions qui étouffent sa voix, emprunte le secours du théâtre pour imprimer plus profondément dans notre âme les vérités que nous avons besoin d'apprendre. Si ces vérités glissent sur les scélérats décidés, elles trouvent dans le cœur des autres une entrée plus facile; elles s'y fortifient quand elles y étaient déjà gravées; incapables peut-être de ramener les hommes perdus, elles sont au moins propres à empêcher les autres de se perdre. Car la morale est comme la médecine, beaucoup plus sûre dans ce qu'elle fait pour prévenir les maux que dans ce qu'elle tente pour les guérir.

L'effet de la morale du théâtre est donc moins d'opérer un changement subit dans les cœurs corrompus que de prémunir contre le vice les âmes faibles par l'exercice des sentiments honnêtes, et d'affermir dans ces mêmes sentiments les âmes vertueuses. Vous appelez passagers et stériles les mouvements que le théâtre excite, parce que la vivacité de ces mouvements semble ne durer que le temps de la pièce; mais leur effet, pour être lent et comme insensible, n'en est pas moins réel aux yeux du philosophe. Ces mouvements sont des secousses par lesquelles le sentiment de la vertu a besoin d'être réveillé dans nous; c'est un feu qu'il faut de temps en temps ranimer et nourrir pour l'empêcher de s'éteindre.

Voilà, Monsieur, les fruits naturels de la morale mise en action sur le théâtre; voilà les seuls qu'on en puisse attendre. Si elle n'en a pas de plus marqués, croyez-vous que la morale réduite aux préceptes en produise beaucoup davantage? Il est bien rare que les meilleurs livres de morale rendent vertueux ceux qui n'y sont pas disposés d'avance; est-ce une raison pour proscrire ces livres? Demandez à nos prédicateurs les plus fameux combien ils font de conversions par an; ils vous répondront qu'on en fait une ou deux par siècle, encore faut-il que le siècle soit bon. Sur cette réponse, leur défendrez-vous de prêcher, et à nous de les entendre?

« Belle comparaison! direz-vous; je veux que nos prédi-

cateurs et nos moralistes n'aient pas de succès brillants; au moins ne font-ils pas grand mal, si ce n'est peut-être celui d'ennuyer quelquefois; mais c'est précisément parce que les auteurs de théâtre nous ennuient moins qu'ils nous nuisent davantage. Quelle morale, que celle qui présente si souvent aux yeux des spectateurs des monstres impunis et des crimes heureux! Un Atrée qui s'applaudit des horreurs qu'il a exercées contre son frère, un Néron qui empoisonne Britannicus pour régner en paix, une Médée qui égorge ses enfants et qui part en insultant au désespoir de leur père, un Mahomet qui séduit et qui entraîne tout un peuple, victime et instrument de ses fureurs! Quel affreux spectacle à montrer aux hommes que des scélérats triomphants! » Pourquoi non, Monsieur, si on leur rend ces scélérats odieux dans leur triomphe même? Peut-on mieux nous instruire à la vertu qu'en nous montrant d'un côté les succès du crime, et en nous faisant envier de l'autre le sort de la vertu malheureuse? Ce n'est pas dans la prospérité ni dans l'élévation qu'on a besoin d'apprendre à l'aimer, c'est dans l'abjection et dans l'infortune. Or, sur cet effet du théâtre j'en appelle avec confiance à votre propre témoignage: interrogez les spectateurs l'un après l'autre au sortir de ces tragédies que vous croyez une école de vice et de crime; demandez-leur lequel ils aimeraient mieux être, de Britannicus ou de Néron, d'Atrée ou de Thyeste (10), de Zopire ou de Mahomet. Hésiteront-ils sur la réponse? Et comment hésiteraient-ils? Pour nous borner à un seul exemple, quelle leçon plus propre à rendre le fanatisme exécrable, et à faire regarder comme des monstres ceux qui l'inspirent, que cet horrible tableau du quatrième acte de *Mahomet*, où l'on voit Séide, égaré par un zèle affreux, enfoncer le poignard dans le sein de son père? Vous voudriez, Monsieur, bannir cette tragédie de notre théâtre? Plût à Dieu qu'elle y fût plus ancienne de deux cents ans! L'esprit philosophique qui l'a dictée serait de même date parmi nous, et peut-être eût épargné à la nation française, d'ailleurs si paisible et si douce, les hor-

(10) Toutes les tragédies qu'il donne en exemple dans ce passage et dans le suivant sont celles que Rousseau avait appréciées d'une façon toute contraire aux §§ 33, 34, 35, etc.

reurs et les atrocités religieuses auxquelles elle s'est livrée. Si cette tragédie laisse quelque chose à regretter aux sages, c'est de n'y voir que les forfaits causés par le zèle d'une fausse religion, et non les malheurs encore plus déplorables où le zèle aveugle pour une religion vraie peut quelquefois entraîner les hommes.

Ce que je dis ici de *Mahomet*, je crois pouvoir le dire de même des autres tragédies qui vous paraissent si dangereuses. Il n'en est, ce me semble, aucune qui ne laisse dans notre âme, après la représentation, quelque grande et utile leçon de morale plus ou moins développée. Je vois dans *Œdipe* un prince fort à plaindre sans doute, mais toujours coupable, puisqu'il a voulu, contre l'avis même des dieux, braver sa destinée; dans *Phèdre*, une femme que la violence de sa passion peut rendre malheureuse, mais non pas excusable, puisqu'elle travaille à perdre un prince vertueux dont elle n'a pu se faire aimer; dans *Catilina*, le mal que l'abus des grands talents peut faire au genre humain; dans *Médée* et dans *Atrée*, les effets abominables de l'amour criminel et irrité, de la vengeance et de la haine. D'ailleurs, quand ces pièces ne nous enseigneraient directement aucune vérité morale, seraient-elles pour cela blâmables ou pernicieuses? Il suffirait, pour les justifier de ce reproche, de faire attention aux sentiments louables, ou tout au moins naturels, qu'elles excitent en nous : *Œdipe* et *Phèdre*, l'attendrissement sur nos semblables; *Atrée* et *Mahomet*, le frémissement et l'horreur. Quand nous irions à ces tragédies moins pour être instruits que pour être remués, quel serait en cela notre crime et le leur? Elles seraient pour les honnêtes gens, s'il est permis d'employer cette comparaison, ce que les supplices sont pour le peuple, un spectacle où ils assisteraient par le seul besoin que tous les hommes ont d'être émus. C'est en effet ce besoin, et non pas, comme on le croit communément, un sentiment d'inhumanité qui fait courir le peuple aux exécutions des criminels. Il voit au contraire ces exécutions avec un mouvement de trouble et de pitié qui va quelquefois jusques à l'horreur et aux larmes. Il faut à ces âmes rudes, concentrées et grossières, des secousses fortes pour les ébranler. La tragédie suffit aux âmes plus délicates et plus sensibles; quelquefois même,

comme dans *Médée* et dans *Atrée*, l'impression est trop violente pour elles. Mais, bien loin d'être alors dangereuse, elle est au contraire importune ; et un sentiment de cette espèce peut-il être une source de vices et de forfaits? Si dans les pièces où l'on expose le crime à nos yeux les scélérats ne sont pas toujours punis, le spectateur est affligé qu'ils ne le soient pas : quand il ne peut en accuser le poète, toujours obligé de se conformer à l'histoire, c'est alors, si je puis parler ainsi, l'histoire elle-même qu'il accuse, et il se dit en sortant (11) :

Faisons notre devoir, et laissons faire aux dieux.

Aussi, dans un spectacle qui laisserait plus de liberté au poète, dans notre opéra, par exemple, qui n'est d'ailleurs ni le spectacle de la vérité ni celui des mœurs, je doute qu'on pardonnât à l'auteur de laisser jamais le crime impuni. Je me souviens d'avoir vu autrefois en manuscrit un opéra d'*Atrée*, où ce monstre périssait écrasé de la foudre en criant avec une satisfaction barbare :

Tonnez, dieux impuissants, frappez ; je suis vengé !

Cette situation vraiment théâtrale, secondée par une musique effrayante, eût produit, ce me semble, un des plus heureux dénoûments qu'on puisse imaginer au théâtre lyrique.

Si dans quelques tragédies on a voulu nous intéresser pour des scélérats, ces tragédies ont manqué leur objet; c'est la faute du poète et non du genre. Vous trouverez des historiens mêmes qui ne sont pas exempts de ce reproche; en accuserez-vous l'histoire ? Rappelez-vous, Monsieur, un de nos chefs-d'œuvre en ce genre (12), la *Conjuration de Venise* de l'abbé de Saint-Réal, et l'espèce d'intérêt qu'il nous

(11) C'est le vers final du deuxième acte d'*Horace*, un peu modifié ici, mais bien choisi pour servir de devise à tous les héros de Corneille.

(12) Très admirée jadis, la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, par l'abbé de Saint-Réal, est un chef-d'œuvre de narration romanesque bien plus que d'histoire.

inspire (sans l'avoir peut-être voulu) pour ces hommes qui ont juré la ruine de leur patrie; on s'afflige presque après cette lecture de voir tant de courage et d'habileté devenu inutile; on se reproche ce sentiment, mais il nous saisit malgré nous, et ce n'est que par réflexion qu'on prend part au salut de Venise. Je vous avouerai à cette occasion, contre l'opinion assez généralement établie, que le sujet de *Venise sauvée* (13) me paraît bien plus propre au théâtre que celui de *Mànlius Capitolinus*, quoique ces deux pièces ne diffèrent guère que par les noms et l'état des personnages. Des malheureux qui conspirent pour se rendre libres sont moins odieux que des sénateurs qui cabalent pour se rendre maîtres.

Mais ce qui paraît, Monsieur, vous avoir choqué le plus dans nos pièces, c'est le rôle qu'on y fait jouer à l'amour (14). Cette passion, le grand mobile des actions des hommes, est en effet le ressort presque unique du théâtre français, et rien ne vous paraît plus contraire à la saine morale que de réveiller par des peintures et des situations séduisantes un sentiment si dangereux. Permettez-moi de vous faire une question avant que de vous répondre. Voudriez-vous bannir l'amour de la société? Ce serait, je crois, pour elle un grand bien et un grand mal. Mais vous chercheriez en vain à détruire cette passion dans les hommes; il ne paraît pas, d'ailleurs, que votre dessein soit de la leur interdire, du moins si on en juge par les descriptions intéressantes (15) que vous en faites, et auxquelles toute l'austérité de votre philosophie n'a pu se refuser. Or, si on ne peut, et si on ne doit peut-être pas étouffer l'amour dans le cœur des hommes, que reste-t-il à faire, sinon de le diriger vers une fin honnête, et de nous montrer dans des exemples illustres ses fureurs et ses faiblesses, pour nous en défendre ou nous en guérir? Vous convenez que c'est l'objet de nos tragédies; mais vous prétendez que l'objet est manqué par les efforts mêmes que l'on fait pour le remplir, que l'impression du sentiment reste, et que la

(13) *Venise sauvée*, célèbre tragédie de l'anglais Otway (1682). *Manlius* est la moins oubliée des tragédies de Lafosse.

(14) § 72.

(15) Voir à l'Introduction, p. 96, et surtout au § 145.

morale est bientôt oubliée. Je prendrai, Monsieur, pour vous répondre, l'exemple même que vous apportez (16) de la tragédie de *Bérénice*, où Racine a trouvé l'art de nous intéresser pendant cinq actes avec ces seuls mots : *Je vous aime, vous êtes empereur, et je pars,* et où ce grand poète a su réparer par les charmes de son style le défaut d'action et la monotonie de son sujet. Tout spectateur sensible, je l'avoue, sort de cette tragédie le cœur affligé, partageant en quelque manière le sacrifice qui coûte si cher à Titus, et le désespoir de Bérénice abandonnée. Mais quand ce spectateur regarde au fond de son âme, et approfondit le sentiment triste qui l'occupe, qu'y aperçoit-il, Monsieur? Un retour affligeant sur le malheur de la condition humaine, qui nous oblige presque toujours de faire céder nos passions à nos devoirs. Cela est si vrai, qu'au milieu des pleurs que nous donnons à Bérénice le bonheur du monde, attaché au sacrifice de Titus, nous rend inexorables sur la nécessité de ce sacrifice même dont nous le plaignons; l'intérêt que nous prenons à sa douleur, en admirant sa vertu, se changerait en indignation s'il succombait à sa faiblesse. En vain Racine même, tout habile qu'il était dans l'éloquence du cœur, eût essayé de nous représenter ce prince, entre Bérénice d'un côté et Rome de l'autre, sensible aux prières d'un peuple qui embrasse ses genoux pour le retenir, mais cédant aux larmes de sa maîtresse; les adieux les plus touchants de ce prince à ses sujets ne le rendraient que plus méprisable à nos yeux ; nous n'y verrions qu'un monarque vil, qui pour satisfaire une passion obscure renonce à faire du bien aux hommes, et qui va dans les bras d'une femme oublier leurs pleurs. Si quelque chose, au contraire, adoucit à nos yeux la peine de Titus, c'est le spectacle de tout un peuple devenu heureux par le courage du prince : rien n'est plus propre à consoler de l'infortune que le bien qu'on fait à ceux qui souffrent, l'homme vertueux suspend le cours de ses larmes en essuyant celles des autres. Cette tragédie, Monsieur, a d'ailleurs un autre avantage, c'est de nous rendre plus grands à nos propres yeux en nous montrant de quels efforts la vertu nous rend capables. Elle ne réveille en nous la plus puissante et

(16) § 80.

la plus douce de toutes les passions que pour nous apprendre à la vaincre, en la faisant céder, quand le devoir l'exige, à des intérêts plus pressants et plus chers. Ainsi elle nous flatte et nous élève tout à la fois, par l'expérience douce qu'elle nous fait faire de la tendresse de notre âme, et par le courage qu'elle nous inspire pour réprimer ce sentiment dans ses effets, en conservant le sentiment même.

Si donc les peintures qu'on fait de l'amour sur nos théâtres étaient dangereuses, ce ne pourrait être tout au plus que chez une nation déjà corrompue, à qui les remèdes mêmes serviraient de poison; aussi suis-je persuadé, malgré l'opinion contraire où vous êtes, que les représentations théâtrales sont plus utiles à un peuple qui a conservé ses mœurs qu'à celui qui aurait perdu les siennes. Mais, quand l'état présent de nos mœurs pourrait nous faire regarder la tragédie comme un nouveau moyen de corruption, la plupart de nos pièces me paraissent bien propres à nous rassurer à cet égard. Ce qui devrait, ce me semble, vous déplaire le plus dans l'amour que nous mettons si fréquemment sur nos théâtres, ce n'est pas la vivacité avec laquelle il est peint, c'est le rôle froid et subalterne qu'il y joue presque toujours. L'amour, si on en croit la multitude, est l'âme de nos tragédies; pour moi, il m'y paraît presque aussi rare que dans le monde. La plupart des personnages de Racine même ont à mes yeux moins de passion que de métaphysique, moins de chaleur que de galanterie. Qu'est-ce que l'amour dans *Mithridate*, dans *Iphigénie*, dans *Britannicus*, dans *Bajazet* même et dans *Andromaque*, si on en excepte quelques traits des rôles de Roxane et d'Hermione? *Phèdre* est peut-être le seul ouvrage de ce grand homme où l'amour soit vraiment terrible et tragique; encore y est-il défiguré par l'intrigue obscure d'Hippolyte et d'Aricie. Arnaud l'avait bien senti quand il disait à Racine: « Pourquoi cet Hippolyte amoureux? » Le reproche était moins d'un casuiste que d'un homme de goût : on sait la réponse que Racine lui fit : « Eh ! Monsieur, sans cela, qu'auraient dit les petits maîtres? » Ainsi c'est à la frivolité de la nation que Racine a sacrifié la perfection de sa pièce. L'amour dans Corneille est encore plus languissant et plus déplacé : son génie semble s'être épuisé dans le *Cid* à peindre

cette passion, et il faut avouer qu'il l'a peinte en maître; mais il n'y a presque aucune de ses autres tragédies que l'amour ne dépare et ne refroidisse. Ce sentiment exclusif et impérieux, si propre à nous consoler de tout ou à nous rendre tout insupportable, à nous faire jouir de notre existence ou à nous la faire détester, veut être sur le théâtre comme dans nos cœurs, y régner seul et sans partage (17). Partout où il ne joue pas le premier rôle, il est dégradé par le second. Le seul caractère qui lui convienne dans la tragédie est celui de la véhémence, du trouble et du désespoir: ôtez-lui ces qualités, ce n'est plus, si j'ose parler ainsi, qu'une passion commune et bourgeoise. Mais, dira-t-on, en peignant l'amour de la sorte, il deviendra monotone, et toutes nos pièces se ressembleront. Et pourquoi s'imaginer, comme ont fait presque tous nos auteurs, qu'une pièce ne puisse nous intéresser sans amour? Sommes-nous plus difficiles ou plus insensibles que les Athéniens? Et ne pouvons-nous pas trouver à leur exemple une infinité d'autres sujets capables de remplir dignement le théâtre, les malheurs de l'ambition, le spectacle d'un héros dans l'infortune, la haine de la superstition et des tyrans, l'amour de la patrie, la tendresse maternelle? Ne faisons point à nos Françaises l'injure de penser que l'amour seul puisse les émouvoir, comme si elles n'étaient ni citoyennes ni mères. Ne ne les avons-nous pas vues s'intéresser à la *Mort de César*, et verser des larmes à *Mérope?*

Je viens, Monsieur, à vos objections sur la comédie. Vous n'y voyez qu'un exemple continuel de libertinage, de perfidie et de mauvaises mœurs (18) : des femmes qui trompent leurs maris, des enfants qui volent leurs pères, d'honnêtes bourgeois dupés par des fripons de cour. Mais je vous prie de considérer un moment sous quel point de vue tous ces vices nous sont représentés sur le théâtre. Est-ce pour les mettre en honneur? Nullement; il n'est point de spectateur qui s'y méprenne; c'est pour nous ouvrir les yeux sur la source de ces vices, pour nous faire voir dans nos propres défauts (dans des défauts qui en eux-mêmes ne

(17) Rousseau le dit également § 84

(18) §§ 45 et 69.

blessent point l'honnêteté) une des causes les plus communes des actions criminelles que nous reprochons aux autres. Qu'apprenons-nous dans *George Dandin?* Que le dérèglement des femmes est la suite ordinaire des mariages mal assortis où la vanité a présidé; dans le *Bourgeois gentilhomme?* qu'un bourgeois qui veut sortir de son état, avoir une femme de la cour pour maîtresse, et un grand seigneur pour ami, n'aura pour maîtresse qu'une femme perdue, et pour ami qu'un honnête voleur ; dans les scènes d'Harpagon et de son fils? que l'avarice des pères produit la mauvaise conduite des enfants; enfin dans toutes, cette vérité si utile, *que les ridicules de la société y sont une source de désordres*. Et quelle manière plus efficace d'attaquer nos ridicules que de nous montrer qu'ils rendent les autres méchants à nos dépens? En vain diriez-vous que dans la comédie nous sommes plus frappés du ridicule qu'elle joue que des vices dont ce ridicule est la source. Cela doit être, puisque l'objet naturel de la comédie est la correction de nos défauts par le ridicule, leur antidote le plus puissant, et non la correction de nos vices, qui demande des remèdes d'un autre genre. Mais son effet n'est pas pour cela de nous faire préférer le vice au ridicule; elle nous suppose pour le vice cette horreur qu'il inspire à toute âme bien née; elle se sert même de cette horreur pour combattre nos travers, et il est tout simple que le sentiment qu'elle suppose nous affecte moins (dans le moment de la représentation) que celui qu'elle cherche à exciter en nous, sans que pour cela elle nous fasse prendre le change sur celui de ces deux sentiments qui doit dominer dans notre âme. Si quelques comédies en petit nombre s'écartent de cet objet louable, et sont presque uniquement une école de mauvaises mœurs, on peut comparer leurs auteurs à ces hérétiques qui pour débiter le mensonge ont abusé quelquefois de la chaire de vérité.

Vous ne vous en tenez pas à des imputations générales. Vous attaquez comme une satire cruelle de la vertu le *Misanthrope* de Molière, ce chef-d'œuvre de notre théâtre comique, si néanmoins le *Tartufe* ne lui est pas encore supérieur, soit par la vivacité de l'action, soit par les situations théâtrales, soit enfin par la variété et la vérité des

caractères. Je ne sais, Monsieur, ce que vous pensez de cette dernière pièce ; elle était bien faite pour trouver grâce devant vous, ne fût-ce que par l'aversion dont on ne peu se défendre pour l'espèce d'hommes si odieuse que Molière y a joués et démasqués. Mais je viens au *Misanthrope*. Molière, selon vous, a eu dessein dans cette comédie de rendre la vertu ridicule. Il me semble que le sujet et les détails de la pièce, que le sentiment même qu'elle produit en nous, prouvent le contraire. Molière a voulu nous apprendre que l'esprit et la vertu ne suffisent pas pour la société, si nous ne savons compatir aux faiblesses de nos semblables, et supporter leurs vices mêmes, que les hommes sont encore plus bornés que méchants, et qu'il faut les mépriser sans le leur dire. Quoique le Misanthrope divertisse les spectateurs, il n'est pas pour cela ridicule à leurs yeux ; il n'est personne au contraire qui ne l'estime, qui ne soit porté même à l'aimer et à le plaindre. On rit de sa mauvaise humeur comme de celle d'un enfant bien né et de beaucoup d'esprit. La seule chose que j'oserais blâmer dans le rôle du Misanthrope, c'est qu'Alceste n'a pas toujours tort d'être en colère contre l'ami raisonnable et philosophe que Molière a voulu lui opposer comme un modèle de la conduite qu'on doit tenir avec les hommes. Philinte m'a toujours paru, non pas absolument, comme vous le prétendez, un caractère odieux, mais un caractère mal décidé, plein de sagesse dans ses maximes et de fausseté dans sa conduite. Rien de plus sensé que ce qu'il dit au Misanthrope dans la première scène sur la nécessité de s'accommoder aux travers des hommes ; rien de plus faible que sa réponse aux reproches dont le Misanthrope l'accable sur l'accueil affecté qu'il vient de faire à un homme dont il ne sait pas le nom. Il ne disconvient pas de l'exagération qu'il a mise dans cet accueil, et donne par là beaucoup d'avantage au Misanthrope. Il devait répondre au contraire que ce qu'Alceste avait pris pour un accueil exagéré n'était qu'un compliment ordinaire et froid, une de ces formules de politesse dont les hommes sont convenus de se payer réciproquement lorsqu'ils n'ont rien à se dire. Le Misanthrope a encore plus beau jeu dans la scène du sonnet. Ce n'est point Philinte qu'Oronte vient consulter, c'est Alceste, et rien n'oblige Phi-

linte de louer comme il fait le sonnet d'Oronte à tort et à travers, et d'interrompre même la lecture par ses fades éloges. Il devait attendre qu'Oronte lui demandât son avis, et se borner alors à des discours généraux et à une approbation faible, parce qu'il sent qu'Oronte veut être loué, et que dans des bagatelles de ce genre on ne doit la vérité qu'à ses amis, encore faut-il qu'ils aient grande envie ou grand besoin qu'on la leur dise. L'approbation faible de Philinte n'en eût pas moins produit ce que voulait Molière, l'emportement d'Alceste qui se pique de vérité dans les choses les plus indifférentes, au risque de blesser ceux à qui il la dit. Cette colère du Misanthrope sur la complaisance de Philinte n'en eût été que plus plaisante, parce qu'elle eût été moins fondée, et la situation des personnages eût produit un jeu de théâtre d'autant plus grand que Philinte eût été partagé entre l'embarras et la crainte de choquer Oronte. Mais je m'aperçois, Monsieur, que je donne des leçons à Molière.

Vous prétendez que dans cette scène du sonnet le Misanthrope est presque un Philinte, et ses *je ne dis pas cela* répétés avant de déclarer franchement son avis vous paraissent hors de son caractère. Permettez-moi de n'être pas de votre sentiment. Le Misanthrope de Molière n'est pas un homme grossier, mais un homme vrai ; ses *je ne dis pas cela*, surtout de l'air dont il les doit prononcer, font suffisamment entendre qu'il trouve le sonnet détestable; ce n'est que quand Oronte le presse et le pousse à bout qu'il doit lever le masque et lui rompre en visière. Rien n'est, ce me semble, mieux ménagé et gradué plus adroitement que cette scène, et je dois rendre cette justice à nos spectateurs modernes, qu'il en est peu qu'ils écoutent avec plus de plaisir. Aussi je ne crois pas que ce chef-d'œuvre de Molière (supérieur peut-être de quelques années à son siècle) dût craindre aujourd'hui le sort équivoque qu'il eut à sa naissance ; notre parterre, plus fin et plus éclairé qu'il ne l'était il y a soixante ans, n'aurait plus besoin du *Médecin malgré lui* pour aller au *Misanthrope*. Mais je crois en même temps avec vous que d'autres chefs-d'œuvre du même poète et de quelques autres, autrefois justement applaudis, auraient aujourd'hui plus d'estime que de succès.

Notre changement de goût en est la cause ; nous voulons dans la tragédie plus d'action, et dans la comédie plus de finesse. La raison en est, si je ne me trompe, que les sujets communs sont presque entièrement épuisés sur les deux théâtres, et qu'il faut d'un côté plus de mouvement pour nous intéresser à des héros moins connus, et de l'autre plus de recherche et plus de nuances pour faire sentir des ridicules moins apparents.

Le zèle dont vous êtes animé contre la comédie ne vous permet pas de faire grâce à aucun genre, même à celui où l'on se propose de faire couler nos larmes par des situations intéressantes, et de nous offrir dans la vie commune des modèles de courage et de vertu ; autant vaudrait, dites-vous, aller au sermon (19). Ce discours me surprend dans votre bouche. Vous prétendiez un moment auparavant que les leçons de la tragédie nous sont inutiles, parce qu'on n'y met sur le théâtre que des héros auxquels nous ne pouvons nous flatter de ressembler; et vous blâmez à présent les pièces où l'on n'expose à nos yeux que nos citoyens et nos semblables; ce n'est plus comme pernicieux aux bonnes mœurs, mais comme insipide et ennuyeux que vous attaquez ce genre. Dites, Monsieur, si vous le voulez, qu'il est le plus facile de tous, mais ne cherchez pas à lui enlever le droit de nous attendrir; il me semble au contraire qu'aucun genre de pièce n'y est plus propre; et, s'il m'est permis de juger de l'impression des autres par la mienne, j'avoue que je suis encore plus touché des scènes pathétiques de l'*Enfant prodigue* (20) que des pleurs d'Andromaque et d'Iphigénie. Les princes et les grands sont trop loin de nous pour que nous prenions à leurs revers le même intérêt qu'aux nôtres. Nous ne voyons pour ainsi dire les infortunes des rois qu'en perspective, et dans le temps même où nous les plaignons un sentiment confus semble nous dire, pour nous consoler, que ces infortunes sont le prix de la grandeur suprême, et comme les degrés par lesquels la nature rapproche les princes des autres hommes. Mais les malheurs

(19) § 71.

(20) Comédie médiocre de Voltaire (1736), que l'on ne s'attendait guère à voir paraître, surtout pour leur être préférée, en compagnie d'*Andromaque* et d'*Iphigénie*.

de la vie privée n'ont point cette ressource à nous offrir; ils sont l'image fidèle des peines qui nous affligent ou qui nous menacent ; un roi n'est presque pas notre semblable, et le sort de nos pareils a bien plus de droits à nos larmes.

Ce qui me paraît blâmable dans ce genre, ou plutôt dans la manière dont l'ont traité nos poètes, est le mélange bizarre qu'ils y ont presque toujours fait du pathétique et du plaisant: deux sentiments si tranchants et si disparates ne sont pas faits pour être voisins, et quoiqu'il y ait dans la vie quelques circonstances bizarres où l'on rit et où l'on pleure à la fois, je demande si toutes les circonstances de la vie sont propres à être représentées sur le théâtre, et si le sentiment trouble et mal décidé qui résulte de cet alliage des ris avec les pleurs est préférable au plaisir seul de pleurer, ou même au plaisir seul de rire. « Les hommes sont tous de fer ! » s'écrie l'Enfant prodigue, après avoir fait à son valet la peinture odieuse de l'ingratitude et de la dureté de ses anciens amis. « Et les femmes? » lui répond le valet, qui ne veut que faire rire le parterre. J'ose inviter l'illustre auteur de cette pièce à retrancher ces trois mots, qui ne sont là que pour défigurer un chef-d'œuvre. Il me semble qu'ils doivent produire sur tous les gens de goût le même effet qu'un son aigre et discordant qui se ferait entendre tout à coup au milieu d'une musique touchante.

Après avoir dit tant de mal des spectacles, il ne vous restait plus, Monsieur, qu'à vous déclarer aussi contre les personnes qui les représentent et contre celles qui selon vous nous y attirent; et c'est de quoi vous vous êtes pleinement acquitté par la manière dont vous traitez les comédiens et les femmes. Votre philosophie n'épargne personne, et on pourrait lui appliquer ce passage de l'Écriture : *Et manus ejus contra omnes.* Selon vous (21), l'habitude où sont les comédiens de revêtir un caractère qui n'est pas le leur les accoutume à la fausseté. Je ne saurais croire que ce reproche soit sérieux. Vous feriez le procès, sur le même principe, à tous les auteurs de pièces de théâtre, bien plus obligés encore que les comédiens de se transformer dans les personnages qu'ils ont à faire parler sur la scène. Vous ajoutez

(21) §§ 131 et 132.

qu'il est vil de s'exposer aux sifflets pour de l'argent; qu'en faut-il conclure? Que l'état de comédien est celui de tous où il est le moins permis d'être médiocre. Mais en récompense, quels applaudissements plus flatteurs que ceux du théâtre? C'est là où l'amour-propre ne peut se faire illusion ni sur les succès ni sur les chutes; et pourquoi refuserions-nous à un acteur accueilli et désiré du public le droit si juste et si noble de tirer de son talent sa subsistance? Je ne dis rien de ce que vous ajoutez, pour plaisanter sans doute, que les valets en s'exerçant à voler sur le théâtre s'instruisent à voler dans les maisons et dans les rues.

Supérieur comme vous l'êtes par votre caractère et par vos réflexions à toute espèce de préjugés, était-ce là, Monsieur, celui que vous deviez préférer pour vous y soumettre et pour le défendre? Comment n'avez-vous pas senti que si ceux qui représentent nos pièces méritent d'être déshonorés, ceux qui les composent mériteraient aussi de l'être, et qu'ainsi en élevant les uns et en avilissant les autres nous avons été tout à la fois bien inconséquents et bien barbares? Les Grecs l'ont été moins que nous, et il ne faut point chercher d'autres causes de l'estime où les bons comédiens étaient parmi eux. Ils considéraient Esopus (22) par la même raison qu'ils admiraient Euripide et Sophocle. Les Romains, il est vrai, ont pensé différemment; mais chez eux la comédie était jouée par des esclaves; occupés de grands objets, ils ne voulaient employer que des esclaves à leurs plaisirs.

La chasteté des comédiennes, j'en conviens avec vous, est plus exposée que celle des femmes du monde, mais aussi la gloire de vaincre en doit être plus grande; il n'est pas rare d'en voir qui résistent longtemps, et il serait plus commun d'en trouver qui résistassent toujours, si elles n'étaient comme découragées de la continence par le peu de considération réelle qu'elles en retirent. Le plus sûr

(22) Trompé par le nom, l'auteur fait d'Esopus un acteur grec. Esopus jouait à Rome : il fut contemporain et rival de Roscius, et comme lui ami de Cicéron. Cette étourderie n'est pas la seule qu'on puisse reprocher à d'Alembert. Nous le voyons, au début de son article Genève, placer à la fin du IXe siècle les expéditions de Charlemagne en Italie.

moyen de vaincre les passions est de les combattre par la vanité. Qu'on accorde des distinctions aux comédiennes sages, et ce sera, j'ose le prédire, l'ordre de l'État le plus sévère dans ses mœurs. Mais quand elles voient que d'un côté on ne leur sait aucun gré de se priver d'amants, et que de l'autre il est permis aux femmes du monde d'en avoir sans en être moins considérées, comment ne chercheraient-elles pas leur consolation dans des plaisirs qu'elles s'interdiraient en pure perte?

Vous êtes du moins, Monsieur, plus juste ou plus conséquent que le public; votre sortie sur les actrices en a valu une très violente aux autres femmes. Je ne sais si vous êtes du petit nombre des sages qu'elles ont su quelquefois rendre malheureux, et si par le mal que vous en dites vous avez voulu leur restituer celui qu'elles vous ont fait. Cependant je doute que votre éloquente censure vous fasse parmi elles beaucoup d'ennemies; on voit percer à travers vos reproches le goût très pardonnable que vous avez conservé pour elles, peut-être même quelque chose de plus vif. Ce mélange de sévérité et de faiblesse (pardonnez-moi ce dernier mot) vous fera aisément obtenir grâce. Elles sentiront du moins, et elles vous en sauront gré, qu'il vous en a moins coûté pour déclamer coutre elles avec chaleur que pour les voir et les juger avec une indifférence philosophique. Mais comment allier cette indifférence avec le sentiment si séduisant qu'elles inspirent? Qui peut avoir le bonheur ou le malheur de parler d'elles sans intérêt? Essayons néanmoins, pour les apprécier avec justice, sans adulation comme sans humeur, d'oublier en ce moment combien leur société est aimable et dangereuse; relisons Épictète avant que d'écrire, et tenons-nous fermes pour être austères et graves.

Je n'examinerai point, Monsieur, si vous avez raison de vous récrier (23) : « Où trouvera-t-on une femme aimable et vertueuse? » comme le Sage s'écriait autrefois : « Où trouvera-t-on une femme forte? » Le genre humain serait bien à plaindre, si l'objet le plus digne de nos hommages était en effet aussi rare que vous le dites. Mais, si par malheur

(23) § 74.

vous aviez raison, quelle en serait la triste cause? L'esclavage et l'espèce d'avilissement où nous avons mis les femmes, les entraves que nous donnons à leur esprit et à leur âme, le jargon futile, et humiliant pour elles et pour nous, auquel nous avons réduit notre commerce avec elles, comme si elles n'avaient pas une raison à cultiver et n'en étaient pas dignes; enfin l'éducation funeste, je dirais presque meurtrière, que nous leur prescrivons sans leur permettre d'en avoir d'autre, éducation où elles apprennent presque uniquement à se contrefaire sans cesse, à n'avoir pas un sentiment qu'elles n'étouffent, une opinion qu'elles ne cachent, une pensée qu'elles ne déguisent. Nous traitons la nature en elles comme nous la traitons dans nos jardins; nous cherchons à l'orner en l'étouffant. Si la plupart des nations ont agi comme nous à leur égard, c'est que partout les hommes ont été les plus forts, et que partout le plus fort est l'oppresseur et le tyran du plus faible. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'éloignement où nous tenons les femmes de tout ce qui peut les éclairer et leur élever l'âme est bien capable, en mettant leur vanité à la gêne, de flatter leur amour-propre. On dirait que nous sentons leurs avantages, et que nous voulons les empêcher d'en profiter. Nous ne pouvons nous dissimuler que dans les ouvrages de goût et d'agrément elles réussiraient mieux que nous, surtout dans ceux dont le sentiment et la tendresse doivent être l'âme; car, quand vous dites qu'elles ne savent ni décrire, ni sentir l'amour même (24), il faut que vous n'ayez jamais lu les lettres d'Héloïse, ou que vous ne les ayez lues que dans quelque poète qui les aura gâtées. J'avoue que ce talent de peindre l'amour au naturel, talent propre à un temps d'ignorance où la nature seule donnait des leçons, peut s'être affaibli dans notre siècle, et que les femmes, devenues à notre exemple plus coquettes que passionnées, sauront bientôt aimer aussi peu que nous et le dire aussi mal; mais sera-ce la faute de la nature? A l'égard des ouvrages de génie et de sagacité, mille exemples nous prouvent que la faiblesse du corps n'y est pas un obstacle dans les hommes; pourquoi donc une éducation plus solide

(24) Voir la note du § 176.

et plus mâle ne mettrait-elle pas les femmes à portée d'y réussir? Descartes les jugeait plus propres que nous à la philosophie, et une princesse malheureuse a été son plus illustre disciple. Plus inexorable pour elles, vous les traiterez, Monsieur, comme ces peuples vaincus mais redoutables que leurs conquérants désarment, et après avoir soutenu que la culture de l'esprit est pernicieuse à la vertu des hommes, vous en conclurez qu'elle le serait encore plus à celle des femmes. Il me semble au contraire que, les hommes devant être plus vertueux à proportion qu'ils connaîtront mieux les véritables sources de leur bonheur, le genre humain doit gagner à s'instruire. Si les siècles éclairés ne sont pas moins corrompus que les autres, c'est que la lumière y est trop inégalement répandue, qu'elle est resserrée et concentrée dans un trop petit nombre d'esprits, que les rayons qui s'en échappent dans le peuple ont assez de force pour découvrir aux âmes communes l'attrait et les avantages du vice, et non pour leur en faire voir les dangers et l'horreur; le grand défaut de ce siècle philosophe est de ne l'être pas encore assez. Mais quand la lumière sera plus libre de se répandre, plus étendue et plus égale, nous en sentirons alors les effets bienfaisants; nous cesserons de tenir les femmes sous le joug et dans l'ignorance, et elles de séduire, de tromper et de gouverner leurs maîtres. L'amour sera pour lors entre les deux sexes ce que l'amitié la plus douce et la plus vraie est entre les hommes vertueux; ou plutôt ce sera un sentiment plus délicieux encore, le complément et la perfection de l'amitié, sentiment qui, dans l'intention de la nature, devait nous rendre heureux, et que pour notre malheur nous avons su altérer et corrompre.

Enfin ne nous arrêtons pas seulement, Monsieur, aux avantages que la société pourrait tirer de l'éducation des femmes; ayons de plus l'humanité et la justice de ne pas leur refuser ce qui peut leur adoucir la vie comme à nous. Nous avons éprouvé tant de fois combien la culture de l'esprit et l'exercice des talents sont propres à nous distraire de nos maux et à nous consoler dans nos peines; pourquoi refuser à la plus aimable moitié du genre humain, destinée à partager avec nous le malheur d'être, le soulagement le plus propre à le lui faire supporter? Philosophes que la

nature a répandus sur la surface de la terre, c'est à vous à détruire, s'il vous est possible, un préjugé si funeste; c'est à ceux d'entre vous qui éprouvent la douceur ou le chagrin d'être pères d'oser les premiers secouer le joug d'un barbare usage, en donnant à leurs filles la même éducation qu'à leurs autres enfants. Qu'elles apprennent seulement de vous, en recevant cette éducation précieuse, à la regarder uniquement comme un préservatif contre l'oisiveté, un rempart contre les malheurs, et non comme l'aliment d'une curiosité vaine et le sujet d'une ostentation frivole. Voilà tout ce que vous devez et tout ce qu'elles doivent à l'opinion publique, qui peut les condamner à paraître ignorantes, mais non pas les forcer à l'être. On vous a vu (25) si souvent pour des motifs très légers, par vanité ou par humeur, heurter de front les idées de votre siècle; pour quel intérêt plus grand pouvez-vous le braver, que pour l'avantage de ce que vous devez avoir de plus cher au monde, pour rendre la vie moins amère à ceux qui la tiennent de vous, et que la nature a destinés à vous survivre et à souffrir, pour leur procurer dans l'infortune, dans les maladies, dans la pauvreté, dans la vieillesse, des ressources dont notre injustice les a privés? On regarde communément, Monsieur, les femmes comme très sensibles et très faibles; je les crois au contraire ou moins sensibles ou moins faibles que nous. Sans force de corps, sans talents, sans étude qui puisse les arracher à leurs peines et les leur faire oublier quelques moments, elles les supportent néanmoins, elles les dévorent, et savent quelquefois les cacher mieux que nous; cette fermeté suppose en elles ou une âme peu susceptible d'impressions profondes, ou un courage dont nous n'avons pas l'idée. Combien de situations cruelles auxquelles les hommes ne résistent que par le tourbillon d'occupations qui les entraîne! Les chagrins des femmes seraient-ils moins pénétrants et moins

(25) Selon l'usage constant du XVIIIe siècle (voir note 134, page 196), d'Alembert écrit *vu* invariable, et il peut en résulter ici une erreur. C'est encore à tous les philosophes en général qu'il s'adresse : lorsqu'un peu plus loin il en reviendra à parler à Rousseau seul, il l'indiquera par le mot Monsieur. La confusion serait ici d'autant plus grave qu'il parle d'enfants, et qu'il en résulterait alors une allusion publique et blessante à Rousseau qui avait abandonné les siens.

vifs que les nôtres? Ils ne le devraient pas être. Leurs peines viennent ordinairement du cœur; les nôtres n'ont souvent pour principe que la vanité et l'ambition. Mais ces sentiments étrangers que l'éducation a portés dans notre âme, que l'habitude y a gravés et que l'exemple y fortifie, deviennent, à la honte de l'humanité, plus puissants sur nous que les sentiments naturels; la douleur fait plus périr de ministres déplacés que d'amants malheureux.

Voilà, Monsieur, si j'avais à plaider la cause des femmes, ce que j'oserais dire en leur faveur; je les défendrais moins sur ce qu'elles sont que sur ce qu'elles pourraient être. Je ne les louerais point en soutenant avec vous que la pudeur leur est naturelle (26); ce serait prétendre que la nature ne leur a donné ni besoins ni passions; la réflexion peut réprimer les désirs, mais le premier mouvement, qui est celui de la nature, porte toujours à s'y livrer. Je me bornerai donc à convenir que la société et les lois ont rendu la pudeur nécessaire aux femmes, et si je fais jamais un livre sur le pouvoir de l'éducation, cette pudeur en sera le premier chapitre. Mais en paraissant moins prévenu que vous pour la modestie de leur sexe, je serai plus favorable à leur conservation; et malgré la bonne opinion que vous avez de la bravoure d'un régiment de femmes (27), je ne croirai pas que le principal moyen de les rendre utiles soit de les destiner à recruter nos troupes.

Mais je m'aperçois, Monsieur, et je crains bien de m'en apercevoir trop tard, que le plaisir de m'entretenir avec vous, l'apologie des femmes, et peut-être cet intérêt secret qui nous séduit toujours pour elles, m'ont entraîné trop loin et trop longtemps hors de mon sujet. En voilà donc assez, et peut-être trop, sur la partie de votre Lettre qui concerne les spectacles en eux-mêmes et les dangers de toute espèce dont vous les rendez responsables. Rien ne pourra plus leur nuire si votre écrit n'y réussit pas, car il faut avouer qu'aucun de nos prédicateurs ne les a combattus avec autant de force et de subtilité que vous. Il est vrai que la supériorité de vos talents ne doit pas seule en avoir l'honneur. La plupart de nos orateurs chrétiens, en atta-

(26) §§ 137 et suivants. (27) § 173, note.

quant la comédie, condamnent ce qu'ils ne connaissent pas ; vous avez au contraire étudié, analysé, composé vous-même, pour en mieux juger les effets, le poison dangereux dont vous cherchez à nous préserver, et vous décriez nos pièces de théâtre avec l'avantage non seulement d'en avoir vu, mais d'en avoir fait. Néanmoins cet avantage même forme contre vous une objection incommode que vous paraissez avoir sentie, en n'osant vous la faire, et à laquelle vous avez indirectement tâché de répondre. Les spectacles, selon vous, sont nécessaires dans une ville aussi corrompue que celle que vous avez habitée longtemps, et c'est apparemment pour ses habitants pervers (car ce n'est pas certainement pour votre patrie), que vos pièces ont été composées : c'est-à-dire, Monsieur, que vous nous avez traités comme des animaux expirants, qu'on achève dans leurs maladies de peur de les voir trop longtemps souffrir. Assez d'autres sans vous auraient pris ce soin, et votre délicatesse n'aura-t-elle rien à se reprocher à notre égard ? Je le crains d'autant plus que le talent dont vous avez montré au théâtre lyrique de si heureux essais (28), comme musicien et comme poète, est du moins aussi propre à faire aux spectacles des partisans que votre éloquence à leur en enlever. Le plaisir de vous lire ne nuira point à celui de vous entendre, et vous aurez longtemps la douleur de voir le *Devin du Village* détruire tout le bien que vos écrits contre la comédie auraient pu nous faire.

Il me reste à vous dire un mot sur les deux autres articles de votre Lettre, et en premier lieu sur les raisons que vous apportez contre l'établissement d'un théâtre de comédie à Genève. Cette partie de votre ouvrage, je dois l'avouer, est celle qui a trouvé à Paris le moins de contradicteurs. Très indulgents envers nous-mêmes, nous regardons les spectacles comme un aliment nécessaire à notre frivolité ; mais nous décidons volontiers que Genève ne doit point en avoir. Pourvu que nos riches oisifs aillent tous les jours pendant trois heures se soulager au théâtre du poids du temps qui les accable, peu leur importe qu'on s'amuse ailleurs, parce que Dieu, pour me servir d'une de vos plus

(28) Voir Introduction, page 43 et suivantes.

heureuses expressions (29), les a doués d'une douceur très méritoire à supporter l'ennui des autres. Mais je doute que les Genevois, qui s'intéressent un peu plus que nous à ce qui les regarde, applaudissent de même à votre sévérité. C'est d'après un désir qui m'a paru presque général dans vos concitoyens que j'ai proposé l'établissement d'un théâtre dans leur ville ; et j'ai peine à croire qu'ils se livrent avec autant de plaisir aux amusements que vous y substituez. On m'assure même que plusieurs de ces amusements, quoiqu'en simple projet, alarment déjà vos graves ministres, qu'ils se récrient surtout contre les danses (30) que vous voulez mettre à la place de la comédie, et qu'il leur paraît plus dangereux encore de se donner en spectacle que d'y assister.

Au reste, c'est à vos compatriotes seuls à juger de ce qui peut en ce genre leur être utile ou nuisible. S'ils craignent pour leurs mœurs les effets et les suites de la comédie, ce que j'ai dit en sa faveur ne les déterminera point à la recevoir; comme tout ce que vous dites contre elle ne la leur fera pas rejeter, s'ils imaginent qu'elle puisse leur être de quelque avantage. Je me contenterai donc d'examiner en peu de mots les raisons que vous apportez contre l'établissement d'un théâtre à Genève, et je soumets cet examen au jugement et à la décision des Genevois.

Vous nous transportez d'abord dans les montagnes du Valais (31), au centre d'un petit pays dont vous nous faites une description charmante; vous nous montrez ce qui ne se trouve peut-être que dans ce seul coin de l'univers, des peuples tranquilles et satisfaits au sein de leur famille et de leur travail, et vous prouvez que la comédie ne serait propre qu'à troubler le bonheur dont ils jouissent. Personne, Monsieur, ne prétendra le contraire; des hommes assez heureux pour se contenter des plaisirs offerts par la nature ne doivent point y en substituer d'autres; les amusements qu'on cherche sont le poison lent des amusements simples, et c'est une loi générale de ne pas entreprendre de changer le bien en mieux : qu'en conclurez-vous

(29) Cette expression (§ 53) appartient plutôt à la Rochefoucauld.

(30) § 214.

(31) Encore une distraction de d'Alembert, qui confond le Valais avec les environs de Neuchâtel (§ 92).

pour Genève? L'état présent de cette république est-il susceptible de l'application de ces règles? Je veux croire qu'il n'y a rien d'exagéré ni de romanesque dans la description de ce canton fortuné du Valais où il n'y a ni haine, ni jalousie, ni querelles, et où il y a pourtant des hommes. Mais, si l'âge d'or s'est réfugié dans les rochers voisins de Genève, vos citoyens en sont pour le moins à l'âge d'argent, et dans le peu de temps que j'ai passé parmi eux, ils m'ont paru assez avancés, ou si vous voulez assez pervertis, pour pouvoir entendre *Brutus* et *Rome sauvée* sans avoir à craindre d'en devenir pires.

La plus forte de toutes vos objections contre l'établissement d'un théâtre à Genève, c'est l'impossibilité de supporter cette dépense dans une petite ville. Vous pouvez néanmoins vous souvenir (32) que des circonstances particulières ayant obligé vos magistrats, il y a quelques années, de permettre dans la ville même de Genève un spectacle public, on ne s'aperçut point de l'inconvénient dont il s'agit, ni de tous ceux que vous faites craindre. Cependant, quand il serait vrai que la recette journalière ne suffirait pas à l'entretien du spectacle, je vous prie d'observer que la ville de Genève est à proportion de son étendue une des plus riches de l'Europe, et j'ai lieu de croire que plusieurs citoyens opulents de cette ville, qui désireraient d'y avoir un théâtre, fourniraient sans peine à une partie de la dépense; c'est du moins la disposition où plusieurs d'entre eux m'ont paru être, et c'est en conséquence que j'ai hasardé la proposition qui vous alarme. Cela supposé, il serait aisé de répondre en deux mots à vos autres objections. Je n'ai point prétendu qu'il y eût à Genève un spectacle tous les jours; un ou deux jours de la semaine suffiraient à cet amusement, et on pourrait prendre pour un de ces jours celui où le peuple se repose. Ainsi d'un côté le travail ne serait point ralenti, de l'autre la troupe pourrait être moins nombreuse, et par conséquent moins à charge à la ville; on donnerait l'hiver seul à la comédie, l'été aux plaisirs de la campagne et aux exercices militaires dont vous parlez. J'ai peine à croire aussi qu'on ne pût remédier par des lois

(32) Voir Introduction, page 14.

sévères aux alarmes des ministres sur la conduite des comédiens, dans un État aussi petit que celui de Genève, où l'œil vigilant des magistrats peut s'étendre au même instant d'une frontière à l'autre, où la législation embrasse à la fois toutes les parties, où elle est enfin si rigoureuse et si bien exécutée contre les désordres des femmes publiques, et même contre les désordres secrets. J'en dis autant des lois somptuaires, dont il est toujours facile de maintenir l'exécution dans un petit État : d'ailleurs la vanité même ne sera guère intéressée à les violer, parce qu'elles obligent également tous les citoyens, et qu'à Genève les hommes ne sont jugés ni par les richesses ni par les habits. Enfin rien, ce me semble, ne souffrirait dans votre patrie de l'établissement d'un théâtre, pas même l'ivrognerie des hommes et la médisance des femmes, qui trouvent l'une et l'autre tant de faveur auprès de vous (33). Mais quand la suppression de ces deux derniers articles produirait, pour parler votre langage, un affaiblissement d'État, je serais d'avis qu'on se consolât de ce malheur. Il ne fallait pas moins qu'un philosophe exercé comme vous aux parodoxes pour nous soutenir qu'il y a moins de mal à s'enivrer et à médire qu'à voir représenter *Cinna* et *Polyeucte*. Je parle ici d'après la peinture que vous avez faite vous-même de la vie journalière de vos citoyens, et je n'ignore pas qu'ils se récrient (34) fort contre cette peinture. Le peu de séjour, disent-ils, que vous avez fait parmi eux ne vous a pas laissé le temps de les connaître, ni d'en fréquenter assez les différents états, et vous avez représenté comme l'esprit général de cette sage république ce qui n'est tout au plus que le vice obscur et méprisé de quelques sociétés particulières.

Au reste vous ne devez pas ignorer, Monsieur, que depuis deux ans (35) une troupe de comédiens s'est établie aux portes de Genève, et que Genève et les comédiens s'en trouvent à merveille. Prenez votre parti avec courage; la circonstance est urgente et le cas difficile. Corruption pour corruption, celle qui laissera aux Genevois leur argent dont ils ont besoin est préférable à celle qui le fait sortir de chez eux.

(33) §§ 181 et 186.
(34) Voir Introduction, page 89.
(35) Voir Introduction, page 67.

Je me hâte de finir sur cet article, dont la plupart de nos lecteurs ne s'embarrassent guère, pour en venir à un autre qui les intéresse encore moins, et sur lequel, par cette raison, je m'arrêterai moins encore. Ce sont les sentiments que j'attribue à vos ministres en matière de religion. Vous savez, et ils le savent encore mieux que vous, que mon dessein n'a point été de les offenser, et ce motif seul suffirait aujourd'hui pour me rendre sensible à leurs plaintes et circonspect dans ma justification. Je serais très affligé du soupçon d'avoir violé leur secret, surtout si ce soupçon venait de votre part : permettez-moi de vous faire remarquer que l'énumération des moyens par lesquels vous supposez que j'ai pu juger de leur doctrine n'est pas complète. Si je me suis trompé dans l'exposition que j'ai faite de leurs sentiments (d'après leurs ouvrages, d'après des conversations publiques où ils ne m'ont pas paru prendre beaucoup d'intérêt à la Trinité ni à l'Enfer, enfin d'après l'opinion de leurs concitoyens et des autres Églises réformées), tout autre que moi, j'ose le dire, eût été trompé de même. Ces sentiments sont d'ailleurs une suite nécessaire des principes de la religion protestante, et si vos ministres ne jugent pas à propos de les adopter ou de les avouer aujourd'hui, la logique que je leur connais doit naturellement les y conduire, ou les laissera à moitié chemin. Quand ils ne seraient pas sociniens, il faudrait qu'ils le devinssent, non pour l'honneur de leur religion, mais pour celui de leur philosophie. Ce mot de sociniens ne doit pas vous effrayer : mon dessein n'a point été de donner un nom de parti à des hommes dont j'ai d'ailleurs fait un juste éloge, mais d'exposer par un seul mot ce que j'ai cru être leur doctrine, et ce qui sera infailliblement dans quelques années leur doctrine publique. A l'égard de leur profession de foi (36), je me borne à vous y renvoyer et à vous en faire juge; vous avouez que vous ne l'avez pas lue, c'était peut-être le moyen le plus sûr d'en être aussi satisfait que vous me le paraissez. Ne prenez point cette invitation pour un trait de satire contre vos ministres; eux-mêmes ne doivent pas s'en offen-

(36) Voir Appendice II. Rousseau dit, en effet (§ 10, note), n'avoir pas lu cette profession de foi.

ser. En matière de profession de foi il est permis à un catholique de se montrer difficile, sans que des chrétiens d'une communion contraire puissent légitimement en être blessés. L'Église romaine a un langage consacré sur la divinité du Verbe, et nous oblige à regarder impitoyablement comme ariens tous ceux qui n'emploient pas ce langage. Vos pasteurs diront qu'ils ne reconnaissent pas l'Église romaine pour leur juge; mais ils souffriront apparemment que je la regarde comme le mien. Par cet accommodement nous serons réconciliés les uns avec les autres, et j'aurai dit vrai sans les offenser. Ce qui m'étonne, Monsieur, c'est que des hommes qui se donnent pour zélés défenseurs des vérités de la religion catholique, qui voient souvent l'impiété et le scandale où il n'y en a pas même l'apparence, qui se piquent sur ces matières d'entendre finesse et de n'entendre point raison, qui ont lu cette Profession de foi de Genève, en aient été aussi satisfaits que vous, jusqu'à se croire même obligés d'en faire l'éloge. Mais il s'agissait de rendre tout à la fois ma probité et ma religion suspectes; tout leur a été bon dans ce dessein, et ce n'était pas aux ministres de Genève qu'ils voulaient nuire. Quoi qu'il en soit, je ne sais pas si les ecclésiastiques genevois, que vous avez voulu justifier sur leur croyance, seront beaucoup plus contents de vous qu'ils l'ont été de moi, et si votre mollesse à les défendre leur plaira plus que ma franchise. Vous semblez m'accuser presque uniquement d'*imprudence* à leur égard; vous me reprochez de ne les avoir point loués à leur manière, mais à la mienne, et vous marquez d'ailleurs assez d'indifférence sur ce socinianisme dont ils craignent tant d'être soupçonnés. Permettez-moi de douter que cette manière de plaider leur cause les satisfasse. Je n'en serais pourtant point étonné, quand je vois l'accueil extraordinaire que les dévots ont fait à votre ouvrage. La rigueur de la morale que vous prêchez les a rendus indulgents sur la tolérance que vous professez avec courage et sans détour. Est-ce à eux qu'il faut en faire honneur, ou à vous, ou peut-être aux progrès inattendus de la philosophie dans les esprits mêmes qui en paraissaient les moins susceptibles? Mon article *Genève* n'a pas reçu de leur part le même accueil que votre lettre; nos prêtres m'ont presque fait un

crime des sentiments hétérodoxes que j'attribuais à leurs ennemis. Voilà ce que ni vous ni moi n'avions prévu, mais quiconque écrit doit s'attendre à ces légères injustices, heureux quand il n'en essuie point de plus graves!

Je suis, avec tout le respect que méritent votre vertu et vos talents, et avec plus de vérité que le Philinte de Molière,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

d'Alembert.

APPENDICE IV

Avant de faire paraître son ouvrage, Rousseau avait adressé à d'Alembert la lettre suivante :

« Montmorency, le 25 juin 1758.

« J'ai dû, Monsieur, répondre à votre article *Genève:* je l'ai fait, et je vous ai même adressé cet écrit. Je suis sensible aux témoignages de votre souvenir, et à l'honneur que j'ai reçu de vous en plus d'une occasion ; mais vous nous donnez un conseil pernicieux, et, si mon père en avait fait autant, je n'aurais pu ni dû me taire. J'ai tâché d'accorder ce que je vous dois avec ce que je dois à ma patrie ; quand il a fallu choisir, j'aurais fait un crime de balancer. Si ma témérité vous offense, vous n'en serez que trop vengé par la faiblesse de l'ouvrage. Vous y chercherez en vain les restes d'un talent qui n'est plus, et qui ne se nourrissait peut-être que de mon mépris pour mes adversaires. Si je n'avais consulté que ma réputation, j'aurais certainement supprimé cet écrit ; mais il n'est pas ici question de ce qui peut vous plaire ou m'honorer : en faisant mon devoir, je serais toujours assez content de moi et assez justifié près de vous. »

Imp. A. DERSÉ et C. SOUBIROU, 9, Rue Edouard-Jacques Paris.